



	<p style="text-align: center;"> République Démocratique du Congo ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE Institut Supérieur de Développement Rural de Bukavu ISDR-BUKAVU BP.2849 BUKAVU Site web: www.isdrbukavu.ac.cd </p> 
<p style="text-align: center;">ISDR</p> <p style="text-align: center;">BUKAVU</p>	<p style="text-align: center;"> CAHIERS DU CERPRU Numéro SPECIAL 28ème Année, n°27, Décembre 2020 </p>
	<p style="text-align: center;"> PERSONNES DEPLACEES ET CONNECTIVITES DANS LA PROVINCE DU SUD-KIVU </p>
<p>2020</p>	<p style="text-align: center;"> Revue du Centre d'Etudes et de Recherches pour la Promotion Rurale (CERPRU) </p>
	



République Démocratique du Congo
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE
INSTITUTS SUPERIEURS TECHNIQUES
INSTITUT SUPERIEUR DE DEVELOPPEMENT RURAL
ISDR – BUKAVU
B.P. 2849 BUKAVU



CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES POUR LA PROMOTION RURALE(CERPRU)

Cahiers du CERPRU, 28^{ème} Année, N° 27, Décembre 2020

Administration du Centre

Directeur : Prof. Dr. Jules BAGALWA MAPATANO
Directeur Adjoint : Prof. Dr. Patrick MZE SOMORA
Secrétaire Scientifique : ATR Claude MUSEME WITANENE
Secrétaire Administratif : ATR Yves BALEMBA

Comité scientifique

- Prof. Dr. Augustin MUTABAZI
- Prof. Dr. Bosco MUCHUKIWA
- Prof. Dr. Dieudonné MUHINDUKA
- Prof. Dr. Gustave MUSHAGALUSA
- Prof. Dr. Berckmans MUHIGWA BAHANANGA
- Prof. Dr. Cisabu CHIHINDA MUKO MUBAGWA
- Prof. Dr. Murhega MASHANDA
- Prof. Dr. Patrick MILABYO
- Prof. Dr. Patrick MZE SOMORA
- Prof. Dr. Sévérin MUGANGU
- Prof. Dr. Espoir BISIMWA BASENGERE
- Prof. Dr. Jules BAGALWA MAPATANO
- Prof. Dr. Sadiki BYUMBUKA
- Prof. Dr. Léonard MUBALAMA

Comité de rédaction :

Rédacteur en chef : Prof. Dr. Jules BAGALWA MAPATANO
Rédacteur en Chef-Adjoint : Prof. Dr. Patrick Mze SOMORA
Secrétaire de rédaction : ATR Claude MUSEME WITANENE
Mise en page : Seth KATENZI

Table des matières

Table des matières.....	4
Abréviations et Sigles.....	5
Remerciements.....	8
Préface	10
Connectivité et mobilité des personnes déplacées dans la province du Sud-Kivu, RDC : approche configurationnelle appliquée.....	16
Carolien JACOBS et Benjamin ETZOLD.....	16
Cadres de protection pour les réfugiés et les personnes déplacées en RDCongo.....	44
Carolien JACOBS	44
Vie de monsieur Mazuri	74
Histoire notée par Stanislas LUBALA et Rachel SIFA KATEMBERA	74
Vie de madame Albertine	79
Histoire notée par Stanislas LUBALA et Rachel SIFA KATEMBERA	79
Vie de monsieur Polepole.....	83
Histoire notée par Innocent ASSUMANI.....	83
Vie de madame Bintu	86
Histoire notée par Innocent ASSUMANI.....	86
Déplacement prolongé : Expérimenter et surmonter les incertitudes spatiales, socio-économiques et relationnelles en RDC.....	89
Carolien JACOBS et Patrick MILABYO KYAMUSUGULWA	89
Personnes déplacées et stratégies de survie : connectivité et mobilité	107
Innocent ASSUMANI	107
Dynamique sociale de la construction des alliances interpersonnelles et intergroupes entre personnes déplacées internes et communautés hôtes.....	129
Joachim RUHAMYA MUGENZI.....	129
Saisir les opportunités : contribution des déplacées à l'économie locale	157
Stanislas LUBALA et Rachel SIFA KATEMBERA.....	157
Mouvements des paysans et leur impact sur la bidonvilisation de la ville de Bukavu.....	187
Par Lucien WAND'ARHASIMA M. et Valéry MUHAYA N'.....	187
Accaparement et thésaurisation des terres rurales par les élites au Sud-Kivu, RDC.....	215
Isaac BUBALA WILONDA	215
Conclusion : Est-il possible d'échapper de son sort de déplacement prolongé ?.....	237
Carolien JACOBS	237

Abréviations et Sigles

AFDL	: Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo
AG	: Assemblée Générale
ANR	: Agence Nationale de Renseignement
APROMOTOSKI	: Association des Professionnels des Motos du Sud-Kivu
AVAHP	: Association des Vendeurs et Acheteurs de l’Huile de Palme au Sud-Kivu
AVEC	: Association Villageoise d’Epargne et de Crédit
CADAF	: Communauté des Assemblées de Dieu en Afrique
CAE	: Communauté de l’Afrique de l’Est
CDPMBU	: Comité Directeur des Commerçants des Produits Manufacturés de Bunyakiri
CEBCA	: Communauté des Eglises Baptistes au Centre de l’Afrique
CECA	: Communauté des Eglises Chrétiennes en Afrique
CEDEAO	: Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest
CEE	: Communauté Economique Européenne
CEEAC	: Communauté Economique des États de l’Afrique Centrale
CEN-SAD	: Communauté des États sahélo-sahariens
CEPAC	: Communauté des Eglises Pentecôtistes en Afrique Centrale
CER	: Communautés Economiques Régionales
CICR	: Comité International de la Croix Rouge
CIRE	: Carte d’Identité pour Réfugié
CIRGL	: Conférence internationale sur la région des Grands Lacs
CNKi	: Comité National du Kivu
CNR	: Commission Nationale des Réfugiés
COMESA	: Marché Commun de l’Afrique Orientale et Australe
CRRF	: Cadre global d’intervention pour les réfugiés
DGI	: Direction Générale d’Impôts

DGRAD	: Direction Générale des Recettes, Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations
DPMER	: Direction Provinciale de Mobilisation et d'Encadrement des Recettes
DUDH	: Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
ECOSOC	: Conseil Économique et Social
FAO	: Food and Agriculture Organization of the United Nations
FARDC	: Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FDLR	: Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda
HCDH	: Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Droits Humains
HCR	: Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
HPGRB	: Hôpital Provincial Général de Référence de Bukavu
IASC	: Comité permanent inter organisations
IGAD	: Autorité intergouvernementale pour le développement
IPIS	: International Peace Information Service
ISDR	: Institut Supérieur de Développement Rural
IST	: Infections Sexuellement Transmissibles
IRO	: Organisation Internationale pour les Réfugiés
MAAC	: Matrice d'Analyse des Acteurs et des Connexions
MONUSCO	: Mission des Nations Unies pour la Stabilité au Congo (RDC)
MPFA	: Cadre de la Politique Migratoire et le Plan d'Action
MUSO	: Mutuelle de Solidarité
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONG	: Organisation Non-Gouvernementale
ONGI	: Organisation Non-Gouvernementale Internationale
ONU	: Organisation des Nations Unies
OUA	: Organisation de l'Unité Africaine
OVD	: Office des Voiries et Drainage
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PDI	: Personnes Déplacées à l'Intérieur du pays
PIP	: Projet Intégrateur Prioritaire
PNC	: Police Nationale Congolaise

PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUEH	: Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains
RCD	: Rassemblement Congolais pour la Démocratie
RDC	: République Démocratique du Congo
SADC	: Communauté de développement de l'Afrique australe
SNEL	: Société Nationale d'Electricité
TRAFIG	: Transnational Figurations of Displacement
UA	: Union africaine
UCB	: Université Catholique de Bukavu
UEA	: Université Evangélique en Afrique
UMA	: Union du Maghreb arabe
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNOCHA/OCHA	: United Nations Office of Coordination of Humanitarian Affairs
WASH	: Eau, Hygiène et Assainissement

Remerciements

Ce numéro spécial a été réalisé dans le cadre du projet "Transnational Figurations of Displacement" (TRAFIG), financé par l'Union européenne dans le cadre du programme de travail Horizon 2020 Défi sociétal 5 : "L'Europe dans un monde en mutation", appelé MIGRATION 08-2018 (Numéro de subvention : 822453). Il s'agit d'un programme de trois ans qui est mené dans différents pays d'Afrique (RDC, Ethiopie, Tanzanie), d'Asie (Pakistan, Jordanie) et d'Europe (Grèce, Italie, Allemagne). Dans la plupart des pays, l'accent est mis sur les réfugiés. La République Démocratique du Congo sert de contre-cas en mettant l'accent sur les personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) et non sur les réfugiés. L'objectif général du projet TRAFIG est de contribuer au développement de solutions alternatives au déplacement prolongé qui soient mieux adaptées aux besoins et aux capacités des personnes touchées par le déplacement. Nos remerciements s'adressent d'abord à l'Union Européenne sans laquelle la présente étude ne pourrait voir le jour. Notre gratitude va tout droit à la Coordination de cette étude à BICC (Bonn International Center for Conversion) en Allemagne qui n'a ménagé aucun effort pour la réalisation de la présente œuvre. Bien attendu, nous ne pouvons pas passer sous silence les contributions et engagement personnels de tous les auteurs de cette œuvre, sans lesquels ce volume ne saurait être édité. Nous n'oublions pas les membres du Comité de lecture de l'ISDR-Bukavu, grâce à qui, ce volume ne pouvait avoir la forme actuelle. A toute personne qui a contribué de près ou de loin à cette œuvre—nous pensons à toutes les personnes qui ont bien voulu participer aux entretiens, aux groupes de discussion et au barza, qu'elle trouve ici l'assurance de notre profonde gratitude. Nos derniers remerciements s'adressent à David Nganirwa et à Innocent Basubi, qui ont activement participé à la collecte des données comme assistants de recherche pendant cette étude. Loin d'être oubliés, qu'ils trouvent ici l'expression de notre profonde reconnaissance.

Carolien Jacobs et Patrick Milabyo Kyamusugulwa

Préface

Prof. Dr Bosco MUCHUKIWA RUKAKIZA
Directeur Général de l'ISDR-Bukavu

Ce présent numéro spécial des cahiers de CERPRU intitulé *Personnes déplacées et leurs connectivités dans la Province du Sud-Kivu, RD Congo* n'est pas à confondre avec les deux numéros précédents. En partie, il est une continuité mais dans l'ensemble s'en distingue par l'analyse qualitative de la connectivité. Celle-ci est une notion importante, voire transversale dans ce numéro spécial mais manque dans la plupart des études scientifiques actuellement. Les différents articles publiés dans ce numéro peuvent être regroupés en trois thématiques pour mieux comprendre les problèmes de mobilité forcée par l'insécurité, d'intégration dans le milieu d'accueil et de ruralisation de la ville de Bukavu.

Le premier thème ressort du cadre théorique qui a servi à l'analyse des données récoltées sur le terrain qu'est la Province du Sud-Kivu. Deux articles dont l'introduction définissent la configuration sociale comme thématique de recherche. L'auteur s'inspire de ce qu'il appelle la sociologie de la configuration sociale développée par Norbert Elias. Les concepts qu'offre cette sociologie sont la mobilité, la connectivité, la translocalité, l'agence, l'unité de survie, le déplacement prolongé, le réseau, l'incertitude, etc. Ces différents concepts sont définis dans l'introduction et ont servi à analyser et à interpréter le phénomène de reconstruction de la vie quand une masse de la population est confrontée à une situation d'abandonner son village d'origine pour vivre ailleurs.

Le deuxième article entre dans la configuration sociale avec un aspect juridique que Norbert Elias n'aborde pas sans doute. Cet article a la particularité de combler ce vide épistémologique et d'examiner le cadre de protection des réfugiés qui existe et se maintient en dépit de l'évolution du contexte international. En revanche, l'auteur de cet article montre que le cadre de protection des personnes déplacées internes manque en RD Congo. Il y a un vide juridique à combler. Les Congolais appelés déplacés internes voguent et vivent au gré des vagues. Mais, leur gouvernement s'emploie à boucher ce vide juridique par la constitution de février 2006 qui ne garantit pas assez, voire suffisamment le statut de personnes déplacées

internes. L'auteur imagine que l'élaboration d'une loi spécifique est indispensable pour les protéger et mettre fin aux tergiversations de l'Assemblée Nationale.

Six autres articles fournissent des données brutes pour répondre aux trois principales questions en lien avec la connectivité, à savoir : Comment les populations déplacées internes reconstruisent-elles des réseaux personnels ou intergroupes pour s'intégrer dans le milieu d'accueil ? Quelle est leur contribution à l'économie locale ? Sur le plan d'urbanisation, quelle est la conséquence qu'elles causent à l'Etat congolais ? Ces trois questions entrent dans le deuxième thème qu'est la reconstruction de la vie. Quand il s'opère une mobilité, les auteurs constatent que les populations déplacées internes s'insèrent par des réseaux de familiers, passent par des structures de l'église, des ONG, des connaissances pour se connecter et reconstruire leur vie dans le milieu d'accueil. Ces divers canaux qu'elles exploitent différemment sont plus importants que les liens formels pour leur intégration sociale. Les populations déplacées internes vivent chez les hôtes car les camps n'existent pas, ce qui pose le problème de leur identification en vue d'organiser les assistances. En général, l'intégration dans le milieu d'accueil passe et opère par la participation aux activités de la communauté d'accueil, par la fréquentation d'une église, par l'adhésion à une mutualité tribale, par l'identification à un réseau d'activité, se faire accepter, avoir une parcelle à construire. L'adhésion à un parti politique pour reconstruire sa vie et s'intégrer dans l'unité de survie n'est pas abordée dans cette étude. C'est un biais à combler par les nouvelles recherches. Loin d'avaliser et d'admettre une thèse moniste, ces exemples ci-dessus attestent que les populations déplacées internes sont rationnelles et combinent à la fois l'informel et le formel pour reconstruire leurs vies dans le milieu d'accueil.

La contribution des personnes déplacées internes n'est pas chiffrée en vue de déterminer son apport à la balance économique nationale. Les auteurs écrivent qu'elles saisissent les opportunités telles que l'exercice de petits métiers, les services rendus aux tierces personnes, l'écoulement des produits vivriers en provenance du milieu d'origine, l'exploitation des carrières et la taille des pierres, la garde des chantiers de construction, la menuiserie, la charpenterie, l'exercice de petites activités génératrice de revenus, etc., en vue de reconstruire leurs vies.

La proportion dans laquelle ces activités informelles contribuent à l'économie locale n'est pas nettement dégagée par les auteurs. Quelques observations à émettre à ce sujet

consistent à faire remarquer que les populations déplacées internes saisissent différemment les opportunités qu'elles trouvent sur place car elles n'ont pas les mêmes compétences, ne disposent pas des mêmes atouts et ne partagent pas les informations de la même manière. Bref, les populations déplacées internes migrent avec des inégalités en termes d'informations, du capital social, des atouts économiques et des compétences. C'est dire que leur contribution à l'économie locale est inégalement perçue et ne peut être exaltée dans la ville de Bukavu pour ces différentes raisons précitées.

En plus, les auteurs décrivent une série de conséquences qu'ils expriment par les concepts d'incertitudes et de bidonvilisation de la ville de Bukavu. Ils révèlent que les Personnes déplacées internes proviennent des Territoires de Fizi, Kabare, Kalehe, Mwenga, Shabunda, Uvira et Walungu en proie à l'insécurité. Cette dernière a rendu les conditions de vie déjà précaires insupportables. C'est pourquoi les personnes déplacées internes arrivent dans la ville de Bukavu dans un état de pauvreté avancée. Elles ont des difficultés pour s'installer et s'intégrer effectivement, de se payer un logement, d'accéder aux moyens de subsistance parce que leurs économies ont été détruites par les guerres répétitives et les conflits intercommunautaires.

Etant pauvres, les personnes déplacées internes occupent les périphéries de la ville, ce qui est à la base d'habitat rapide et désordonné. C'est la bidonvilisation de Bukavu par des constructions anarchiques. Ces urbains aux attaches traditionnelles créent, en violation de la loi, des lieux d'habitat et développent les réseaux de connectivité par le truchement des familiers anciennement installés dans la ville de Bukavu, ils exploitent les relations de voisinage et adhèrent aux associations de solidarité et aux communautés religieuses. Les stratégies d'intégration et de connexion auxquelles ils recourent, sont diversifiées et en même temps couplées par la pratique des activités informelles. Il n'y a donc pas de sots métiers, car ces derniers contribuent de façon précaire à nourrir leurs familles en attendant l'intégration effective dans la ville de Bukavu. Le provisoire par lequel les populations déplacées internes passent, se transforme et devient définitif au fil de temps.

Dans ce processus de reconstruire leur vie, le temps joue alors grandement ainsi que l'exercice d'une activité qui assure à se procurer un pain, se fournir à manger, de réunir des moyens pour se faire soigner, pour éduquer leurs enfants, pour payer des loyers et transports urbains. Au fil des années, les incertitudes cèdent aux certitudes, les personnes déplacées

internes qui ont pu tenir, consolident les liens sociaux et de voisinage, et retrouvent le sourire et s'intègrent progressivement dans la ville de Bukavu. Les stratégies d'intégration et de connexion ne sont donc pas uniques et identiques. Elles sont variables en fonction des capacités personnelles et de l'étendue de l'unité de survie comme l'une des composantes de la grande configuration sociale qu'est la ville de Bukavu. Nous insinuons qu'une configuration sociale est constituée de plusieurs unités de survie d'après la stratification sociale, la démographie, la géographie, l'organisation économique et politique et entretiennent des interactions multiples. La notion de configuration sociale rappelle et s'apparente en partie, même si la comparaison ne peut être établie avec exactitude, à celle d'arène locale développée par Thomas Bierschenk et Jean-Pierre Olivier de Sardan en 1998 et à celle de site symbolique d'appartenance développée par Hassan Zaoual en 1999.

Les stratégies identifiées dans les différentes configurations sociales et les plus évoquées dans les six articles consistent à puiser des moyens de subsistance dans le milieu d'accueil ou de provenance. Les interactions entre la ville et la campagne ne sont pas complètement interrompues. La plupart des Personnes déplacées internes gardent des liens économiques ou sociaux avec leur milieu d'origine, opèrent dans l'informel, elles connaissent la mobilité d'activité et se donnent une occupation non régie par un contrat écrit. Si deux parties s'accordent à travailler ensemble, c'est sur base d'une confiance mutuelle. C'est sans référence aux prescrits préalablement établis par un employeur et reconnus par les instances publiques. C'est pourquoi, nous suggérons de parler de la mobilité professionnelle qui s'effectue dans un cadre régi par des lois qui réglementent le monde du travail administratif.

Le dernier article sort du lot et aborde le thème d'accaparement et de thésaurisation des terres rurales par quelques élites urbaines au Sud-Kivu. C'est le dernier thème. L'auteur montre que ces dernières nanties accaparent les terres en milieu rural par l'achat aux petits propriétaires. Au fil de temps, elles sont désaffectées sans nécessité et soubassement juridique, ce qui explique, en partie, l'émergence des paysans sans terres. Ce n'est pas l'unique facteur car le système d'accès et de gestion des terres au BUSHI entre dans l'éventail des variables explicatives. Sans insister trop sur cet aspect, nous voulons faire remarquer, c'est la faiblesse de cet article, que les paysans sans terres ne quittent pas leur milieu pour devenir les populations déplacées internes. Cet aspect n'est pas analysé par l'auteur et peut constituer une nouvelle piste de recherche. Face à cet accaparement des terres, les paysans ne migrent pas mais recourent à la location des terres, au métayage ou au troc pour tenir et résister dans leur

configuration sociale en pleine mutation. L'intérêt de cet article est que l'auteur expose les désavantages de la thésaurisation des terres. Elle est contreproductive sur le plan de sécurité alimentaire et peu rentable pour l'Etat congolais.

En définitive et c'est important de rappeler que l'objectif de cette recherche qualitative était d'étudier les stratégies que les populations déplacées internes développent pour créer des liens de solidarité et reconstituer de manière non textuelle les nouvelles unités de survie dans le milieu d'accueil. Les trois types d'incertitudes liées entre elles (relationnel, spatial et économique) auxquels sont confrontées les populations déplacées internes sont bien décrits dans cette étude. Les populations déplacées internes développent les capacités de résilience face à l'incapacité de l'Etat congolais à les gérer. Le mouvement villageois vers la ville présente plusieurs effets positifs et négatifs qui ne sont pas tous analysés dans le cas d'espèce. La chaîne de mobilité n'est pas inscrite en lettre d'or de manière définitive. La ville de Bukavu a gagné en densité par un double mouvement naturel et migratoire. Par manque des données de recensement général, le taux de croissance naturelle n'est pas actualisé, c'est donc un biais à combler par les prochaines recherches. Les chiffres présentés sont des estimations qui doivent être actualisées pour une étude objective. Le phénomène étudié ici concerne le mouvement migratoire causé par l'insécurité entretenue par les milices et les groupes armés étrangers. Les populations déplacées internes se déplacent avec les inégalités, celles-ci ne disparaissent pas en ville mais se renforcent davantage. La mobilité géographique, c'est-à-dire celle liée au changement de lieu n'est pas à confondre avec la mobilité de position sociale. Pour l'une ou l'autre raison, l'entourage développe des perceptions positives ou négatives.

Dans cette étude basée sur quatre récits de vie tels que la situation des populations déplacées internes est décrite ci-après, elles sont perçues comme des étrangers, des parvenus qui perturbent l'ordre établi dans la configuration sociale par les hôtes et/ou les propriétaires de la ville de Bukavu. Ce cadrage est important pour aider à comprendre le fond des analyses faites dans ce numéro spécial.

Bukavu, le 10 novembre 2020

Connectivité et mobilité des personnes déplacées dans la province du Sud-Kivu, RDC : approche configurationnelle appliquée

Carolien JACOBS et Benjamin ETZOLD

Résumé : En raison des conflits armés dans l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC), de nombreuses personnes fuient leur lieu d'origine, en tant que "personnes déplacées à l'intérieur du pays" (PDI). Bukavu est l'un des centres urbains qui les attirent en grand nombre. Comment reconstruisent-elles leur vie ? Dans quelle mesure utilisent-elles la mobilité comme une ressource ? Et quel est le rôle de leurs liens sociaux dans cette nouvelle sphère ? Cette introduction du cahier spécial présente le projet de recherche sur lequel reposent la plupart d'articles de ce numéro. Elle présente d'abord le cadre conceptuel qui est utilisé pour étudier les principales questions de recherche. Elle présente ensuite l'approche de la sociologie configurationnelle d'Elias Norbert et la manière dont cette approche peut être utilisée pour étudier les déplacements prolongés. La connectivité et la mobilité sont deux concepts clés qui sont exposés plus en détail. La deuxième partie de cette introduction présente les différentes contributions à ce numéro spécial.

Mots clés : Déplacement prolongé, PDI, sociologie configurationnelle, translocalité, connectivité, mobilité, agence, RDC.

Introduction

Bukavu a connu une croissance exponentielle de sa population au cours de trois dernières décennies. Demandez aux habitants de la ville leur origine, et il est fort probable qu'ils vous répondent qu'eux-mêmes ou leurs parents sont nés dans l'un des territoires ruraux de la Province du Sud-Kivu. Qui sont les nouveaux arrivants dans la ville ? Qu'est-ce qui les motive à quitter leurs villages ancestraux ? Dans quelle mesure doivent-ils être considérés comme des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) ? Et dans quelle mesure sont-ils des migrants réguliers ? Comment reconstruisent-ils leur vie dans la ville ? Il est clair que les raisons qui poussent les gens à migrer vers Bukavu varient et qu'il est souvent impossible de trouver une seule réponse. L'insécurité joue un rôle, mais n'est certainement pas le seul facteur. Ce numéro spécial se penche sur ces questions et vise à faire vivre en particulier les personnes déplacées qui se sont récemment ou moins récemment installés dans la ville. Certaines d'entre elles ont fui à cause des conflits armés dans leur communauté d'origine, d'autres ont des raisons

plus personnelles de craindre pour leur vie, raisons liées par exemple à des accusations de sorcellerie. Dans la ville, la plupart des déplacés cherchent activement à établir des liens avec les membres de leur communauté d'origine qui y sont déjà mieux intégrés. Mais ils investissent également dans l'établissement de nouveaux contacts. D'autres viennent avec des ressources financières et matérielles à leur disposition, tandis que d'autres ne savent pas comment s'en sortir. D'autres encore s'intègrent rapidement, se sentent chez eux en ville et n'ont plus envie de revenir, d'autres font régulièrement des allers-retours entre leurs deux domiciles et vivent dans l'incertitude. Ce que la plupart d'entre eux ont en commun est qu'ils vivent dans une situation que les décideurs politiques qualifieraient de "déplacement prolongé" ; une situation dans laquelle ils ne peuvent pas retourner de façon permanente dans le milieu d'origine, mais ne parviennent pas non plus à s'intégrer pleinement dans leur nouvel environnement.

La prise en charge de la problématique des déplacés se réalise soit par le biais des pouvoirs publics soit par les ONGs à l'occasion de certains projets. C'est le cas de TRAFIG. En s'appuyant sur (Etzold *et al.*, 2019), ce chapitre d'introduction présente le cadre théorique et les thèmes centraux du projet TRAFIG dans son acronyme en Anglais '*Transnational Figurations of Displacement*'.¹ Pour cela, la première partie de cet article expose le concept de configurations sociales, comprises comme des constellations sociales dynamiques entre des individus interdépendants qui sont produites dans et par des interactions et des transactions (Elias, 1978). Sur cette base, la deuxième partie redéfinit le déplacement prolongé comme une configuration, dans laquelle les capacités et les opportunités des personnes déplacées sont sévèrement limitées pendant des périodes prolongées. Les décideurs politiques partent du principe selon lequel le déplacement prolongé prend fin une fois que les personnes ont trouvé l'une des trois solutions durables au déplacement : le retour, l'intégration locale ou la réinstallation. De multiples forces structurelles les empêchent d'utiliser leurs capacités et de faire des choix libres pour parvenir à ces solutions : les forces de déplacement durables entravent le retour ; les forces de marginalisation empêchent l'intégration locale ; les forces d'immobilisation bloquent les chances de chercher un avenir ailleurs. Les déplacements prolongés sont cependant beaucoup moins statiques et fixes qu'on ne le pense généralement.

¹ Veuillez noter que cette introduction est une version abrégée du document de travail TRAFIG 1 qui a été rédigé pour définir le cadre conceptuel du projet. Certains ajustements ont été faits pour mieux adapter les concepts au contexte congolais. Pour une compréhension plus complète du cadre conceptuel, veuillez consulter le document de travail complet (Etzold *et al.* 2019).

Les personnes déplacées ont de l'influence, comme le montre l'objectif configurationnel. Elles développent diverses stratégies pour faire face à des situations difficiles et pour naviguer les régimes de gouvernance de l'aide et de l'asile, ou elles prennent leurs propres initiatives pour reconstruire leur vie. Pour comprendre la dynamique des déplacements prolongés, il est nécessaire de mieux comprendre les perspectives, les capacités et les pratiques des personnes déplacées et de reconnaître que leur vie quotidienne transgresse souvent les lieux et les territoires. La connectivité translocale et la mobilité humaine peuvent servir de ressources pour faire face aux déplacements prolongés et s'en sortir.

La dernière partie de ce chapitre présente les thèmes clés de ce numéro spécial et les différentes contributions. Ces contributions mettent en lumière un groupe de personnes souvent négligé et méprisé à Bukavu, à savoir le groupe de personnes déplacées qui se sont installées dans la ville dans l'espoir de trouver une sécurité physique et socio-économique. Les articles ont en commun le fait de reconnaître l'importance de la connectivité et de la mobilité des personnes pour améliorer leur protection et assurer leurs moyens de subsistance.

Configurations sociales

Norbert Elias a inventé le concept de "configurations sociales" pour faire le pont entre la perspective micro et macro et pour étudier ce qui se passe au niveau méso (Elias, 1978; Baur and Ernst, 2011). Dans le domaine de la sociologie, une micro perspective signifie qu'il faut examiner les acteurs individuels, leurs perceptions et leurs actions. Une macro perspective accorde une plus grande attention aux structures, aux institutions et à leurs fonctions au sein des sociétés. Mais il y a quelques décennies déjà, d'éminents sociologues affirmaient qu'il était nécessaire d'examiner l'interaction entre les deux et d'étudier le niveau méso. Selon Giddens (1984), cela signifie qu'il faut examiner à la fois l'action d'un individu et les structures au sein desquelles cet individu agit. Bourdieu a mis l'accent sur les pratiques et l'habitus (Bourdieu, 1985).

Le concept de configuration sociale peut être utilisé comme un outil heuristique pour comprendre les relations sociales structurées ainsi que l'émergence contingente et la dynamique inhérente de la vie sociale. Il s'agit des constellations sociales entre les individus interdépendants et elles sont façonnées par les interactions et les transactions entre ces

individus. Il est important de comprendre la manière dont ces individus sont reliés les uns aux autres au sein de leurs configurations sociales. Celles-ci peuvent être analysées à différents niveaux d'échelle : d'un petit groupe qui a de nombreux liens denses différents, comme une famille, à un groupe plus large comme un bon nombre de personnes originaires d'une seule communauté ou d'un seul groupe ethnique, ou même de l'État-nation.

La relationnalité est un premier élément clé de l'analyse des configurations sociales. En général, on suppose que les liens dans les sociétés à petite échelle sont plus denses et les relations plus multiplexes que dans les sociétés à grande échelle (Gulliver, 1979). Nous pouvons imaginer que les personnes provenant d'une "colline" particulière du Sud-Kivu sont reliées entre elles de multiples façons. En effet, quelqu'un peut être relié à ses voisins non seulement en raison de la proximité des maisons, mais aussi parce que son voisin est son oncle et enseigne à l'un de ses enfants à l'école primaire, et parce que sa femme est la personne qui lui vend habituellement de l'huile de cuisine. Il peut aussi avoir des liens avec ses voisins en tant que cousine, en tant que coiffeuse préférée, et en tant que la personne qui aide de temps en temps à transporter sa moto. Il est facile d'imaginer que plus une relation est multiple, plus le lien est fort. Les relations multiplexes sont caractérisées par une plus grande interdépendance. Il est donc moins probable que ces liens soient rompus facilement ; les gens dépendent les uns des autres de diverses manières. La configuration sociale est façonnée de manière dynamique par les interactions des personnes mais aussi par les transactions. Celles-ci peuvent être des transactions de ressources, mais aussi d'idées et d'informations qui peuvent être utiles (Elias, 1978; Emirbayer, 1997).

L'ensemble de la configuration sociale d'une petite communauté sera souvent constitué d'une forte chaîne d'interdépendance entre les individus de cette communauté. Dans un milieu urbain comme Bukavu, les gens peuvent - du moins à long terme - développer des relations avec un plus grand nombre de personnes que dans la petite communauté de la zone rurale d'origine, mais ces relations sont souvent moins complexes : votre voisin n'est pas nécessairement lié à vous de diverses autres manières. Les relations denses et multiples dans la société à petite échelle sont perçues plus solides que les relations plus singulières en milieu urbain. L'avantage des liens plus faibles, cependant, est qu'ils ont le potentiel de relier les gens à des configurations sociales nouvelles et différentes dont ils ne font pas automatiquement partie (cf. Granovetter, 1973 sur la force des liens faibles). Les nouveaux arrivants dans la ville doivent trouver des points d'entrée pour entrer dans la configuration sociale de la ville. Les relations qui existaient avant le déplacement peuvent leur être utiles.

Une deuxième partie de l'analyse de la configuration examine la dynamique du pouvoir de trois manières différentes ; chaque individu est positionné par rapport aux autres selon une hiérarchie sociale. Quelqu'un peut monter et descendre sur cette échelle hiérarchique. Ceci est, entre autres, influencé par la dépendance entre les individus et les groupes ; un nouvel arrivant à Bukavu qui est bien connecté à un groupe puissant d'entrepreneurs, par exemple, peut rapidement monter, car ces entrepreneurs peuvent aider cette personne à s'intégrer facilement dans la ville. Mais la position de pouvoir des gens dépend aussi beaucoup de leur propre capacité à agir, à prendre des initiatives et à se débrouiller seuls. L'agence d'un acteur joue un rôle important à cet égard, car c'est essentiellement l'initiative de la personne elle-même qui l'aide à mieux se positionner (voir de Haan and Zoomers, 2005; Pansardi, 2012 sur les différentes connotations du pouvoir).

Les configurations ne sont évidemment pas statiques, mais dynamiques et changeantes dans le temps et l'espace (Kaspersen and Gabriel, 2008). Avant le déplacement, la configuration sociale d'une personne était probablement façonnée dans une large mesure par les relations dans la communauté d'origine. Mais les personnes plus mobiles, comme les commerçants ou les personnes qui ont travaillé dans les zones minières ailleurs dans la province, peuvent faire partie de configurations sociales plus larges. Cela pourrait leur permettre de rechercher plus facilement des liens avec de nouvelles configurations. Lors d'un déplacement, certaines relations de l'"ancienne" configuration peuvent encore être actives ; les gens gardent des liens par exemple avec des familiers qui restent au village, ou ils peuvent mobiliser les liens de parentés avec d'autres qui ont déménagé à Bukavu avant eux. Plus une personne déplacée réside longtemps dans un lieu de refuge, plus sa vie sociale se complexifie, ce qui conduit à des configurations plus différenciées.

La sociologie de la configuration d'Elias s'intéresse à la façon dont les configurations sont façonnées et transformées dans le temps et l'espace. La relation et le pouvoir jouent clairement un rôle à cet égard. Dans le cas des personnes déplacées, nous constatons que la transformation initiale d'une configuration sociale dans le temps et l'espace est déclenchée par des facteurs externes ; les gens fuient à cause de la violence et de l'insécurité et n'ont pas le pouvoir de changer eux-mêmes cette situation pour le mieux. C'est là que le niveau macro rencontre le niveau micro de la vie quotidienne des gens, et que nous constatons que l'action des gens est limitée par des facteurs structurels. Cela a un impact non seulement sur leur pouvoir d'action,

mais aussi dans la mesure où ils sont capables d'exercer un pouvoir ou une influence, c'est-à-dire ils sont capables de mobiliser des relations et des ressources au sein de leur configuration. Si l'insécurité les empêche de retourner dans leurs communautés d'origines, ils sont également coupés, dans une certaine mesure, des possibilités que leurs configurations communautaires pourraient leur offrir.

Pour notre étude des configurations du déplacement, l'unité de survie, une forme élémentaire de configuration autour de laquelle s'organise la vie sociale, doit être approfondie (Elias, 1978; Kaspersen and Gabriel, 2008). Une unité de survie s'articule autour des principes de sécurité (par exemple, l'exercice de la violence pour défendre les membres de cette configuration), de subsistance économique (la production et la reproduction de biens et de services pour ses membres), d'identité (il existe une croyance commune dans sa fonction, son unité et, par conséquent, ses institutions et ses symboles) et de territorialité (c'est-à-dire un espace clairement délimité dans lequel des interactions ont lieu, qui est défendu contre les revendications et les interventions des autres, et qui est reconnu par ceux qui sont en dehors de cette configuration).

L'État territorial est souvent la forme la plus dominante d'une telle unité de survie à l'heure actuelle, mais d'autres formes sociales et spatiales d'unités de survie peuvent également remplir les mêmes fonctions de survie de base, comme les tribus. Selon Elias, l'essentiel est que ces unités de survie soient, au moins dans une certaine mesure, fonctionnellement autonomes par rapport aux autres configurations, qu'un acteur légitime ait le monopole des moyens de violence au sein de cette configuration et que des personnes naissent dans cette unité de survie, c'est pourquoi il ne s'agit pas d'une "communauté par choix", mais d'une "communauté de destin" (Elias, 1978: 134-140; Kaspersen and Gabriel, 2008: 374-381).

Un objectif configurationnel pour étudier le déplacement

Les notions de "configuration" et d'"unité de survie", en tant que l'une de ses formes distinctes, peuvent être utilisées de plusieurs façons dans le contexte du déplacement. Sur la base des études ci-dessous, nous réfléchissons brièvement aux caractéristiques principales des configurations du déplacement le long d'une trajectoire de mobilité "typique" de personnes qui ont fui en raison d'un conflit violent, de persécutions, de violations des droits de l'homme ou

d'autres menaces existentielles. Il est important de noter que les turbulences des conflits violents et de la mobilité spatiale entraînent une multiplication et une fragmentation des configurations par rapport aux situations d'avant conflit et d'avant déplacement, et que les personnes déplacées sont souvent fortement limitées dans leur mobilité et leurs actions de la vie quotidienne par de multiples forces structurelles. Quelques points clés :

Les conflits violents, ainsi que d'autres crises existentielles telles que les catastrophes ou les crises alimentaires graves, déclenchent non seulement des déplacements, mais aussi des transformations fondamentales et très turbulentes des cadres configurationnels plus larges. Chaque conflit armé, par exemple, est marqué par différentes phases au cours desquelles les parties belligérantes gagnent et perdent le contrôle territorial, la puissance militaire, les ressources économiques, l'autorité et la reconnaissance publique. Les changements d'équilibre des pouvoirs dans les configurations sont la raison même des conflits, en expliquant la dynamique et en déterminent l'issue. Le paysage configurationnel après un conflit n'est jamais le même qu'avant, ce qui explique aussi pourquoi le retour "chez soi" n'est pas une option réaliste pour de nombreuses personnes déplacées.

Les personnes sont déplacées parce qu'elles ont perdu leur position et la protection de "leur" unité de survie. Dans le contexte des conflits, certaines personnes ne sont plus protégées parce que les acteurs puissants qui les composent ont perdu leur autorité et leur pouvoir militaire sur le territoire. La configuration peut ne pas se dissoudre en tant que telle, mais perdre la capacité de protection de ses citoyens. En conséquence, les hiérarchies de position dans la société sont radicalement modifiées, ce qui entraîne une dissociation des individus de la configuration étatique à laquelle ils appartenaient autrefois.

Pendant le conflit et le déplacement initial, les représentations d'avant le conflit qui façonnent la vie quotidienne des gens sont transformées et parfois même dissoutes. Alors que certaines familles peuvent fuir ensemble, d'autres sont déplacées à des moments différents et fuient vers des lieux différents, ce qui entraîne une dispersion de la famille dans plusieurs endroits et potentiellement aussi une fragmentation du sentiment interne d'unité et d'appartenance d'une famille. Les quartiers, unités de travail, groupes religieux ou autres configurations qui structuraient la vie quotidienne avant la guerre sont également déchirés et peu susceptibles de se reconstituer de la même manière en un autre lieu ou même au même endroit des années après la fin d'un conflit.

En fuyant, les gens entrent dans des multiples configurations de mobilité, quelque peu fluides et peu sûres. Comme elles ne sont pas suffisamment protégées par l'État pendant leur déplacement, les personnes déplacées peuvent chercher un soutien et une protection en dehors de l'État, par exemple auprès de groupes armés ou de petites unités sociales de confiance comme leur famille principale ou d'autres personnes déplacées. En raison de leurs besoins existentiels, de leurs fortes différences de pouvoir et de leur dépendance, les personnes en fuite sont très vulnérables aux abus et à l'exploitation lorsqu'elles se fraient un chemin à travers les configurations temporaires rencontrées au cours de leur voyage. À cette époque, leur propre agence est plus limitée. Les configurations de déplacement sont particulièrement marquées par la violence, la précarisation et la marginalisation.

Ayant fui vers un nouvel environnement, les personnes déplacées doivent trouver leur place dans des nouvelles configurations, dont les structures et les règles leur sont initialement inconnues. Dans chacune de ces configurations, elles sont confrontées à des structures hiérarchiques préexistantes dans lesquelles elles doivent naviguer ; elles créent des nouvelles relations personnelles et apprennent les "règles du jeu" respectives, et elles doivent adapter leurs comportements pour s'en sortir et avancer dans leur vie. Les personnes déplacées peuvent se retrouver coincées dans des situations de déplacement prolongé, sur lesquelles elles n'ont qu'un contrôle limité et qu'elles perçoivent comme limitatives, précaires et incertaines.

Ces représentations peuvent s'étendre à un espace translocal de soins, de solidarité et de confiance. Si toutes les configurations décrites dans les paragraphes précédents sont en quelque sorte ancrées dans les lieux et les territoires où les personnes déplacées vivent et passent, il faut souligner que les configurations ne sont pas nécessairement liées à un lieu ou à un espace unique. Celles dans lesquelles les personnes déplacées trouvent un soutien émotionnel et des moyens de subsistance, une certaine sécurité et un sentiment d'appartenance, peuvent transgresser le temps et le lieu et se situer dans un espace translocal. Les configurations translocales du déplacement sont constituées, d'une part, par des relations d'interdépendance déterritorialisées et des transactions entre des lieux nodaux dans des réseaux - par exemple, les multiples sites interconnectés où vivent les membres d'une famille. D'autre part, elles sont structurées par des ordres territoriaux en ce sens que l'accès à la protection ainsi qu'aux marchés du travail et aux services sociaux sont organisés par des acteurs territoriaux tels que l'État ou des acteurs humanitaires non étatiques.

Déplacement prolongé

Depuis le début des années 2000, les déplacements prolongés ont fait l'objet d'une attention croissante de la part des chercheurs et des acteurs humanitaires (Crisp, 2003; Loescher and Milner, 2005; Adelman, 2008; Bohnet *et al.*, 2015; Hyndman and Giles, 2016), bien que des études beaucoup plus anciennes aient déjà noté que les solutions durables restaient insaisissables dans des nombreux contextes de déplacement pendant de longues périodes (voir Stein and Clark, 1990 sur les camps de réfugiés en Afrique). Suite aux contributions antérieures à ce débat, le Haut-Commissariat pour les Réfugiés (HCR) a formellement adopté le concept de "situations de réfugiés prolongées" comme concept clé guidant son analyse et sa réponse aux situations de réfugiés dans le monde. L'observation selon laquelle une part importante et croissante de la population mondiale de réfugiés vit dans un état d'incertitude existentielle de déracinée depuis des décennies, avec peu de perspectives de rapatriement, de réinstallation ou d'intégration locale, est au cœur de ce concept. La métaphore de "vivre dans les incertitudes" y est fréquemment utilisée (Kits, 2005; Brun and Fábos, 2015).

S'appuyant sur les recherches et les politiques relatives aux situations de réfugiés prolongées, Kälin et Entwisle Chapuisat définissent comme suit les "situations de déplacement interne prolongé" :

"situations dans lesquelles les progrès tangibles vers des solutions durables sont lents ou bloqués pendant des périodes importantes parce que les personnes déplacées sont empêchées ou incapables de prendre des mesures leur permettant de réduire progressivement la vulnérabilité, l'appauvrissement et la marginalisation auxquels elles sont confrontées en tant que personnes déplacées, afin de retrouver une vie autonome et digne et, en fin de compte, de trouver une solution durable" (Kälin and Entwisle Chapuisat, 2017: 20, notre traduction).

Un aspect essentiel de cette définition est qu'elle établit un lien direct entre le déplacement prolongé et l'absence des solutions durables. Dans le contexte du déplacement interne, le Comité permanent inter-organisations (IASC), un mécanisme des Nations Unies pour la coordination stratégique de l'aide humanitaire créé en 1992, a établi une définition des solutions durables qui lie celles-ci à l'absence de besoins d'assistance et de protection, définissant une solution durable comme "réalisée lorsque les personnes déplacées n'ont plus des besoins spécifiques d'assistance et de protection qui sont liés à leur déplacement et que ces personnes

peuvent jouir de leurs droits fondamentaux sans discrimination résultant de leur déplacement" (IASC, 2010: 5).

Tout en faisant également référence aux trois solutions classiques développées dans le contexte des réfugiés, à savoir le retour et la réintégration sur le lieu d'origine, l'intégration locale dans les zones de refuge et la (ré)installation et l'intégration dans une autre partie du pays, le cadre du IASC sur les solutions durables pour les PDI définit en outre un ensemble de critères qualitatifs pour évaluer si une solution durable a été atteinte.

Ces critères sont :

- la sûreté et la sécurité à long terme ;
- la jouissance d'un niveau de vie adéquat sans discrimination ;
- l'accès aux moyens de subsistance et à l'emploi ;
- les mécanismes efficaces et accessibles pour restaurer les logements, les terres et les biens ;
- l'accès aux documents personnels et autres sans discrimination ;
- le regroupement familial ;
- la participation aux affaires publiques sans discrimination ; et
- l'accès à des recours et à une justice efficaces (IASC, 2010: 27).

Dans TRAFIG, nous partons du principe selon lequel des solutions durables peuvent être réalisées si les personnes déplacées ont elles-mêmes les capacités de reconstruire leurs vies après le déplacement et si elles ont la possibilité de le faire. TRAFIG distingue trois forces structurelles majeures qui façonnent les configurations du déplacement prolongé. Premièrement, ce sont les forces de déplacement qui provoquent le déplacement initial et qui continuent à jouer un rôle plus tard en tant qu'obstacle au retour. Sans retour (même occasionnel), il est plus difficile pour les personnes de capitaliser les ressources et les liens que leur configuration sociale dans la communauté d'origine a offert. Deuxièmement, il existe des forces de marginalisation dans le lieu de refuge. Ces forces entravent, voire bloquent totalement l'intégration locale. Ces forces marginalisantes peuvent provenir des membres des communautés d'accueil qui ne sont pas disposés à accepter les nouveaux arrivants qui leur font concurrence pour les rares ressources, services et possibilités d'emploi. Les sentiments de discrimination et de stigmatisation font qu'il est difficile pour les gens de se sentir chez eux et acceptés. Troisièmement, il existe des forces d'immobilisation qui entravent la mobilité des personnes et rendent difficile le passage à des pâturages plus verts si les conditions de déplacement ne permettent pas de vivre dans des conditions acceptables. Ces forces

immobilisantes peuvent également entraîner la séparation à long terme des membres de la famille. Dans le contexte de la RDC, nous notons par exemple que les hommes partent parfois dans les zones minières dans l'espoir de pouvoir subvenir aux besoins du reste de la famille restée en ville. Mais lorsque les revenus semblent inférieurs aux prévisions, ils sont incapables ou honteux de retourner dans leurs familles après quelques mois et n'arrivent pas non plus à contribuer aux besoins familiaux.

Outre les forces structurelles qui empêchent les gens de trouver des solutions durables à leurs situations de déplacement prolongé, il y a l'agence des gens eux-mêmes pour aborder et surmonter certains des défis auxquels ils sont confrontés. En utilisant leur agence, les gens transforment leurs configurations sociales et ont la possibilité de sortir de leur situation de dépendance et de "vie dans les incertitudes". Mais l'agence n'est pas divisée de manière égale entre les personnes. Il est donc difficile de faire des affirmations générales sur le processus de transformation. En examinant la vie des individus, TRAFIG vise à mieux comprendre comment les configurations sociales des déplacements prolongés sont façonnées et transformées. Une telle compréhension peut aider à mettre en évidence les facteurs critiques qui permettent ou empêchent la réalisation de solutions durables. Cette compréhension peut contribuer à améliorer les politiques et les interventions.

Connectivité et mobilité translocales

Des doutes ont souvent été émis quant à la capacité des trois "solutions durables" proposées classiquement à relever les défis du déplacement forcé (Milner and Loescher, 2011; Long, 2014; Bohnet *et al.*, 2015). Le rapatriement, l'intégration locale et la réinstallation, par exemple, ont longtemps été considérés comme des solutions distinctes plutôt que complémentaires. Les stratégies des décideurs politiques et du secteur humanitaire semblent également se concentrer sur les individus et les groupes se trouvant à l'endroit même où se déroule le déplacement prolongé, afin de relever les défis économiques, sociaux, politiques et administratifs les plus immédiats.

Une vision étroite basée sur le lieu, cependant, ne tient pas compte des liens translocaux intenses que des nombreuses personnes déplacées entretiennent avec les membres de leurs familles et leurs réseaux de parenté dans leurs communautés d'origines, ou ailleurs (Cohen and

Van Hear, 2017: 494). Bien souvent, comme dans le cas des réfugiés afghans, érythréens, soudanais et palestiniens, le déplacement a contribué à l'émergence d'une diaspora étendue, dispersée dans des nombreuses parties du globe (voir Cohen, 2008 pour une introduction aux études sur la diaspora). Étant donné que les familles et les réseaux de parenté sont dispersés dans des multiples endroits, les décisions de mobilité sont largement prises en fonction de l'éventail plus large d'options disponibles dans un espace transnational ou diasporique. Le rapatriement permanent, la solution politique largement privilégiée, ne correspond donc pas nécessairement aux préférences des ménages déplacés. Certains membres des familles sont souvent renvoyés "chez eux" temporairement pour "rétablir leurs droits et intégrer ces actifs dans leurs réseaux d'activités transfrontalières de subsistance" (van Hear, 2006: 12).

Faisant écho à ces déclarations, plusieurs auteurs ont conclu qu'au lieu de chercher des solutions au déplacement prolongé basées sur le lieu et limitées au territoire, il faut des nouveaux concepts centrés sur l'agence des personnes déplacées, leurs moyens de subsistance diversifiés, leurs relations translocales, leurs mobilités circulaires et des modes de vie plus fluides (Long, 2014; Cohen and Van Hear, 2017). De telles approches alternatives au déplacement prolongé doivent reposer sur des preuves empiriques.

Dans le prolongement de ces observations empiriques, le transnationalisme a été proposé comme "quatrième solution durable" au déplacement prolongé, reconnaissant que les interactions transfrontalières offrent plus que de simples liens fonctionnels entre ceux qui sont restés dans leur pays d'origine ou y sont retournés, ceux qui ont fui et vivent dans des pays de premier accueil et de transit, et ceux qui ont trouvé refuge dans un pays d'asile (Van Hear, 2006; Koser, 2007). Cohen and Van Hear (2017) ont développé l'idée du transnationalisme comme solution dans la vision utopique de la "refugia", un système politique transnational formé par les personnes déplacées et les communautés de la diaspora et basé sur une notion déterritorialisée de la citoyenneté. La notion de transnationalisme est reprise par de plus en plus de chercheurs dans les études sur les migrations forcées et les réfugiés, car elle permet d'étudier les liens entre les membres des familles qui ont été "laissés derrière", les travailleurs migrants, les réfugiés, les demandeurs d'asile et les groupes de la diaspora au-delà des frontières nationales. Cela a conduit à un débat plus nuancé où la mobilité et la connectivité transnationales ont été liées à d'autres questions telles que le thème important du développement (Glick-Schiller and Faist, 2010).

La connectivité translocale dans une perspective configurationnelle

Jusqu'à récemment, la recherche sur les migrations, les migrations forcées et les études sur les réfugiés étaient enfermées dans une pensée de conteneur territorial. L'idée dominante était que les migrants, y compris les réfugiés, (sont forcés) de quitter leur pays d'origine, de voyager - souvent en traversant les frontières par des moyens irréguliers -, puis d'arriver et de s'installer dans un pays de destination. Leur trajectoire de mobilité était communément décrite comme un processus linéaire, unidirectionnel et prévisible : Une fois partis, les migrants quittent définitivement leur foyer et s'installent "ailleurs", coupant les liens avec les lieux d'où ils viennent.²

Les chercheurs ont toutefois noté que des nombreux (anciens) migrants entretiennent et soignent leurs relations avec leurs pays ou leurs milieux d'origines, tout en développant des relations denses et en s'ancrant dans les lieux d'arrivée. Selon les fondateurs du concept, "la migration transnationale est le processus par lequel les immigrants forment et maintiennent des relations sociales simultanées et multiples qui relient entre elles leurs sociétés d'origine et d'établissement" (Glick Schiller, Basch and Szanton Blanc, 1995: 48, notre traduction). Si ces affirmations ont d'abord été contestées, après plus de 20 ans de débats scientifiques, l'imbrication des modes de vie des différentes nations, les pratiques des populations et les relations de rapprochement par-delà les frontières, ainsi que l'émergence et la reproduction de "champs sociaux transnationaux" sont devenues des thèmes dominants dans des études académiques des migrations internationales. Notre projet de recherche internationale en est une preuve.

Le concept de translocalité s'appuie sur le paradigme du transnationalisme car il plaide pour une compréhension relationnelle, en réseau et plurilocale de l'espace. La principale différence avec le transnationalisme réside dans le fait qu'il s'écarte d'une perspective nationaliste (Glick Schiller, Basch and Szanton Blanc, 1995). Ne contestant pas la pertinence des frontières territoriales, des acteurs étatiques et des politiques identitaires nationales comme cadres structurels de la migration, les auteurs qui utilisent la translocalité comme perspective

² À ce jour, une logique centrée sur l'État-nation et des représentations trop simplistes et linéaires des trajets des personnes déplacées et de leur vie supposée orientée localement avant et après le déplacement sont également profondément inscrites dans les politiques de gestion des migrations et d'asile, en particulier en Europe (Crawley, 2018: 143).

analytique s'affranchissent d'une vision trop étroite de la migration et des relations transnationales. Ils accordent plutôt une plus grande importance à la manière dont les acteurs s'inscrivent dans différents contextes sociaux - ce que nous appellerions des configurations - et à des lieux et localités distincts avant, pendant et après la mobilité (Brickell and Datta, 2011; Greiner and Sakdapolrak, 2013). En soulignant la "situation simultanée des migrants dans différents lieux" (Brickell & Datta 2011: 4), le concept met l'accent sur l'importance du lieu. La translocalité peut donc être considérée comme une version ancrée ou enracinée du transnationalisme. Elle met également en évidence les multiples liens, souvent croisés, entre les lieux, la circulation des personnes, des capitaux, des biens matériels, des idées et des idéologies et la manière dont les liens et les flux translocaux transforment les cadres locaux. Une autre raison de dépasser le nationalisme méthodologique dans la recherche sur les migrations a été d'abandonner la catégorisation des immigrants en groupes nationaux homogènes et de surmonter la distinction artificielle entre migration interne et internationale (King and Skeldon, 2010). Ce dernier aspect est particulièrement crucial pour notre étude des déplacés internes congolais qui entrent dans des situations de déplacement prolongé et cherchent à les surmonter. Dans ces cahiers, nous continuerons donc à utiliser la notion de translocalité au lieu de celle de transnationalisme, la première étant plus complète que la seconde et mieux adaptée aux objectifs de notre projet.³

La translocalité ne découle pas automatiquement de la mobilité. Une, sinon la question centrale dans l'étude des configurations translocales est alors "comment et pourquoi les configurations translocales émergent et dans quelles conditions se maintiennent, s'effacent ou se modifient-elles ?" (Dahinden, 2017: 1478, notre traduction). Suivant les idées d'Elias et de Bourdieu, une configuration translocale est activement produite et reproduite à travers les pratiques d'acteurs qui se trouvent dans une relation d'interdépendance, par exemple, des réfugiés actuels et anciens ou des membres de la famille qui n'ont pas été mobiles eux-mêmes. Les pratiques translocales sont les interactions et les transactions qui vont d'un endroit à l'autre et relient ainsi ces acteurs et localités dans une configuration en réseau. Selon Etzold (2017: 53) les pratiques translocales comprennent : la mobilité humaine, c'est-à-dire les migrations de main-d'œuvre, les

³ Dans une certaine mesure, toutes les configurations sociales englobent les relations translocales au sens de transactions de lieu à lieu entre des individus interdépendants. Les formes spatiales particulières et les distances couvertes dans ces configurations translocales diffèrent, bien sûr. Ce n'est que dans certains cas que les frontières internationales sont transgressées. Il est alors justifié de parler de relations transnationales. Bref, si toutes les configurations transnationales sont en soi translocales, seules les configurations translocales sont de nature transnationale.

voyages d'affaires, les voyages de touristes et les déplacements de réfugiés, qui reposent sur des infrastructures matérielles et sont contenus par les régimes de mobilité ; la communication, c'est-à-dire le transfert d'informations, d'idées, d'émotions et de croyances à travers l'espace, qui repose aujourd'hui sur une infrastructure de connectivité numérique; les transactions de ressources, c'est-à-dire l'argent, les objets matériels, les artefacts personnels, qui - selon l'unité en circulation - nécessitent des connexions matérielles et/ou virtuelles ; et les investissements dans les configurations, c'est-à-dire la création et le maintien de liens et de relations sociales à travers l'espace et l'infrastructure matérielle et/ou virtuelle qui permet la connectivité.

La compréhension de ces quatre différents ensembles de pratiques translocales est cruciale pour une meilleure explication des dimensions translocales du déplacement prolongé.

Configurations translocales du déplacement prolongé dans le contexte congolais

Comment pouvons-nous traduire et appliquer le concept de configurations translocales du déplacement prolongé dans le contexte congolais ? Tout d'abord, il convient de noter que les conflits à l'Est de la RDC n'ont pas déclenché des grands mouvements de réfugiés dans la région de l'Afrique de l'Est ou au-delà, comme dans le cas de l'Erythrée ou la Somalie. Néanmoins, les camps des réfugiés en Tanzanie étaient comptés parmi les plus peuplés du HCR. Le Malawi et la Zambie en avaient également enregistré d'autres. Il est vrai, étant donné la superficie de la RDC, les populations qui fuient leurs milieux insécurisés, trouvent des milieux de s'installer dans les régions non encore affectées par des conflits. Les déplacés congolais restent pour la plupart dans leur propre pays, dans leur propre région. La translocalité est donc un concept plus utile que la transnationalité. À une échelle plus locale, la mobilité et la mobilisation des contacts et des ressources translocales font certainement partie de la stratégie de survie quotidienne de nombreux déplacés congolais. En fait, le déplacement est un événement récurrent plutôt qu'unique pour beaucoup d'entre eux (Rudolf, Jacobs and Nguya, 2014), ce qui conduit à ce que Raeymaekers décrit comme "une forme de subsistance "hyper-mobile"" (Raeymaekers, 2012; White, 2014). Il est donc probable que les gens continuent à faire partie des configurations sociales dans leurs communautés d'origines, mais qu'ils les construisent et les étendent aussi dans le déplacement.

Les gens exercent leur propre pouvoir en termes de mobilité et de connectivité pour renforcer leurs positions dans les configurations sociales. Mais cette agence est également entravée par

des conditions structurelles immobilisantes, telles que la mauvaise infrastructure routière ou le manque de possibilités de transport (Ferf, Hilhorst and Mashanda, 2014). À cela s'ajoute le nombre élevé des barrages routiers, où des acteurs étatiques ou non étatiques prélèvent des taxes qui permettent aux gens d'accéder aux routes elles-mêmes, aux marchés, ou qui garantissent la sécurité le long de la route (Schouten, Murairi and Kubuya, 2017; Schouten, 2019). Schouten et son équipe ont identifié 798 barrages routiers dans les seules provinces du Nord et du Sud-Kivu (Schouten 2017). Les cartes d'identité qui indiquent l'origine des personnes peuvent être un moyen important d'accéder à une certaine route.⁴ Quelqu'un qui n'est pas capable de témoigner de son origine locale a un accès limité ou est tenu de parcourir la route à ses propres risques.

Un autre facteur qui a un impact direct sur l'agence des personnes est le contexte de l'aide humanitaire à long- terme dans l'Est de la RDC, qui a conduit à un "esprit d'attentisme", un comportement qui est largement regretté par les acteurs du développement sur le terrain. Ils éprouvent des difficultés à mener à bien des programmes qui aident les populations à devenir plus autonomes alors que, dans le même temps, les acteurs humanitaires fournissent gratuitement des biens de première nécessité. La friction entre l'aide au développement et l'aide humanitaire a également été soulignée dans le contexte du Haut-Uélé, dans le Nord-Est de la RDC. Dans cette région, les acteurs du développement étaient présents depuis longtemps mais ne pouvaient pas facilement "changer de vitesse pour répondre aux déplacements forcés" lorsqu'un changement rapide de la situation sécuritaire l'exigeait (Derderian and Schockaert, 2012). Un comportement attentiste peut également être considéré comme une force d'immobilisation qui nuit à la mobilité et aux initiatives de retour ou de réinstallation.

Comme la plupart des personnes déplacées en RDC ne s'installent pas dans des camps, elles doivent trouver leurs propres logements. À leur arrivée dans un nouveau lieu, cela signifie souvent qu'il faut mobiliser les contacts existants dans le lieu de refuge. Ces contacts, dans des nombreux cas des parents qui ont déjà fui, sont ceux qui fournissent l'abri d'urgence pendant quelques jours, semaines, ou parfois quelques mois. Après cette période, la plupart des personnes déplacées cherchent un endroit à louer. L'achat d'une propriété n'est possible que pour les personnes les plus chanceuses et les plus riches en ressources (Jacobs *et al.*, 2019).

⁴ De nombreux citoyens congolais n'ont pas de carte d'identité. Ils utilisent leur carte d'électeur à titre symbolique. En RDC, depuis 2005, la carte d'électeur tient lieu d'identité provisoire. Par voie de conséquence, les personnes n'ayant pas l'âge de voter ou encore ceux auxquels la loi priverait de ce droit n'en disposent pas.

Des acteurs tels que l'ONU-Habitat ont participé à divers projets visant à améliorer les conditions de logement des personnes déplacées et des rapatriés ces dernières années, en vue d'une reconstruction durable et permanente (Hannula, 2015), mais ces initiatives ne sont viables que lorsqu'il y a suffisamment de stabilité. Tant que les personnes n'ont pas trouvé des conditions de logement stables, l'intégration locale reste instable et nous ne pouvons pas parler de solution durable pour leur déplacement.

L'État Congolais et les acteurs internationaux étant incapables d'assurer la protection de tous les déplacés qui en ont besoin, une grande partie du fardeau est supportée par les membres des communautés d'accueil. Ceux-ci doivent être considérés comme les principaux acteurs humanitaires qui contribuent à résoudre les situations de déplacement prolongé (Hovil and Lomo, 2015) ; en offrant des abris d'urgence, mais aussi en aidant les déplacés à trouver leur chemin dans leur nouvel environnement. Pour trouver une solution durable au déplacement, les personnes dépendent souvent fortement de leurs hôtes. Les membres des communautés d'accueil peuvent constituer des acteurs qui contribuent positivement à l'intégration des personnes, mais ils peuvent aussi agir comme des forces marginalisantes. Cela se produit notamment lorsque les personnes déplacées se sentent discriminées et stigmatisées par la population d'accueil en raison de leur origine rurale, tribale ou de leur vie précaire.

Une enquête par panel menée en 2012 et 2015 auprès d'environ 1200 ménages dans la province du Sud-Kivu a montré que la participation des personnes déplacées aux réunions communautaires (axées respectivement sur la santé, la sécurité et l'éducation) a augmenté de manière significative au fil du temps. En 2012, il y avait encore une différence significative entre le niveau de participation à ces réunions entre les PDI et les non-PDI, avec 41 %, 38 % et 13 % des PDI indiquant ne pas avoir assisté à une de ces réunions parce qu'ils n'y étaient pas invités. Pour les non-PDI, les chiffres en 2012 étaient respectivement de 27, 20 et 9 %. En 2015, les chiffres sont passés respectivement à 19, 16 et 5 % pour les personnes déplacées et de 18, 16 et 5 % pour les non-PDI. En d'autres termes : Les PDI sont devenues mieux informées et ont commencé à recevoir plus souvent des invitations à participer à des réunions communautaires en 2015 qu'en 2012 (Ferf *et al.*, 2016). Cela est un signe qu'elles sont engagées sur la voie de l'intégration locale et qu'elles sont en train de sortir de la marginalité. Cela montre également comment se dessinent leurs configurations sociales dans le déplacement.

Les contributions empiriques à ce numéro spécial présentent des cas détaillés pour montrer comment les configurations sociales dans le déplacement sont maintenues, façonnées et

renforcées par les personnes déplacées elles-mêmes et par d'autres acteurs, et comment les facteurs structurels permettent ou entravent cela. La question de savoir si les personnes déplacées vivent toujours dans une situation de dépendance ou si elles ont trouvé une solution durable ne peut être résolue qu'au cas par cas. La comparaison de différents cas peut tout au plus aider à formuler des affirmations sur les acteurs et les facteurs critiques qui contribuent de manière positive ou négative à ce processus.

Points de départ et thèmes clés

Sur la base de la revue de la littérature pertinente,⁵ TRAFIG a commencé à recueillir des données empiriques sur la base de certaines hypothèses clés. Comme expliqué ci-dessus, la sociologie de la configuration fournit les principaux éléments conceptuels de base. Les déplacements prolongés peuvent être considérés comme une configuration sociale spécifique qui est façonnée par des forces structurelles. Au sein de cette configuration, les relations et les pratiques sociales se développent de manière dynamique.

Au niveau macro, les forces de déplacement, de marginalisation et d'immobilisation conduisent à des constellations plus larges, dans lesquelles les personnes déplacées se retrouvent dans une communauté d'accueil où les options de retour, d'intégration locale ou de réinstallation ailleurs sont limitées.

Au niveau micro et méso, les personnes touchées par les déplacements prolongés sont positionnées dans des ordres sociaux stratifiés et des réseaux d'interdépendance qui se chevauchent, au sein desquels elles donnent un sens à leur vie, participent à des transactions (translocales), cherchent à améliorer leurs potentiels et à contrer les forces structurelles qui délimitent leur agence.

Les chiffres du déplacement ne sont pas fixes ou figés, mais se déploient au contraire de manière dynamique et sont constamment reproduits par les pratiques des personnes déplacées et celles d'autres acteurs tels que les États d'accueil, les communautés locales ou les organisations humanitaires et les transferts de pouvoir entre eux. TRAFIG étudie la dynamique des situations de déplacement - comment elles se prolongent ou se résolvent et comment les acteurs agissent en dépit de conditions contraignantes - dans une perspective de processus.

⁵ Rappelons que ce chapitre introductif ne fournit qu'un résumé de cette revue. Pour plus de détails, veuillez consulter Etzold et al. 2019.

Des figures de déplacement apparaissent, se maintiennent et se réarrangent dans et à travers des lieux et territoires interconnectés avec l'engagement des parties prenantes, des politiques désignées et des cadres juridiques. TRAFIG cherche à étudier ces relations spatiales et vise à identifier des alternatives aux déplacements prolongés qui sont en réseau et translocaux, en s'écartant des solutions basées sur un lieu et un territoire unique.

Pour étudier la fabrication et la défaite des configurations du déplacement prolongé et de la vie des personnes déplacées, nous avons formulé une hypothèse qui guide notre recherche (Tableau 1) :

Tableau 1 : *Risque de vivre dans un déplacement prolongé*

	Mobile	Immobile
Connecté	Risque faible	Risque moyen
Déconnecté	Risque moyen	Risque élevé

Plus les réfugiés, les PDI et les autres migrants sont connectés et mobiles, moins ils risquent de se retrouver dans une situation de déplacement prolongé. À l'inverse, moins les personnes déplacées sont connectées et immobilisées, plus elles risquent d'être vulnérables, dépendantes et coincées dans la précarité.

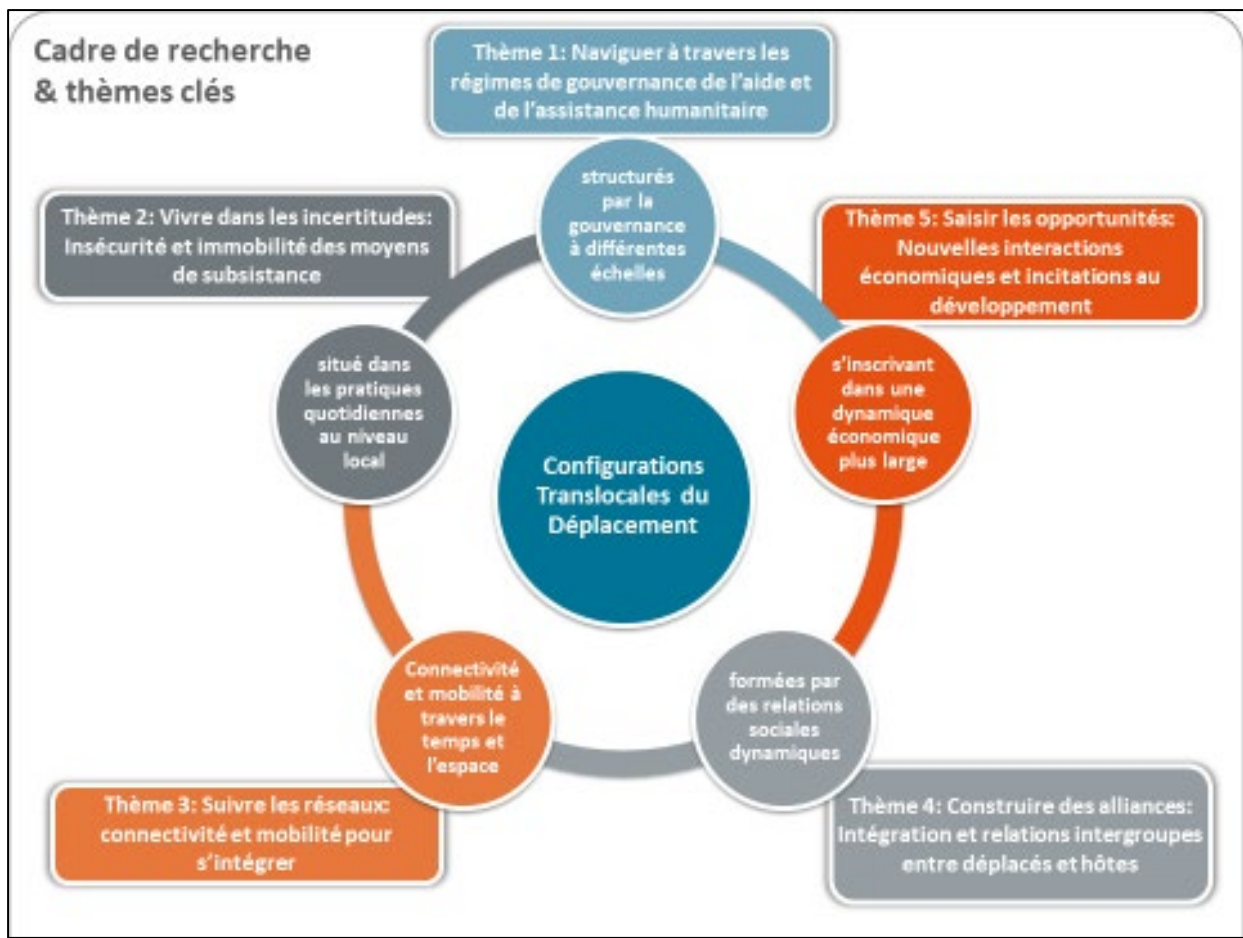
Cette hypothèse repose sur deux facteurs clés pour sortir d'un déplacement prolongé : la connectivité et la mobilité.

La connectivité fait référence aux liens que les personnes ont avec d'autres personnes dans et à travers des espaces et qu'elles peuvent utiliser comme ressources. Nous partons du principe selon lequel plus les personnes déplacées sont connectées et plus la structure de leur réseau est diversifiée - y compris les relations stables avec les membres des communautés d'accueil - plus elles sont autonomes et moins elles courent le risque de vivre dans un état de vulnérabilité, de dépendance et d'immobilité insurmontables. En d'autres termes, des connexions solides aux réseaux locaux et translocaux et des transactions fiables contribuent à renforcer l'autonomie et la résilience des personnes. Tant les fortes dépendances dans les relations sociales hiérarchiques que la déconnexion des réseaux de soutien, de confiance et de solidarité doivent être considérées comme des facteurs contribuant à un déplacement prolongé et comme un risque en soi.

Les situations de déplacement sont le résultat d'une mobilité forcée, mais l'immobilisation, les multiples obstacles à la poursuite de la mobilité ou au retour - contribuent à prolonger le déplacement. Nous supposons que plus les personnes déplacées peuvent se déplacer librement, plus elles peuvent trouver facilement la sécurité, rechercher des moyens de subsistance et redevenir résistantes. Les possibilités de mobilité spatiale dépendent en partie des capacités et des relations des personnes, mais aussi des structures institutionnelles et juridiques qui limitent ou autorisent la mobilité dans un certain espace. La mobilité des personnes déplacées s'inscrit le plus souvent dans les logiques des familles et des réseaux sociaux plus larges et repose sur des modèles de connectivité préexistants ou nouvellement formés.

Perspective

En résumé, la mobilité dans l'Est du Congo peut être considérée comme faisant partie d'une stratégie de subsistance, mais une stratégie qui est peu soutenue par les cadres institutionnels et juridiques de protection. La prolongation du déplacement et les configurations sociales doivent être établies de manière empirique. C'est ce que présentent les chapitres suivants de manière très détaillée. Ils se rapportent aux cinq thèmes principaux de TRAFIG, tels que représentés dans la figure suivante :



Le premier article de ce numéro spécial est rédigé par Carolien Jacobs et est intitulé « Cadres de protection pour les réfugiés et les personnes déplacées en RDC ». L'article se focalise plus particulièrement sur les régimes de protection qui s'appliquent en RDC. Il compare les régimes de protection des réfugiés avec les régimes de protection des personnes déplacées sur la base d'une étude documentaire. Dans le monde et en RDC, la protection des réfugiés est plus avancée et mieux établie que la protection des personnes déplacées. Depuis 2002, la RDC dispose d'une loi "portant statut des réfugiés en RDC". En raison de sa signature de la Convention de Kampala de 2009 sur la Protection et l'Assistance aux Personnes Déplacées en Afrique, la RDC est censée adopter une législation nationale sur les personnes déplacées. Bien qu'un projet de loi ait été publié en 2014, il n'existe pas encore de loi définitive. Ceci est d'autant plus remarquable si l'on considère que le pays abrite environ 5 millions de PDI et seulement environ 500 000 réfugiés.

Avant de passer aux articles empiriques de ce numéro spécial, les cahiers présentent quatre histoires de la vie de quatre personnes déplacées interrogées par notre équipe. Celles-ci révèlent certains des défis auxquels les PDI sont confrontées lors du

déplacement, mais elles témoignent également de la résilience des personnes et de leur capacité à reconstruire leur vie. Pendant que les deux premières histoires ont été notées par Stanislas Lubala et Rachel Sifa Katembera, les deux dernières ont été notées par Innocent Assumani.

Dans leur article « Déplacement Prolongé : Expérimenter et surmonter les incertitudes spatiales, socio-économiques et relationnelles en RDC », Carolien Jacobs et Patrick Milabyo Kyamusugulwa montrent ce que signifie le déplacement prolongé pour les personnes et comment il crée des incertitudes spatiales, socio-économiques et relationnelles qui sont liées entre elles. Mais en plus de montrer les incertitudes auxquelles les personnes déplacées doivent faire face, les auteurs soutiennent également que la nouvelle situation peut offrir des opportunités aux personnes de sortir des modes de vie établis, et des normes et attentes sociales qui sont autrement difficiles à briser. Ainsi, l'incertitude peut devenir un catalyseur de changement.

Le troisième article, rédigé par Innocent Assumani est intitulé « Personnes Déplacées et Stratégies de Survie : Connectivité et mobilité ». Celui-ci présente les stratégies de survie que les personnes déplacées emploient en l'absence d'assistance formelle dans leurs communautés d'accueil. L'auteur soutient que les personnes déplacées mobilisent les contacts existants avec les proches parents ou amis qui peuvent les aider à entrer dans une chaîne d'hospitalité et à créer de nouveaux contacts. Ces contacts les aident à gagner leur vie et à s'installer dans la ville. Si ces contacts font défaut, les personnes déplacées peuvent envisager de s'installer ailleurs pour chercher de nouvelles opportunités.

Joachim Ruhamy Mugenzi, auteur du quatrième article s'intéresse à la « Dynamique Sociale de la Construction des Alliances Interpersonnelles et Intergroupes entre Personnes Déplacées Internes et Communautés Hôtes ». L'auteur met en lumière non seulement la manière dont les personnes déplacées utilisent leurs réseaux existants pour reconstruire leurs vies dans le cadre du déplacement et pour s'intégrer, mais aussi la manière dont les membres de la communauté hôte (c'est-à-dire les résidents de Bukavu à long terme) perçoivent les personnes déplacées et ce qui les motive à contribuer à l'intégration des personnes déplacées.

Le cinquième article est rédigé par Stanislas Lubala et Rachel Katembera Sifa et s'intitule « Saisir les Opportunités : Contribution des personnes déplacées à l'économie ». Les auteurs montrent que les personnes déplacées ne doivent pas simplement être considérées comme un fardeau pour la communauté d'accueil, mais qu'elles peuvent également contribuer à l'économie locale et, en fait, enrichir parfois cette économie en apportant des ressources de leurs communautés d'origines. En apportant une valeur ajoutée aux marchés locaux, les

personnes déplacées non seulement assurent leur propre subsistance, mais sont aussi plus appréciées et mieux intégrées dans leur communauté d'accueil.

La sixième contribution à ce numéro spécial est celle de Lucien Wand'arhasima M. et Valéry Muhaya N. Leur article intitulé « Mouvements des Paysans et leur Impact sur la Bidonvilisation de la Ville de Bukavu » ne s'intéresse pas particulièrement aux PDI mais examine de manière plus générale l'impact de la migration sur la ville. Les auteurs analysent les causes et les conséquences de cette migration et la manière dont elle conduit à la bidonvilisation de la ville de Bukavu. Les auteurs proposent des pistes pour trouver des moyens plus durables de réaliser l'expansion de la ville.

Alors que les six premières contributions de ce numéro spécial traitent principalement des personnes déplacées et de leur vie dans le déplacement, la septième contribution de Bubala Wilondja Isaac adopte une perspective différente, mais complémentaire. L'article est intitulé « Accaparement et Thésaurisation des Terres Rurales par les Élités au Sud-Kivu, RDC ». Au lieu de se pencher sur les *conséquences* du déplacement, il étudie l'une des *causes* profondes du déplacement, à savoir l'accaparement des terres par l'élite qui est en mesure d'utiliser les méandres de l'administration foncière de la province. L'auteur soutient que l'insécurité et les conflits armés ne sont pas les seules causes de déplacement. L'accaparement des terres est souvent négligé, mais il constitue une raison pertinente et réelle pour que les gens quittent les zones rurales. Privés de leurs terres, les paysans sans terre ne sont plus en mesure de gagner leur vie dans les zones rurales et n'ont pas d'autre choix que de se déplacer vers les centres urbains.

Finalement, la conclusion rassemble tous les résultats de ce numéro spécial et revient à la question principale du projet de recherche TRAFIG.

Bibliographies

1. ADELMAN, H. *Protracted Displacement in Asia: No Place to Call Home*. London: Routledge, 2008.
2. BAUR, N. and ERNST, S. 'Towards a process-oriented methodology : Modern social science research methods and Norbert Elias 's figurational sociology', *The Sociological Review*, 59(1), 2011, 119–139. doi: 10.1111/j.1467-954X.2011.01981.x.
3. BOHNET, H. *et al. Protected Rather Than Protracted : Strengthening Displaced Persons in Peace Processes, BICC Working Paper*. 3. Bonn, 2015. Available at: https://www.bicc.de/uploads/tx_bicctools/working_paper_0315.pdf.
4. BOURDIEU, P. 'The Social Space and the Genesis of Groups', *Theory and Society* 1, 14(6), 1985, 723–744.
5. BRICKEL, K. and DATTA, A. *Translocal Geographies: Spaces, Places, Connections*. London: Ashgate, 2011.
6. BRUN, C. and FÄBOS, A. 'Making homes in limbo? A conceptual framework', *Refuge*, 31(1), 2015, 5–17. doi: 10.25071/1920-7336.40138.
7. COHEN, R. *Global Diasporas: An Introduction, Global Diasporas: An Introduction, Second Edition*. London and New York: Routledge, 2008, doi: 10.4324/9780203928943.
8. COHEN, R. and VAN HEAR, N. 'Visions of Refugia: territorial and transnational solutions to mass displacement', *Planning Theory and Practice*. Routledge, 18(3), 2017, 494–504. doi: 10.1080/14649357.2017.1330233.
9. CRAWLEY, H. *Unravelling Europe's Migration Crisis: Journeys over Land and Sea*. Bristol/Chicago: Policy Press, 2018
10. CRISP, J. *No solutions in sight: the problem of protracted refugee situations in Africa`*. 75. Geneva, 2003. Available at: <https://www.unhcr.org/afr/3e2d66c34.pdf>.
11. DAHINDEN, J. 'Transnationalism reloaded: the historical trajectory of a concept', *Ethnic and Racial Studies*.40(9), 2017, 1474–1485. doi: 10.1080/01419870.2017.1300298.
12. DERDERIAN, K. and SCHOKAERT, L. 'Can aid switch gears to respond to sudden forced displacement? The case of Haut-Uele, DRC', *Refuge*, 27(1), 2012, 16–23. Available at: <http://hdl.handle.net/10144/268055>.
13. ELIAS, N. *What is Sociology?* New York: Columbia University Press, 1978.

14. EMIRBAYER, M. 'Manifesto for a Relational Sociology', *American Journal of Sociology*, 103(2), 1997, 281–317.
15. ETZOLD, B. 'Mobility, space and livelihood trajectories: new perspectives on migration, translocality and place-making for livelihood studies', in de Haan, L. (ed.) *Livelihoods and Development: New Perspectives*. Leiden/Boston: Brill, 2017, 44–68.
16. ETZOLD, B., BELLONI, M., KING, R. KRALER, A, PASTORE, F. Transnational Figurations of Displacement- Conceptualising protracted displacement and translocal connectivity through a process-oriented perspective. Bonn: BICC, Working paper no.1, 2019
17. FERF, A., HILHORST, D. and MASHANDA, M. Rural road (re)construction: Transport and rural livelihoods in the conflict-affected and fragile state environment of South Kivu. 2. London, ODI: 2014.
18. FERF, A. J. E. et al. Tracking change in livelihoods, service delivery and governance: Evidence from a 2012-2015 panel survey in South Kivu , DRC. London, ODI, 2016.
19. GIDDENS, A. *The Constitution of Society: Outline of the Theory of Structuration*. Cambridge: Polity Press, 1984.
20. GLICK SCHILLER, N. and FAIST, T. *Migration, Development and Transnationalism: A critical stance*. New York, Oxford: Berghahn Books, 2010
21. GLICK SCHILLER, N., BASCH, L. and SZANTON BLANC, C. 'From Immigrant to Transmigrant: Theorizing Transnational Migration', *Anthropological Quarterly*, 68(1), 1995 48–63.
22. GRANOVETTER, M. S. 'The strength of weak ties', *American Journal of Sociology*, 6(May), 1973, 1360–1380. doi: 10.1017/S0269889712000130.
23. GREINER, C. and SAKDAPOLRAK, P. 'Translocality: Concepts, Applications and Emerging Research Perspectives', *Geography Compass*, 7(5), 2013, 373–384. doi: 10.1111/gec3.12048.
24. GULLIVER, P. H. *Disputes and negotiations: A cross-cultural perspective*. New York: Academic Press, 1979.
25. DE HAAN, L. and ZOOMERS, A. 'Exploring the frontier of livelihoods research', *Development and Change*, 36(1), 2005, 27–47. doi: 10.1111/j.0012-155X.2005.00401.x.
26. HANNULA, E.-L. Sustainable housing reconstruction in the Eastern Democratic Republic of Congo. 2015.

27. VAN HEAR, N. 'Refugees in diaspora: From durable solutions to transnational relations', *Refuge*, 23(1), 2006, 9–15.
28. HOVIL, L. and LOMO, Z. 'Forced Displacement and the Crisis of Citizenship in Africa's Great Lakes Region: Rethinking Refugee Protection and Durable Solutions', *Refuge*, 31(2), 2015, 39–50.
29. HYNDMAN, J. and GILES, W. *Refugees in Extended Exile: Living on the Edge*. Abingdon: Routledge, 2016.
30. IASC. Cadre conceptuel sur les solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, 2010.
31. JACOBS, C. *et al* 'Towards Becoming a Property Owner in the City: From being displaced to becoming a citizen in urban DR Congo', *Land Use Policy*. Elsevier, 85(December 2018), 2019, 350–356. doi: 10.1016/j.landusepol.2019.04.009.
32. KÄLIN, W. and ENTWISLE CHAPUISAT, H. Breaking the impasse: Reducing protracted internal displacement as a collective outcome, Policy and Studies Series. New York, 2017. doi: 10.1017/CBO9781107415324.004.
33. KASPERSEN, L. B. and GABRIEL, N. 'The importance of survival units for Norbert Elias's figurational perspective', *Sociological Review*, 56(3), 2008, 370–387. doi: 10.1111/j.1467-954X.2008.00795.x.
34. KING, R. and SKELDON, R. "Mind the Gap!" Integrating approaches to internal and international migration', *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 36(10), 2010, 1619–1646. doi: 10.1080/1369183X.2010.489380.
35. KITS, H. J. 'Betwixt and Between: Refugees and Stateless Persons in Limbo', *Refuge: Canada's Journal on Refugees*, 22(2), 2005, 3–5. doi: 10.25071/1920-7336.21327.
36. KOSER, K. 'Refugees, transnationalism and the state', *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 33(2), 2007, 233–254. doi: 10.1080/13691830601154195.
37. LOESCHER, G. and MILNER, J. 'The significance of protracted refugee situations', *The Adelphi Papers*, 45(375), 2005, 7–12. doi: 10.1080/05679320500212098.
38. LONG, K. 'Rethinking "Durable" Solutions', in Fiddian-Qasmiyeh, E. et al. (eds) *The Oxford Handbook of Refugee and Forced Migration Studies*. Oxford [a.o.]: Oxford University Press, 2014, 1–14. doi: 10.1093/oxfordhb/9780199652433.013.0013.
39. MILNER, J. and LOESCHER, G. Responding to protracted refugee situations: Lessons from a decade of discussion, Forced Migration Policy Briefing 6. Oxford, 2011.
40. PANSARDI, P. 'Power to and power over: Two distinct concepts of power?', *Journal of Political Power*, 5(1), 2012, 73–89. doi: 10.1080/2158379X.2012.658278.

41. RAEYMAEKERS, T. 'Reshaping the state in its margins: The state, the market and the subaltern on a Central African frontier', *Critique of Anthropology*, 32(3), 2012, 334–350. doi: 10.1177/0308275X12449248.
42. RUDOLF, M., JACOBS, C. and NGUYA, G. '‘Si Dieu t’envoie de l’aide, tu ne peux pas refuser’ - continuous displacement, vulnerability and humanitarian aid in protracted conflicts in DR Congo', *Annuaire L’Afrique des Grands Lacs 2014/2015*, 2014, 107–126.
43. SCHOUTEN, P. 'Roadblock politics in Central Africa', *Environment and Planning D: Society and Space*, 37(5), 2019, 924–941. doi: 10.1177/0263775819830400.
44. SCHOUTEN, P., MURAIRI, J. and KUBUYA, S. 'Everything that moves will be taxed': The political economy of roadblocks in North and South Kivu, IPIS. Antwerp/Copenhagen, 2017.
45. STEIN, B. and CLARK, L. *Refugee Integration and Older Refugee Settlements in Africa*. 1990. Available at: <https://msu.edu/course/pls/461/stein/FINAL.htm>.
46. WHITE, S. (2014) *Et maintenant, quoi?* Washington, D.C.

Cadres de protection pour les réfugiés et les personnes déplacées en RDCongo

Carolien JACOBS

Résumé : Cet article examine les cadres juridiques et politiques mis en place pour protéger les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) en République Démocratique du Congo (RDC). Sur la base d'une étude documentaire, il fournit une analyse du droit international, régional et national en vigueur, qu'il s'agisse de droit contraignant ou de droit souple. L'argument est que les réfugiés bénéficient d'une plus grande protection juridique que les personnes déplacées. Ceci est plus remarquable si l'on considère que la RDC abrite environ 4 millions de personnes déplacées et seulement un peu plus de 500 000 réfugiés. Une législation nationale spécifique aux PDI est toujours en cours d'élaboration, bien que la RDC se soit engagée à développer une telle législation en signant le Protocole des Grands Lacs de 2006 sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées à l'intérieur du pays.

Mots-clés : Législation sur les réfugiés, législation sur les PDI, régimes de protection, lacunes en matière de protection

Introduction

Dans des conditions de violence et d'insécurité, des nombreuses personnes se déplacent en quête de protection et de conditions plus stables. Que peuvent espérer trouver ces personnes dans le déplacement ? Les contributions publiées dans ce numéro spécial se penchent sur les expériences empiriques des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI). Avant tout, il est important d'analyser les cadres juridiques qui s'appliquent aux niveaux mondial, régional et national à la protection des personnes déplacées et des réfugiés et la manière dont ils façonnent les politiques et les pratiques : quelles lois s'appliquent ? Quelles sont les autorités qui peuvent être utiles ? Qu'est-ce qui distingue exactement les personnes déplacées des réfugiés ? Et qu'est-ce qui les différencie des citoyens "ordinaires" ou des membres des communautés d'accueil ? Les résultats empiriques présentés dans ce numéro spécial concernent les personnes déplacées et les autres migrants dans leur propre pays. Les réfugiés et les personnes déplacées sont deux groupes de personnes essentiellement différents. Alors que les réfugiés ont un statut de protection juridique, les PDI ne constituent pas une catégorie juridique.

Ces dernières sont beaucoup plus nombreuses en RDC que les premières. Ce document aborde néanmoins les cadres de protection des réfugiés, car la protection des réfugiés a été à la base des régimes de protection des PDI plus récemment développés. Il est donc important d'analyser les deux en tandem.

Les lois, les politiques et les institutions présentées dans ce chapitre sont largement basées sur les réalités théoriques, et ne reflètent pas nécessairement la réalité vécue. En fait, la protection des personnes déplacées ainsi que des réfugiés fait souvent défaut, malgré les belles paroles, les promesses, et les bonnes intentions mises sur le papier, et malgré le pouvoir d'intervention des organisations internationales, des acteurs humanitaires ou des bailleurs (Verdirame & Harrell-Bond, 2005). Les PDI avec lesquelles notre équipe de recherche s'est entretenue ont généralement reçu un soutien et une protection très limités de la part des acteurs étatiques et non étatiques. Les cadres juridiques et politiques peuvent néanmoins fournir une base à partir de laquelle il est possible de combler les lacunes dans leur mise en œuvre quotidienne. Il est à espérer que la loi et les politiques seraient finalement des outils permettant de réaliser des changements sociétaux et d'améliorer la situation des personnes déplacées dans la pratique.

Nous nous focalisons d'abord sur les lois, politiques et institutions internationales qui jouent un rôle dans la protection des réfugiés et des personnes déplacées. Nous esquissons la manière dont ces cadres se sont développés au fil du temps. Ensuite, nous présentons la situation au niveau régional où l'Union Africaine et la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs jouent un rôle majeur. Nous examinons aussi le contexte spécifique de la RDC, les lois, les politiques et les institutions qui sont pertinentes pour les réfugiés et les PDI. Enfin, nous terminons par quelques remarques sur les caractéristiques les plus frappantes des cadres de protection des réfugiés et des PDI et sur les lacunes existantes.

Cadres internationaux de protection : genèse

Pour comprendre les cadres internationaux qui peuvent apporter soutien et protection aux personnes déplacées dans le monde, il faut remonter aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, lorsque le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a été créé

par la résolution 319 (IV) de l'Assemblée générale (AG) des Nations Unies en décembre 1949.⁶ À cette époque, on supposait encore que le travail de protection et de soutien des réfugiés - soit à la demande du gouvernement hôte, soit de l'ONU elle-même - commencerait en janvier 1951 et prendrait fin dans les trois ans (HCR, 2005).⁷ Le mandat principal stipule que l'Office a pour "fonction d'assurer la protection internationale [...] et de rechercher des solutions permanentes au problème des réfugiés" (HCR, 2013). Au fil des ans, le mandat a été élargi par diverses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil Économique et Social (ECOSOC), mais la base reste inchangée (ibid).

Le mandat soulève les questions suivantes : 1) que signifie la protection internationale ; 2) comment définir les réfugiés ? En général, le HCR définit la protection internationale comme suit : « toutes les actions visant à assurer l'égalité d'accès et de jouissance des droits des femmes, des hommes, des filles et des garçons relevant de la compétence du HCR, conformément aux organes de droit pertinents (y compris le droit international humanitaire, les droits de l'homme et le droit des réfugiés) » (HCR 2005 : 7).

La protection internationale ne consiste pas seulement à garantir l'admission d'une personne dans un pays d'asile, mais aussi à trouver une solution durable, soit en garantissant un retour en toute sécurité dans un pays apaisé, soit en garantissant l'installation d'une personne dans un pays d'accueil et en évitant le retour forcé - le principe de non-refoulement (ibid). Cela signifie que la protection ne couvre pas seulement la phase de refuge, mais qu'elle est beaucoup plus large.

Convention des Nations Unies de 1951 relative au statut des réfugiés

La Convention des Nations Unies de 1951 relative au statut des réfugiés peut être considérée comme le fondement du droit international des réfugiés. Elle a été ratifiée par la RDC en 1965

⁶Avant cela, la Société des Nations avait déjà mis en place un certain nombre d'organismes pour aider les réfugiés en Europe, tels que le Haut Commissariat pour les réfugiés russes (en 1921) et le Haut Commissariat pour les réfugiés venant d'Allemagne (en 1933). Un prédécesseur du HCR a été fondé en 1947 : l'Organisation internationale pour les réfugiés (IRO), qui est décrite comme "la première agence internationale à traiter de manière globale tous les aspects de la vie des réfugiés" (HCR 2005 : 6).

⁷ Ce n'est qu'en 2003 que la limitation temporelle a été levée par la résolution de l'AG. 58/153 en accordant à l'Office un mandat permanent "jusqu'à ce que le problème des réfugiés soit résolu" (HCR, 2013).

et est donc devenue juridiquement contraignante pour l'État de la RDC.⁸ Elle a été suivie en 1967 par un protocole relatif au statut des réfugiés, ratifié par la RDC en 1975.⁹ Ce protocole a donné à la Convention une portée mondiale plutôt que seulement européenne et ne se réfère plus uniquement aux événements survenus avant 1951. Un réfugié est défini comme "une personne qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité ou dans lequel elle a sa résidence habituelle ; qui craint avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social particulier ou de ses opinions politiques ; et qui ne peut ou ne veut se réclamer de la protection de ce pays ou y retourner, de crainte d'être persécutée" (HCR 2011 : 3).

Principes directeurs relatifs au déplacement à l'intérieur de son propre pays (2001)

Alors que les réfugiés ont reçu une grande attention de la part des décideurs politiques et des praticiens internationaux depuis le début des années 1950, la situation des PDI a généralement reçu moins d'attention. La situation a commencé à changer à la fin du XX^e siècle, lorsque le nombre de PDI a augmenté rapidement dans le monde entier. Cela a conduit à l'adoption de la résolution 54/167 des Nations Unies sur la protection et l'assistance aux PDI.¹⁰ Puis, un an plus tard, des Principes Directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, élaborés par Francis Deng, alors représentant du Secrétaire général des Nations Unies pour les PDI.¹¹ Ces principes sont le résultat de sa mission consistant à étudier les causes et les conséquences des déplacements internes, la position des personnes déplacées dans le droit international, les défis qu'elles rencontrent et la manière dont elles peuvent être mieux soutenues. Il est intéressant de noter que les Organisations Non Gouvernementales Internationales (ONGI) ont joué un rôle important dans l'établissement des normes qui allaient ensuite guider la conduite des États (Cohen, 2004). Et bien que les principes soient directeurs plutôt que contraignants, la plupart d'entre eux sont basés sur le droit international humanitaire, les droits de l'homme et le droit des réfugiés, qui sont contraignants, et sont indirectement applicables par le biais d'autres textes législatifs. Les États nationaux intègrent de plus en plus

⁸<http://www.unhcr.org/protection/basic/3b73b0d63/states-parties-1951-convention-its-1967-protocol.html>, consulté le 25.07.2016

⁹ ibid

¹⁰<https://undocs.org/pdf?symbol=en/a/res/54/167>, consulté le 29.05.2020

¹¹<http://www.unhcr.org/protection/idps/43ce1cff2/guiding-principles-internal-displacement.html>, consulté le 25.07.2016.

les principes directeurs dans leurs lois et politiques nationales (Kälin, 2008). Il est avancé que le caractère non contraignant des Principes directeurs a contribué à leur large acceptation. Si les Principes avaient été définis comme une convention, ils auraient probablement été négociés pendant beaucoup plus longtemps et les États auraient peut-être été plus hésitants à les accepter (Cohen, 2004 ; Kälin, 2008). Il en résulte toutefois que le terme "personne déplacée à l'intérieur de son propre pays" n'est pas une catégorie juridique, alors que le terme "réfugié" l'est (Feller, 2008).

Dans sa note d'introduction aux principes directeurs, Deng souligne ce point : « Les Principes directeurs devraient fournir des orientations pratiques précieuses aux gouvernements, aux autres autorités compétentes, aux organisations intergouvernementales et aux ONG dans leur travail avec les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays » (UNOCHA, 2004).

L'avant-propos de l'édition 2001 indique explicitement que la responsabilité de protéger incombe "en premier lieu aux gouvernements nationaux et aux autorités locales" et que le rôle de la communauté internationale est de "contribuer à améliorer la protection" (UNOCHA, 2001). Il est intéressant de noter que l'avant-propos de la deuxième édition de 2004 affirme que l'un des "principaux défis de la communauté humanitaire aujourd'hui" est de répondre aux besoins de protection et d'assistance des personnes déplacées (UNOCHA 2004). La mention explicite de la responsabilité des gouvernements nationaux et locaux est omise dans cet avant-propos. Elle semble indiquer un léger glissement vers une responsabilité plus internationale. Plusieurs explications possibles pourraient être avancées pour ce changement. Tout d'abord, il pourrait s'agir de l'attention particulière de la personne qui a rédigé l'avant-propos et de l'objet de son mandat.¹² Deuxièmement, ce changement pourrait résulter d'une prise de conscience accrue du fait que les gouvernements nationaux et locaux n'ont souvent pas la capacité ou la volonté de fournir une assistance adéquate, ou de la prise de conscience du fait que traiter de manière adéquate le problème des déplacements à l'intérieur des pays pourrait réduire la taille de la population mondiale de réfugiés et donc l'ampleur du problème des réfugiés.

Bien que les Principes directeurs ne soient pas contraignants, ils remplissent néanmoins une fonction claire lorsqu'il s'agit de protéger les personnes déplacées dans une perspective fondée sur les besoins plutôt que sur les droits (Cohen, 2004). La responsabilité première de la

¹² L'avant-propos de 2004 a été rédigé par le secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et coordinateur des secours d'urgence, Jan Egeland, qui a estimé qu'il était de son devoir de promouvoir une plus grande sensibilisation mondiale sur les personnes déplacées.

protection incombe aux gouvernements nationaux et locaux, mais les principes peuvent aider la communauté internationale à dialoguer avec ces gouvernements, à assurer un suivi et à agir si nécessaire (Feller, 2008). Cohen soutient que dans certains pays, tels que la Sierra Leone, le Sri Lanka et l'Angola, les principes sont activement utilisés par les personnes déplacées pour défendre leurs droits (Cohen, 2004). Dans une large mesure, c'est l'effet des campagnes de sensibilisation des ONGI sur le terrain.

Évolution récente de la politique internationale

L'engagement des dirigeants mondiaux en faveur des droits de l'homme des réfugiés et des migrants "quel que soit leur statut" a été réitéré lors d'un sommet des Nations Unies à New York en 2016. Cela a conduit à l'adoption de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants la même année. Cette déclaration fait principalement référence aux "réfugiés" et aux "migrants". Les personnes déplacées ne sont mentionnées que trois fois dans la Déclaration. La mention la plus explicite se trouve à l'article 20, où il est dit que :

« Nous savons qu'un très grand nombre de personnes sont déplacées à l'intérieur des frontières nationales et qu'il est possible qu'elles demandent une protection et une assistance dans d'autres pays en tant que réfugiés ou migrants. Nous prenons note de la nécessité de réfléchir à des stratégies efficaces visant à assurer une protection et une assistance adéquates aux personnes déplacées et à prévenir et à réduire ces déplacements »¹³

La déclaration souligne à nouveau le caractère central de la Convention sur les réfugiés, reconnaît l'importance d'appliquer des principes et des approches communs à l'échelle mondiale et appelle - entre autres - à une réponse globale aux réfugiés de la part des États membres, des acteurs de la société civile et des Nations Unies. Tout cela a abouti en 2018 au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (Pacte pour les migrations) et au Pacte mondial pour les réfugiés (Pacte pour les réfugiés). Ces deux pactes ne sont pas contraignants. Le Pacte pour les migrations vise à mieux gérer les migrations aux niveaux local, national, régional et mondial, et ce, grâce à 23 objectifs.¹⁴ Le Pacte pour les réfugiés a quatre

¹³https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/71/1&Lang=F, consulté le 29.05.2020

¹⁴ Pour un aperçu complet, voir <https://refugeesmigrants.un.org/migration-compact> et le texte intégral du pacte à l'adresse suivante : https://refugeesmigrants.un.org/sites/default/files/180713_agreed_outcome_global_compact_for_migration.pdf, consulté le 29.05.2020.

objectifs principaux : alléger la pression sur les pays d'accueil, renforcer l'autonomie des réfugiés, élargir l'accès aux solutions des pays tiers et soutenir les conditions de retour dans les pays d'origine dans la sécurité et la dignité.¹⁵ Le Pacte pour les réfugiés définit également le Cadre global d'intervention pour les réfugiés (CRRF) et un programme d'action, comme convenu par ses États membres. Ici aussi, il y a une référence limitée aux personnes déplacées à l'intérieur du pays.

Le HCR et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays

Alors que les réfugiés, les rapatriés et les apatrides sont au cœur du mandat du HCR, ce n'est pas le cas des personnes déplacées. S'engager auprès des PDI peut être plus délicat et politisé car les interventions peuvent être considérées comme des atteintes à la souveraineté nationale. Dans de nombreux cas, les États nations sont parties prenantes au conflit ou à l'instabilité, ou ne sont pas en mesure d'assurer une protection adéquate, ce qui entraîne des déplacements. La raison d'être des interventions du HCR est que les personnes déplacées peuvent être considérées comme des "réfugiés potentiels" et ont donc besoin de protection (Weiss et Korn 2006 : XV). L'Assemblée générale des Nations Unies a autorisé le HCR "à participer, dans certaines circonstances, à l'amélioration de la protection et à la fourniture d'une assistance humanitaire aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays par le biais d'opérations spéciales", mais seulement si l'État ou les autres entités concernées acceptent la participation des Nations Unies (HCR 2013 : 9). Cela signifie qu'une bonne coordination est essentielle.

Pour éviter les tensions entre le HCR et d'autres institutions opérant dans le domaine de l'aide et de la protection des réfugiés/personnes déplacées, le statut (paragraphe 8) stipule explicitement que le Bureau est censé rester en contact avec les gouvernements et les organisations intergouvernementales concernés, et établir des contacts et faciliter la coordination avec les organisations privées concernées (HCR, 2013). Avec le paysage de l'aide humanitaire qui se développe et se fragmente de plus en plus, une telle collaboration est essentielle pour pouvoir fournir une aide efficace et efficiente aux réfugiés ou aux autres personnes ayant besoin d'un soutien humanitaire. Un exemple concret de la manière dont cela fonctionne dans la pratique se trouve dans 'l'approche Cluster' qui est issue du programme de

¹⁵https://www.unhcr.org/gcr/GCR_English.pdf, consulté le 29.05.2020

réforme humanitaire de 2005. Cette approche a été mise en place - entre autres - pour rendre les interventions plus efficaces et efficientes, pour accroître la responsabilité et pour améliorer la collaboration. Fondamentalement, cette approche implique un regroupement d'organisations humanitaires, tant onusiennes que non onusiennes, dans chacun des principaux secteurs de l'action humanitaire en cas d'urgence ou de crise humanitaire chronique. Il existe onze groupes différents et quatre domaines de responsabilité. Tous les groupes ne sont pas nécessairement actifs pour chaque urgence/pays.¹⁶ Comme les organismes des Nations Unies impliqués sont généralement parmi les plus grands acteurs de chacun de ces groupes, le rôle de coordination leur est naturellement souvent attribué. Cela correspond bien aux statuts de l'organisation.

La RDC est l'un des pays dans lesquels l'approche Cluster a été déployée pour la première fois (Stoddard et al., 2007) et où la communauté internationale est présente depuis longtemps, en particulier dans l'Est du pays, non seulement à travers ses opérations de maintien de la paix menées par la MONUSCO mais aussi à travers "22 programmes, fonds et agences spécialisées travaillant ensemble et aux côtés du gouvernement congolais pour la stabilisation et le développement de la RDC tout en fournissant une assistance humanitaire aux nécessiteux".¹⁷

Le Plan de réponse humanitaire 2017 pour la RDC montre que huit des onze groupes sont actifs dans le pays (UNOCHA, 2017), soulignant que les réponses de la communauté internationale ne se limitent pas aux seuls réfugiés, puisque la plupart des bénéficiaires ciblés par les interventions sont des personnes déplacées et, dans une moindre mesure, des rapatriés.¹⁸ Le groupe de protection est celui qui a le lien le plus évident avec les questions de justice et de sécurité. Cependant, l'approche humanitaire par groupes sectoriels n'est pas adaptée à la situation prolongée de déplacement qui caractérise la RDC, où les personnes déplacées n'ont pas seulement besoin d'un soutien pour répondre à des besoins de base urgents, mais doivent également être en mesure de s'installer en tant que déplacés à plusieurs reprises et pour des périodes plus longues (Rudolf et al., 2014).

Bien que l'approche de responsabilité sectorielle ait été évaluée comme contribuant à une certaine amélioration systémique de la réponse humanitaire coordonnée (Stoddard et al., 2007), des voix plus critiques peuvent également être entendues (White, 2015). Ces voix proviennent surtout des acteurs étatiques et des ONG dans le domaine de l'aide au développement. Une

¹⁶<https://www.humanitarianresponse.info/>, consulté le 01.08.2017

¹⁷<https://monusco.unmissions.org/en/un-drc>, consulté le 01.08.2017.

¹⁸ Notamment : abris, WASH, éducation, logistique, nutrition, protection, santé, sécurité alimentaire, réponses aux réfugiés.

critique commune à la plupart d'entre eux est que les acteurs locaux n'ont pratiquement aucun accès aux différents groupes et aux informations qui y sont partagées, sans parler des possibilités de partenariat avec eux ou de l'accès à une partie du financement qui était censé être généreusement disponible pour ceux qui voulaient s'engager dans la tristement célèbre "Opération Retour". "Opération Retour" ou "Enveloppe Retour" est une expression souvent utilisée dans le monde de l'aide au développement en RDC. Elle fait référence à la pratique prétendument assez courante qui consiste à devoir restituer une partie de l'argent du projet à l'intermédiaire qui négocie votre accès au financement. Dans de nombreux cas, cet intermédiaire est un employé du bureau local de l'agence de financement. En pratique, cela signifie que les activités du projet proposé doivent être réalisées avec moins de fonds que ce qui doit être déclaré. Cela encourage alors la pratique de gonfler les chiffres et de signaler les distorsions. En outre, comme mentionné précédemment, les interventions menées par les acteurs au sein des clusters humanitaires ont tendance à négliger les zones urbaines de l'Est de la RDC.

Cadres régionaux de protection en Afrique

Lorsque le protocole de 1967 a élargi le champ d'application de la Convention sur les réfugiés pour inclure les continents africain et asiatique, cela a déclenché l'élaboration d'une convention régionale en Afrique, la Convention de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique de l'Union africaine (UA). La Convention a été signée par la RDC en 1969 et ratifiée en 1973.¹⁹ La Convention a ensuite servi de modèle pour d'autres traités régionaux tels que la Déclaration de Carthagène de 1984 (Sharpe, 2012 ; Wood, 2014).

En matière de protection des PDI, le continent africain a de nouveau été à l'avant-garde. Au niveau mondial, les principes directeurs des Nations Unies sont en place, mais ils sont uniquement indicatifs et ne sont pas juridiquement contraignants. Au niveau africain, nous voyons diverses initiatives visant à imposer une législation sur les personnes déplacées par des moyens juridiques tels que la Convention de Kampala et le Protocole des Grands Lacs. La section suivante traite de ces deux textes de droit.

¹⁹<http://www.achpr.org/instruments/refugee-convention/ratification/>, consulté le 25.07.2016

La Convention africaine sur les réfugiés

En termes de portée, la Convention de l'OUA peut être considérée comme une spécification régionale de la Convention des Nations Unies de 1951. Elle s'écarte d'une définition similaire de la notion de réfugié, avec l'ajout suivant :

« Le terme "réfugié" s'applique également à toute personne qui, en raison d'une agression extérieure, d'une occupation, d'une domination étrangère ou d'événements troublant gravement l'ordre public dans une partie ou dans la totalité de son pays d'origine ou de nationalité, est contrainte de quitter son lieu de résidence habituelle pour chercher refuge en un autre lieu situé hors de son pays d'origine ou de nationalité ». (Article 1.2, Convention de l'UA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique).

La Convention attribue en outre un rôle important à ses États membres, qui doivent "faire tout leur possible, conformément à leurs législations respectives, pour accueillir les réfugiés et assurer l'installation des réfugiés qui, pour des raisons fondées, ne peuvent ou ne veulent pas retourner dans leur pays d'origine ou de nationalité" (article 2.1, Convention de l'UA).

Un élément distinctif important de la définition de la Convention de l'UA est que l'article 1.2 fait référence à des "événements troublant gravement l'ordre public dans une partie ou dans l'ensemble du pays". En outre, la définition de la Convention de l'UA est légèrement plus inclusive et moins axée sur la situation d'un individu ; elle ne porte pas seulement sur la crainte fondée d'une persécution, mais aussi sur des formes de préjudice plus répandues et généralisées, dont la preuve peut être établie de manière plus objective que pour les cas individuels. L'avantage d'un tel élargissement de la définition est qu'il dépolitise le concept de réfugié et qu'"un gouvernement peut reconnaître qu'un étranger est un réfugié sans accuser implicitement un autre gouvernement d'être persécuteur" (Kagan, 2007 : 16). Cette notion doit être comprise dans le contexte de la fin de la période coloniale au cours de laquelle des guerres d'indépendance ont été menées dans un certain nombre de pays africains. En pratique, dans les situations d'afflux massif de réfugiés, le HCR et les États attribuent souvent le statut de réfugié sur la base de la deuxième partie de la définition de l'UA et accordent une reconnaissance *prima facie* car elle est légèrement plus facile à appliquer que la définition de 1951, même si la définition de l'ONU s'appliquerait également (Sharpe, 2012).

D'autres éléments novateurs de la Convention de l'UA - analysés en profondeur par Sharpe - sont : le droit d'asile individuel, un élargissement du principe de non-refoulement et une

formalisation des concepts de partage des responsabilités, de protection temporaire et de rapatriement volontaire (Sharpe, 2012, 2018). La Convention de l'UA attribue un rôle important à ses États membres qui doivent "faire tout leur possible, conformément à leur législation respective, pour accueillir les réfugiés et assurer l'établissement des réfugiés qui, pour des raisons fondées, ne peuvent ou ne veulent pas retourner dans leur pays d'origine ou de nationalité" (article 2.1 de la Convention de l'UA). Les États membres sont donc explicitement responsables de l'accueil des réfugiés.

Quels sont les progrès réalisés dans la mise en œuvre effective de la Convention de l'UA ? Les États africains adoptent de plus en plus souvent une législation nationale sur les réfugiés, ce qui est un signe positif. Wood, par exemple, affirme que la définition élargie du réfugié a trouvé sa place dans la législation nationale sur les réfugiés de nombreux pays africains. Mais bien que l'on puisse s'attendre à ce qu'il existe une jurisprudence concernant une convention datant d'il y a 40 ans, plusieurs auteurs soulignent le manque d'informations sur la mise en œuvre de la Convention de l'UA (Kagan, 2007 ; Sharpe, 2012, 2018 ; Wood, 2014). Wood s'appuie pour cela sur des études de cas en Afrique du Sud et au Kenya, deux pays qui accueillent des réfugiés. Les facteurs qui, selon elle, sont à l'origine de cette lacune sont les suivants : les ressources, la capacité institutionnelle et l'environnement politique (Wood, 2014). Il serait intéressant d'étudier cette question dans un plus grand nombre de pays africains.

La protection des personnes déplacées en Afrique

Alors que les initiatives mondiales visant à protéger les personnes déplacées restent juridiquement non contraignantes, de plus grands progrès ont été réalisés sur le continent africain (Abebe, 2010, 2017 ; Likibi, 2018). Cela n'est pas surprenant si l'on considère le nombre de PDI sur le continent ; l'Afrique est le continent qui compte le plus grand nombre de PDI dans le monde et elles sont beaucoup plus nombreuses que la population de réfugiés.²⁰ C'est donc ici que la question est la plus pertinente. Une politique plus spécifique concernant les PDI a commencé à être développée en Afrique peu après la publication des Principes directeurs des Nations Unies sur le déplacement interne. Ce qui a notamment abouti au niveau sous régional au Protocole des Grands Lacs de 2006 sur la protection et l'assistance aux

²⁰ Voir <https://www.unhcr.org/figures-at-a-glance.html> pour les chiffres les plus récents.

personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Ce protocole faisait partie d'un pacte plus large sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs, et était le résultat de négociations entre les membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL).²¹ Les onze États membres de cette organisation intergouvernementale ont reconnu l'instabilité politique dans leur région et la nécessité de populations stables pour assurer la stabilité des États (Beyani, 2008).²² Cela est généralement considéré comme une responsabilité première des États nations, mais le protocole stipule explicitement que si les gouvernements "n'ont pas la capacité de protéger et d'aider les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, ils doivent accepter et respecter l'obligation des organes de la communauté internationale de fournir protection et assistance aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays" (article 3.10).

L'un des objectifs du protocole est de "fournir une base juridique pour l'incorporation des principes directeurs dans la législation nationale des États membres" (article 2, paragraphe 3). Les personnes déplacées sont censées participer elles-mêmes à la préparation et à la conception de la législation nationale (article 6, paragraphe 5). Les États membres s'engagent en outre à prévenir et à éliminer les causes profondes des déplacements (article 2, paragraphe 4). Les membres de la CIRGL sont juridiquement liés par le Protocole qui a été signé en 2006 et est entré en vigueur en 2008. Bien que la mise en œuvre effective soit encore différente, le cadre juridique existe au moins au niveau régional et le rôle des acteurs internationaux et de la société civile locale est reconnu (Kälin & Schrepfer, 2012). Outre le protocole sur les personnes déplacées, 9 autres protocoles juridiquement contraignants ont été adoptés, ainsi que 4 programmes d'action comportant 33 projets prioritaires.²³

Une autre étape importante en Afrique a été franchie avec l'adoption de la Convention de l'Union Africaine de 2009 sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala). La Convention de Kampala s'appuie sur le protocole sous-régional de la CIRGL et est le premier instrument continental au monde à lier juridiquement les gouvernements à protéger et à sécuriser la vie des personnes déplacées (Abebe, 2010 ; Giustiniani, 2011 ; Griffin, 2008 ; IDMC, 2015 ; Kälin & Schrepfer, 2012). Elle est entrée en

²¹ Voir <http://www.icglr.org/index.php/en/the-pact> pour la liste complète des protocoles, consulté le 25.07.2016.

²² Avec la sécession du Sud-Soudan du Soudan, le nombre d'États membres est passé à douze : Angola, Burundi, République centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo, Kenya, Ouganda, Rwanda, République du Sud-Soudan, Soudan, Tanzanie, Zambie.

²³ <http://www.icglr.org/index.php/en/the-pact>, consulté le 16.08.2019

vigueur en décembre 2012 lorsque la Convention a été ratifiée par le quinzième État membre. Au moment de la rédaction du présent document, 40 des 55 pays ont signé la Convention. Parmi ces pays, 29 l'ont également ratifiée, ce qui signifie qu'ils sont légalement tenus de se conformer à son contenu.²⁴ La Convention de Kampala exige des États membres qu'ils respectent la compétence et le mandat des institutions régionales. Elle oblige en outre l'UA à collaborer et à coopérer avec les organisations internationales et les agences humanitaires, les organisations de la société civile et les États africains pour soutenir les mesures prises par les États parties pour protéger et aider les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (article 8.3c).

La Convention résulte sans doute de l'opinion critique des États africains sur l'internationalisation croissante des déplacements internes, et de la position éminente du HCR et d'autres acteurs internationaux. La Convention a été une initiative des États membres pour reprendre un certain contrôle (Abebe, 2010). Elle peut être considérée comme un instrument visant à "clarifier les responsabilités des États et des acteurs non étatiques en ce qui concerne la protection des personnes déplacées, en particulier celles qui sont les plus vulnérables" (Abebe, 2017:3). Le processus rapide de ratification par un nombre relativement important de pays est considéré comme un signe positif d'engagement (Bilak, 2016). La question de savoir si la Convention a eu un impact positif sur la vie des personnes déplacées reste à débattre. (Abebe, 2017), par exemple, est dans l'ensemble assez positif à l'égard de la Convention, bien qu'il ait noté des difficultés d'application. (Likibi, 2018) semble en revanche beaucoup plus critique, surtout en ce qui concerne l'application, parlant de "pratiques décevantes", qui sont - comme il le soutient - principalement dues à un manque de volonté politique parmi les dirigeants panafricains, et à une absence de réforme institutionnelle qui serait nécessaire pour satisfaire aux obligations de la Convention.

En effet, la mise en œuvre effective des conventions de Kampala reste du ressort des gouvernements nationaux, car la Convention les oblige à adopter une législation nationale. Mais de la même manière que le Protocole des Grands Lacs, la Convention attribue un rôle à la communauté internationale, à la société civile, ainsi qu'à l'Union Africaine (Kälin &

²⁴<https://au.int/sites/default/files/treaties/36846-sl-AFRICAN%20UNION%20CONVENTION%20FOR%20THE%20PROTECTION%20AND%20ASSISTANCE%20OF%20INTERNALLY%20DISPLACED%20PERSONS%20IN%20AFRICA%20%28KAMPALA%20CONVENTION%29.pdf>, consulté le 08.06.2020.

Schrepfer, 2012). L'article 8 de la Convention habilite explicitement l'Union Africaine à intervenir dans les cas de violations graves des droits des personnes déplacées.²⁵ Alors que les principes directeurs de l'ONU ont été élaborés par une équipe d'experts internationaux, la Convention de Kampala est le résultat d'un accord entre les chefs d'États africains, ce qui témoigne d'un engagement fort des États membres signataires (Giustiniani, 2011). Il a toutefois été avancé que les mécanismes de suivi prévus par la Convention sont insuffisants pour assurer son application (Bilak, 2016). L'article 14 de la Convention exige que les États membres soumettent des rapports dans lesquels ils indiquent les mesures de protection prises, mais cela n'est guère fait (ibid). Pour contrôler le respect de la Convention, les États parties sont censés établir une conférence entre eux, au cours de laquelle, la mise en œuvre est évaluée (art. 14.1). Des réunions sont censées se tenir régulièrement (art. 14.3), alors qu'une première réunion de ce type a eu lieu à Harare en 2017²⁶, ayant abouti à un plan d'action.²⁷

Comparaison entre le Protocole des Grands Lacs et la Convention de Kampala

Le Protocole des Grands Lacs et la Convention de Kampala ont été tous deux inspirés par les Principes directeurs des Nations Unies relatifs au déplacement des personnes à l'intérieur de leur propre pays, ce qui se reflète dans le contenu des documents. Il est toutefois remarquable, comme le souligne à juste titre (Kigozi, 2014), que la Convention de Kampala ne fasse explicitement référence aux Principes directeurs qu'une seule fois, alors que le protocole sur les personnes déplacées mentionne les Principes directeurs une vingtaine de fois. Mais comment ces différents documents se comparent-ils ? En commençant par la définition des personnes déplacées, il est à noter que le protocole des Grands Lacs s'écarte d'une définition des personnes déplacées similaire (art. 1.4) à celle des principes directeurs des Nations Unies (principe 2), mais avec l'ajout que les personnes qui ont été forcées ou obligées de fuir en raison de ou afin d'éviter les effets de projets de développement à grande échelle (art. 1.5). L'article 5 développe encore cet ajout particulier à la définition. La définition des personnes déplacées

²⁵ "L'Union Africaine a le droit d'intervenir dans un État membre en vertu d'une décision de la Conférence conformément à l'article 4(h) de l'Acte constitutif pour des circonstances graves, à savoir : les crimes de guerre, le génocide et les crimes contre l'humanité (art. 8.1).

²⁶ Une note conceptuelle de la réunion est disponible ici :

https://www.au.int/web/sites/default/files/newsevents/conceptnotes/32304-cn-concept_note_-_cosp_meeting_2017.pdf, consulté le 12.09.2019

²⁷ <https://au.int/en/pressreleases/20170406/plan-action-implementation-kampala-convention-adopted-conference-states>, consulté le 13.09.2019

dans la Convention de Kampala (art. 1k) est similaire à celle des principes directeurs des Nations Unies. Elle ne fait pas référence ici aux projets de développement mais traite de cette question dans une section différente, l'article 10 "Déplacement induit par des projets", et souligne que le déplacement induit par le développement doit être évité "autant que possible", que d'autres options doivent être explorées et qu'une évaluation de l'impact socio-économique et environnemental doit être effectuée avant le projet.

Le protocole attribue la responsabilité principalement à ses États membres. La Convention le fait également, mais prévoit en outre un rôle plus actif pour l'Union Africaine, ainsi que pour les organisations internationales, les agences humanitaires et la société civile. Les deux documents soulignent que les gouvernements nationaux doivent autoriser l'accès et l'assistance humanitaires, créant ainsi une marge de manœuvre pour les acteurs internationaux qui souhaitent intervenir sur le territoire national. La Convention de Kampala est plus spécifique à ce sujet (article 9).

La gouvernance au niveau continental

En 1994, l'UA et le HCR ont organisé ensemble un symposium à Addis-Abeba pour commémorer le 25^e anniversaire de la Convention de l'UA sur les réfugiés de 1969. La réunion a rassemblé des représentants de presque tous les États membres, des représentants du HCR, ainsi que d'autres organes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales, des ONG et des chercheurs (UA/HCR, 1994). Le document qui a été rédigé à l'issue du symposium témoigne d'une grande prise de conscience de l'importance de prêter attention non seulement aux réfugiés mais aussi aux autres personnes déplacées. Par ses recommandations, il définit également des lignes directrices qui pourraient alimenter une politique plus globale en matière de réfugiés au niveau africain. Les recommandations montrent également une orientation claire vers des solutions durables au déplacement (UA/HCR, 1994).

Un cadre de gouvernance important se trouve dans le cadre de la politique migratoire et le plan d'action (MPFA) de l'Union Africaine pour la période 2018-2030, qui est un successeur du cadre de la politique migratoire de l'UA pour l'Afrique qui a été adopté en 2006. Le MPFA s'adresse aux États membres de l'Union Africaine et à ses communautés économiques

régionales (CER)²⁸ et leur fournit "des lignes directrices et des principes politiques complets pour les aider à formuler et à mettre en œuvre leurs propres politiques migratoires nationales et régionales conformément à leurs priorités et à leurs ressources" (Commission de l'Union Africaine, 2018 : 10). Le déplacement forcé est l'un des huit piliers clés de cette politique.²⁹ Le cadre énumère vingt-et-une stratégies recommandées pour traiter les réfugiés et les demandeurs d'asile (ibid. : 58-59). La nécessité de prévenir les conflits et de rechercher des solutions durables est un élément clé de ces stratégies. Ensuite, le cadre fournit huit stratégies recommandées qui sont spécifiquement orientées vers les personnes déplacées à l'intérieur du pays. Il est souligné ici que les autorités nationales ont la responsabilité première de prévenir les déplacements et de protéger et d'aider les personnes déplacées (ibid : 60-61). Pour faire face aux déplacements prolongés (qui ont leur propre section dans le cadre), il est souligné que des solutions durables sont nécessaires, mais que cela nécessite un partage plus équitable de la charge entre les États (ibid : 61-62). Étant donné qu'une des causes profondes du déplacement est le conflit, le cadre aborde également la prévention, la gestion et la résolution des conflits, car il est reconnu que le déplacement prolongé peut provoquer de nouveaux conflits dans le lieu de refuge et que cela doit être évité.

Gouvernance dans la région des Grands Lacs

Au niveau de la région des Grands Lacs, la politique de déplacement interne est soutenue par le Programme d'action régional pour les questions humanitaires et sociales. Le premier sous-programme est le Cadre pour la préparation aux catastrophes, la protection et l'assistance aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et à leur environnement. Le second programme concerne la reprise des services sociaux de base, la fourniture de soins de santé et le soutien psychosocial aux groupes ayant des besoins spéciaux.³⁰ Bien que les PDI puissent faire partie des groupes ayant des besoins spéciaux qui sont traités dans le deuxième

²⁸ Les CER sont huit groupements régionaux d'États africains : Union du Maghreb arabe (UMA), Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Pour plus de détails, voir : <https://au.int/en/organs/recs>

²⁹ Les autres piliers sont : la gouvernance des migrations, les migrations de main-d'œuvre et l'éducation, l'engagement des diasporas, la gouvernance des frontières, les migrations irrégulières, les migrations internes, les migrations et le commerce.

³⁰ <http://www.icglr.org/index.php/en/humanitarian-and-social-issues>, consulté le 20.08.2019

programme, le premier programme est le plus pertinent ici. Une partie de ce programme est par exemple un projet de protection, d'assistance et de recherche de solutions durables pour les populations déplacées (réfugiés et PDI) et les communautés qui les accueillent, dans lequel la CIRGL travaille en partenariat avec le HCDH, le HCR et l'UNICEF. L'objectif global du projet est formulé comme suit : "l'établissement d'un cadre régional pour la protection, l'assistance et la recherche de solutions durables pour les réfugiés, les personnes déplacées et la charge imposée aux communautés qui les accueillent" (CIRGL, 2006). Mais bien que le document de projet remonte à 2006, le site web de la CIRGL ne contient aucune information sur la mise en œuvre effective du projet.³¹

Cadres de protection congolais

Cadres de protection des réfugiés en RDC

Jusqu'en 2002, la RDC n'avait pas de législation particulière régissant la situation des réfugiés. Des commissions ad hoc ont parfois existé en collaboration avec les pays d'origine des réfugiés (Maheshe, 2014). Après l'indépendance du Congo en 1960, l'Ordonnance sur la police des étrangers No. 67/302 du 2 août 1967, a son article 18, a été d'application.³² Cet article a déterminé que le statut de réfugié serait attribué par le ministère des Affaires intérieures (Maheshe, 2014). En 1983, l'ordonnance a été remplacée par l'ordonnance n° 83/33.³³ Cette ordonnance définissait plus clairement que pour obtenir le statut de réfugié, il fallait être reconnu par la Commission nationale de l'immigration, sur décision de l'administration de l'État au niveau territorial. Cela laissait une grande latitude aux fonctionnaires locaux de l'État pour prendre des décisions, mais se limitait essentiellement à la sécurité intérieure du pays et les besoins de protection des réfugiés n'étaient guère pris en compte. Maheshe soutient qu'entre 1960 et 2000-2005, la RDC n'avait pas de politique migratoire claire. Il estime qu'environ 70 % de la gestion des réfugiés sur le territoire congolais était entre les mains d'organisations internationales telles que le HCR (Maheshe, 2014 : 545).

³¹ Il est difficile de déterminer si cela est dû à un manque de mise en œuvre effective ou à un site web obsolète.

³² Ordonnance loi no. 67/302 relative à la police des étrangers

³³ Ordonnance loi no 83/33 relative à la police des étrangers.

Depuis 2002, la RDC dispose d'une loi nationale sur les réfugiés.³⁴ Dans son avant-propos, la loi fait référence à l'obligation de l'État congolais de respecter ses engagements internationaux, notamment la Convention de Genève et la Convention de l'Union Africaine. En outre, la loi fait référence à la « tradition légendaire d'accueil et d'hospitalité du Peuple Congolais ». La loi établit un cadre juridique pour régir le statut des réfugiés et améliorer leurs conditions.

Dans sa définition du réfugié, la RDC suit la Convention de l'Union Africaine en incluant l'agression, l'occupation étrangère ou tout autre événement portant atteinte à l'ordre public dans un pays ou une partie de celui-ci (art. 1, loi n° 21/2002). Un élément distinctif de la législation congolaise sur les réfugiés est l'article 3, paragraphe 2, qui stipule que "les dépendants et membres de famille qui rejoignent ou vivent avec le réfugié, chef de famille, bénéficient du même statut que ce dernier" mais que chaque cas sera décidé individuellement. Maheshe (2014) souligne à juste titre que le législateur ne précise pas les personnes à charge ou les membres de la famille. On peut facilement imaginer que dans les sociétés africaines où la famille élargie est généralement forte, il peut être difficile pour un fonctionnaire de l'État d'établir à qui s'applique l'article.

La loi prévoit la création d'une Commission nationale des réfugiés (CNR).³⁵ D'autres tâches de cette Commission ont été développées dans le décret n° 3/014 de 2003 relatif à l'organisation et au fonctionnement de la Commission nationale des réfugiés et de la commission des recours. La CNR est censée coordonner les travaux pertinents des différents ministères et services gouvernementaux qui doivent s'occuper des réfugiés, ainsi que la coordination avec le HCR. La CNR relève du ministère de l'intérieur mais dispose d'une autonomie administrative et financière (décret 03/14, art.2). Il est financé en partie par le gouvernement, mais aussi par le soutien de la communauté internationale et de la société civile (loi 21/2002, art. 37). Outre une commission au niveau national, la loi prévoit la mise en place d'une ou plusieurs antennes dans chaque province (loi 21/2002, article 8).

La Commission nationale des réfugiés est chargée de la protection juridique et administrative des réfugiés et peut décider de l'attribution ou du retrait du statut de réfugié à une personne. L'article 9 de la loi des réfugiés et l'article 3 du Décret 03/14 précisent les tâches de la CNR. Parmi celles-ci, on peut citer :

³⁴ Loi no 021/2002 du 16 Octobre 2002 portant statut des réfugiés en République Démocratique du Congo

³⁵ Décret no. 03/014 du 5 août 2003 portant organisation et fonctionnement de la Commission Nationale pour les réfugiés et de la commission des recours.

- Prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter l'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile dans les meilleures conditions possibles de sécurité et de dignité.
- Étudier et proposer au gouvernement les mesures susceptibles d'améliorer les conditions de vie des réfugiés et des demandeurs d'asile
- Sensibiliser l'opinion publique tant nationale qu'internationale, sur les problèmes des réfugiés et demandeurs d'asile au Congo.
- Subvenir, dans la mesure des moyens à sa disposition, aux besoins élémentaires des réfugiés et des demandeurs d'asile [...] notamment en matière de logement, nourriture, santé et éducation.
- Coordonner les activités du gouvernement et de ses partenaires pour une gestion rationnelle et efficace de ses programmes en faveur des réfugiés et des demandeurs d'asile.

En ce qui concerne la satisfaction des besoins élémentaires, l'article stipule que cela se fera à condition qu'un soutien soit disponible auprès des organisations nationales et internationales qui s'intéressent aux problèmes des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Une demande d'asile peut être introduite auprès du secrétaire permanent de la CNR. Le demandeur peut le faire directement au Secrétariat lui-même, par l'intermédiaire du HCR, d'une antenne provinciale, du gouverneur ou d'une autorité territoriale (art. 15). La Commission doit prendre une décision dans les 6 mois suivant la demande d'asile formelle (art. 12). Une fois qu'une demande d'obtention du statut de réfugié est présentée, la personne reçoit un reçu qui lui fournit une autorisation de séjour temporaire, qui est valable pour la durée de la procédure. Ce récépissé est remis à chaque membre de la famille du demandeur (art. 15). La procédure est censée être gratuite. Si une demande est rejetée, il est possible de demander une nouvelle évaluation à la Commission de recours. Cette demande doit être présentée dans les 90 jours suivant le rejet initial. La décision de cette Commission est définitive. Les réfugiés dont le statut est reconnu peuvent obtenir une carte d'identité pour réfugié (CIRE) et un document attestant d'un titre de voyage (art. 27). La CIRE est censée avoir le même statut qu'une carte de résident étranger pour les autres étrangers (article 28).

Les réfugiés sont censés avoir les mêmes droits que les citoyens congolais pour exercer des activités professionnelles, obtenir une assistance sociale, accéder aux soins de santé et à l'éducation, ainsi que la liberté de circulation. Cette dernière est limitée aux restrictions administratives qui s'appliquent également aux autres étrangers. L'accès à l'enseignement supérieur et universitaire est gratuit pour les ressortissants congolais (art. 32). L'accès aux cours

et tribunaux du Congo est ouvert aux réfugiés de la même manière qu'aux nationaux (art. 33). Les réfugiés reconnus et les membres de leur famille ont le droit d'obtenir des documents civils, tels qu'un certificat de naissance, de décès et de mariage (art. 34).

Cadres de protection des personnes déplacées et future législation sur les personnes déplacées en RDC

Quelle est la situation concernant la protection des PDI au Congo ? Comme mentionné précédemment, le Protocole des Grands Lacs de 2006 sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays est signé par la RDC et est juridiquement contraignant.³⁶ Le Protocole est censé déboucher sur une législation nationale qui devrait être élaborée en collaboration avec les personnes déplacées elles-mêmes (article 2.3 et article 6.5). En outre, la RDC a signé en 2010 la Convention de Kampala sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique de 2009. En 2014, l'Assemblée nationale et le Sénat de la RDC ont adopté la loi 14/025 autorisant la ratification de la Convention de Kampala.³⁷ La liste des statuts disponibles sur le site de l'Union Africaine et mise à jour pour la dernière fois le 15.06.2017 montre que la RDC n'a pas encore soumis tous les documents nécessaires pour ratifier la Convention avec l'UA, alors que cela devait avoir lieu peu après (Wissing, 2014).³⁸ L'origine de cette divergence n'est pas claire.

Malgré l'engagement de la RDC dans le Protocole des Grands Lacs et la Convention de Kampala et malgré le nombre élevé de personnes déplacées dans le pays, une législation nationale particulière n'a pas encore été adoptée. Les personnes déplacées sont - contrairement aux réfugiés - des citoyens de leur pays et sont protégées par la législation nationale. L'article 30 de la Constitution de 2006 stipule que : "Toute personne qui se trouve sur le territoire national a le droit d'y circuler librement, d'y fixer sa résidence, de le quitter et d'y revenir, dans les conditions fixées par la loi. Aucun Congolais ne peut être ni expulsé du territoire de la République, ni être contraint à l'exil, ni être forcé à habiter hors de sa résidence habituelle".

³⁶<http://www.icglr.org/index.php/en/the-pact>, consulté le 25.07.2016.

³⁷ Loi 14/025 de 2014 autorisant la ratification par la RDC de la Convention de Kampala sur la Protection et l'Assistance aux Personnes Déplacées en Afrique, <https://www.refworld.org/topic,50ffbce526e,50ffbce5274,54f718cb4,0,,LEGISLATION,,html>, consulté le 24.05.2019

³⁸<https://au.int/en/treaties/african-union-convention-protection-and-assistance-internally-displaced-persons-africa>, consulté le 24.05.2019.

Mais à certains égards, les personnes déplacées ont besoin d'une protection particulière dont les citoyens ordinaires n'ont pas besoin. Certains textes de loi désignent les personnes déplacées et/ou les réfugiés comme des groupes nécessitant une attention particulière. Tout d'abord, la Constitution congolaise de 2006 stipule que l'État congolais est responsable de toute législation sur les réfugiés, les expulsés et les personnes déplacées (art. 202.36.n). Ensuite, le Code de protection de l'enfant de 2009 contient une disposition sur les enfants déplacés et les enfants réfugiés, stipulant qu'ils ont droit à la protection, à l'accompagnement et à l'aide humanitaire et que l'État doit en assurer le suivi (art. 41).³⁹

En septembre 2014, l'État congolais a publié un projet de loi sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées à l'intérieur du pays. Des sources de 2014 indiquent que l'adoption de la loi était prévue pour la mi-2015 (White, 2014 ; Wissing, 2014). Jusqu'à aujourd'hui, cela ne s'est pas encore produit. Il reste à voir si la présidence Tshishekedi va l'adopter au cours de son mandat. Bien que la loi n'ait pas (encore) été adoptée, il est néanmoins logique d'examiner le contenu de la proposition de loi pour évaluer la direction que prennent les discussions. Quelles traces d'autres législations retrouvons-nous : le protocole des Grands Lacs, la convention de Kampala, la loi sur les réfugiés ?

Un premier point remarquable à noter est que le projet de loi commence par un avant-propos dans lequel il est indiqué que la RDC a signé et ratifié le Protocole des Grands Lacs et la Convention de Kampala et qu'il est tenu d'adhérer aux Principes directeurs des Nations Unies sur le déplacement interne. Il souligne l'intention de l'État de prendre les dernières mesures en vue de la ratification. Conformément aux instruments régionaux, le projet de loi stipule le rôle non seulement de l'État, mais aussi des organisations internationales, des acteurs économiques et de la société civile pour répondre aux besoins des personnes déplacées. La gestion et la coordination des PDI sont censées être assurées par une commission nationale. Une telle commission pourrait être comparable à la Commission nationale des réfugiés qui a été mandatée dans la loi congolaise sur les réfugiés de 2002.

Après la déclaration introductive, la proposition de loi sur les personnes déplacées comprend 6 titres :

- Dispositions générales

³⁹<http://www.leganet.cd/Legislation/JO/2009/L.09.001.10.01.09.htm>, consulté le 23.04.2019

- Identification des droits et obligations des personnes déplacées internes, des pouvoirs publics, des acteurs humanitaires et des acteurs privés
- Prévention, protection et l'assistance humanitaire des personnes déplacées
- Mécanismes institutionnels et de la planification de la prévention, de la protection, de l'assistance et des solutions durables
- Dispositions pénales
- Dispositions finales

Au lieu d'attribuer un statut légal spécifique, la loi décrit *une situation de fait* qui sert « à déterminer l'applicabilité des lois et des politiques relatives au déplacement interne » (art. 3). C'est une différence remarquable avec le droit des réfugiés. Dans sa définition des personnes déplacées, la loi suit de très près le Protocole des Grands Lacs en ce sens qu'elle inclut le déplacement induit par des projets de développement comme l'une des raisons du déplacement forcé (art. 2.1), en plus des autres raisons plus courantes qui sont mentionnées dans les Principes directeurs des Nations Unies et dans la Convention de Kampala.

Une différence importante (et clairement compréhensible) entre la loi sur les réfugiés et la loi sur les personnes déplacées est que cette dernière souligne que la prévention des déplacements forcés doit faire partie de la stratégie nationale, au même titre que la protection, l'assistance et les solutions durables (voir l'avant-propos et l'article 11). Il s'agit là d'une référence claire aux principes directeurs des Nations Unies. L'article 14 du projet de loi stipule que les autorités publiques, les groupes armés et toute autre personne « sont tenus de respecter le droit humanitaire international, le droit international des droits de l'homme ainsi que des traités internationaux dûment ratifiés par la République, afin de prévenir et d'éviter les conditions qui peuvent entraîner le déplacement interne de personnes ». Les autorités publiques sont définies comme les autorités nationales, provinciales ou locales de la RDC qui détiennent le pouvoir public (art. 2.10). Elles sont censées protéger les zones dans lesquelles résident les personnes déplacées contre l'infiltration de groupes armés et de prendre des mesures pour désarmer (art. 14). La troisième partie de la loi accorde une grande attention à la prévention des déplacements (titre 3, chapitre 1), et à la protection des personnes contre les déplacements, et pendant les déplacements (titre 3, chapitre 2). Elle examine les causes profondes des déplacements et le rôle que les acteurs étatiques et non étatiques peuvent jouer à cet égard. Le troisième chapitre de ce titre porte sur l'assistance aux PDI.

Selon le projet de loi, les autorités publiques seront les premiers responsables de la protection et de l'assistance aux personnes déplacées. Ils sont censés d'affecter des ressources adéquates, en tenant compte des besoins du pays, et mobiliser des ressources supplémentaires auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux. Il appartient aux autorités territoriales - en coordination avec la société civile nationale et les acteurs internationaux) de planifier et de programmer la prévention, la protection et l'assistance, ainsi que la réduction des causes de déplacement (art. 7). En outre, les autorités publiques sont censées faciliter l'assistance fournie par la société civile, les organisations internationales des Nations Unies et les acteurs privés internationaux (art. 8). Les autorités publiques seront également responsables de la création de conditions permettant aux personnes déplacées soit de rentrer volontairement, soit de s'intégrer localement, ou de se réinstaller volontairement dans un autre lieu (art. 22). Il s'agit là d'une référence claire aux solutions durables proposées dans les principes directeurs des Nations Unies (IASC, 2010). En général, la loi fait fréquemment référence au rôle des acteurs non étatiques internationaux et locaux et leur attribue un rôle de protection. Cela reflète la législation internationale et régionale sur les personnes déplacées qui attribue un rôle principal aux États nationaux et respecte leur souveraineté mais qui, en même temps, appelle à un soutien international lorsque la protection est insuffisante.

Tout comme la loi sur les réfugiés de 2002 a créé une Commission nationale des réfugiés, la loi sur les personnes déplacées prévoit une structure étatique pour s'occuper des personnes déplacées. Le nom complet de la commission - qui doit encore être mise en place - est la Commission nationale chargée de la protection et de l'assistance aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (CNPA-PDI). Son fonctionnement est défini au titre 4 du projet de loi. La législation met l'accent sur la collaboration avec les acteurs humanitaires qui sont censés apporter leur soutien. Elle souligne une forte orientation vers la communauté internationale pour la protection et l'assistance des personnes déplacées. En l'absence d'une commission nationale pour les personnes déplacées, la CNR montre une certaine conscience de l'importance de la protection et de l'assistance aux personnes déplacées. Un officier provincial de la CNR au Sud-Kivu nous a un jour déclaré :

« Notre mandat est de protéger et de sécuriser les réfugiés [...]. Ce qui ferait également partie de notre mandat de travailler avec les personnes déplacées mais nous ne recevons aucun moyen de la communauté internationale pour cela, donc nous ne pouvons rien faire » (agent de la CNR à Bukavu, 02.06.2016).

À proprement parler, la protection et la sécurité des personnes déplacées ne font pas partie du mandat de la CNR, mais ses mots montrent au moins qu'il est conscient qu'il s'agit d'un groupe de personnes qui pourrait bénéficier d'une protection particulière. De manière frappante, ses mots montrent également l'orientation internationale des agents de terrain dans l'élaboration des politiques et dans l'exécution de leur travail.

Observations finales

Quelles observations faire sur l'efficacité des initiatives internationales, régionales et nationales prises pour protéger la situation des réfugiés et des personnes déplacées ? Plusieurs traités et conventions internationaux et régionaux favorisent la protection adéquate des réfugiés et des personnes déplacées et garantissent leur droit au moins en théorie (cf. Cohen 2004 ; Beyani 2006 ; Crisp 2010). La protection des réfugiés a généralement une longueur d'avance sur la protection des personnes déplacées, tant au niveau international, régional que national. Ce qui est démontré par le caractère plus contraignant des cadres de protection. Il reflète l'attention internationale plus importante que reçoivent les réfugiés, qui est à son tour liée à des intérêts géopolitiques. Cet article a également montré que le continent africain est en avance sur les autres continents dans la mise en place d'un cadre réglementaire pour traiter les questions relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées et qu'il a également été disposé à ouvrir et à élargir le champ d'application des concepts de réfugiés et de personnes déplacées.

L'établissement des priorités et des programmes internationaux se reflète souvent dans l'établissement de programmes nationaux, ce qui signifie qu'au niveau national, on accorde également plus d'attention aux réfugiés qu'aux personnes déplacées. Au Congo également, l'attention du gouvernement pour les réfugiés semble être plus importante que pour les PDI. La législation sur les réfugiés a déjà été adoptée, tandis que la législation nationale sur les PDI fait toujours défaut. Il est significatif que les participants à un atelier organisé pour marquer le troisième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention de Kampala se soient principalement concentrés sur la question de savoir comment soutenir au mieux la domestication et l'opérationnalisation de cette Convention au niveau national (IDMC 2015, voir aussi Abebe 2010 ; Kälin et Schrepfer 2012). C'est au moins un signe de sensibilisation parmi ces participants au fait que les personnes déplacées mériteraient une plus grande attention. Une raison supplémentaire pour laquelle les gouvernements nationaux sont plus disposés à s'engager dans le sort des réfugiés que dans celui des PDI est que s'engager avec les

PDI signifie la reconnaissance de l'incapacité des États à fournir une sécurité et une protection adéquates sur l'ensemble de leur territoire.

Même lorsque des cadres de protection internationaux et régionaux sont en place, plusieurs auteurs notent que dans de nombreux pays, il y a un manque de conformité, ainsi que de contrôle de cette conformité (Ferris, 2012 ; Giustiniani, 2011 ; Kälin, 2008 ; Kälin & Schrepfer, 2012). Un manque de conformité peut être dû à divers facteurs, tels que le manque de sensibilisation, la mauvaise volonté ou le manque de moyens financiers des acteurs étatiques et non étatiques. Dans le cas de la RDC, ces facteurs contribuent probablement tous. Le manque de sensibilisation est lié au fait que la plupart des PDI en RDC résident dans des communautés d'accueil plutôt que dans des camps. Sans un système d'enregistrement adéquat, il est difficile de les retrouver et d'évaluer correctement leurs besoins. Même si un tel système d'enregistrement était en place, son succès dépendrait toujours de la volonté des personnes déplacées de s'enregistrer. Cela signifierait que les personnes déplacées doivent voir la pertinence de l'enregistrement et être conscientes de leurs droits particuliers. Mais les activités de sensibilisation aux droits de l'homme ne ciblent généralement pas spécifiquement les personnes déplacées. Dans une large mesure, cela est lié aux stratégies générales de financement des agences internationales. Le manque de moyens financiers pousse les acteurs congolais, étatiques et non étatiques, à fixer des priorités. Le manque de volonté de s'engager davantage auprès des personnes déplacées pourrait être lié à une réticence à admettre que l'État lui-même n'est pas en mesure d'assurer la protection de ses citoyens. On peut le lire par exemple dans le fait que la RDC n'a pas encore ratifié la Convention de Kampala.

Cet article a mis en lumière la réalité théorique des réfugiés et des personnes déplacées. Les contributions qui suivent dans ce numéro spécial porteront principalement sur la réalité vécue et les expériences concrètes des personnes déplacées, ainsi que sur leurs interactions avec les membres des communautés d'accueil. En effet, ces derniers peuvent être considérés comme les premiers "acteurs humanitaires" à protéger les déplacés (Hovil & Lomo, 2015) - surtout compte tenu du manque d'implication de l'État congolais et de la communauté internationale. C'est pourquoi nous nous penchons également sur les conséquences de la présence à long terme des personnes déplacées pour les membres des communautés d'accueil.

Bibliographie

1. ABEBE, A. M.. The African Union Convention on internally displaced persons: Its codification background, scope, and enforcement challenges. *Refugee Survey Quarterly*, 29(3), 2010, 28–57.
2. ABEBE, A. M. The emerging law of forced displacement in Africa: Development and implementation of the Kampala Convention on Internal Displacement. London and New York: Routledge, 2017
3. AFRICAN UNION COMMISSION. *Migration Policy Framework for Africa and Plan of Action (2018-2030)*. 2018, <https://www.mendeley.com/viewer/?fileId=4efac30a-9e2f-449d-5859-bd40f4076652&documentId=dbfd7375-859c-351d-8310-301778831ca9>
4. BEYANI, C. Recent Developments: the Elaboration of a Legal Framework for the Protection of Internally Displaced Persons in Africa. *Journal of African Law*, 50(2), 2006, 187–197.
5. BEYANI, C. The Politics of International Law: Transformation of the Guiding Principles on Internal Displacement from Soft Law into Hard Law. *ASIL Proceedings*, 102, 2008, 194–198.
6. BILAK, A. L’Afrique face à ses déplacés internes. *Politique Étrangere*, 1, 2016, 39–51. <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2016-1-page-39.htm>
7. COHEN, R. The Guiding Principles on Internal Displacement: An Innovation in International Standard Setting. *Global Governance*, 10, 2004, 459–480.
8. CRISP, J. Forced displacement in Africa: Dimensions, difficulties, and policy directions. *Refugee Survey Quarterly*, 29(3), 2010, 1–27.
9. FELLER, E. Statement: UNHCR’s Standing to Talk on This Topic. *ASIL Proceedings*, 102, 2008, 190–194.
10. FERRIS, E. Internal Displacement in Africa: An Overview of Trends and Opportunities. *Brookings - LSE Project on Internal Displacement - Conference, May, 2012*, 1–12.
11. GIUSTINIANI, F. Z. New Hopes and challenges for the Protection of IDPs in Africa: The Kampala Convention for the Protection and Assistance of Internally Displaced Persons in Africa. *Denver Journal of International Law and Policy*, 39(2), 2011, 347–370.

12. GRIFFIN, J. Africa Unites on Human Rights! A media guide to the Kampala Convention. 2008, <https://doi.org/10.1017/CBO9781107415324.004>
13. HOVIL, L., & LOMO, Z. Forced Displacement and the Crisis of Citizenship in Africa's Great Lakes Region: Rethinking Refugee Protection and Durable Solutions. *Refuge*, 31(2), 2015, 39–50.
14. IASC. Cadre conceptuel sur les solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, 2010
15. ICGLR. Protection, assistance and search for durable solutions for displaced populations (refugees and IDPs) and communities that host them. 2006, https://www.icglr.org/images/pdf_files/protection_assistance_and_search_for_durable_solutions.pdf
16. IDMC. Workshop Report Kampala Convention: from ratification to domestication and operationalisation, 2015 (Issues 30 Nov-2 Dec).
17. KAGAN, M. Legal refugee recognition in the urban South: Formal v. de facto refugee status. *Refuge: Canada's Journal on Refugees*, 24(1), 2007, 11–26.
18. KÄLIN, W. Hardening soft law: Implementation of the guiding principles on internal displacement. *ASIL Proceedings*, 102, 2008, 187–201.
19. KÄLIN, W., & SCHREPFER, N. Internal displacement and the Kampala Convention: an opportunity for development actors, 2012.
20. KIGOZI, D. Comparison of the Kampala Convention and the IDP Protocol of the Great Lakes Pact, 2014 (Issue January).
21. LIKIBI, R. Les personnes déplacées internes en Afrique: Repères juridiques et réalités. Saint-Denis: Éditions Publibook, 2018.
22. MAHESHE, M. T. Analyse critique de la loi no. 021/2002 portant statut des réfugiés au regard de la situation socio-politique de la R.D.C et de ses engagements internationaux. *KAS African Law Study Library*, 2014, 542–562.
23. OAU/UNHCR. *The Addis Ababa Document on Refugees and Forced Population Displacements in Africa* 1994, (Issue 10 September, pp. 1–18). <https://www.refworld.org/docid/3ae68f43c.html>
24. RUDOLF, M., JACOBS, C., & NGUYA, G. 'Si Dieu t'envoie de l'aide, tu ne peux pas refuser'- continuous displacement, vulnerability and humanitarian aid in protracted conflicts in DR Congo. *Annuaire L'Afrique Des Grands Lacs* 2014/2015, 107–126.

25. SHARPE, M. The 1969 African Refugee Convention: Innovations, Misconceptions, and Omissions. *McGill Law Journal*, 58(1), 2012, 95–147. <https://doi.org/https://doi.org/10.7202/1013387ar>
26. SHARPE, M. *The regional law of refugee protection in Africa*. Oxford, Oxford University Press, 2018.
27. STODDARD, A., HARMER, A., HAVER, K., SALOMONS, D., & WHEELER, V. Cluster Approach Evaluation—Final. In *OCHA Evaluation and Studies Section 2007* (Issue November). http://www.pacificdisaster.net/dox/pdn_nd_20121119_1125.pdf
28. UNHCR. An Introduction to International Protection: Protecting persons of concern to UNHCR, self-study module 1, 2005, (Issue August). UNHCR.
29. UNHCR. The 1951 Convention and its 1967 Protocol. In *Unhcr*. 2011, <https://doi.org/10.1093/ijrl/eem055>
30. UNHCR. *Note on the Mandate of the High Commissioner for Refugees and his office*. 2013, <http://www.unhcr.org/uk/protection/basic/526a22cb6/mandate-high-commissioner-refugees-office.html>
31. UNOCHA. Guiding principles on internal displacement, 2004
32. UNOCHA. Plan de réponse humanitaire- Janvier 2017-Décembre 2019 République Démocratique du Congo, 2017
33. VERDIRAME, G., & HARRELL-BOND, B. *Rights in exile: Janus-faced humanitarianism*. New York and Oxford, Berghahn Books, 2005.
34. WEISS, T. G., & KORN, D. A. *Internal displacement: Conceptualization and its consequences*. London and New York: Routledge, 2006 <https://doi.org/10.1017/CBO9781107415324.004>
35. WHITE, S. Now what? The international response to internal displacement in the Democratic Republic of Congo. 2014.
36. WHITE, S. *Now What? The International Response to Internal Displacement in the Democratic Republic of the Congo*. 2015, (Issue December). <http://www.brookings.edu/research/papers/2015/01/12-idp-drc-displacement-white>
37. WISSING, M. *As DRC ratifies the Kampala Convention, IDMC asks: What difference will it make?* IDMC Blog Post Expert Opinion, 2014. <http://www.internal-displacement.org/blog/2014/as-drc-ratifies-the-kampala-convention- idmc-asks-what-difference-will-it-make>

38. WOOD, T. Expanding protection in Africa? Case studies of the implementation of the 1969 African refugee convention's expanded refugee definition. *International Journal of Refugee Law*, 26(4), 2014, 555–580. <https://doi.org/10.1093/ijrl/eeu048>

Vie de monsieur Mazuri

Histoire notée par Stanislas LUBALA et Rachel SIFA KATEMBERA

Mazuri est natif du village de Bulambika en Territoire de Kalehe. Il est âgé de 37 ans, Monsieur Mazuri avait fui les hostilités de tout genre des groupes armés Mai-Mai Rahiya Mutomboki, FDLR, le banditisme des jeunes garçons à Bunyakiri pour venir s'installer à Bukavu en 2018 ; il y a de cela une année et 3 mois déjà. Vivant en couple avec Mema, ensemble ils ont une fille de 4 ans. Il a raté le diplôme de l'école secondaire section commerciale et exerce actuellement son petit commerce d'huile de palme en provenance de Bunyakiri. Il est protestant et fréquente une des églises du quartier. En venant à Bukavu, il n'est venu qu'avec sa famille restreinte et s'installa dans le quartier Mulambula. Il était accueilli par un ressortissant de Bunyakiri qui, depuis longtemps a construit ses maisons dans ce quartier. Avant de venir s'installer, il était auparavant passé pour rendre visite à un de ses amis dans cette avenue et c'est là qu'il va découvrir son ancien voisin du village ressortissant de Bunyakiri. Et c'est avec ces deux personnes qu'il avait évalué les modalités pratiques de son déplacement avant de se rendre à Bukavu. Mazuri nous a raconté de sa vie :

Moi-même j'avais été à maintes reprises victime des extorsions des rebelles Rahiya Mutomboki qui me ravissaient les récoltes lorsque je revenais du champ ou du marché après avoir vendu certains produits de champs et autres articles. De 2008 à 2017, avant que le groupe Rahiya Mutomboki ait chassé le groupe FDLR, nous nous sommes déplacés, toute la famille élargie, de village en village durant tous ces temps. Je me souviens que nous avons suivi l'itinéraire suivant lorsque nous avons fui les actes de barbarie et avons quitté le village A pour les villages B→C→D→E→F pour arriver au village G vers la route principale où mes parents et d'autres membres de ma famille élargie étaient restés. Après, j'étais retourné dans notre village pendant une année et mes parents m'avaient rejoint pour y rester encore pendant une durée de 6 ans.

Vu les difficultés dans le village natal, j'avais pris la résolution d'aller m'installer au centre commercial [...] pour y exercer l'activité de transport de moto parce que je ne pouvais plus retourner au village pour cultiver et espérer avoir des récoltes fructueuses suite à la présence des Rahiya Mutomboki. C'est alors que j'avais récupéré mon épouse et ma fille pour un déploiement au centre [...] avec l'assurance que la moto me confiée par un ami pour

exploitation m'aiderait à subvenir aux besoins de ma famille et de mes parents restés au village. Avec les recettes journalières de 20\$ à remettre à mon chef propriétaire de la moto, je parvenais à gagner aussi 6 à 8\$ par jour comme gain et intérêt journalier ; et de fois lorsque j'avais des locations pour aller à [...] l'entrée du Parc National de Kahuzi Biega, je réalisais facilement un intérêt de 10 à 15\$ pour moi à part le versement à effectuer auprès du propriétaire de la moto.

J'avais adhéré à l'Association des Professionnels des Motos du Sud-Kivu « APROMOTOSKI » [...] en vue de la protection de mes intérêts et avoir un soutien des autres professionnels des motos en cas de problème de la route. Nous étions au nombre de 45 motards et par semaine chacun cotisait une somme de 5.000FC sous forme d'une caisse d'entraide dans laquelle les membres pouvaient avoir des crédits rotatifs en termes de ristourne hebdomadaire. Ma première rotation, de 75 000 FC, je l'avais donnée à ma femme pour démarrer une activité génératrice de revenu et de commun accord on avait opté pour la vente de carburant et notamment l'essence en détail dans des mesures de 1 litre et 0,5litre sur la route à l'entrée des véhicules et des motos. On s'approvisionnait auprès d'un grossiste, bien connu dans le milieu, qui amène des grands stocks de carburant de Bukavu jusqu'au centre [...]. Ce petit commerce de mon épouse me permettait l'accès facile au carburant pour l'exercice de mon métier de motard et j'avais connecté d'autres motards à pouvoir s'approvisionner auprès de ma femme. Les recettes cumulées de ces deux activités nous aidaient à répondre aux besoins de notre survie et de fois à ceux de mes parents restés au village.

Mon métier de motard avait prospéré et je me sentais très à l'aise et commençais à transporter des habitants dans des villages éloignés du centre commercial comme à [..., ..., ...]. Malheureusement quand nous retournions nous tombions plusieurs fois dans des pièges tendus par le groupe Rahiya Mutomboki et qui nous ravissaient de nos recettes. Ce phénomène m'avait démotivé à rester à [...] et même mon épouse perdait la joie d'y rester avec ces incidents. Aussi de son côté, elle connaissait des bavures avec tantôt les motos ou les véhicules des militaires qui prenaient le carburant à crédit sans paiement et pour recouvrer ces dettes, la tâche devenait difficile comme ils payaient à compte-goutte jusqu'à déstabiliser le capital initial.

Et c'est ainsi que j'avais pris une résolution avec ma femme de quitter [...] et aller essayer la vie ailleurs et notamment à Bukavu. C'est ainsi que nous sommes venus nous installer dans ce quartier après un transit de 45 jours dans la famille de l'oncle à mon épouse au village

Mbobero séparant le Territoire de Kabare et la Commune de Bagira. Sur influence de l'oncle à Madame et comme on s'était confié à lui sur les ressources financières qu'on avait avec nous, l'idée d'aller au quartier X de Bukavu va nous habiter à la recherche d'une maison en location étant donné qu'on voudrait bien rester en connexion avec les gens de chez nous et exercer un petit commerce pour la survie, Mbobero étant très loin du centre-ville et des points d'écoulements des produits en provenance de chez nous.

Après une semaine d'investigation, on avait trouvé une maison au Quartier X, avenue [...], au prix de 15\$ par mois et on paya 45\$ pour trois mois. A notre arrivée, le chef de quartier nous avait exigé l'identification et l'enregistrement moyennant une somme de 5\$ et nous avait expliqué en bref la vie de l'avenue et les précautions sécuritaires à prendre sur les heures d'arrivée.

Nous vivons en bon terme avec notre bailleur et nos voisins. Nos voisins directs étaient venus de [...autre Territoire], deux autres de [... autre Territoire] et mon bailleur se dit autochtone. Je suppose parmi les descendants des premiers occupants de la ville depuis l'arrivée des Colons. Nous sommes locataires et nous payons régulièrement notre loyer après un trimestre grâce aux recettes réalisées avec le taxi moto et ma part sociale que j'avais retirée de notre mutuelle d'APROMOTOSKI; enfin les intérêts réalisés par mon épouse de la vente de carburant.

Pour le moment, je fais le commerce de l'huile de palme au marché central de Bukavu et je suis fourni par les personnes que je conduisais à moto et qui vont également s'approvisionner aux endroits de raffinerie dans les villages que nous connaissons bien. Mais je me rends compte que la vie est coûteuse ici et je manque encore à qui je peux demander du travail. Le marché de l'huile de palme dans la ville de Bukavu est devenu encombré contrairement à ce qu'on me disait avant. La qualité en provenance de [...] n'a pas de monopole comme on me le disait. Il y a des qualités en provenance des [autres Territoires] qui abondent le marché et de fois en provenance de Walikale à partir de la ville de Goma. Les recettes sont de fois maigres [...]. Heureusement, jusque-là, je suis encore en mesure de payer le loyer mais le transport de chaque matin et chaque soir pour être à Kadutu au grand marché pour l'activité marchande avec mon épouse pèse beaucoup sur nos épargnes et recettes. Le repas journalier et il n'y a rien de gratuit ; on doit tout acheter et même l'eau à boire et les légumes qu'on cueillait chez-nous.

À [...] il y a plusieurs acteurs de développement qui accompagnent la population à créer des associations de développement (pour les jeunes ex-combattants, pour les femmes, les filles mères, les motards...) il y a aussi des organisations internationales d'aide qui interviennent dans le milieu. Seulement les chefs de village sont doués dans le système d'exclusion des bénéficiaires sur les listes préparées au préalable alors que déjà enregistrées et les remplacer par leurs amis et/ou leurs membres des familles. Et les ONG ne veillent pas à cela. Moi et ma famille, n'avons reçu l'aide qu'une seule fois il y a de cela 3 ans avec la Caritas Diocésaine. On avait reçu les marmites, gobelets, farine de maïs, petit pois, huile végétale. Au lieu que les organisations de la société civile s'intéressent à ces magouilles des chefs locaux, ils se font aussi des complices de ces chefs locaux au lieu d'être au contrôle de toute situation et jouer le rôle de contre poids.

Depuis que nous sommes arrivés à Bukavu, nous n'avons jamais reçu de l'aide de la part ni de l'Etat, ni d'une organisation... on n'est même pas membre d'une seule association jusque-là car n'ayant pas assez d'argent pour cotiser. Disons que j'ai déjà reçu l'appui d'un député provincial pour qui je faisais la campagne électorale dans mon village en décembre passé. Il m'avait donné un billet de 100\$ par grande surprise de ma part. Ce montant avait été aussi injecté dans notre capital de commerce de l'huile de palme au marché de Kadutu. De ce fait, Je me suis déjà fait quelques amis au quartier, je compte leur proposer de créer une mutuelle de solidarité du quartier où l'on cotiserait 1000 FC par semaine. J'espère qu'avec cela, je pourrais revivre l'expérience avec l'association des motards qui m'avait aidé à avoir des moyens financiers pour m'installer à Bukavu. Apparemment, les gens ne sont pas assez habitués à des telles initiatives de solidarité dans les quartiers, alors que j'ai constaté que dans le marché de Kadutu les gens se regroupent pour des telles initiatives, selon les rayons d'étalages ou des affinités du même quartier, même origine, attachés au même produit.

Mon retour à [...] est souvent compliqué du fait que la route d'accès se détériore de plus en plus et aussi puisque chaque jour on doit faire le marché pour mériter ce que les gens de Bukavu appellent « taux du jour ». C'est plutôt mon petit frère resté dans ma maison à [...], qui passe pour nous donner l'état de lieu de notre milieu. Il semble qu'avec le programme de 100 jours du chef de l'Etat Félix Tshisekedi, la route en terre allant du rond-point Miti à l'entrée du Parc National de Kahuzi Biega jusqu'à Bulambika a été réparée. Je vais essayer d'y aller avant les fêtes de fin d'année pour me rendre compte de cette réalité car de Bukavu

à [...], on faisait facilement deux jours et même plus à cause des embourbements. En ces jours on fait un aller-retour sans difficultés.

Des soins de santé sont très chers comparativement à [...] et il faut payer avant chaque soin. Je vivais avec ma femme dans ma maison à [...] et présentement mon petit frère qui étudie sur place reste dans la maison sans aucune convention de paiement, seulement bien entretenir la maison sans y faire des casses. Il assure aussi le contrôle de nos champs au village et qui sont cultivés par nos proches. Quelques fois, lorsqu'il y a des gens qui passent au village et qui nous connaissent, il leur donne un petit sac de 20 à 25 kgs de haricot ou de cossettes de manioc pour nous. Cela n'a pas de rythme régulier ! La dernière fois que j'y étais en août de cette année, j'ai rencontré que tout était bien protégé. Nous n'avons pas des membres de famille dans le quartier, seulement tous les Batembo pour moi sont familiers même si l'on s'est rencontré la première fois ici à Bukavu. A Katatwa, au Nord-Kivu vit mon oncle paternel, et ma belle-famille vit dans le camp des réfugiés à Kampala. Tous veulent aller en Amérique où mon beau-frère est déjà installé depuis trois ans. Nous aussi nous entendons notre tour, après qu'ils soient partis, il est possible que nous puissions aussi rejoindre le camp des réfugiés à Kampala.⁴⁰

Pour les activités sociales, nous sommes encore réticents pour participer aux événements comme les deuils, les naissances, les mariages... à part les travaux communautaires hebdomadaires, communément appelés « Salongo », auxquels nous participons régulièrement.

⁴⁰ Effectivement, le camp est loin de Kampala à plus ou moins 200km du camp installé à Mbarara mais les gens qui y vont disent qu'ils vont à Kampala. C'est ça le langage habituel.

Vie de madame Albertine

Histoire notée par Stanislas LUBALA et Rachel SIFA KATEMBERA

L'an 2014 le 8^{ième} jour du mois de mars, alors qu'on célébrait la journée internationale de la femme, en Chefferie de Kalonge, les rebelles Mai-mai se sont affrontés aux éléments FDLR. Plus de 54 personnes avaient trouvé la mort dont plusieurs familiers de Madame Albertine, âgé de 52 ans et mariée à Monsieur Alphonse, qui avait quitté son village pour Bukavu précisément à Bagira de suite de ces événements. Elle a treize enfants, de confession protestante, elle côtoie une église protestante locale et exerce ses activités de transporteuse de sable à Kalengera, il y a de cela 4 ans. Elle est analphabète, et à Kalonge elle faisait le petit commerce d'arachides, des haricots et des cosettes de manioc.

Dans son récit, Albertine a déclaré ce qui suit :

Il y a déjà 5 ans que j'ai quitté mon village, que j'aimais beaucoup, pour venir m'installer à Bagira chez un familier qui nous avait accueilli dans sa maison gratuitement pendant 3 mois à côté de sa résidence habituelle. Les rebelles Mai-mai avaient chassé les FDLRs de Kalonge, ce qui coûta la vie à plusieurs personnes au point d'effacer tout le village. Nous étions sauvés de justesse et étions contraints de quitter le village immédiatement. Pendant ce temps, il y avait à Kalonge des affrontements et des sabotages entre les alliés de deux frères se disputant le pouvoir et la direction de la Chefferie.

Mon mari et mes enfants, une grande amie à moi, ma voisine et sa famille avions tous décidé de partir pour Bukavu et précisément à Bagira où nous avions déjà un familier qui devrait nous accueillir et assurer notre intégration dans le milieu.

Dans notre parcours, nous avons passé la nuit à Fendula chez le Mwami Nakalonge et le lendemain nous avons continué notre route, jusqu'à Bukavu, à bord d'un gros camion rencontré vers l'entrée du Parc National de Kahuzi-Biega, après deux autres nuits passées dans un autre village de suite des fortes pluies, au prix de 20000FC par personne.

Après trois mois de vie ensemble, mon mari avait décidé de prendre une maison en location dans laquelle nous payons 5\$ et cela grâce à notre bailleur chrétien de l'église 5^{ième} CELPA Pénuel de Bagira. Celui-ci nous rassura que sa contribution à soulager nos difficultés consistait à réduire le coût du loyer jusqu'à ce prix afin que nous ayons aussi un peu de stabilité et d'urgence dans notre nouveau milieu de vie.

A notre arrivée, immédiatement nos enfants furent inscrits dans une école privée du quartier ; la directrice de cette école a tout de suite retracé nos liens grâce à notre familier qui vivait dans le quartier. Elle ne chassait pas nos enfants pour un retard de paiement des frais scolaires ; elle savait déjà que nous menions une vie très difficile, avec tout ce que nous avons connu comme difficulté dans nos déplacements abandonnant tout ce qu'on pouvait avoir comme biens ménagers et ressources naturelles de production (champs, étangs, boisement, etc.).

A notre arrivée, nous étions partis voir le chef d'avenue pour notre enregistrement moyennant 5000FC et depuis ce jour, celui-ci n'arrête de nous assister en cas des problèmes liés à notre intégration. Et si le samedi mon mari ne se présente pas au « Salongo » il envoie tout le temps des messagers pour lui rappeler son devoir de participation quant à ce.

Personnellement j'avais apprécié les comportements et les attitudes des personnes ayant vécu longtemps à Bukavu, comme pour ma famille c'était la première fois de vivre à Bukavu. La vie

n'est pas facile dans la ville ; il faut avoir de l'argent pour accéder aux services et aux objets et mon mari ne travaille nulle part.

Les membres de l'église nous ont aidé avec les habits et quelques kilogrammes des vivres à quelques jours de notre arrivée. Nous n'avons jamais reçu une assistance humanitaire d'une quelconque organisation d'aide ni de la part du gouvernement congolais.

Les voisins nous assistent en nourriture lorsque nous n'avons pas à manger et pourtant pour d'autres services comme le puisage gratuit de l'eau au robinet, ils nous prennent comme leurs frères de famille.

La sécurité est bonne comparativement à Kalonge, sauf quelques cas des vols nocturnes perpétrés par les enfants dits de la rue auprès des paisibles citoyens. La police essaie d'assurer le contrôle mais n'a pas encore réussi à les appréhender.

Les formations sanitaires sont nombreuses dans le quartier et dans les avenues ; les coûts y sont accessibles à presque tout le monde. Mais lorsque le problème est sérieux nécessitant un transfert vers un grand hôpital de la ville, les familles ont tendance de ramener leurs malades à la maison au lieu d'y aller par crainte de ne pas honorer les factures pour les soins dans ces hôpitaux, réputés à coûts exorbitants. En conséquence, plusieurs cas de décès sont signalés dans plusieurs ménages, alors que d'autres font recours à l'automédication à domicile.

En 2013, j'avais bénéficié de l'aide une seule fois de la part de la Caritas diocésaine à Kalonge nous dotant tous chacun de la farine de maïs, 2 bidons d'huile végétale et des haricots. Les membres des organisations paysannes recevaient plus que les autres à cause de leurs interventions comme agents de distribution dans les sites d'intervention. Comme je ne sais ni lire ni écrire et que le montant exigé pour adhérer aux organisations paysannes était exorbitant, alors que j'avais connu à trois reprises le pillage des marchandises le jour du marché par les FDLRs et les Mai-mai respectivement, Je n'étais pas membre d'une association dans mon village.

Comme j'avais mon oncle à Kabare où je ne pouvais pas aller à la suite de la famine, alors que ma belle-famille résidait dans la Chefferie de Ngweshe ; comme mon mari n'avait pas le courage de demander le travail sous prétexte qu'il ne sait que cultiver, j'avais pris la décision de commencer avec le travail de la manutention. Un voisin m'avait alors intéressé à rejoindre l'équipe des femmes transporteuses à Kalengera au bord du lac Kivu où l'on décharge des cubes des sables en provenance d'Idjwi. Pour mon intégration j'avais payé 8.250 Francs Congolais soit une valeur de cinq dollars américains (5\$US). Pour me rendre efficace, j'avais tout fait pour intégrer aussi mes deux filles de 10 ans et de 14 ans dans l'équipe et ainsi j'espérais avoir plus de recettes que les autres, parce que j'ai à charge une famille nombreuse. Mes filles ne vont pas à l'école par manque des frais des primes qui sont très énormes à Bukavu par rapport à mon village d'origine. L'année prochaine, nous espérons qu'elles vont regagner le chemin de l'école mais comme le Président de la République a décrété la gratuité de l'enseignement primaire. Pour les garçons qui sont à l'école secondaire et qui constituent notre espoir, on se bat pour la continuité de leurs études en attendant mieux.

Être transporteuse de sable n'est pas si facile ! Nous avons deux axes de travail : premièrement, nous achetons 4 à 5 mètres cubes de notre association et pour des clients vivant sur des collines où les véhicules ne peuvent pas arriver comme à Karhale, à la Clinique Muhanzi, à Pageco, à Bugabo, etc. Lorsqu'ils passent, nous nous entendons avec eux sur le prix du mètre cube de sable et son transport jusqu'à la maison, en fonction de la convention selon laquelle deux futs remplis constituent un mètre cube et 6 futs constituent 3 mètres cubes, la valeur d'une camionnette de sable que nous facturons à 15\$ par mètre cube avec les frais

de transport de 8\$ par mètre cube. Nous faisons le dispatching par équipe de 10 personnes pour satisfaire un client et nous faisons le partage des recettes obtenues.

Deuxièmement, un acheteur de sable se présente et nous trouvons un compromis avec lui pour aller décharger le sable de la route jusqu'à sa maison, le prix est fonction de la distance entre la route et sa maison. Généralement c'est 5\$ par mètre cube et pour un camion de 6 mètres cubes, les clients paient 30\$ pour évacuer le sable du camion à la maison.

Journalièrement, il m'arrive de réaliser 15 à 20\$ mais avec une fatigue jamais connue dans ma vie pendant que nous répartissions les recettes avec mon mari. En saison de pluie comme en ces jours, les gens qui construisent sont peu nombreux à Bukavu et de notre côté les recettes sont maigres. En des moments de crise comme la saison pluvieuse, nous prenons des accords avec les hommes, qui à leur tour chargent les camions avec des bêches et nous invitent à transporter ce sable de la route jusqu'au lieu d'entreposage à la maison avec la complicité évidemment de la vendeuse, comme les grossistes qui vendent le sable sont généralement des femmes.

Lorsque le sable n'a pas de bon marché, au lieu de passer en chômage, nous sillonnons les quartiers de la ville où l'on terrasse les parcelles pour transporter la terre du terrain jusqu'au lieu d'entreposage choisi par le propriétaire de la parcelle. Le prix varie aussi selon l'espace à déblayer ou alors on se convient au prix unitaire d'un sac à 200-300FC avec un pointeur permanent du propriétaire. Et de fois, nous allons également vendre la même terre aux gens qui la sollicite pour solidifier leurs parcelles et là, ils nous arrivent de gagner doublement, ce qui nous arrange très souvent. Mais aussi, il m'arrive de faire le transport des cossettes de manioc du Beach jusqu'aux moulins autour de l'hôpital général et là, je maximise mes recettes. Je suis déjà connue dans ce secteur de transport des cossettes de manioc et des bidons d'huile de palme grâce aux coups de téléphone que ma fille reçoit auprès des fournisseurs et à son tour, elle m'intègre pour une exécution commune. Ce travail exige une certaine permanence et un esprit d'honnêteté doublé des stratégies de communication empathique avec les gens, ne pas être arrogante avec les fournisseurs et les revendeurs des produits divers qui passent par le Beach de Kalengera.

En face de la Société Pharmakina, il y a un point d'arrivée des produits en provenance de Bunyakiri, de Kalonge et de Nindja tels que l'huile de palme, les colocases, les ignames, les bananes plantains, le miel, le gingembre, etc. Et je m'y pointe autour de 6h00 pour les décharger du camion et à la rigueur les amener au dépôt d'écoulement vers la brasserie ou au marché de Burhiba et là, je fais les premières recettes de ma journée.

Le travail en association des transporteuses de sable me permet de payer le loyer, avoir à manger chaque jour, payer les frais scolaires pour les 4 enfants qui étudient, payer les soins de santé primaires en cas de maladie et aussi épargner un peu pour réunir un jour 600\$. Parce qu'au moins avec cet argent, je pourrais acheter une parcelle dans les collines surplombant le quartier vers Kasha où il y a des nouveaux lotissements envahis par plusieurs déplacés en provenance des divers Territoires de la province. J'ai déjà visité ce coin avec mon mari, et je l'avais trouvé très intéressant ; seulement je n'ai pas encore réuni le montant exigé pour y acheter la parcelle. Je compte persévérer dans ce travail aussi longtemps que j'ai la force physique et le soutien de mes collègues de service, de ma famille et surtout de mes deux filles. A voir comment certains aspects de ma vie familiale sont en pleine amélioration, certains originaires de Kalonge qui se moquaient de moi cherchent aujourd'hui à intégrer mon groupe, mais avec la rareté des services à réaliser avec la saison de pluie, c'est devenu difficile.

Je retourne quelques fois dans mon village 2 fois par an ; c'est souvent mon mari qui est permanent pour visiter nos champs laissés sous la gestion de ses petits-frères et autres membres de sa famille qui s'étaient emparés des dernières récoltes laissées dans les champs à Kalonge. En même temps, les FDLR et les Mai-Mai avaient aussi récolté le maïs et le manioc dans nos champs. Actuellement, la production est devenue très faible avec les effets de la guerre ; la main d'œuvre n'y est plus permanente car plusieurs acteurs de développement ont abandonné le secteur agricole, alors que plusieurs jeunes sont dans les groupes armés ou ont fui vers Bukavu.

L'insécurité aussi démotive les intervenants en agriculture parce qu'à la récolte, les rebelles ravissent la production sans que les gens aient un secours des autorités ni des organisations de la société civile pour dénoncer ce fléau. Ma maison n'existe plus ; elle a été brûlée par les rebelles. Bref la vie en RDC devient plus compliquée avec le chômage ; ceux qui ont étudié souffrent, à fortiori nous qui n'avons aucun niveau d'études et sommes encore nouveaux dans les quartiers et dans la ville. Je me contente de mon travail de transporteuse !

Vie de monsieur Polepole

Histoire notée par Innocent ASSUMANI

Polepole, un homme de 53 ans, est né en Groupement Baliga, Territoire de Shabunda. Il a étudié jusqu'en 3^{ème} année post-primaire. Actuellement il vit en déplacement dans un des quartiers périphériques de la ville de Bukavu. Mr *Polepole* s'est séparé de sa femme dans son Groupement d'origine bien avant lors de son déplacement à cause d'un désaccord sur leur destination lorsqu'ils fuyaient l'insécurité. Il s'est alors déplacé avec deux enfants, tandis que six autres sont restés éparpillés dans les masses humaines en fuite, puis récupérés localement par des membres des familles. Mr *Polepole* a un an et demi depuis qu'il s'est déplacé. Il se serait ennuyé des attaques récurrentes des miliciens Rahiya Mutomboki qui cherchaient leurs provisions auprès des paysans. Ces combattants ont réussi à violer et brûler sa maison d'habitation. À son arrivée à Bukavu, il fut accueilli par son grand-frère qui y résidait depuis plusieurs années avant. Mr *Polepole* fait savoir que son grand-frère l'utilisait sans salaire dans un publiphone pour vendre des crédits téléphoniques. Selon lui, il travaillait en compensation avec le sous-logement et la restauration dont il bénéficiait chez son grand-frère.

Après une année passée ensemble, son grand frère s'adressa à lui en ces termes : « Petit-frère, la vie d'ensemble pèse lourd. Tu seras parmi nous comme un autre enfant, dépendant de nous totalement. Cela ne pourra jamais t'honorer devant mes enfants. Je t'offre une somme d'argent pour payer une maison de location pendant 6 premiers mois, en attendant que tu te sois bien installé chez-toi. Ne crains rien, nous serons toujours en contact ».

Ayant pris une maison de location, Mr *Polepole* prit également un espace au bord de la route où il érigea son petit restaurant. Il craint le poids de location endossée, au regard de la précarité de son revenu. *Polepole* n'a pas de travailleur, il se fait aider par sa nouvelle fiancée. *Polepole* déplore la solitude professionnelle dans laquelle il exerce son travail. Selon lui, lorsqu'il voulait se renseigner auprès des autres petits entrepreneurs voisins, ces derniers lui décourageaient, avec méfiance, de créer un restaurant à côté d'eux. Il a constaté qu'il n'y a pas esprit d'entraide chez ses voisins. Il pense que cela est dû au fait qu'ils le prennent pour un étranger perturbateur de l'ordre existant. Il envisage de virer dans le travail de transporteur des bagages (manutentionnaire), si une fois son entreprise devenait improductive ; mais déplore qu'il n'ait plus assez de force pour ce travail.

Mr *Polepole* affirme entretenir des contacts téléphoniques avec son petit frère qui exploite ses ressources dans son village. Selon lui, il pourrait se servir de son champ et des étangs piscicoles

laissés au village pour renforcer son activité à Bukavu, mais n'y croit plus, environ deux ans plus tard. Il se souvient que la première personne à le combattre est son petit-frère qui est resté au village et qui croit que les biens lui revenaient déjà. Pourtant ce sont des ressources que Mr *Polepole* avait acquises par achat et non par héritage. Son petit-frère aurait agressé la personne intermédiaire à qui Mr *Polepole* avait confié la mission d'aller vendre ses biens en collaboration avec son petit-frère.

Mr *Polepole* ne s'étonne pas du comportement de son petit-frère, qui ne fait que rencontrer une pratique locale appelée « Ntiko ». Ce terme Lega (dialecte du milieu), signifie que les biens d'un déplacé reviennent d'office à ceux qui sont restés dans le milieu. Cependant, le retour au village de *Polepole* serait gênant et pourrait lui créer plus d'ennemis que d'amis, allusion faite à une possible revendication de ses biens laissés. Il se contente des contacts avec d'autres membres des familles et voisins du village qui viennent en ville pour les activités de petits commerces. Ce sont eux qui lui racontent les informations du village. Il a même réussi à recouvrer une partie de sa dette laissée au village par téléphone (M-pesa du réseau Vodacom). Mr *Polepole* souhaitait se lancer aussi dans un petit commerce entre Bukavu et Shabunda, s'il en avait des moyens à partir de son restaurant. Il pense qu'il finira par prendre le risque de retourner au village, s'il lui arrivait de manquer d'occupation à Bukavu. Connaissant que son retour provoquerait du remous en famille, *Polepole* préfère augmenter le nombre de ses connections en ville, en vue d'accroître ses chances de s'y enraciner définitivement.

Polepole va adhérer à un groupe d'octroi des microcrédits à rembourser avec un intérêt de 3%. Selon lui, il avait découvert ce groupe à travers son grand-frère. Le groupe est constitué par des gens originaires d'autres Territoires que le sien. Grâce à ce groupe, *Polepole* aurait contracté un crédit de 50 \$ us de la Banque FINCA, dont il s'est servi pour accroître le fonds de roulement de son restaurant. Il est également membre d'un groupe d'entraide de 15 personnes. Ils cotisent 200 FC (équivalents à 0,12 \$ US) par jour et par personne. Cet argent est redistribué aux membres, en raison d'une personne par semaine. Mr *Polepole* aurait été mécontent du fait que le responsable du groupe ne voulait pas le programmer pour recevoir son compte. Il s'est exprimé en ces termes : « Je pense que le responsable de notre groupe ne m'a pas servi à mon tour, puisque je ne suis pas de la ville ». Mais par la suite, *Polepole* fut servi 15 000 FC (équivalent à 9 \$ US) par semaine, comme les autres. Mr *Polepole* aime ce deuxième groupe, mais craint la récurrence de ce qu'il a qualifié de discrimination par le chef de groupe.

Vie de madame Bintu

Histoire notée par Innocent ASSUMANI

Bintu est une femme âgée de 45 ans, mariée à un homme en vie avec qui elle a 11 enfants. Son fils aîné de 25 ans est marié, alors que le cadet a 4 ans. Dans ce foyer, 9 enfants célibataires dépendent encore de leurs parents.

Bintu a suivi ses études primaires jusqu'en 3^{ème} année primaire ; elle écrit difficilement le swahili qu'elle parle pourtant couramment. Elle est née, grandie et mariée en Chefferie de Ngweshe, en Territoire de Walungu. Ses parents sont parmi les anciens grands fermiers du milieu, et comptaient des dizaines de vaches laitières. « *Je ne manquais presque de rien, c'est pourquoi mes parents n'ont pas ressenti la nécessité de me faire étudier dans une bonne école, loin d'eux, pour aller y souffrir de faim* » !

Dans son récit, Bintu a raconté ce qui suit :

J'ai quitté mon village lors de la guerre de 1998, provoquée par des militaires rwandais (Hutus et Tutsis) sur le sol congolais. Lors de leurs passages, certains parmi eux pillaient les biens des paysans, kidnappaient des gens, violaient et tuaient. À part ceux-là, un groupe armé local dit « Mudundu 40 » d'autodéfense communautaire va se constituer autour d'un fils de ce Territoire (Walungu). Cette milice rançonnait les paysans locaux au nom de la contribution de la population à l'effort de guerre. Je fus traumatisée moralement par ces événements, car des familiers en ont été tués comme des animaux.

Je me suis échappé vers Bukavu avec les membres de mon ménage (mon mari et mes 7 enfants que j'avais encore à l'époque). Nous avons marché à pieds de Walungu à Bukavu pendant une journée entière en empruntant des raccourcis. Nous étions aussi avec deux autres enfants de mon frère aîné ainsi qu'une famille voisine du village. Ne connaissant pas une famille à Bukavu pour nous accueillir, nous sommes allés loger chez le grand-frère de notre compagne (voisine de notre village).

Nous y avons enduré des mépris : des coups sur mes enfants de la dame hôte en ma présence pour rechercher ma réaction afin que décidions de quitter nous-mêmes. Pourtant notre présence aidait en quelque sorte la famille hôte : réaliser des travaux ménagers, participer à l'achat de la nourriture. Malgré notre retenu et docilité, un mois plus tard, le propriétaire de la maison nous demanda poliment d'aller nous débrouiller ailleurs, de dégager.

Pendant que nous nous demandions où aller, je vais identifier une dame de mon village qui résidait aussi à Bukavu dans la même avenue. Celle-ci eut pitié de notre sort et nous confia unemaisonnette dont elle était propriétaire, au bord du rond-point Nyawera en commune d'Ibanda. Voilà qu'un homme de bonne volonté, un voisin rencontré dans le milieu et à qui je m'adressais souvent, prit en charge la scolarité de mon fils aîné pendant 5 ans.

Puisque je priais pour les gens, les personnes délivrées des démons revenaient m'offrir de petites sommes d'argent et nourritures, qui nous aidaient à survivre.

Onze ans plus tard, la dame est revenue nous demander de quitter sa maison. Pendant tout ce temps- là, mon ménage vivait du petit revenu que j'apportais des travaux ménagers par-ci et par-là dans des familles du quartier Panzi.

Grâce à ma mobilité quotidienne, en quête de travail, je vais rencontrer un homme qui vendait sa parcelle sur la pente surplombant une des avenues d'Ibanda : une parcelle pierreuse vide. Il était un fonctionnaire de l'Etat. Il la revendait à vil prix en coulisse ; car l'instruction du Maire de la Ville (Bukavu) interdisait toute construction sur ce site où des accidents d'éboulements de terre mortels sont rapportés chaque saison pluvieuse.

Ce vendeur avait le contrat de location du service public de cadastre sur ce site, et résidait à 200 mètres de ladite parcelle. Je n'avais pas de cash pour payer la parcelle, mais j'ai pris le courage de négocier de la prendre à crédit en vue de payer progressivement en petites tranches. Le coût global s'élevait à mille cinq cents dollars américains (1500\$US), à payer dans deux semaines, sans savoir où tirer l'argent.

Mon mari me prenait pour une folle, me décourageait. Il craignait des arrangements avec un fonctionnaire de l'Etat qu'il soupçonnait d'être espion des services attitrés de l'État, mais aussi il évitait de contracter une dette dépassant notre capacité de payer au regard de notre état de vulnérabilité. Il déclina sa responsabilité devant le vendeur. La négociation va nous amener à trouver un compromis.

Je me suis mise au travail dur : creuser des pierres dans la même parcelle, les broyer, en produire des graviers, que je vendais à 20 dollars américains par m³ aux constructeurs. Au bout de deux semaines, j'avais réalisé 150 dollars (environ 7 m³, avec l'aide de mes enfants dont l'âge variait entre 12 et 22 ans). Au fur et à mesure que je payais des acomptes, le propriétaire de la parcelle m'accordait des délais supplémentaires pour le reste. En fin, j'ai épuré la dette endéans 2 années.

À partir de l'expérience du paiement de la première dette, je suis allé m'endetter encore, cette fois-ci des tôles usagées, des planches et clous, auprès des gens de mon avenue. Grâce à mon revenu des graviers et pierres, j'ai construit deux maisons à la fois, l'une d'habitation, et l'autre pour mon restaurant, bien que de petite dimension et inachevées ; mais je les occupe quand-même.

Mon mari m'aidait parfois pour éviter les critiques des curieux qui me voyaient réaliser des travaux réservés aux hommes en sa présence ; ma coutume interdit à une femme de grimper sur un arbre ou sur une pente trop élevée, sur les toits, ou construire une maison ; je m'en passais, au vu des difficultés.

Pendant les durs moments, j'ai tenté d'entretenir des contacts avec mon milieu d'origine à travers des familiers, pour faire le suivi du champ dans mon village, sans rien gagner.

Mon mari, aîné de sa famille, avait hérité un grand champ familial de mon beau-père décédé il y a 12 ans ; la tradition confère le droit de gestion de tout héritage au fils aîné. Mes cinq belles-sœurs qui ne se sont pas déplacées le cultivent : elles n'ont que ça pour vivre. Elles se partagent l'unique champ sous contrôle du beau-frère (petit-frère à mon époux) qui y vit aussi.

Je ne souhaiterais d'ailleurs pas que mes enfants y retournent pour se disputer la gestion de l'unique ressource qui produit d'ailleurs une faible quantité de patates douces. Nous (mon mari et moi) en faisons le suivi pour que le seul champ ne soit pas vendu par ceux qui

l'exploitent, car ce champ nous aiderait tous au cas où nous serions de retour au village. Nous communiquons avec eux par téléphone une à deux fois par semaine et parfois nous y allons une fois par trimestre, surtout lorsqu'il y a une circonstance malheureuse ou heureuse. Nous y avons construit une maison en matériaux durables occupée par le beau-frère.

Je ne compte pas encore y retourner définitivement, car je doute des conditions sécuritaires. À en croire les membres de ma famille, certains bandits locaux, armés s'en prennent pendant la nuit à des paysans. Pour ce faire, nous préférons encore de rester à Bukavu.

Dans mes projets, je compte réaliser le raccordement de l'eau à domicile à trois cents dollars américains (300 \$ US), que je vendrais à ceux qui viendront puiser. Je serai célèbre dans le milieu comme tant d'autres résidents. Les recettes augmenteront mon revenu et je réaliserai des investissements sur place.

Mes contacts m'ont permis de nouer des liens avec une femme rwandaise qui vient souvent vendre son lait frais à Bukavu, et moi j'en prends à crédit quelques fois pour mon petit restaurant. Je souhaite consolider ce lien en vue d'avoir du bon lait en permanence pour mes clients. Et si je trouvais un pourvoyeur fort pour accroître mon fond de roulement, je ne me ferai aucun souci.

Il est arrivé que mes dettes s'accumulent, et les gens qui me réclamaient leur argent me malmènent. Ce désagrément avait poussé mon mari, sans occupation en ville, à se rendre dans un carré minier de Namoya, en Province voisine du Maniema, à plus de 500 km de Bukavu (à pieds, il y a 3 ans), avec un familier qui était, lui aussi sans emploi. Ils pensaient aller mobiliser des ressources pour résoudre des problèmes vitaux que chacun avait dans son ménage. Le peu que mon mari avait ramené me permit quand même de payer toutes les dettes, y compris celles des études de mes enfants, et d'acheter un peu de vivres. Il en est revenu, trois mois plus tard, épuisé par des travaux physiques et le long voyage à pieds.

S'il arrivait que la situation se complique encore, il pourra retourner chercher des ressources en Territoires ruraux où il y a certes des potentiels multiples mais en contexte d'insécurité extrême.

Déplacement prolongé : Expérimenter et surmonter les incertitudes spatiales, socio-économiques et relationnelles en RDC

Carolien JACOBS et Patrick MILABYO KYAMUSUGULWA

Résumé : Des personnes déplacées qui fuient vers Bukavu ont déjà traversé une longue trajectoire de déplacement avant d'arriver dans cette ville. La plupart d'entre eux sont sans base stable depuis des années. Cependant, arriver dans la ville ne signifie pas immédiatement s'installer, s'intégrer et se sentir chez soi. Au contraire, nombreuses personnes continuent à vivre dans l'incertitude à différents égards. Sur base des données qualitatives et quantitatives recueillies à Bukavu, cet article vise à montrer le visage humain du déplacement prolongé et analyse trois modes de vie différents des incertitudes que connaissent les personnes déplacées : l'incertitude spatiale, l'incertitude socio-économique et l'incertitude relationnelle. S'appuyant sur la théorie des configurations sociales de Norbert Elias, cet article soutient que les incertitudes spatiale, socio-économique et relationnelle sont interconnectées. Elles entravent l'intégration des personnes déplacées dans la ville et entretiennent leur situation de déplacement prolongé, mais peuvent aussi, en même temps, offrir des possibilités de sortir des modes de vie établis, des normes et des attentes sociales et être un catalyseur de changement.

Mots clés : déplacement prolongé, vivre dans les incertitudes, sociologie configurationnelle, RDC.

Introduction

Dans le contexte de l'insécurité prolongée du Sud-Kivu, le déplacement prolongé fait partie de la réalité quotidienne de nombreuses personnes déplacées ; elles ont été forcées de se déplacer à plusieurs reprises, ne peuvent pas retourner dans leur communauté d'origine de façon permanente et ne parviennent pas à construire une vie stable dans le déplacement. C'est cela qu'est le déplacement prolongé. Dans l'article d'introduction de ce numéro spécial, une définition plus technique des situations de déplacement interne prolongé a été fournie, telle que formulée par Kälin et Entwisle Chapuisat. Nous rappelons ici cette définition : "situations dans lesquelles les progrès tangibles vers des solutions durables sont lents ou bloqués pendant des périodes importantes parce que les personnes déplacées sont empêchées ou incapables de prendre des mesures qui leur permettent de réduire progressivement la vulnérabilité, l'appauvrissement et la marginalisation auxquels elles sont confrontées en tant que personnes

déplacées, afin de retrouver une vie autonome et digne et, en fin de compte, de trouver une solution durable" (Kälin et Entwisle Chapuisat, 2017 : 20, notre traduction).

Le déplacement prolongé est un état d'être dans lequel les gens se sentent entre deux situations (Brun et Fábos, 2015) ; ils ne sont plus résidents de leur communauté d'origine, mais ne se sentent pas non plus pleinement acceptés en tant que résidents de la ville ; physiquement, ils sont dans la ville, mais leur esprit peut encore être ailleurs. La plupart des déplacés que nous rencontrons ne fuient pas immédiatement vers Bukavu, mais ont été déplacés sur différents sites avant d'arriver dans la ville. Ils sont sans base stable depuis des années, se déplaçant vers différents endroits, retournant dans leur communauté d'origine à certains moments où la situation sécuritaire s'améliore, et repartant à nouveau lorsqu'il y a encore une dernière goutte d'eau agitée dans l'océan.

Cet article vise à présenter le visage humain du déplacement prolongé, en introduisant les incertitudes spatiales, socio-économiques et relationnelles dans lesquelles se trouvent de nombreuses personnes déplacées dans la ville de Bukavu. Ces incertitudes sont interconnectées mais évoluent aussi comme des configurations sociales dynamiques qui sont constamment transformées.⁴¹ Nous soutenons que le potentiel de transformation signifie que les incertitudes dans lesquelles les gens se trouvent peuvent parfois être prises comme une opportunité de créer un changement et de reconfigurer la vie des gens. C'est alors que l'incertitude se transforme en une "agence en attente" productive (Brun, 2015) dans laquelle les normes, les rôles et les relations qui existaient auparavant peuvent être transformés en des nouvelles opportunités qui permettent aux gens de prendre un nouveau départ.

Dans ce qui suit, nous explorons tout d'abord le concept de déplacement prolongé et la manière dont il est lié à l'intégration locale en tant que solution durable. Nous exposons ensuite comment le déplacement prolongé peut être disséqué en différentes 'incertitudes' ; des étapes liminaires dans lesquelles les personnes se sentent prises dans des conditions qui semblent insurmontables, mais qui après un certain temps seraient des fenêtres d'opportunité pour changer les normes, les pratiques et les relations dominantes. Nous présentons également la perspective de la sociologie configurationnelle que nous proposons comme cadre d'analyse. La deuxième section fournit un aperçu général des conditions de vie des personnes déplacées à

⁴¹ En accord avec la sociologie configurationnelle de Norbert Elias (1978), comme nous l'expliquerons plus loin dans cet article.

Bukavu. Ensuite, nous passons à la section empirique sur les conditions de vie des personnes déplacées et les liens entre ces conditions. Dans la dernière section, nous analysons plus en profondeur ces incertitudes dans une perspective de la sociologie configurationnelle et nous concluons que les personnes déplacées se trouvent dans des incertitudes diverses et interconnectées, mais que celles-ci offrent également des opportunités de changement et peuvent être utilisées de manière productive finalement.

Méthodologie

Cet article est basé sur des données empiriques qui ont été collectées par les chercheurs de terrain de l'équipe TRAFIG. Nous avons participé à la collecte proprement dite des données, ainsi qu'à l'organisation d'une réunion de barza où les personnes déplacées, les résidents et les autorités locales ont été réunis pour discuter des relations intracommunautaires (Kyamusugulwa et al., 2020). Pendant la collecte des données proprement dite, ils ont suivi de près le processus de collecte des données en discutant des résultats avec l'équipe, en fournissant des commentaires sur les rapports d'entretiens et en suggérant des questions de suivi pour combler certaines lacunes. En accomplissant cette tâche, ils ont obtenu une image complète et équilibrée de la vie des personnes déplacées dans les différents quartiers de Bukavu.⁴²

Déplacement prolongé dans une perspective configurée

Le déplacement prolongé est une notion qui découle du discours de politique humanitaire sur les réfugiés. Au départ, la notion utilisée était celle de situations de réfugiés prolongées. Dans un rapport de 2004, le HCR a décrit une situation de réfugiés prolongée comme un état d'incertitudes durables et insolubles (HCR 2004 : 1). Dans celles-ci, les personnes ont du mal à faire valoir leurs droits fondamentaux et à faire avancer leur vie. Entre-temps, le discours politique a élargi la notion de situation de réfugiés prolongée et fait aujourd'hui référence au déplacement prolongé, y compris la situation des personnes déplacées à l'intérieur du pays (Etzold et al., 2019).

⁴² Nous sommes très reconnaissants à l'équipe de recherche d'avoir recueilli des données de grande qualité et très précieuses, et d'avoir mené des discussions approfondies au cours desquelles nous avons analysé conjointement les données et acquis une meilleure compréhension de leur signification.

Dans l'introduction de ce chapitre, nous avons déjà souligné la définition des situations de déplacement interne prolongé, telles que développées par (Kälin et Entwisle Chapuisat, 2017). Cette définition établit un lien entre le déplacement prolongé et l'absence de solutions durables telles que la réinstallation, le retour ou l'intégration locale. Ces solutions durables sont mesurées par rapport à un certain nombre de critères, comme le suggère le Comité permanent inter organisations des Nations Unies dans son cadre sur les solutions durables (IASC, 2010). Bien qu'il s'agisse d'un instrument politique important pour évaluer si les personnes déplacées parviennent à reprendre leur vie en main, les indicateurs ne montrent pas le visage humain du déplacement. Il n'est pas surprenant qu'un certain nombre d'auteurs aient tenté de "débloquent" la notion de déplacement prolongé (Bradley, 2011 ; Chatty et Mansour, 2011 ; Lindley et Haslie, 2011 ; Zetter, 2011 ; Zetter et Long, 2012) et de "déballer" la notion de "solutions durables" (Čapo, 2015).

Comment déballer le déplacement prolongé au-delà du sentiment qu'il n'y a pas de solution en vue (Crisp, 2003) ? Pour mieux comprendre la manière dont les gens passent de la situation de déplacement prolongé à une solution durable telle que l'intégration locale, il est important de voir ce qui se passe sur le terrain. Zetter et Long affirment que le déplacement prolongé est souvent considéré comme une condition semi-permanente, alors que les solutions durables sont considérées comme des solutions définitives. Un défaut de la manière dont ces deux concepts sont souvent appliqués est qu'ils s'appuient sur des hypothèses de sédentarité et de semi-permanence. Même si les acteurs humanitaires, les États ou les communautés d'accueil ne soutiennent pas l'intégration, la vie des personnes déplacées n'est pas statique et, à terme, de nouveaux modèles et processus de mobilité se développeront (Zetter et Long, 2012).

Contrairement aux réfugiés, les personnes déplacées ne sont pas dans une incertitude juridique ; elles n'ont pas à attendre la détermination de leur statut de réfugié ; elles n'ont pas à obtenir l'autorisation légale de travailler ou de s'installer librement. Mais elles sont entremêlées d'autres façons ; en termes spatiaux, socio-économiques et relationnels, comme nous l'exposons ci-dessous.⁴³ Afin de créer une compréhension sociétale et une prise de conscience politique au sujet des personnes déplacées, il est nécessaire de montrer ce que ces incertitudes signifient en termes très concrets ; et d'analyser comment les personnes gèrent elles-mêmes ces incertitudes et les défis qui y sont liés en l'absence d'aide humanitaire.

⁴³ Nos recherches antérieures auprès des personnes déplacées à Bukavu nous ont mis sur la piste de ces incertitudes, car nous avons constaté que le logement, les moyens de subsistance et les conditions familiales sont les domaines dans lesquels les gens se sentent le plus "entre-deux".

Dans la suite (Etzold et al., 2019), l'article adopte une approche configurationnelle du déplacement, dans laquelle nous analysons la vie des personnes déplacées de manière dynamique, en prêtant attention aux configurations changeantes dans lesquelles elles se trouvent : les gens peuvent se retrouver dans les incertitudes pendant un certain temps, mais ils peuvent aussi sortir de cette situation et améliorer leurs conditions de vie. Cela peut se faire par l'intermédiaire de leur propre "agence en attente" (Brun, 2015), ou en raison des forces environnantes de leur contexte social qui les aident à progresser. Une approche configurationnelle, comme celle proposée initialement par (Elias, 1978 ; voir aussi Baur et Ernst, 2011), met en lumière les "constellations sociales dynamiques" dans lesquelles les gens interagissent avec les autres. Le pouvoir qui est impliqué dans ces interactions peut entraîner des changements dans le temps et l'espace de ces constellations, de manière positive ou négative. Cela signifie que les gens ne sont pas nécessairement coincés dans un déplacement prolongé, mais que leur situation peut changer. En tant que tel, le déplacement peut également signifier une opportunité pour les personnes de se détacher des normes, attentes et pratiques sociales établies. De cette façon, le déplacement peut devenir une opportunité (Zetter, 2014 ; Brun, 2015).

Déplacement prolongé à Bukavu

En zoomant à Bukavu, nous pouvons démêler certaines forces structurelles qui façonnent les configurations sociales du déplacement (Etzold et al., 2019). Ces forces sont liées à l'instabilité spatiale, socio-économique et relationnelle. Tout d'abord, l'instabilité dans la région est un facteur qui contribue grandement à la situation de déplacement prolongé et à l'instabilité spatiale évidemment. Cela a commencé dès 1996 lorsque l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération (AFDL) s'est engagée à renverser le régime de Mobutu. Cette guerre a entraîné des déplacements internes massifs dans tout le pays, à commencer par l'Est de la RDC, en particulier dans la province du Sud-Kivu qui avait été la première à être attaquée par l'AFDL. Depuis lors, en raison du contexte permanent de violence interne, il y a eu des déplacements massifs de populations ; en 2007 par exemple, on estimait à 3 millions le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de la RDC, avec un nombre estimé à 22200 dans la seule province du Sud-Kivu en 2003 (Ngoie et Wakyanakazi, 2008). Fin 2019, l'Observatoire des déplacements

internes a estimé le nombre de personnes déplacées en RDC à 5,5 millions, avec 1,7 million de personnes nouvellement déplacées en 2019.⁴⁴

L'insécurité est particulièrement présente dans les zones rurales de l'Est du pays, ce qui entraîne pour la plupart des déplacements cycliques (Rudolf, Jacobs et Nguya, 2014), alors que l'on peut observer une malgré tout une sécurité relative des zones urbaines (Mashanda et al., 2017). En tant que capitale provinciale, Bukavu sert de centre de déplacement pour les personnes venant de presque tous les Territoires de la province. Au niveau macro, c'est l'insécurité dans la région qui entraîne l'instabilité des lieux de résidence et le déplacement des personnes d'un endroit à l'autre. Mais les personnes déplacées qui arrivent dans la ville ne trouvent souvent pas immédiatement une stabilité résidentielle à long terme. Au lieu de cela, elles continuent à passer d'un arrangement d'accueil à l'autre et d'une position d'occupation précaire à l'autre. L'instabilité des conditions de logement oblige de nombreuses personnes déplacées à continuer à se déplacer une fois dans la ville.

Une deuxième force structurelle qui contribue à l'instabilité est constituée par les conditions socio-économiques dans la ville : des nombreuses personnes déplacées ont des difficultés à accéder aux moyens de subsistance. La plupart d'entre elles ne sont pas en mesure de continuer à vivre dans les territoires, mais doivent trouver de nouveaux moyens de gagner leur vie.⁴⁵ La forte présence des PDI dans la ville contribue à une urbanisation rapide (Lututala, sans date). Mais les personnes déplacées qui sont déçues par le manque de possibilités d'emploi et le coût élevé de la vie en ville peuvent décider de retourner dans leur communauté d'origine, même si la sécurité n'a pas encore été rétablie. D'autres continuent à essayer de diverses manières de trouver une stabilité socio-économique dans la ville elle-même. Pour cela, ils auront souvent besoin de liens avec d'autres personnes plus puissantes au sein de leur configuration sociale. Troisièmement, il existe des instabilités structurelles dans les réseaux sociaux des personnes déplacées. Le fait d'être en mouvement a un impact sur les contacts en réseau que les personnes déplacées sont capables de mobiliser et de capitaliser. À leur arrivée dans la ville, les personnes déplacées disposent généralement d'un réseau limité auquel elles peuvent recourir lorsqu'elles ont besoin d'un abri, de nourriture, d'eau, de vêtements, de soins de santé et de moyens de subsistance. En l'absence d'aide humanitaire, les personnes dépendent souvent de familiers, de membres de l'église ou d'associations locales pour subvenir à certains de leurs besoins

⁴⁴<https://www.internal-displacement.org/countries/democratic-republic-of-the-congo>, consulté le 18.08.2020

⁴⁵ Parfois, cela signifie aussi qu'ils doivent utiliser les ressources de leur communauté d'origine pour gagner leur vie en ville, comme le montre la contribution de Lubala Kubiha et Katembera dans ce numéro.

fondamentaux. Mais cela signifie que certains liens doivent exister. Il faut du temps pour se construire une configuration sociale du déplacement et pour trouver des liens avec des personnes qui peuvent être utiles.

Vivre dans les incertitudes

L'histoire suivante du déplacement est illustrative en montrant les différentes incertitudes dans lesquels se trouvent de nombreuses personnes déplacées. Les mots sont ceux de Kazi, un homme de 40 ans, qui vit dans un des Quartiers de la Commune de Bagira.

Le cas de Kazi⁴⁶

J'étais venu à Bukavu chez un familier pour la première fois en 2014 avec ma femme et mes deux filles en fuyant les atrocités à [village A.] où les rebelles FDLR et Rahiya Mutomboki avaient semé la terreur dans le chef de la population en occasionnant les pillages et morts d'hommes à répétition. Dans mon village, je vivais avec mes parents dans la même parcelle mais à notre départ eux étaient restés pour sécuriser la maison, étant donné que les personnes âgées n'étaient pas la cible des rebelles de deux côtés. [...] Mes grands-frères étaient déjà à Bukavu depuis 2012 dans la fuite des affrontements réguliers qui ne leur permettaient pas d'émerger dans leurs activités commerciales suite aux pillages à répétition.

Après 5 mois passés à Bukavu, les FARDC avaient pris le contrôle de la situation d'une bonne partie des villages perdus dans les affrontements contre les Rahiya Mutomboki, sachant que l'on soupçonnait une alliance entre les FDLR et les Rahiya Mutomboki contre les FARDC. Nous étions retournés avec ma famille à [village A.] où toutes nos activités étaient paralysées et qu'il fallait relancer absolument, à ce moment-là. Nous n'avions pas reçu d'assistance de la part des membres de notre famille pour nous réinstaller à la recherche de la stabilité socio-économique, seulement on avait reçu l'assistance du PAM, du CICR et de la FAO pour la survie de deux semaines en vivres et quelques produits comme les couvertures, les casseroles et assiettes.

⁴⁶ Veuillez noter que le nom Kazi est un pseudonyme. Certains détails ont été omis pour garantir l'anonymat.

[...] En 2015 encore le village fut envahi par les rebelles Rahiya Mutomboki qui venaient piller en emportant les récoltes des champs, les chèvres, lapins, poules, canards, argent et appareils de musique. J'étais parmi les captifs pris dans le village pour transporter les biens pillés et devenir ainsi esclave dans la brousse durant 6 mois. [...]. Ces rebelles ne nous avaient pas relâchés en prétextant que nous faisions déjà partie de leur équipe et personne ne retournera dans son village d'origine. Nous y avons passé tout notre temps en train de préparer la nourriture pour eux et faire le ménage, cultiver leurs champs, lessiver les habits pour eux, protéger les femmes qu'ils avaient aussi ravi dans les villages pour qu'elles ne prennent pas fuite. [...]. Ils nous faisaient aussi des exercices physiques et musculaires chaque matin et soir ; c'est là que j'avais appris à utiliser et à manipuler l'arme. [...]

Un jour j'étais parti puiser de l'eau à la source ordinaire avec mes deux collègues captifs mais l'eau était trouble et le chef qui nous conduisait nous avait autorisé d'aller puiser à une autre source plus distante de notre cantonnement. Avec mes deux amis, on avait pris la résolution et le risque de nous échapper et de fuir sans plus revenir dans ce cantonnement. C'était autour de 12h et en parcourant la forêt jusqu'à 16h30' on était tombé dans une agglomération habitée par les Pygmées auprès de qui on avait demandé une protection et la sécurité, après leur avoir expliqué notre parcours et la misère vécue. Nous avons été compris après un petit interrogatoire auprès du chef du village et de sa cour. A leur tour, ils nous avaient déclaré avoir eu des informations selon lesquelles certaines personnes avaient été amenées en brousse par les rebelles. Le lendemain matin, le chef nous avait confié quelques Pygmées pour nous conduire et certes nous aider à parcourir les zones dangereuses.

Arrivés au village suivant 4 heures après, ces pisteurs étaient rentrés et nous confièrent à d'autres de ce village jusque dans un site des scieurs de bois [...]. Et nous passâmes la nuit dans ce village comme il se faisait déjà tard. Le jour suivant, nous avons marché toute la journée jusqu'à atterrir à [village B.] et avons passé la nuit chez le chef de village dans sa paillotte des visiteurs. Après une journée de repos chez le chef de village, il était question que chacun de nous tire déjà son plan et continuer sa route, comme on n'était plus en forêt. De mon côté, j'avais pris la résolution d'aller chez ma tante maternelle à Kavumu qui était surprise de mon arrivée au village ; elle avait glorifié l'Eternel Dieu de m'avoir protégé et d'être revenu sain et sauf ; moi que d'aucuns pensaient déjà mort ou devenu rebelle. Cette nuit toute ma famille avait été alertée par voie téléphonique de mon retour parmi les captifs et mon père m'annonça les nouvelles de ma femme qui avait décidé de faire sa vie sans moi ; étant donné qu'elle ne savait pas si j'allais encore revenir. Ainsi, après concertation avec ma tante et mes parents, nous avons décidé de ne plus rentrer et de partir à Bukavu chez mon grand frère pour

y rester en attendant que la paix s'instaure. Je dois vous avouer que les exercices physiques et d'autres sévices vécus en forêt m'avaient aidé et avaient bel et bien contribué à mon endurance pour traverser la forêt jusque dans les villages.

Le lendemain matin j'avais pris le bus pour Bukavu chez mon grand frère qui avait un restaurant et immédiatement j'étais engagé pour assurer la garde du restaurant la nuit et y travailler toute la journée, comme serviteur. Une année passée, mon grand frère décrocha un emploi ailleurs et il décida de fermer son restaurant et alla s'installer là-bas, alors qu'à mon niveau je n'avais rien comme capital pour récupérer cette initiative. Mais avant son départ, pendant qu'il écoulait les effets du restaurant, Il m'avait présenté chez son ami dans un autre quartier où je viens de passer 3 ans déjà. Malheureusement il est décédé en août 2019, nous vivions en paix avec lui et sa femme ; à son absence elle me donnait des tâches à faire et veiller sur la maison. Je me prépare pour prendre maintenant ma maison en location, sinon les gens risqueraient de croire que nous cohabitons déjà avec sa femme, devenue veuve. (SSInt-ULEI-SLK-005-COD).

Vivre dans l'incertitude spatiale

L'histoire citée ci-dessus est illustrative en montrant des incertitudes différentes dans lesquelles se trouvent les personnes en déplacement prolongé. Tout d'abord, Kazi a vécu pendant de nombreuses années dans une incertitude spatiale : il s'est enfui à Bukavu ; il est rentré dans son village ; il a été capturé par un groupe armé et a vécu dans la "brousse" Pendant un certain temps, il a réussi à s'enfuir ; il est revenu à Bukavu, et a vécu avec son frère pendant quelques années ; il est allé vivre dans la maison d'un couple d'amis, et se préparait maintenant à se trouver un endroit à louer. Au fil des ans, il n'a pas eu de résidence stable ; des circonstances changeantes, indépendantes de sa volonté l'ont obligées à se déplacer continuellement. Ces circonstances peuvent être liées aux conditions de sécurité mais aussi à l'évolution des conditions personnelles qui ont un impact sur les dispositions prises en matière de logement. Kazi a d'abord dû quitter la maison qu'il partageait avec son frère parce que ce dernier déménagea, et il envisage actuellement de déménager parce que son hôte est décédé. Cela souligne la position vulnérable dans laquelle se trouvent les personnes déplacées lorsqu'elles dépendent d'autres personnes pour leur logement, d'autant plus que bon nombre de ces hôtes ne sont pas non plus dans des conditions de logement très stables.

Dans le contexte de l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC), où les camps des déplacés sont peu fréquents (Haver, 2008), de nombreuses personnes en déplacement ont des difficultés à trouver des conditions de logement stables et à long terme, mais continuent plutôt à se déplacer : Elles doivent trouver leur propre chemin car il n'y a pas de camps organisés par les organisations d'aide ou les gouvernements. Nous avons également décrit ailleurs (Jacobs et al., 2019) qu'à leur arrivée dans une communauté d'accueil, de nombreuses personnes déplacées trouvent un abri pour quelques semaines ou quelques mois chez des familiers proches ou des connaissances. À titre indicatif, les personnes déplacées interrogées dans le cadre de notre enquête (n=300) partageaient une maison avec 8 personnes en moyenne, alors que la plupart d'entre elles ne vivaient pas dans des maisons spacieuses. En dehors de la famille nucléaire et des frères et sœurs, 48 % des personnes interrogées partageaient une maison avec d'autres membres de la famille, tels que des cousins, des oncles, des tantes ou des grands-parents.

Dans de nombreux cas, les hôtes d'aujourd'hui étaient eux-mêmes des personnes déplacées dans le passé et comprennent les besoins des nouveaux arrivants. La possibilité d'être réuni avec des membres de la famille est une raison importante pour 34 % des personnes interrogées d'opter pour Bukavu comme lieu de refuge. Mais ces parents ne sont souvent pas non plus ceux qui ont eux-mêmes une vie très stable et un logement spacieux. Au bout d'un certain temps, la plupart des personnes déplacées louent elles-mêmes des maisons ou des chambres. Devenir propriétaire d'une parcelle est considéré par beaucoup comme un marqueur ultime d'intégration, montrant que quelqu'un n'est plus un PDI mais est devenu un résident (voir Jacobs et al. 2019 pour une analyse plus approfondie sur ce point). Si les personnes déplacées utilisaient un vocabulaire politique à ce sujet, elles affirmeraient probablement qu'elles ont trouvé une solution durable à leur déplacement. La majorité des PDI restent cependant dans une incertitude spatiale dans laquelle elles continuent à se déplacer, se retrouvant dans des arrangements d'hébergement ou de location temporaires.

Malgré les difficultés auxquelles nombre de nos répondants en ville ont dû faire face, ils n'envisageraient pas facilement de retourner dans leur communauté d'origine. Dans de nombreux cas, cela est dû au fait qu'ils estiment que la situation sécuritaire n'est pas assez stable. D'autres se sentent mal à l'aise à l'idée de rentrer, s'attendant à des conflits avec les membres de leur famille qui ont entre-temps pris possession des terres ou des maisons, ils craignent le mépris de ceux qui sont restés et qui ont vécu des moments encore plus difficiles et qui considèrent ceux qui partent comme des opportunistes. La langue Lega, par exemple, a

un mot particulier (*ntiko*) qui désigne les biens et propriétés laissés par une personne qui a quitté le village en raison de difficultés. Ceux qui résistent et restent derrière sont considérés comme les propriétaires légitimes de ces biens. Le retour est un risque choisi", comme certains le prétendent (SSI-ULEI-IA-002-COD). C'est l'une des raisons pour lesquelles les gens choisissent de rester dans les incertitudes spatiales dans la ville où ils ne se sentent pas pleinement chez eux.

Vivre dans l'incertitude socio-économique

L'incertitude socio-économique est liée à l'incertitude spatiale dans lequel les personnes déplacées se trouvent souvent pendant plusieurs années. Tout comme Kazi, de nombreux déplacés ont témoigné avoir perdu une grande partie de leur capital à cause du pillage des acteurs armés. Certains ont perdu leur bétail, d'autres leurs récoltes, ou ont vu leurs maisons complètement brûlées, ce qui les a obligés à reconstruire leur vie à partir de zéro. Alors que les gens se déplacent pour échapper à l'insécurité, il est évident qu'il est difficile de gagner sa vie. Mais quelques personnes interrogées à Bukavu sont encore dans une situation socio-économique précaire, ne pouvant pas encore gagner assez d'argent pour louer une maison sans l'aide d'autres personnes, ni subvenir aux besoins de leurs familles sans cette aide. Parmi les personnes interrogées, 47 % ont trouvé leur situation économique améliorée qu'avant, tandis que 43 % ont estimé que leur situation économique était pire qu'avant. Ils ont néanmoins choisi de rester dans la ville.

Les emplois plus facilement accessibles à Bukavu sont des emplois difficiles et peu réputés, comme le transport de bagages dans les ports, le creusage de pierres ou la lessive de vêtements pour les familles privées. De nombreuses personnes déplacées aspirent à se lancer dans le petit commerce, mais celles qui peuvent mettre de côté un petit capital (parfois aussi peu que 10 dollars) parviennent à réaliser cette ambition. Sans l'aide d'un capital de départ provenant de la communauté d'origine, sans une éducation appropriée, sans contacts puissants ou sans un fort esprit d'entreprise, des nombreuses personnes déplacées restent dans une incertitude socio-économique dans laquelle elles survivent à peine et luttent au quotidien pour joindre les deux bouts du mois et mettre de la nourriture sur la table. Seuls 7 % de nos répondants avaient un emploi formel, tandis que 40 % étaient des travailleurs indépendants et 17 % travaillaient comme journaliers.

Vivre dans l'incertitude relationnelle

La première fois que Kazi s'est enfui à Bukavu, il était accompagné par sa femme et ses deux filles. Mais il a ensuite été contraint de se réfugier dans la forêt. À son retour, il a découvert que sa femme l'avait abandonné car elle ne s'attendait plus à ce qu'il revienne.⁴⁷ On peut noter ici que nous avons rencontré plusieurs personnes interrogées qui nous ont raconté comment elles avaient été recrutées de force dans un groupe armé. Lorsqu'ils retournent dans la société "normale", ils sont souvent stigmatisés et les gens les soupçonnent d'avoir eux-mêmes commis des atrocités. De ce fait, ils peuvent cacher ce passé à d'autres et parfois même rompre avec des familiers qui pourraient éventuellement témoigner de leur passé à d'autres. Une observation similaire peut être faite dans le cas des femmes qui ont été victimes de violences sexuelles par des groupes armés. Si les abus qu'elles ont subis sont connus des autres, elles peuvent être stigmatisées par leur environnement ou être répudiées par leurs maris. Les femmes plus jeunes, qui n'étaient pas en couple au moment de l'abus, peuvent s'abstenir d'avoir une relation après cette expérience, ou elles cachent leur passé à leurs futurs maris, par peur d'être répudiées (Bint-ULEI-SL-001-COD).

Lors d'un déplacement, l'absence de conditions socio-économiques empêche les jeunes déplacés de s'installer, car ils ont le sentiment de ne pas pouvoir subvenir aux besoins d'une famille, ou parce qu'ils sont considérés comme vulnérables par les futurs maris (voir également Jacobs & Paviotti, 2017). D'autres familles se séparent, les maris partant dans l'une des zones minières de l'Est de la RDC dans l'espoir de trouver de meilleures opportunités. En effet, parmi les personnes déplacées interrogées à Bukavu, nous avons rencontré quelques ménages dirigés par des femmes, parmi lesquelles il y en a qui ont indiqué qu'elles soupçonnaient leurs maris d'avoir fondé des nouvelles familles dans la zone minière ; d'autres espèrent encore le retour de leurs maris dans le futur. Ce que les personnes déplacées à Bukavu ont en commun, c'est que leurs relations personnelles sont également dans une sorte d'incertitude ; leurs conditions de vie ne leur permettent pas de commencer une relation durable ou de s'unir avec les autres membres de leur famille nucléaire. Kazi tenait à ce que ses filles viennent vivre avec lui à Bukavu, mais il a estimé qu'il aurait d'abord besoin d'une plus grande stabilité dans sa vie.

⁴⁷ Kazi a indiqué que déjà avant son séjour dans la forêt, il y avait eu des malentendus dans son mariage, qui - selon lui - étaient dus à des différences culturelles. Les deux hommes avaient des origines ethniques différentes.

En général, les personnes sans conditions de logement stable se déplacent fréquemment, même à l'intérieur de leur lieu de mobilité. Sur chaque nouveau site, elles doivent recommencer à développer des relations sociales avec les personnes de leur entourage immédiat, mais pour se protéger, elles ne s'ouvrent pas toujours facilement aux autres. Cela vaut pour les hommes et les femmes qui ont passé du temps "dans la brousse" avec des groupes armés ou qui ont été victimes de violences sexuelles, mais aussi pour certaines personnes interrogées qui ont été accusées de sorcellerie dans le passé. Elles s'abstiennent souvent d'établir des contacts étroits avec les gens de peur d'être à nouveau accusées. Dans un contexte d'impunité et de méfiance, de telles accusations risquent de déboucher sur des chasses aux sorcières fatales. En outre, ce groupe de personnes peut être considéré comme vivant dans un vide relationnel ; il ne peut ou ne veut pas établir de relations de confiance avec les autres par peur.

L'interconnexion des incertitudes spatiales, socio-économiques et relationnelles

Bien que décrites séparément, les trois incertitudes sont dans plusieurs cas interconnectées. En parlant des relations entre les personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) et les résidents de Bukavu, les participants au barza qui s'est tenue à Bukavu le 9 avril 2020 ont mentionné : La collaboration n'est pas automatique ; les relations ne sont pas bonnes entre les PDI et les résidents. L'une des raisons est que les PDI envahissent les parcelles des résidents. Comme l'a mentionné l'un d'entre eux en kiswahili : "*wa déplacés ni wavamizi*" (les déplacés sont des envahisseurs). La plupart du temps, ils achètent des parcelles en secret, sans délimitation claire et sans en informer les chefs locaux ni les voisins. Par exemple, un déplacé peut prétendre avoir acheté 15 mètres, alors que c'est environ 10 mètres. Le litige commence lorsque le nouveau propriétaire (déplacé) revendique les limites de la parcelle, qui traversent la parcelle du voisin. Cela crée des conflits parcellaires entre les personnes déplacées et les résidents.

Cette citation illustre comment la limitation des ressources (c'est-à-dire l'incertitude socio-économique) amène les personnes déplacées à ne pas suivre les règlements en essayant de se procurer des parcelles résidentielles dans la ville une fois qu'elles arrivent. Cela a alors un impact sur leurs relations sociales dans le quartier et sur la perception que les gens ont des nouveaux arrivants (incertitudes relationnelles).

En outre, lors de la discussion sur la façon dont les personnes déplacées sont perçues par les chefs et les résidents locaux, les participants du même barza ont admis que les personnes

déplacées sont souvent considérées et traitées comme des "villageois" par les résidents et les chefs locaux. L'un des résidents a habilement résumé la situation en mentionnant que "...Ils quittent le village mais le village ne les quitte pas", comme pour signifier qu'en venant en ville, ils viennent avec la mentalité de village, en voulant par exemple construire des maisons là où passe l'évacuation des déchets, ce qui n'est pas juste, car cela affecterait d'une manière ou d'une autre l'évacuation des déchets de toute l'avenue. Un autre résident, membre de la société civile, a ajouté que les femmes déplacées amènent rarement leurs enfants au centre de santé ou à l'hôpital. Cette personne interrogée était convaincue que les personnes déplacées supposent généralement que la maladie est causée par la sorcellerie, et que leurs enfants sont souvent sales.

Les citations illustrent le fait que les résidents estiment qu'il y a une nette différence entre eux et les PDI en termes de mentalité. Faute de moyens suffisants (incertitudes socio-économiques), les PDI ont tendance à construire des maisons là où cela n'est pas permis, et en étant habitués à des villages où les hôpitaux sont rares, ils ont d'abord tendance à attribuer chaque maladie à la sorcellerie. Ces raisons créent une distance sociale entre les résidents et les PDI et rendent les résidents peu accueillants envers les nouveaux venus (incertitudes relationnelles).

Dans le même barza, les PDI ont reconnu la difficulté qu'ils rencontrent pour trouver un emploi à Bukavu ou même pour rejoindre des réseaux qui leur permettraient d'avoir des activités génératrices de revenus, car ils sont déplacés et ont moins des liens dans la ville. Deux raisons sont ressorties de la discussion : la première est que les PDI manquent d'argent, par exemple pour avoir une table au marché. Pour une table, qui coûte 50 000 FC, une personne déplacée n'aurait que 20 000 FC ; ici le choix est clair, car les places sur le marché sont compétitives. Une autre raison est la confiance et la collaboration limitées entre les habitants de longue date et les PDI pour les raisons mentionnées ci-dessus (invasion des parcelles, saleté, comportement du village, etc.). C'est pourquoi les PDI n'intègrent guère les réseaux pour plus d'opportunités d'emploi et pourquoi les résidents résistent à l'intégration des PDI dans la vie urbaine.

Cette citation illustre une fois de plus que le fait de ne pas disposer de ressources financières suffisantes (incertitudes socio-économiques) pour acheter une table sur le marché de la ville réduit *de facto* la possibilité d'être compétitif et d'être connecté aux activités commerciales de la ville. Mais la méfiance entre les résidents et les personnes déplacées, qui ne sont pas encore habituées à la vie en ville, entrave également les liens sociaux entre les résidents et les personnes déplacées (incertitudes relationnelles).

Expérimenter et surmonter les incertitudes spatiales, socio-économiques et relationnelles

Vivre dans une situation de déplacement prolongé signifie que sa vie est en suspens ; une situation sécuritaire instable dans la communauté d'origine rend l'option du retour peu attrayante, mais une intégration complète dans le lieu de refuge ne va pas non plus de soi ; elle exige des personnes déplacées qu'elles atteignent un niveau de stabilité physique, socio-économique et relationnelle leur permettant de se sentir "chez elles". Dans cet article, nous avons montré ce que signifie pour les PDI vivre dans une incertitude spatiale : ne pas pouvoir retourner dans leur communauté d'origine, mais aussi ne pas réussir à obtenir un logement stable dans le lieu de refuge et donc passer d'un logement temporaire à un autre. Comme Kazi, de nombreuses PDI ne sont pas totalement indépendantes en termes de logement et n'ont donc pas le contrôle total de leur perspective de logement à long terme ; elles dépendent de familiers ou d'hôtes et de propriétaires bienveillants, mais lorsque la situation socio-économique ou personnelle de ces familiers, hôtes ou propriétaires change, cela peut avoir un impact direct sur leur logement : Lorsque le frère de Kazi a décidé de déménager dans une autre ville, Kazi a dû quitter la maison. Lorsque son hôte suivant est décédé, il a dû trouver un autre endroit. Cela montre que des facteurs au sein des configurations sociales d'une personne peuvent jouer un rôle majeur sur la sécurité spatiale de quelqu'un. Être dans l'incertitude spatiale ne signifie pas que quelqu'un est coincé dans un endroit déterminé, mais plutôt qu'il ne parvient pas à trouver des conditions de logement stable et sûr.

En termes socio-économiques, nous constatons également que de nombreuses personnes déplacées luttent pour trouver une source stable de revenus pour gagner leur vie. Ici aussi, comme le soulignent d'autres contributions qui suivent dans ce numéro spécial, les PDI dépendent souvent d'acteurs externes et de facteurs qui leur sont propres. Kazi a pu gagner sa vie grâce au travail qui lui a été offert par son frère et plus tard par son propriétaire, mais au moment où leur vie change, cela a également un impact sur la sienne. Bien sûr, cela vaut aussi pour de nombreux autres (non déplacés), mais notre étude montre que de nombreux PDI ont peu de contacts sociaux qu'ils ne peuvent en mobiliser dans de telles circonstances changeantes. Lorsque le frère de Kazi est parti, il dépendait toujours d'un contact établi par ce même frère pour aller de l'avant.

Le fait d'être en déplacement - même si c'est dans la même ville - signifie que les gens doivent également construire leur réseau social dans le quartier à maintes reprises. Les citations tirées de la barza montrent qu'il n'est pas évident que les personnes déplacées soient acceptées dans le cadre urbain de Bukavu, car les résidents de longue date ont des sentiments plutôt mitigés quant à la présence de personnes déplacées dans leur quartier. Kazi lui-même a également évité les relations intimes avec les gens de son entourage, car il se sentait mal à l'aise de révéler son passé de "la brousse". Cela l'empêche également de chercher des liens étroits avec des personnes issues de sa communauté d'origine. Visions stigmatisantes de l'environnement social empêchent donc de nombreuses personnes déplacées de nouer et d'entretenir des relations sociales solides.

Si l'on prend les trois incertitudes ensemble et que l'on examine l'ensemble des configurations sociales dans laquelle se trouvent les personnes déplacées, on peut constater que les trois incertitudes (spatiale, socio-économique et relationnelle) s'influencent fortement les unes sur les autres mais que nombre des facteurs et acteurs décisifs qui rendent la vie des personnes déplacées instable échappent au contrôle des personnes déplacées elles-mêmes. Pour définir les moyens de progresser vers l'intégration locale et de sortir d'un déplacement prolongé, il est important de comprendre les interconnexions entre les différentes incertitudes. Les personnes déplacées qui disposent d'un réseau social plus solide peuvent trouver plus facilement de l'aide lorsqu'elles ont besoin d'un logement ou d'un emploi. Les personnes qui ont un revenu stable peuvent être plus facilement respectées par les membres de leurs quartiers et se sentir mieux intégrées, etc. Pour surmonter un déplacement prolongé, les personnes déplacées doivent surmonter tous ces obstacles et trouver des configurations sociales plus stables. Pour cela, il faut comprendre les forces qui constituent ses propres configurations sociales et qui, par conséquent, varient d'une personne à l'autre, alors qu'il n'existe donc pas de plan directeur sur la meilleure façon d'y parvenir.

Les personnes déplacées ont-elles néanmoins l'espoir de pouvoir surmonter leur situation de déplacement prolongé et de s'intégrer dans la ville ? D'après notre étude, nous affirmons que oui. Bien que cet article ait montré des incertitudes interconnectées auxquelles les personnes déplacées pourraient être confrontées lors de leur déplacement, il montre également que ces incertitudes qui constituent les configurations sociales des personnes ne sont pas statiques mais qu'il existe des dynamiques temporelles et spatiales qui sont constamment soumises aux changements. Cela donne de l'espoir pour l'avenir, car ces dynamiques changeantes peuvent

toujours ouvrir des fenêtres d'opportunités. La vie dans la ville est dynamique et peut offrir des opportunités de sortir des modèles, des normes et des comportements sociaux existants. L'histoire de Kazi en donne un aperçu. Il n'a peut-être pas encore trouvé une stabilité totale dans sa vie, mais l'anonymat de la ville lui permet au moins de laisser derrière lui son histoire décrite comme "avoir été dans la forêt", ce qu'il n'aurait pas pu faire dans sa communauté d'origine. Cela montre qu'il est possible de surmonter les incertitudes et de mettre fin au déplacement prolongé en s'intégrant et en faisant appel à leur propre 'agence en attente'. Les prochaines contributions de ce volume en apporteront d'autres preuves.

Bibliographie

1. BAUR, N. and ERNST, S. 'Towards a process-oriented methodology: Modern social science research methods and Norbert Elias's figurational sociology', *The Sociological Review*, 59(1), 2001, 119–139. doi: 10.1111/j.1467-954X.2011.01981.x.
2. BRADLEY, M. 'Unlocking protracted displacement: Central America's "success story" reconsidered', *Refugee Survey Quarterly*, 30(4), 2011, 84–121. doi: 10.1093/rsq/hdr011.
3. BRUN, C. 'Active Waiting and Changing Hopes: Toward a time perspective on protracted displacement', *Social Analysis*, 59(1), 2015, 19–37. doi: 10.3167/sa.2015.590102.
4. BRUN, C. and FÁBOS, A. 'Making homes in limbo? A conceptual framework', *Refugee*, 31(1), 2015, 5–17. doi: 10.25071/1920-7336.40138.
5. ČAPO, J. "'Durable solutions," Transnationalism and homemaking among Croatian and Bosnian Former Refugees', *Refugee*, 31(1), 2015, 19–30.
6. CHATTY, D. and MANSOUR, N. 'Unlocking protracted displacement: An Iraqi case study', *Refugee Survey Quarterly*, 30(4), 2011, 50–83. doi: 10.1093/rsq/hdr012.
7. CRISP, J. No solutions in sight: the problem of protracted refugee situations in Africa`. 75. Geneva, 2003. <https://www.unhcr.org/afr/3e2d66c34.pdf>.
8. ELIAS, N. *What is Sociology?* New York: Columbia University Press, 1978.
9. ETZOLD, B. et al. Transnational Figurations of Displacement- Conceptualising protracted displacement and translocal connectivity through a process-oriented perspective. 1. Bonn, 2019.
10. HAVER, K. Hors camp, hors-champ ? Mieux répondre au problème du déplacement forcé en République Démocratique du Congo a travers l'aide aux familles d'accueil. London, 2008.
11. IASC. Cadre conceptuel sur les solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, 2010.

12. JACOBS, C. *et al.* 'Towards Becoming a Property Owner in the City: From being displaced to becoming a citizen in urban DR Congo', *Land Use Policy*. 85, 2019, 350–356. doi: 10.1016/j.landusepol.2019.04.009.
13. JACOBS, C. and PAVIOTTI, A. Social integration of internally displaced people in urban settings. Leiden, 2017.
14. KÄLIN, W. and ENTWISLE CHAPUISAT, H. Breaking the impasse: Reducing protracted internal displacement as a collective outcome, Policy and Studies Series. New York, 2017. doi: 10.1017/CBO9781107415324.004.
15. KYAMUSUGULWA, P. M. *et al.* *Multi-stakeholder community consultations as a multi-purpose research tool: Experiences from the DRC*. Bonn, 2020. Available at: <https://trafig.eu/output/internal-trafig-reports/multi-stakeholder-community-consultations>.
16. LINDLEY, A. and HASLIE, A. *Unlocking protracted displacement: Somali case study*. 2011, 79. Available at: <http://eprints.soas.ac.uk/12182/>.
17. LUTUTALA, M. Les migrations en Afrique centrale : caractéristiques, enjeux et rôles dans l'intégration et le développement des pays de la région. Kinshasa, sans date.
18. MASHANDA, M. *et al.* 'Analyse comparative : Accès à la justice dans le Sud-Kivu et dans le Haut-Uélé', *Cahiers*, 24(No. special), 2017, 129–152.
19. NGOIE, T. G. and WAKYANAKAZI, M. *Profil migratoire par pays : cas de la RDC*. Lubumbashi, 2008.
20. RUDOLF, M., JACOBS, C. and NGUYA, G. 'Si Dieu t'envoie de l'aide, tu ne peux pas refuser' - continuous displacement, vulnerability and humanitarian aid in protracted conflicts in DR Congo', *Annuaire L'Afrique des Grands Lacs 2014/2015*, 2014, 107–126.
21. ZETTER, R. 'Unlocking the protracted displacement of refugees and internally displaced persons: An overview', *Refugee Survey Quarterly*, 30(4), 2011, 1–13. doi: 10.1093/rsq/hdr015.
22. ZETTER, R. *Reframing Displacement Crises as Development Opportunities*. Copenhagen, 2014.
23. ZETTER, R. and LONG, K. 'Unlocking Protracted Displacement', *Forced Migration Review*, 40, 2012, 34–37. Available at: <http://www.fmreview.org/en/young-and-out-of-place/zetter-long.pdf>.

Personnes déplacées et stratégies de survie : connectivité et mobilité

Innocent ASSUMANI

Résumé : Cet article présente les stratégies appliquées par les personnes déplacées à l'intérieur (PDI) de leur propre pays, lorsqu'elles ne sont pas assistées formellement en milieu d'accueil. Pourtant il est véhiculé que les PDI qui s'installent en zones urbaines et/ou périurbaines, près des hauts décideurs des institutions publiques et des ONG humanitaires, bénéficient de l'assistance pour leur survie et la stabilité socio-économique. Notre étude, essentiellement qualitative montre que lorsque les PDI se butent à des difficultés de survie par manque ou insuffisance d'assistance, elles s'engagent à la recherche d'occupations lucratives en milieu d'accueil (connectivité), et à défaut, elles cherchent des voies et moyens sous d'autres cieux en se déplaçant en dehors de milieu d'accueil (mobilité). Pour les déplacés, la connectivité et la mobilité nécessitent l'aide ou l'entremise des personnes dont les contacts pèsent en qualité et en quantité en vue d'assurer leur (PDI) stabilité et intégration socio-économique.

Mots-clés : Chaîne d'hospitalité, réseaux néoformés, connectivité, mobilité.

Introduction

Les PDI font face aux besoins de survie en milieu d'accueil, en dehors de toute assistance formelle. Elles sont nombreuses dans les bidonvilles de Bukavu, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI), en provenance des Territoires de Shabunda, Mwenga, Fizi, Uvira, Kalehe, Walungu, etc. Leur présence quasi inadaptée dans les zones péri-urbaines de Bukavu, où elles doivent maintenir leur mode de vie mais aussi le minimum de conditions de survie, les pousse à développer des mécanismes pourvoyeurs en vue de répondre aux besoins économiques et sociaux. Il faut des stratégies d'accommodation : connectivité et/ou mobilité. Ces stratégies amènent les PDI à chercher des ressources soit en milieu d'accueil (occupation formelle ou informelle), soit en milieu de provenance.

L'objectif de cette étude est d'analyser les différents mécanismes appliqués par les PDI dans leur lutte pour la subsistance en vue d'assurer leur résilience en milieu d'accueil en dépit de manque de programme humanitaire spécifique en leur faveur.

L'adoption de la résolution 54/167 des Nations Unies sur la protection et l'assistance aux PDI,⁴⁸ ainsi que la signature, par la RDC, des Principes Directeurs relatifs au déplacement des personnes à l'intérieur de leur propre pays, contribuent moins à attirer l'attention des décideurs sur les conditions de vie des déplacés. Selon les Nations Unies, « Les Principes directeurs devraient fournir des orientations pratiques précieuses aux gouvernements, aux autres autorités compétentes, aux organisations intergouvernementales et aux ONG dans leur travail avec les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays » (UNOCHA, 2004).

Un Décret (2012)⁴⁹ a conféré pourtant le statut de Ville et de Commune à certaines agglomérations de la RDC, en vue de désengorger, entre autre la ville de Bukavu, et favoriser le retour (en Territoires) de déplacés, y compris les migrants économiques et environnementaux. Les PDI font face, principalement, à deux difficultés de retourner dans leurs milieux de provenance : premièrement, à cause de l'insécurité ; et deuxièmement, la prétention des habitants qu'ils y ont abandonnés qui pensent que ceux qui sont en ville vivent mieux. D'où, le dilemme de choisir entre forcer son intégration économique en ville et celui d'affronter la honte de retourner mains vides pour sa réinsertion dans son milieu d'origine.

Dans cet article, nous voulons : *primo*, établir les liens de cohabitation, de connectivité et d'interaction entre PDI et résidents. *Secundo*, montrer que la mobilité est un levier pour la collecte des ressources distantes. *Tertio*, construire notre argumentaire autour de la connectivité et mobilité des PDI: i) faire comprendre qu'une bonne connectivité dépend de la qualité et la quantité des acteurs utiles pour favoriser l'intégration rapide d'une PDI ; ii) la mobilité d'une PDI est inhérente à l'insatisfaction à la chaîne de connectivités en milieu d'accueil, ce qui induit la recherche des voies et moyens pour collecter des ressources distantes, en vue de garantir la survie et la stabilité de son ménage (en milieu d'accueil).

Dans les sections suivantes, nous présentons successivement : i) la méthodologie, où nous décrivons les techniques et outils de collecte, de traitement et d'analyse des données ; ii) les concepts de base, dont nous avons développé l'idée de leurs compréhension selon les théoriciens qui les ont soutenus ; iii) les droits économiques et sociaux reconnus aux PDI,

⁴⁸<https://undocs.org/pdf?symbol=en/a/res/54/167>, consulté le 29.05.2020

⁴⁹ Décret n° 13/029 du 13 juin 2013 conférant le statut de ville et de commune à certaines agglomérations de la Province du Sud- Kivu. Il s'agit des cités d'(de) Uvira, Shabunda, Baraka/Fizi et Kamituga/Mwenga.

conformément à certains textes juridiques nationaux et internationaux ; iv) la connectivité et la mobilité à Bukavu, section dans laquelle nous présentons les résultats de notre étude ; v) l'analyse, qui porte le contenu de notre critique sur la littérature abordée face aux résultats obtenus par cette étude ; il s'en suivent, enfin, vi) la conclusion, qui récapitule la substance de l'étude ; et vii) la bibliographie.

Méthodologie

Puisqu'il était question de mener une étude en vue de comprendre la dynamique socio-économique des PDI pendant leurs vies de déplacement, nous avons misé sur la méthode qualitative. Pour ce faire, l'étude a appliqué des interviews semi-structurées, des entretiens avec des groupes des personnes préalablement identifiées parmi les déplacés dont les cas sont plus éloquent⁵⁰, et des résidents qui ont une expérience d'une vie passée ensemble avec un ou plusieurs déplacés. Successivement, nous avons eu des entretiens avec un groupe homogène des PDI, un autre constitué uniquement par des résidents, et un troisième mixte, composé à la fois par des PDI et des résidents. Nous avons sélectionné des hommes et des femmes, à proportion relativement égale, dont l'âge varie entre 18 et 75 ans, qui ont toutes les facultés mentales et le sens de responsabilité, capables d'expliquer le parcours de leur déplacement et tous les contours sur le plan socio-économique. Quelques anecdotes relatives à la configuration sociale des déplacés et à leurs rapports économiques avec les résidents ont été retenues. Techniquement, les données ont été collectées par une équipe de deux chercheurs (un titulaire et un assistant)⁵¹, au moyen d'un questionnaire d'orientation ou guide d'entretien (pour la 2^{ème} phase de recherche qualitative). Enfin, notre étude s'est déroulée pendant la période allant de septembre 2019 à mai 2020.

⁵⁰ Il faut noter que la phase de l'étude qualitative a été précédée par une phase quantitative, de septembre en novembre 2019, bien sûr, qui a permis l'identification des zones à forte concentration des PDI, mais aussi des cas dont la complexité du passé en rapport avec l'insécurité et le déplacement ont retenu notre intérêt scientifique.

⁵¹ BASUBI Innocent est notre assistant, qui nous a rendu un service précieux lors de l'identification des cibles et la collecte des données par l'outil Kobocollect.

Concepts de base :

Connectivité

Le concept « connectivité » est définie comme la capacité de se connecter (Dictionnaire Français). Cette définition est plus développée dans la théorie de la dynamique sociale. Cependant, l'idée de connectivité fait souvent appel à la démarche d'une personne ou groupe, qui tend vers son intégration sociale et/ ou économique. Elle évoque également la notion de capital social. C'est à ce titre que Cohen, cité par Jacobs et Etzold (2020), constate à travers son étude sur des réfugiés afghans, érythréens, soudanais et palestiniens, que le déplacement a contribué à l'émergence d'une diaspora étendue, dispersée dans de nombreuses parties du globe. Au-delà des liens translocaux intenses que de nombreuses personnes déplacées entretiennent avec les membres de leurs familles et leurs réseaux de parenté dans leur communauté d'origine, ou ailleurs (Cohen & van Hear, 2017: 494). Il faut noter la suite de ramification relationnelle entreprise par une personne ou un groupe, lorsqu'elle veut s'enraciner dans un milieu d'accueil. La généalogie de cette dynamique produit des ramifications devenant un réseautage néoformé, qui procure un ensemble d'avantages sociaux et économiques, tant soit peu, aux PDI. La connectivité, pour le contexte de déplacement, est comprise comme la capacité à une personne déplacée de se joindre à une autre personne ou à un groupe (ou plusieurs autres), qu'elle considère utile pour son épanouissement socio-économique, et son intégration effective.

Mobilité

Au-delà de l'acception générique de la définition de mobilité comme la facilité à se mouvoir ou à se déplacer (⁵²), le concept prend ici une dimension plus complexe, en ce sens qu'il revêt des aspects tels que la contrainte de survie et le besoin en ressources (motivation). La mobilité des déplacés peut se réaliser soit à une échelle locale (translocale), soit nationale (transnationale). En plus d'un déplacement forcé, le sens de la mobilité consiste alors aux mouvements effectués par des personnes (déplacées internes) pour la mobilisation de contacts et de ressources, dans le cadre des stratégies de survie quotidienne. Toutefois, ce type de mobilité se diffère de celui qu'on appelle mobilité professionnelle. Celle-ci est définie au sens large comme un changement dans les modalités d'exercice de l'activité professionnelle d'une

⁵² Dictionnaire Larousse, 1977

personne (Béduwé, C. 1992, Guillotin, Y.-Hamouche, S. 1999)^{53,54}. La mobilité qui concerne les besoins des PDI, n'est pas non plus à confondre avec la mobilité résidentielle au sens strict du mot. Pour certains auteurs, la mobilité résidentielle désigne le changement de lieu de résidence d'un foyer (Donzeau, N. et PAN Ké Shon J.-L., 2009 & Lévy Jean-Pierre, 1998)^{55,56}. Ce qui compte ici, c'est l'intérêt visé par les PDI dans leurs mouvements : les biens économiques.

Capital social

Le concept *capital social* est véritablement ancré en sciences sociales et spécialement en sociologie, bien entendu avec une notion économique. Trois figures ont suffisamment contribué à l'émergence des théories sociologiques sur le capital social depuis les années 1980 : Pierre Bourdieu (1980), James Coleman (1990) et Robert Putnam (1993). Leurs réflexions se sont appuyées sur le rôle que joue le capital social dans les collectivités.

Pierre Bourdieu (1980)⁵⁷, par ce concept, fait référence à un des types de ressources dont disposent les individus et/ou les groupes sociaux pour accroître ou conserver leur position à l'intérieur de la hiérarchie sociale et bénéficier des privilèges qui y sont attachés. Selon lui, le capital social regroupe les relations et les réseaux d'entraide qui peuvent être mobilisés à des fins socialement utiles dans une communauté. Bourdieu définit alors un capital social comme l'« *ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance, ou en d'autres termes à l'appartenance à un groupe comme ensemble d'agents qui ne sont pas seulement dotés des propriétés communes mais sont aussi unis par des liaisons permanentes et utiles* ».

Certaines critiques d'autres auteurs, tels que Basimine Jules⁵⁸, indiquent que la pensée de Bourdieu est encore très générique et ses écrits n'ouvrent pas directement à un cadre conceptuel acceptable du capital social. Cet auteur soutient plutôt l'idée de James Coleman (1998), qui

⁵³BEDUWE, C. (1992). Mobilité professionnelle et formation : bilan des approches quantitatives de la mobilité en France, in L. Coutrot & C. Dubar eds., Cheminements professionnels et mobilités sociales, La Documentation Française, p.71-99.

⁵⁴GUILLOTIN, Y. & HAMOUCHE, S. (1999). Mobilité salariale : mobilité géographique et mobilité professionnelle sont-elles payantes ?, in G.A.I.N.S., XVIème Journées de Micro- Économie Appliquée, Lyon 3-4 juin 1999

⁵⁵DONZEAU, N. & PAN Ké Shon, J.-L. (2009). La mobilité résidentielle depuis la fin des Trente Glorieuses, Paris, INED, Document de travail, n° 159, 43 P.

⁵⁶LEVY, J.-P. (1998). Dynamique du peuplement résidentiel. In : Sociétés contemporaines N° 29, pp. 43-72.

⁵⁷BOURDIEU, P. (1980). Le capital social, in Actes de la recherche en sciences sociales, No 31, pp.2- 3.

⁵⁸BARHALENGEHWA, B. (2012). *Capital social et gouvernance des ressources naturelles*, Thèse de doctorat, Édition Universitaire Européenne (EUE), p. 52; 465 P.

comprend le capital social comme « les facteurs d'une structure sociale qui facilitent l'action des individus au sein de cette structure. Ces facteurs comprennent les obligations et les attentes, la confiance, le potentiel de l'information, les normes et les sanctions, les rapports d'autorité, les organisations sociales et les réseaux sociaux »⁵⁹. Pour lui, le capital social est une véritable ressource pour les acteurs dans la mesure où il rend possible l'action sociale. Il ajoute que le capital social facilite l'action collective et il est facteur de la sécurité collective. L'auteur s'attarde sur les avantages que les individus peuvent tirer du capital social et le structure en trois formes : - « Les obligations et attentes réciproques qui dépendent du degré de confiance mutuelle au sein d'une structure sociale donnée, - Les canaux de communication informelle à même de faire circuler efficacement les informations ; et les normes et surtout l'assurance de l'application de ces dernières ». L'idée de Coleman vient donner des orientations pratiques dans l'exercice des activités des projets communs.

Robert Putnam (1995), dans son ouvrage sur le « capital social »⁶⁰, essaye de présenter les réseaux d'engagement civique, qu'il considère avoir de l'influence sur la réussite économique y compris la qualité du gouvernement. Il définit le capital social par analogie avec les notions du capital humain et du capital physique, en soutenant véritablement que la vie est très facile dans une communauté dotée d'un stock très important du capital social. Ainsi, Putnam retient que *le capital social renvoie aux caractéristiques de l'organisation sociale telle que les réseaux, les normes ou la confiance sociale qui facilitent la coordination et la coopération en engendrant un bénéfice mutuel.*

Droits économiques et sociaux reconnus aux PDI

Les droits économiques et sociaux

La notion de droits économiques et sociaux des personnes est conçue et présentée dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948). Ces droits sont regroupés dans la deuxième catégorie (des droits) dite '*droits économiques, sociaux et culturels*' (*DUDH, articles 17-25, et Constitution de la RDC, chapitre 2, p. 14*). Les droits économiques et sociaux, pour

⁵⁹COLEMAN, J., (1998). «*Social capital in creation of human capital*», in *Journal of sociology*, vol. 94, pp. 95-120.

⁶⁰PUTNAM, R., (1995). "*Bowling Alone: America's Declining social capital*" in *Journal of Democracy*, pp. 65-78.

ne citer que ceux-là, permettent aux humains de se réaliser. Ils protègent les droits d'entrepreneur et permettent aux personnes de mener une vie digne au sein de leurs communautés (Mulume Zihahirwa)⁶¹.

À l'occasion de la table ronde (26 juin 2018) du Conseil des droits de l'homme, M. Adam Abdemoula⁶² souligne que si l'impact des déplacements est aveugle, ceux qui se trouvent déjà dans des situations vulnérables courent plus de risque d'être déplacés et d'en souffrir davantage. Cet argument a joué un rôle important dans la considération des PDI; cependant, leurs droits sont quasi similaires à ceux des réfugiés, au regard de leur déplacement, mode de vie, instabilité parfois prolongée et les difficultés de retour.

Deux paquets majeurs constituent le fondement de droits des PDI : *primo*, protection contre les déplacements forcés, et *secundo*, l'aide matérielle et morale qu'il convient de leur apporter au cours du processus de déplacement et pendant leur retour, ou leur réinstallation et leur réintégration (Walter, K. 2008)⁶³.

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), consacre le droit à la pleine jouissance de sa propriété (où qu'elle soit sur le territoire national), mais aussi le droit au travail et à un salaire équitable à tout individu, lorsqu'elle dispose expressément que: « 1. Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété. 2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété » (Art. 17), et « Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage (Art. 23.1).

Les Principes directeurs relatifs aux PDI, comme fait savoir Francis DENG⁶⁴ (1998), alors représentant spécial du Secrétaire général des NU aux droits de l'homme, disposent (principe 14.1): « *Chaque personne déplacée à l'intérieur de son propre pays a le droit de circuler librement et de choisir librement son lieu de résidence* ». En plus de l'abri et de la mobilité

⁶¹ MULUME Zihahirwa est docteur en droits humains, professeur à l'Université catholique de Bukavu.

⁶² Abdemoula Adam est Directeur de la Division des mécanismes de traités et du Conseil des droits de l'homme au Haut-Commissariat aux droits de l'homme.

Ou, consulter : NU, (26 juin 2018). Table ronde du Conseil des droits de l'homme sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays : rapport inédit.

⁶³ WALTER, K. (2008). Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays: Notes explicatives, Société américaine de droit international/ Washington, p. 21; 202 P.

⁶⁴ DENG, F. (1998). Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, OHCHR/Genève, p. 4 ; 16 P.

dévolus aux PDI, ces derniers ont aussi droit à un niveau de vie suffisant (Principe 18.1-2)⁶⁵, dont le paquet minimum doit comprendre des aliments de base et eau potable ; des vêtements décents, et des services médicaux et installations sanitaires essentiels (DENG, F. 1998, pp. 11-12).

La Conférence Internationale pour la Région des Grands Lacs (CIRGL)⁶⁶, dans l'engagement dévolu à la RDC (point 4), prévoit que celle-ci (CIRGL) promeuve le développement économique, y compris au sujet de l'expansion des infrastructures et de la fourniture des services sociaux de base.

La Constitution de la RDC consacre le droit au travail pour chaque Congolais (Art 36.1). L'État garantit le droit au travail ; la protection contre le chômage et une rémunération équitable et satisfaisante assurant au travailleur ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine (Art 36.2). Nul ne peut être lésé dans son travail en raison de ses origines, de son sexe, de ses opinions, de ses croyances ou de ses conditions socio-économiques (art 36.3). Ces dispositions renvoient les PDI à chercher un emploi et de participer librement aux activités économiques. L'art. 37.1, de surcroît, accorde une prérogative de liberté d'association⁶⁷ aux citoyens.

Ces dispositions fixent et rappellent la mission régaliennne dévolue aux gouvernements et à l'État congolais à permettre aux PDI de vivre comme tous les autres citoyens, de jouir des mêmes droits socio-économiques pour les rendre stables et autonomes sur l'étendue du territoire national.

Connectivité et mobilité à Bukavu

Cohabitation, connectivité et interaction socio-économique entre PDI et Résidents

Cohabitation et interaction

Nous appliquons ici un sens générique aux concepts clés de ce titre. Considérons le terme *cohabitation* (ou *Living together*, en anglais) comme une vie d'ensemble de plus de deux ou

⁶⁵ DENG, F. Op. cit., p. 11)

⁶⁶ UN- UA, (2013). Accord-Cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région, Addis-Abeba, p. 2 ; 8 P.

⁶⁷ RDC. (2011). Constitution, Art 37.1, Journal officiel, p. 15; 86 P.

plusieurs personnes. Celles-ci gens habitent soit sous les mêmes toits, soit dans la même avenue, ou qui sont habitués à passer de leur temps ensemble dans une unité professionnelle (Dictionnaire de français Larousse). Et l'*interaction* est définie comme réactions réciproques (Dictionnaire Op. cit.). Dans ce contexte, une interaction est un ensemble des services, échanges, transactions, réalisés en commun, rendus réciproquement l'un à l'autre, ou l'un pour l'autre (Dans le cadre des PDI-Résidents). Les déplacés, tout comme leurs hôtes, ont développé une certaine expérience sur ce mode de vie d'ensemble. Il a fallu organiser des discussions en équipes pour chercher à appréhender la véritable symbiose qui lie les déplacés aux résidents. Cherchant à comprendre le mode de connectivité des PDI, la dynamique configurationnelle de la vie sociale des PDI en provenance de différents milieux a été évoquée par les participants aux discussions organisées par cette étude. Chacun a présenté son expérience personnelle quant à ce, à partir de son premier jour d'arriver à Bukavu. Dans l'ensemble, les PDI font savoir que lorsqu'ils arrivent à Bukavu, ils sont accueillis chacun de sa manière. Toutefois, les familles d'accueil appartiennent soit à un frère, une sœur, une tante, un oncle, un cousin, ou à tout autre familial. Elles reconnaissent avoir bénéficié aussi de l'hospitalité des anciennes connaissances originaires de leurs Territoires de provenance qui se sont préétablies dans le milieu d'accueil. Dans leurs récits, ils soulignent une chaîne d'hospitalité, dont ils jouissent, qui leur facilite le processus d'installation et de connectivité. Les acteurs qui les aident sont soit les chefs d'avenues, des voisins de bonne foi, des amis, soit des membres d'églises auprès de qu'ils s'adressent en premier lieu.

Chronologiquement, cette chaîne de connectivité de PDI pourrait être comprise sous-forme des 'degrés' ou de continuum, dont le point de départ va de leur moment d'arrivée en milieu d'accueil. Il peut s'agir d'une série de deux, trois, quatre items, ou même plus, selon que le déplacé continue à se sentir instable dans la recherche de son installation, ainsi que son intégration sociale et économique.

Encadre 1 : *cousine-église-petit commerce à la frontière comme chaîne de connectivité*

« À mon arrivée à Bukavu, une cousine m'a accueillie chez-elle, puis alla me présenter dans son Église catholique, qui donne des assistances aux vulnérables à travers son service humanitaire de Caritas. Une sœur de cette église, qui est voisine dans mon avenue d'accueil, m'a proposé de traverser avec elle en république voisine du Rwanda (grâce à de petites aides financières m'offertes par certains frères et sœurs du noyau appelé Communauté Ecclésiale Vivante, de ladite église), et cela pour acheter des légumes verts à revendre au Congo. C'est de cette activité que je m'occupe jusqu'à ces jours, sans me gêner d'envier les autres ».

Certains estiment que déjà au deuxième ou troisième degré de connectivité ils se sentent satisfaits, quasi intégrés et en sécurité. Alors que d'autres, jusqu'au cinquième degré, accusent toujours l'insatisfaction. Cependant, le nombre (degré) de connections est un grand atout, mais ne garantit pas du tout le bien-être ni la véritable intégration de la personne déplacée. Si quelqu'un qui n'a que deux ou trois connections se sent mieux que celui qui en a cinq ou plus, il y a lieu de déduire que ce qui compte mieux c'est la qualité de connexion, du point de vue économique. Et si la valeur de la qualité augmentait, ce serait encore un atout. Une femme déplacée vulnérable se connecte à une belle-sœur commerçante et qui l'initie au commerce avec un capital de 500 dollars américains, se sent vite réhabilitée moralement et économiquement, qu'une autre qui est connectée à dix femmes qui l'avantagent avec 5 dollars américains, chacune. Si des connexions à des personnes, dont l'apport est consistant, augmentent numériquement, l'intégration sociale du PDI devient plus rapide. Cependant, la connexion à des gens aux faibles capitaux rend l'intégration socio-économique lente et parfois irréaliste. Cette PDI aura difficile de sortir de son état de vulnérabilité et de dépendance. Le caractère économique est fondamental et joue un grand rôle dans le changement, l'équilibre social et la résilience des PDI.

La réalité ci-dessus nous renvoie à notre conception tabulaire ici-bas, en vue d'analyser le résultat relationnel par le croisement du nombre de connexions et la qualité des acteurs auxquels se joint une PDI.

Tableau 2 : *Matrice d'Analyse des Acteurs et des Connexions(MAAC)*

	<i>Acteurs forts</i>	<i>Acteurs faibles</i>
<i>Connexion multiple</i>	Intégration rapide	Intégration probable
<i>Connexion faible</i>	Intégration lente	Intégration incertaine

Dans le tableau ci-haut, les capacités (force et faiblesse) auxquelles nous faisons allusion se rapportent aux moyens matériels, économiques et à l'influence de tout genre qu'un acteur (personne) pourrait apporter ou exercer pour booster le changement socio-économique sur une autre personne qui se joint à lui (elle).

Cependant, une connexion est multiple ou faible, lorsque le nombre de gens (acteurs) ou groupes auxquels une PDI est liée ou avec lesquels elle interagit est grand ou petit.

Cette réalité nous permet donc de comprendre que la force d'une connexion est à la fois qualitative et quantitative. Et l'intégration de toute personne (déplacée ou non) en dépend. Cette expérience démontre que le schéma du réseautage n'est pas absolu, il varie en fonction d'influences et d'opportunités offertes. Certains théoriciens du capital social ont soutenu que l'existence des réseaux forts dans un milieu est un atout pour sa transformation positive (68, 69, 70).

Il est donc important d'analyser le nombre de personnes ou des groupes auxquels un (e) déplacé(e) est lié(e), mais également les capacités dont disposent ces personnes ou groupes à le (la) promouvoir.

Interdépendance capitalisable

Les plaintes exprimées par les PDI d'une part, et les résidents d'autre part, ne traduisent pas nécessairement le sentiment de haine des uns envers les autres au sens strict. Les opportunités de services rendus et d'emplois justifient le sentiment de rapprochement entre eux. Mais, comment comprendre cette interdépendance ? Mais aussi, comment la mettre à profit ?

⁶⁸PUTNAM, R. (1993). *Making democracy work: civic tradition in modern Italy*, Princeton university press, pp. 56- 67.

⁶⁹ STEINER, P. (2003). « *Les fondations des James Coleman: une introduction* », in *Revue française de sociologie*, pp. 67-78.

⁷⁰ DEGENNE & FORSE, C. (1994). *Les réseaux sociaux*, Paris- Colin, p. 102.

Lorsqu'une PDI s'installe dans un milieu d'accueil, elle cherche à s'identifier et se connecter à une personne (membre de famille, ami, résident, trouvé sur le lieu) ou groupe (Église, association) qu'elle estime favorable. Chaque partie apporte sa contribution parfois sans aucune attention soutenue. Il est noté que l'apport du résident au déplacé qu'il loge est plus apparent, car ressort d'une position de force. L'accueillant étant considéré comme pourvoyeur de moyens de subsistance à la PDI vulnérable : logement, nourritures, savon, eau, soins médicaux, directives. En revanche, les relations qui en résultent à l'opposé, à travers les apports de la PDI à la famille d'accueil, ne seront pas manifestement prises en compte ; mais existent quand même : services, solidarité, etc. L'ombre qui offusque l'offre du déplacé s'explique par le fait qu'il se présente en position de faiblesse, de « profiteur ».

Dans leurs rapports, disent-ils, les PDI et les résidents deviennent interdépendants comme suit :

1) Les PDI nouent des liens avec des personnes résidentes qui sont soit des membres des familles, voisins ou membres de leurs églises. Par ces liens, les PDI offrent une main d'œuvre moins coûteuse. En contrepartie, les résidents procurent des renseignements et du travail aux PDI. 2) Les PDI tissent également des relations avec des amis à qui, ils ont apporté du confort moral, de la solidarité et des expériences de leurs milieux de provenance. En revanche, les amis ont aidé les déplacés avec des renseignements, des expériences du milieu urbain, des orientations pour la connectivité et l'intégration sociale. 3) Les PDI contactent leurs Églises dans lesquelles ils apportent solidarité, expérience de précarité sur modèle du Christ, aussi une main d'œuvre et des offrandes. Les Églises, à leur tour, accordent aux déplacés l'hospitalité, des actes de charité (argent, soins médicaux, assistance), prière et foi. 4) Les PDI ont adhéré au sein des associations, organisations ou groupes informels. Leurs parts se valorisent en termes de main d'œuvre moins coûteuse et souvent gratuite, solidarité, cotisations, croissance de l'économie. En même temps, les associations/ groupes offrent aux déplacés des crédits en espèce, des bénéfices sur les cotisations, des marchandises, du travail, de l'expérience, des orientations, des informations, etc. 5) L'environnement professionnel ajoute une expérience en rapport avec la similitude entre la vulnérabilité de déplacés et les conditions sociales précaires menées par certaines gens rencontrés en ville : difficile parfois de faire le distinguo entre les deux catégories des personnes.

Les personnes démunies qui vivent en ville trouvent parfois avantageux de s'identifier comme déplacés nécessiteux en vue de s'attirer l'empathie et augmenter leur chance de se faire aider. L'importance du jumelage des métiers entre PDI et résidents en difficulté se manifeste par le partage d'expérience de souffrances et à travers les tentatives communes de s'en sortir.

Une déplacée a reconnu l'aide d'un résident qui lui a révélé le secret se rapportant à la technique de transport des bagages à moindre peine. Dans cette intimité, il existe des déplacés qui emmènent fréquemment leurs amis résidents, rencontrés en ville, qui sont sans emploi, vers leurs villages de provenance pour y exploiter des ressources naturelles, et en reviennent avec des fonds pour investir en ville. Cette symétrie utilitaire, bien que disproportionnée, détermine parfois les valeurs dont dispose chacun, et profitable par l'autre ; et vice versa. Cependant, la combinaison de tous les liens et efforts autour de PDI renforce son pouvoir d'intégration et de résilience en milieu d'accueil. Il s'agit donc d'une interdépendance bénéfique aussi bien aux déplacés qu'aux résidents qui interagissent.

Prétention retardant le réseautage entre PDI et Résidents

Dans leur relation, la PDI et le résident développent deux sentiments opposés :- au début, leur cohabitation est chaleureuse, selon qu'ils s'identifient entre- eux comme familiers, amis ou fidèles d'une même église. Par contre, -des hésitations caractérisent les premiers moments, s'il n'y a pas d'affinité antérieure qui les unit. Pour le second cas, la famille hôte ne s'ouvre pas entièrement devant la PDI dont elle n'a pas de maîtrise. Il faut du temps de profonde découverte et de construction de confiance pour que le résident se rapproche de la PDI et lui donne des orientations utiles : ce temps de conversion s'entoure d'un sentiment de prétention qui retarde le réseautage entre PDI et résident.

Les résidents croient alors qu'ils aident les PDI parce que (qu') : -ils ne sont pas très exigeants ; - la coutume des peuples bantous est hospitalière et généreuse ; -ils s'identifient comme originaires d'un même Territoire ; - ils se reconnaissent comme fidèles d'une même confession religieuse; - les PDI nécessitent une assistance d'urgence; -ils sont collègues/amis de même profession; - tout le monde est potentiel déplacé.

Quoi qu'il en soit, les résidents avouent quelques facteurs sociaux et économiques qui motivent la crainte d'associer les PDI et de créer avec elles des unités, dans un bref délai. Les résidents considèrent la présence des PDI à leur côté comme facteur qui provoque : *-la perte de l'économie familiale*. Pour eux, les déplacés viennent mains vides, sans annoncer leur arrivée : il faut les nourrir, les loger, les faire soigner, etc.).

Encadré 2 : *charge de cohabitation avec une famille PDI*

« Ma belle-mère, veuve, est venue avec six enfants dans ma maison qui n'a qu'une seule chambre à coucher. Les sept personnes passaient nuit sur une natte au petit salon. Ils gémissaient en se plaignant des conditions de leur installation. Il fallait aussi les nourrir et subvenir à d'autres besoins qu'ils exprimaient sans comprendre les difficultés à mon niveau. C'est fut de la peine à nous tous. J'étais contraint de m'endetter auprès de quatre personnes pour réaliser 100 dollars américains, pour leurs frais de transport de retour à Shabunda, lorsqu'on y avait signalé l'accalmie ».

-*l'Insécurité*. Certaines familles d'accueil courent des risques parfois graves et inattendus. La présence des étrangers inconnus dans la maison augmente l'insécurité. Ils ont fait allusion, par exemple, à la dame qui avait accueilli des jeunes rwandais. Elle fut menacée par ses voisins, mais aussi par sa conscience d'avoir hébergé des gens présumés auteurs du génocide rwandais de 1994 (Témoigne la dame). –*la Perturbation de l'équilibre social des foyers*. Pour soutenir cette allégation, une dame témoigne avoir accueilli sa belle-sœur (grande-sœur à son mari), une année plus tard, les deux belles-sœurs se disputaient violemment en présence des voisins et visiteurs. Le mari humilié avait difficile d'arbitrer entre l'épouse et la sœur. Il paya la location d'une maison pour sa sœur afin de la séparer de son épouse, qui ne voulait plus d'elle. –*la Présomption d'escroquerie*. Les résidents accusent certains déplacés mal vêtus de se faire passer pour des vulnérables. Ils sillonnent les avenues à quémander. Un résident ajoute qu'il existe certains déplacés qui collaborent avec des magiciens : la somme obtenue des demandes, petite soit-elle, est récupérée par le magicien qui va la « fructifier » à travers les processus de chances. En contrepartie, il remet au déplacé une somme légèrement supérieure à la sienne, en vue de l'encourager à revenir. Pour ce faire, les personnes résidentes avisées refusent d'aider les personnes inconnues, bien que celles-ci éprouvent des difficultés visibles. –*des Vols avérés*. La plupart des prétendus déplacés viennent gentiment, recouverts de « peau d'agneau », mais par la suite, transforment leurs hôtes en victimes. Le cas suivant illustre cette réalité.

Encadré 3: *voleurs armés déguisés en PDI*

« En 2019, cinq personnes prétendues déplacées sont allées demander le service de prière auprès de l'Église 8^{ème} CEPAC Hebroni Panzi. N'ayant pas d'argent pour des soins médicaux, elles ont pris l'option de se rendre à la chambre de prière la plus proche ; Ont-elles dit ! À l'arrivée à l'église, elles ont fait savoir qu'elles étaient surprises par la maladie d'un de leurs.

Aussitôt accueillies, du coup, elles ont changé d'humeur, braquèrent leur fusil sur les membres de l'église. Elles ont dévalisé la maison de Dieu, puis sont parties après avoir blessé leurs victimes ».

-La *Malpropreté* : « Certaines personnes déplacées ne s'adaptent pas rapidement aux conditions hygiéniques du cadre qui les accueille. Elles ne veulent pas non plus des reproches, et sont les premières à se plaindre, à rappeler les liens familiaux ou autres qui les lient aux résidents et prétendent être banalisés par ceux-ci. -*Les disputes* : des femmes déplacées sont considérées comme étant trop plaintives. -*L'irresponsabilité* : des hommes déplacés viennent abandonner leurs ménages dans les familles d'accueil, qui en pâtissent par la suite. -*Des divisions* : des conséquences du passage des PDI, on note des divisions au sein des familles d'accueil (surtout lorsque les déplacés sont parmi les membres des familles plus proches de l'un ou l'autre conjoint).

Les résidents pensent que face à ces incertitudes, prudence exige, il vaut mieux refuser d'accueillir tous ceux qui se disent déplacés.

Mobilité : levier pour la collecte des ressources distantes

Recherche des opportunités et défis

Les PDI dont les contacts en milieu d'accueil rapportent moins de ressources ou rien préfèrent aller rechercher des opportunités en dehors du nouveau milieu résidentiel. Cette astuce devient une autre voie de recours pour la survie et l'organisation du ménage de la PDI. Cette mobilité peut cibler son milieu traditionnel, soit une autre zone à potentialités attractives. Selon les PDI, elles parviennent à créer de nouveaux amis, à découvrir des familiers éparpillés ou égarés, à prendre connaissance des milieux inconnus, à approcher des communautés et à intégrer des cultures inhabituelles. Les PDI exercent leurs activités en réalisant des déplacements parfois pendant plusieurs années entre le milieu de travail et le milieu résidentiel. Les PDI signalent un fait marqué par une certaine insatisfaction dans les premières démarches pour la survie. Pour elles, l'échec inspire la prise d'une décision de quitter le milieu d'accueil et d'aller ailleurs, parfois grâce à la proposition des amis, voisins, familiers. Les PDI notent aussi, à titre illustratif, que certains déplacés ressortissant du Territoire de Kabare, Walungu, Shabunda et Mwenga sont partis dans les localités de Misisi, Lulimba et Lubondja en Territoire de Fizi, mais aussi, à Kamituga et Lugushwa, en Territoire de Mwenga, pour les mines.

La mobilité offre des opportunités mais n'est pas sans péril. « *Pourtant notre vie est toujours en danger lorsque nous dépendons des activités qui obligent des mouvements loin de nos foyers* » ; déplorent les déplacés qui ont l'expérience de la mobilité. Ils décrivent des problèmes tels que: -accidents ; -intempéries ; -pillages par des coupeurs de routes; kidnapping ; -conflits permanents avec des familiers vivant dans les milieux de provenance ; -mésententes sur l'héritage de quelques biens avec certains familiers ; -infertilité des sols et la mosaïque des plantes ; -destruction méchante des biens par des groupes armés (Cas des éléments armés rwandais dont le FDLR⁷¹ de 1997 à nos jours dans certains coins de la province du Sud-Kivu); -insécurité persistante perpétrée par des bandits locaux armés; -manque de réseau de communication téléphonique dans plusieurs villages ; -usage indiscret des phonies; -perte tragique des membres des familles, ce qui démotive le retour périodique ou permanent des PDI. Face à ces obstacles, certains PDI craignent d'effectuer des voyages distants à la recherche des moyens de survie, et préfèrent interagir avec leurs bases par voie téléphonique (si du moins la relation va bon-train), camionneurs, métayers ou des familiers (petits commerçants) ; l'avons signalé en amont.

Perceptions croisées restreignant la mobilité des PDI

La mobilité des PDI les expose à des perceptions croisées : i) en milieu urbain, deux considérations sont à noter en rapport avec les PDI : - les résidents les appellent « étrangers ». Cette appellation peut durer longtemps, selon que la vie d'un déplacé restera toujours dépendant de ses hôtes ; - les résidents les considèrent comme perturbateurs de l'ordre établi. 2) Par ailleurs, en milieu de provenance, les habitants croient tantôt, que les PDI se seraient intégrées en milieu d'accueil (ville), et qu'elles ne pourraient plus retourner. Cela suscite un sentiment de convoitise, entouré parfois de jalousie. On les appelle en dialecte Lega, par exemple, « *Mwene Bu'afu* » (au singulier) ou « *Bene Bu'afu* » (au pluriel), c'est-à-dire, « propriétaire(s) de Bukavu », ou mieux, « citoyen(s) » : une marque de fierté accordée à des PDI, qui ont réussi à s'intégrer véritablement en ville, par des gens de leurs Territoires de provenance, plus particulièrement membres des familles. -Cependant, les PDI qui retournent (en Territoire de provenance) sont qualifiées des défailtants, d'où le qualificatif de « *M'neetu* »

⁷¹ FDLR: Forces démocratiques pour la libération du Rwanda. Ce groupe étranger est constitué par des combattants, en majorité auteurs du génocide de Tutsis du Rwanda (1994), qui se sont réfugiés En RDC, les hutus réalisent des itinérances dans certains villages de l'Est, en quête des moyens de subsistance.

au singulier, ou « *Ba'neetu* », au pluriel ; qui signifie, dans le même dialecte, « Est/ sont comme nous », « il(s) nous ressemble(nt) », « il(s) n'a (ont) pas changé ». Une façon de se moquer des PDI qui retournent.

Les PDI qui se butent à ce dénigrement se découragent. Selon nos enquêtés, cela est l'un des facteurs qui démotivent la relation, les contacts, ou le retour des PDI dans leurs milieux de provenance.

Analyse

Dans cette étude, nous nous sommes fixés l'objectif de chercher à comprendre ce qui permet la résilience des PDI en dehors des aides formelles du gouvernement et des ONG, là où des Conventions et lois leur consacrent des droits, en tant que tout autre être humain, mais aussi citoyens(ennes) de leur propre pays.

Le Pacte des Grands Lacs sur la protection et les droits des personnes déplacées dans leurs propres pays (2006) et la Convention de Kampala sur la protection et l'assistance aux déplacés internes en Afrique (2009) ont été signés mais non ratifiés par la RDC. La signature d'un instrument juridique lui confère sa reconnaissance, cependant, sa ratification engage et lie le pays en ses dispositions entières. Ce qui n'est pas le cas pour ces deux instruments, depuis plus d'une décennie. Pourtant des comités de suivi devraient veiller à requérir la ratification des États signataires, pour que ces instruments revêtent un caractère contraignant.

Les principes directeurs relatifs aux droits des PDI nous paraissent aussi loin d'être appliqués. Dans les pays comme la RDC où le système de gouvernance est encore fragile, au regard des pesanteurs politiques, économiques, sociaux, diplomatiques du moment. Francis Deng⁷² (1998), écrit au conditionnel l'importance aux gouvernements et autres autorités compétentes, ainsi qu'aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales d'exécuter leurs activités ayant trait aux personnes déplacées. Chaque PDI a le droit de circuler et de choisir librement son lieu de résidence (Principe 14.1, relatif aux PDI). Ce droit est respecté en RDC, non pas conformément aux principes directeurs relatifs aux droits des PDI, mais puisque des dispositions de la déclaration universelle des droits de l'homme les consacrent de manière

⁷² DENG, F. (1998). Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, OHCHR/Genève, p. 4 ; 16 P.

contraignante (DUDH, Article 13.1, 1948). Ce droit vaut de même que pour la liberté d'association (RDC, Constitution, Art 37.1, 2011).

De la connectivité, Cohen & van Hear (2017: 494) notent qu'il existe des liens translocaux intenses que de nombreuses personnes déplacées entretiennent avec les membres de leurs familles et leurs réseaux de parenté dans leur communauté d'origine, ou ailleurs. Pourtant les contacts de nos relations demeurent un cercle vicieux, bien qu'un peu plus élargi, méritent des connexions nouvelles, inconnues, afin de rendre nos réseaux beaucoup plus étendus et forts (Granoveter, 2006). Cependant, il est important de noter la suite de ramification relationnelle entreprise par une PDI, lorsqu'elle cherche à s'enraciner dans un milieu d'accueil et surtout à mobiliser des ressources. Ainsi, la généalogie de cette dynamique produit des extensions qui deviennent un réseautage néoformé, procurant à la PDI un ensemble d'avantages comparatifs, sur le plan social et économique.

S'agissant de la mobilité, plusieurs acteurs s'y sont intéressés. La définition proposée par Béduwé, C. (1992), Guillotin, Y. -Hamouche, S. (1999), comme un changement dans les modalités d'exercice de l'activité professionnelle d'une personne, s'applique aux activités institutionnelles formalisées. Un agent peut changer son poste ou ses fonctions, peut être promu ou déchu; ces différentes formes de mutations répondent mieux à la mobilité professionnelle évoquée par les auteurs ci-haut. La mobilité relative aux PDI n'est pas à confondre non plus avec la mobilité résidentielle telle que décrite par les auteurs Donzeau, N. et PAN Ké Shon J.-L. (2009) & Lévy Jean-Pierre (1998), comme étant le changement de lieu de résidence d'un foyer.

Au fait, la notion de mobilité appliquée aux PDI dans cet article, que nous pouvons encore appeler *mobilité substantielle*, évoque une activité à caractère libéral, au cours de laquelle une personne se déplace tout librement, à un rythme assez fréquent, à la recherche des moyens de survie. Cette mobilité substantielle pourrait aussi s'interpréter dans le langage plus simple de débrouillardise d'une personne, économiquement insatisfaite, qui requiert son autonomisation.

Conclusion

Nous avons abordé la question de suivi des réseaux des PDI (personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays) sur le plan connectivité et mobilité. Nous avons analysé le besoin de survie des PDI du point de vue social et économique et avons, enfin, examiné les mécanismes d'accès aux ressources pour répondre aux besoins de survie des PDI dans et à l'extérieur de leurs milieux d'accueil.

Dans l'analyse de besoins des PDI pour lesquels elles s'adonnent à la connectivité et la mobilité, il en résulte : i) sur le plan social, les PDI cherchent à s'identifier auprès d'autres personnes rencontrées dans le milieu d'accueil (membres des familles, voisins, amis, groupes informels et parfois tardivement formels, ...). Cette identification ne suffit pas du tout, car ne résout pas véritablement les problèmes vitaux des PDI. ii) sur le plan économique, les PDI qui n'ont pas résolu leurs problèmes par l'identification, passent au second palier de contact, qu'est de rechercher une occupation, un travail, susceptible de ramener un minimum de revenu ménager. À ce niveau, les PDI rapprochent toute personne qui offre une opportunité de travail, occasionnelle et informelle soit-elle. Ce pourvoyeur d'emploi peut être un membre de famille, un voisin ou une personne inconnue.

La mobilité paraît comme un levier important pour la collecte des ressources à distance. Les PDI insatisfaites par la qualité de travail ou qui n'en ont pas obtenu, tournent le regard vers d'autres horizons. Elles passent à la recherche d'occupations dans d'autres zones, en dehors de celle résidentielle. Ce milieu peut-être celui de sa provenance (d'origine), si non, une autre entité où s'affichent des potentielles opportunités. Il va falloir exercer des mouvements fréquents entre le milieu urbain et celui de travail pour collecter des ressources et investir en ville : la mobilité des PDI. Ce projet, en cas de prospérité, permet aux PDI de s'intégrer et de se stabiliser en milieu d'accueil comme toute autre personne résidente.

L'étude relève que la connexion en soi se fait entourer par des suspicions qui limitent ou retardent l'intégration économique et sociale des PDI au sein des réseaux. Mais, lorsque la mobilité est limitée soit par la crainte de retourner en milieu de provenance, des alternatives deviennent, entre autres, l'utilisation des personnes interposées (camionneurs, métayers, leurs fils, ou carrément d'autres familiers de bonne volonté), soit des téléphones cellulaires pour mobiliser des ressources et recouvrer des dettes en milieux de provenance (d'origine).

La dynamique sociale des PDI est caractérisée par des réalités sous-forme de continuum : *mouvement- découverte- hospitalité- lien- activité- réseau*, que nous pouvons appeler chaîne d'hospitalité. Ce processus passe par plusieurs découvertes et nouveaux contacts ou réseaux néoformés, qui construisent un capital social profitable par les PDI.

Situés à la croisée de deux pratiques : sociologique et économique, les PDI peuvent apprécier ce qui leur est plus-value entre le nombre important des gens qu'elles côtoient et celui des gens qui les aident à accroître leurs revenus ménagers. Par conséquent, augmenter le capital, le standing de vie et l'intégration sociale et économique rapidement.

La stratégie appliquée par les PDI prouve que si les liens traditionnels n'ont pas aidé à sortir de la vulnérabilité, l'influence positive des externalités peut accélérer l'émergence dans un système de réseautage et d'interaction sociale. D'où la nécessité d'appliquer la nouvelle approche d'analyse de la matrice *Acteur-connexion* dans le processus d'intégration économique et sociale des PDI, mais aussi applicable dans la construction des réseaux.

Au-delà de la recension effectuée en amont, nous avançons que les capacités humaines de naviguer des situations difficiles et d'en créer une expérience pour maintenir son souffle de vie et celui de siens, soutiennent deux autres théories philosophiques: i) *la théorie empirique* de Francis Bacon, qui pense que la connaissance se fonde sur l'accumulation des observations et des faits mesurables, dont on peut extraire des lois mesurables ; et que l'expérience et la logique sont les modes de connaissance. (Francis Bacon, *Novum Organum* : « *La fourmi, l'araignée, l'abeille* ») ; et ii) *la théorie de l'humanisme* selon Protagoras, qui soutient que « *L'homme est la mesure de toutes choses* » (Fin XVème siècle).

Certes, nous n'avons pas épuisé toutes les dimensions liées aux besoins économiques et sociaux des PDI, telle la recherche du degré de satisfaction des PDI par leurs stratégies mobilisatrices des revenus, etc. Nous sommes rassurés, néanmoins, qu'il en reste encore du travail à faire par des études futures.

Bibliographie

1. BARHALENGEHWA, B. (2012). *Capital social et gouvernance des ressources naturelles*, Thèse de doctorat, Édition Universitaire Européenne (EUE); 465 P.
2. BEDUWE, C. (1992). *Mobilité professionnelle et formation : bilan des approches quantitatives de la mobilité en France*, Ed. La Documentation Française, pp. 71- 99.

3. BOURDIEU, P. (1980). *Le capital social*, in *Actes de la recherche en sciences sociales*, No 31, pp. 2- 3.
4. C., JACOBS. - P. KYAMUSUGULWA – M. MASHANDA - J. RUHAMYA - I. ASSUMANI - S. LUBALA, (2017). *Personnes déplacées et provision de la justice en République démocratique du Congo*, 59-72, CERPRU Bukavu, p.8; 165P.
5. DAWN Milne, (2011). *L'entrepreneuriat, levier d'atténuation de la pauvreté et des conflits: un nouveau modèle d'entreprise contribue au progrès social*, Ed. Richard Ivey School of Business.
6. DEGENNE & C. FORSE, (1994). *Les réseaux sociaux*, Ed. Paris- Colin, p. 102.
7. DONZEAU, N. & PAN Ké Shon, J.-L. (2009). *La mobilité résidentielle depuis la fin des Trente Glorieuses*, Ed. INED, Document de travail, n° 159, Paris, 43 P.
8. GANS & J. HERBERT, (1959). *The Human Implications of Current Redevelopment and Relocation Planning*, Ed. Journal of the American Institute of Planners 25, pp. 15-25.
9. GRANOVETTER, M. (1973). *The strength of Weak Ties*, Ed. American of sociology, Volume 78, Issue 6, pp. 1360-1380.
10. GUILLOTIN, Y. & HAMOUCHE, S. (1999). *Mobilité salariale : mobilité géographique et mobilité professionnelle sont-elles payantes ?* Ed. G.A.I.N.S., XVIème Journées de Micro- Économie Appliquée, Lyon 3-4 juin 1999.
11. HOFFMANN, K. & K. VLASSENROOT, (2014). *Armed groups and the exercise of public authority: The case of the Mai-Mai and Raiya Mutomboki in Kalehe, South Kivu*, Ed. Peacebuilding 2 (2), 202-20.
12. LEVY, J.-P. (1998). *Dynamique du peuplement résidentiel*. Ed. Sociétés contemporaines, N° 29, pp. 43-72.
13. PUTNAM, R. (1993). *Making democracy work: civic tradition in modern Italy*, Ed. Princeton university press, pp. 56-67.
14. STEINER, P. (2003). *Les fondations des James Coleman: une introduction*, Ed. Revue française de sociologie, pp. 67-78.

Dynamique sociale de la construction des alliances interpersonnelles et intergroupes entre personnes déplacées internes et communautés hôtes

Joachim RUHAMYA MUGENZI

Résumé : Cette étude analyse les mécanismes de survie interpersonnelles et intergroupes développés par les personnes déplacées internes pour se tisser des alliances en milieu urbain, et se maintenir au sein des celles-ci tant qu'elles leur apportent protection, logement et emploi afin de faire face aux défis des groupes armés et guerres récurrentes, dans un contexte de relâchement de l'Etat et d'inattention des humanitaires. A la lumière de la théorie de l'intégration sociale de Peter M. Blau, elle examine d'abord les voies et moyens par lesquels les personnes déplacées se construisent des alliances tant formelles qu'informelles au sein des communautés hôtes en s'appuyant sur des réseaux existants ; ensuite, les perceptions que les déplacés et des communautés hôtes ont les uns vis-à-vis des autres et les motivations qui poussent ces dernières à apporter assistance aux déplacés ; et enfin, la manière dont ces alliances nouvellement tissées sont gérées, de part et d'autre, pour en tirer profit sur le plan social, économique et sécuritaire. Les résultats ont montré que les liens sociaux de base (le cercle familial, le village et le Territoire d'origine) sont organiques mais plus importants que les liens formels (chef d'avenue, chef de quartier, organisations de la société civile). Les perceptions des résidents vis-à-vis des PDI sont variées mais dépendent de la vulnérabilité socioéconomique et linguistique des uns et des autres. L'hospitalité urbaine actuelle est liée à l'accueil remarquable que les villages du Kivu avaient accordé aux PDI urbains au début des hostilités en 1996. Des PDI sont restées redevables socialement vis-à-vis des familles d'accueil et de leurs mentors dans les activités socioéconomiques et professionnelles. Elles se sentent mieux intégrées dans ce nouvel environnement, sont disposées à participer activement à la vie sociale de la ville et voudraient y rester tout en gardant un autre pied dans leur milieu d'origine.

Mots-clés : Construction des alliances, réseau social, intégration sociale, dynamique sociale.

Introduction

Chaque année, des millions de personnes sont déplacées, contre leur propre volonté et sans aucune planification, de leurs résidences en raison de guerres, de conflits, de violences généralisées, de catastrophes naturelles ou de violations des droits humains, tout en ne franchissant pas les frontières internationalement reconnues de leurs pays d'origine. Ce phénomène social dit "déplacement interne dans son propre pays" est réel et aujourd'hui, il

préoccupe tant les organisations régionales et internationales que les gouvernements et les scientifiques.

L'amplification du déplacement interne observé au 20^{ème} siècle est, selon Emmanuel Delma (2002), en lien étroit avec le développement des techniques de communication, de domination et de destruction qui ont entraîné, à leur tour, une intensité croissante des conflits. C'est au cours du même siècle que la croissance démographique a démultiplié les phénomènes de richesse et de pauvreté et que la puissance destructrice exercée par l'homme sur la nature a atteint son paroxysme. La conjugaison de ces phénomènes a engendré des cohortes toujours plus nombreuses de déplacés internes, de fugitifs, de migrants et autres demandeurs d'asile, et a fait du siècle finissant celui des déracinés.

Sur la planète, en 2019, les conflits et les catastrophes ont provoqué 33,4 millions de nouveaux déplacements internes dans 145 pays et territoires. Les conflits se sont poursuivis sans relâche dans des pays tels que l'Afghanistan, la République Démocratique du Congo (RDC) et la Syrie, qui comptent également parmi les pays où le nombre de personnes vivant dans des situations de déplacement prolongé est le plus élevé (GRID, 2020).

Le pays le plus touché de la région en 2019 est la République Démocratique du Congo (RDC), où les guerres mixtes, les tensions ethniques, les griefs locaux et la pauvreté chronique sont les principaux facteurs de déplacement interne. Près de 1,7 million de nouveaux déplacements liés au conflit ont été signalés au cours de l'année, contre plus de 1,8 million en 2018 et 2,2 millions en 2017 (GRID, 2020).

La même source renseigne qu'il y a eu une escalade des conflits entre les groupes armés et de la violence intercommunautaire au Sud-Kivu, où 401.000 déplacements ont été enregistrés, principalement dans les Territoires de Mwenga et de Fizi. La plupart des personnes déplacées étaient des femmes et des enfants. Le nouveau gouvernement a hérité d'une série de défis, notamment les activités de plus de 100 groupes armés dans l'Est du pays et le conflit en cours dans d'autres régions.

Pour Jacobs et Paviotti (2017), l'insécurité dans l'Est de la RDC a des origines multiples et par conséquent, les déplacés arrivent par vagues à Bukavu. À l'heure actuelle, il existe des poches d'insécurité dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, et cela se reflète dans les lieux d'origine des déplacés interrogés. La plupart des déplacés viennent des Territoires qui sont relativement près de la ville : Kabare (principalement du centre de Kabare, mais aussi souvent de Ninja), Kalehe, et des zones relativement proches de Mwenga. En général, les personnes venant des zones à

risque dans les territoires de Fizi et Shabunda ne s'installent pas au cœur de Bukavu, mais dans sa périphérie, dans des endroits qu'elles estiment être plus ou moins sécurisés. C'est le cas des quartiers Panzi (Commune d'Ibanda), Mulambula et Cikonyi (Commune de Bagira) et Kajangu (Commune de Kadutu).

A Bukavu, notre zone d'investigation, il n'existe aucune structure formelle d'accueil des personnes déplacées, malgré ces intenses mouvements des populations observés depuis les guerres à répétition des années 1990. Il n'y existe pas non plus de camp des déplacés (IDMC & NRC 2015, Jacobs & Paviotti, 2017). Cette étude a été menée dans un contexte de relâchement de l'Etat, de désintégration des normes sociales liée à la crise économique et à l'émergence de l'individualisme.

Ainsi, dans un contexte socio-économique et sécuritaire précaire, où les déplacés internes fuient des conflits étalés sur de longues années, voire des décennies, avec de multiples va-et-vient et des milieux d'accueil variant selon la vague et la localisation des hostilités ; les personnes déplacées internes sont difficilement identifiables parce qu'elles ne vivent pas dans des camps. Devant une faiblesse de solidarité institutionnelle étatique, la solidarité africaine joue le rôle d'« amortisseur de chocs » et constitue le mécanisme premier de redistribution sociale, véritable dispositif d'adaptation aux vicissitudes de l'existence (Ndongo Dimé, 2007). A Bukavu, le défi majeur est de s'intégrer, de se trouver un logement, une protection et un emploi, malgré la désintégration des normes sociales liée à la crise économique et à l'occidentalisation de la vie en milieu urbain congolais. C'est ici que la solidarité africaine joue son plein rôle et dans le contexte sous étude, elle tient le coût, même s'il faut la prendre de manière subjective au sens de (Vidal C., 1994), qui estime que la solidarité africaine est en déliquescence et est devenue une solidarité du « donner et du recevoir ».

En effet, plus le déplacement dure longtemps, plus il est important de s'intégrer socialement dans la communauté d'accueil, non seulement parce que cela permet aux gens de reprendre leur vie en main et d'acquérir une certaine autonomie, mais aussi parce que l'intégration sociale réduit le risque de tensions entre les personnes déplacées et les membres de la communauté d'accueil (Jacobs et Paviotti, 2017).

Cet article examine les voies et moyens par lesquels les personnes déplacées se construisent des réseaux sociaux et l'importance de ces nouveaux réseaux en matière d'intégration sociale et économique. Il fait la distinction entre les réseaux formels ou institutionnels auxquels on

accède par l'administration locale, les associations et corporations professionnelles, d'une part ; et les contacts plus informels que les résidents peuvent établir avec les personnes déplacées qui viennent de déménager vers la ville, d'autre part.

Ensuite, cet article analyse les points de vue des membres des communautés d'accueil et leur motivation à apporter un soutien aux nouveaux arrivants. L'article fait valoir que pour une intégration réussie, ce n'est pas seulement la force ou qualité du réseau social existant qui compte, mais aussi la quantité ou les possibilités qu'ont les personnes déplacées d'étendre leurs réseaux.

Enfin, cette étude décrit la manière dont les personnes déplacées gèrent de nouvelles alliances tissées pour en tirer bénéfice en termes de protection, emploi et logement. Ces possibilités sont déterminées non seulement par l'attitude des personnes déplacées, mais aussi par l'ouverture des membres de la communauté d'accueil à accepter et à soutenir les nouveaux venus. Cela se fait par le biais des liens forts ou faibles dans le réseau de quelqu'un. Les PDI le font soit en s'appuyant sur des liens déjà existants (par l'intermédiaire de parents qui ont fui quelques années auparavant et qui ont obtenu une certaine stabilité), soit en établissant elles-mêmes de tels liens.

Méthodes de collecte de données

Les données présentées dans cette étude ont été collectées dans la Commune urbaine de Kadutu et ses périphéries, à Bukavu, en République Démocratique du Congo (RDC). La sélection des quartiers au sein de cette Commune a été dictée par la présence massive des personnes déplacées, soit comme locataires payants ou occupants à titre gracieux, soit comme propriétaires.

La revue de la littérature portant sur les différentes formes et raisons de déplacement, ainsi que le tissage des réseaux sociaux a été conduite par la technique d'analyse documentaire. La collecte des données sur le terrain a consisté en la réalisation des interviews, des entretiens semi-structurés, des récits de vie, des focus group et de barza. Le traitement et l'analyse des données a été une combinaison de l'analyse qualitative et quantitative tandis que l'interprétation des résultats a été historico-comparative.

Les données qualitatives ont été collectées entre août et octobre 2019 et une partie dans la seconde phase, au moment de la collecte des données quantitatives entre février et avril 2020. Durant les deux phases, le consentement des répondants a été de mise.

Dans l'ensemble, trois interviews avec des experts ont été réalisées auprès des institutions étatiques, de la société civile et des organisations humanitaires directement impliquées dans la question des personnes déplacées et des réfugiés. Trois récits biographiques ou récits de vie, 20 entretiens semi-structurés ont été faits dans la première phase, tandis que 100 questionnaires ont été administrés aux personnes déplacées internes dans la deuxième phase. Pour parfaire cette deuxième phase, trois groupes de discussion ont été organisés et un barza regroupant acteurs de la société civile, autorités locales et personnes déplacées internes.

Pour avoir une base des données collectées, nous avons utilisé une tablette préprogrammée avec l'application Kobo Toolbox, un outil qui contenait des fichiers téléchargés par la coordination du projet. Ces fichiers ont été utilisés pour la sécurisation des données.

Revue de littérature

La Convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala, 2009), ratifiée par la RDC, le 14 juillet 2014, est le premier instrument régional au monde à imposer des obligations juridiques détaillées aux États et à leurs autorités de respecter, protéger et réaliser les droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques des déplacés internes.

Et donc, sur le plan régional, la Convention susmentionnée suffit à elle-même mais ne s'applique pas dans la pratique. Le fait que la République Démocratique du Congo (RDC) soit un champ de bataille et le théâtre des déplacements forcés à grande échelle depuis les années 1990 (IDMC & NRC, 2015) a provoqué et provoque encore des déplacements massifs des populations des zones turbulentes vers les zones calmes (UNOCHA, 2010). Les guerres régionales qui ont sévi entre 1996 et 2003 et la transition subséquente vers la démocratie en 2006 n'ont pas mis fin aux troubles. Certes, la violence armée dans cette partie du pays a peu à peu diminué, mais elle reste élevée, alimentée par la mauvaise gestion des affaires publiques et la présence sur le territoire de différents groupes armés nationaux et étrangers aux motivations criminelles et politiques changeantes (IDMC & NRC, 2015), voire économique et d'occupation. Néanmoins, les bruits des bottes sont restés la principale cause de déplacement depuis plus d'un quart de siècle (Muzigwa K. J.G., 2014).

Un environnement comme celui-là ne serait pas favorable au maintien d'une communauté soudée où tout le monde parle un même langage en matière d'accueil des personnes déplacées internes, dès lors que ce sont les ménages qui doivent s'engager à jouer un rôle dévolu aux pouvoirs publics et aux organisations humanitaires. Cet état de choses crée un double défi. D'un côté, les nouveaux arrivants doivent survivre quoi qu'il en soit, et de l'autre côté les familles d'accueil doivent apporter assistance, quoi qu'il en coûte. En Afrique, l'hospitalité est un trésor, mais cela ne suffit pas du tout quand il faut tenir compte de la taille des ménages à accueillir, de la durée du séjour et du nombre de fois que cela peut se répéter. C'est là, d'ailleurs que l'on rejoint l'idée de déliquescence et du « donner et du recevoir » de la solidarité africaine (Vidal C., 1994) et de la solidarité responsable qui doit être prise ici en tant que notion comportant des devoirs réciproques entre les membres et qui donne droit par exemple à la nourriture gratuite, à un gîte, à une aide désintéressée, à une protection spontanée. En même temps, qui oblige au travail en commun, au partage des peines ou de la joie par la communauté, etc. et non celle qui se transforme en obligation pour les uns et en parasitisme familial pour les autres (Mungala A. S., 1982).

Alastair Ager & Alison Strang (2008) donnent les éléments essentiels à la perception de ce qui constitue une intégration "réussie" résumés en quatre thèmes principaux, à savoir : la réalisation et l'accès dans les secteurs de l'emploi, du logement, de l'éducation et de la santé ; les hypothèses et pratiques concernant la citoyenneté et les droits ; le processus de connexion sociale au sein et entre les groupes de la communauté ; et les barrières structurelles à cette connexion liées à la langue, la culture et l'environnement local.

La dimension socio-anthropologique analysée de mains de maîtres par François Dubet & Danilo Martuccelli (1996) clarifie les théories de la socialisation en les définissant par rapport à la tension entre l'intériorisation normative et culturelle et la distanciation critique. Ils expliquent comment les individus sont à la fois les membres d'une société et des acteurs autonomes. A ce niveau, il est possible de distinguer deux grandes familles théoriques selon qu'elles insistent sur l'une ou l'autre de ces dimensions et renvoient aux théories de l'intégration sociale et de l'intégration systémique.

Et donc, en participant activement aux activités et à la vie du groupe, l'individu s'y intègre socialement et culturellement. De ce fait, l'intégration sociale permet à l'individu de reconnaître le groupe comme sien et d'être reconnu par lui. L'individu s'intègre dans son

environnement social qui, à son tour, l'accepte en l'intégrant parmi ses membres (adhésion à une Mutuelle de Solidarité, à une église). A son tour, l'intégration culturelle fait de la personnalité un modèle, un pattern qui est l'expression d'une manière de vivre, de penser et d'être propre aux membres du groupe (par exemple une PDI qui s'inscrit à l'université). L'individu intègre les valeurs culturelles de son groupe et s'y conforme dans ses manières d'être et d'agir (principes d'adaptation, d'intégration, de cohésion) (Mungala A. S., 1982).

UNOCHA (2010) renseigne que les raisons qui ont poussé les ménages à s'installer dans une localité plutôt que dans une autre pendant leur fuite sont, dans l'ensemble, la présence et l'installation d'autres membres de la famille dans l'optique d'un regroupement familial, la proximité avec le village d'origine pour des fins de poursuite des activités jadis menées dans le village d'origine et la garantie de la sécurité des PDI. Les personnes déplacées se concentrent dans les quartiers périphériques des communes urbaines. Ce cadre périurbain de vie est largement à l'origine de la force des identités locales et de l'attachement des résidents à un lieu humanisé en profondeur (Myriam Houssay-Holzschuch, 1999), ce qui y accroît le degré de solidarité entre PDI, entre résidents et entre Résidents et PDI.

Les conditions de logement varient d'un ménage à un autre, certains hôtes hébergeant jusqu'à cinq familles en même temps. Certaines PDI occupent une chambre chez le résident ou le déplacé de longue durée, moyennant parfois le paiement d'un loyer. D'autres dorment avec leurs hôtes dans la même pièce. Le manque d'espace oblige certaines familles à loger une partie de leurs enfants chez des voisins de leurs hôtes (IDMC & NRC, 2015).

Résultats

Ce qui fait de cette étude un cas atypique, c'est que les personnes déplacées dans la ville de Bukavu ne vivent pas dans des camps des déplacés ou des réfugiés mais plutôt dans des communautés hôtes. Bon nombre des PDI ont connu plus d'un déplacement dans le temps et dans l'espace et les raisons de leur mouvement migratoire sont souvent complexes et combinés. Elles ont fait deux à trois va-et-vient entre la ville et leur milieu d'origine à cause de l'insécurité essentiellement mais pas uniquement. Même en milieu urbain, les ménages des PDI sont ceux qui déménagent le plus, d'un quartier périphérique à un autre, en quête de maison ou loyer

moins chers. Chaque déplacement interne est une nouvelle histoire d'intégration, de renforcement ou d'affaiblissement des réseaux existants ou à créer.

Cette recherche a trouvé que pour leur intégration sociale, élargissement des réseaux sociaux existants et/ou glissement vers de nouveaux réseaux, les PDI sont influencées par l'un des quatre facteurs ci-après ou par une combinaison de deux ou trois d'entre eux. Il s'agit de :

- La capitalisation de la vulnérabilité ;
- La prédominance d'églises et des religieux [la foi chrétienne avec 95% de la population congolaise et musulmane avec 2.5%, selon Pew Research Center, 2019] ;
- La solidarité africaine ;
- L'histoire récente des débuts des guerres à l'Est où les résidents urbains avaient fui vers les milieux ruraux au Sud-Kivu et dans d'autres provinces et y ont été bien traités.

Dans le récit de Ntama, on peut retenir : *« de Ninja à Cindubi, les familles déplacées marchaient et se joignaient à la foule. Les familles allaient en groupes (plus ou moins 20 ménages, hommes, femmes, enfants, jeunes et vieux). A Cindubi, nous avons été accueillis par une connaissance, Mr X. A Walungu, nous nous sommes dirigés directement vers le parking de véhicules vers Bukavu (à la gare). En ce qui me concerne, nous étions répartis en deux groupes pour ne pas peser sur les familles d'accueil à Cindubi (dans le Groupement de Kaniola). Pendant le voyage, il suffisait de dire qu'on a une connaissance dans tel ou tel Village/Groupement pour que 4 à 5 autres ménages se greffent sur vous. Toutes ces 20 familles réparties en 2 groupes de déplacés se sont entassées sur l'Avenue Camp TV, chez mon grand frère Y pendant tout 1 mois ».*

Le récit de Bamu indique les auteurs de l'insécurité à la base du déplacement des populations : *« En 1998, j'ai été enrôlé de force dans les groupes armés Mai-Mai. Ceux-ci allaient de villages en villages pour enrôler de force les jeunes et même les adultes qui paraissaient forts physiquement pour les entraîner au Mouvement. C'est alors que mon père organisera mon évasion vers Bukavu, où j'ai été accueilli par la famille de mon grand frère (fils de ma marâtre), chez qui j'ai vécu pendant un an. ».*

Et à John de dire : *« C'est pendant que mon fils Z naissait que l'ex-président de la République, Joseph Kabila démolissait ma maison et spoliait ma parcelle comme celles des autres paisibles citoyens. Je me rappelle avoir passé cette nuit chez un ami (Serviteur dans la même église que moi), ma femme à la maternité de Mbobero et mes enfants, chez leur tante maternelle ».*

La prédominance des églises et des religieux est un autre canal d'intégration. Pew Research Center (2019) rapporte que la RDC a 97.5% de croyants (musulmans, 2.5% et chrétiens 95%)⁷³ et ceux-ci ont encore souvenance des affres de la guerre qui ont contraint à un moment récent de l'histoire les résidents de la ville à fuir par milliers vers les villages. Un résident a dit dans un groupe de discussion à Kadutu : « *on les accueille pro deo = pour l'amour de Dieu. En tant que chrétien, on doit être sensible aux problèmes des autres. J'ai hébergé gratuitement pendant 2 ans une famille déplacée que j'ai rencontrée sur la place publique et j'ai initié le mari-chef de ménage au petit commerce au marché de Kadutu. Un de ses clients a fini par lui donner du travail à la Société Nationale d'Electricité (SNEL)* » ; et à un autre de dire : « *je ne peux pas ne pas accorder mon hospitalité à un déplacé car on ne sait jamais. Aujourd'hui, ce sont eux mais demain les choses peuvent tourner en sens inverse. En fin octobre 1996, j'ai fui, les poches vides et sans destination précise. J'avais une dizaine de dépendants. C'est un inconnu qui m'a recueilli dans une bananeraie un soir à Mwenga. Cet homme de bonne foi m'a gardé chez lui et m'a nourri avec les miens pendant 3 semaines* ».

S'agissant de la solidarité africaine légendaire, la famille élargie, le clan, la tribu, les mutualités de ressortissants de telle ou telle Chefferie sont les voies d'entrée et d'intégration. Si au regard de la définition de Dufour-Coppolani D. (2007), l'on retient qu'un réseau social est un ensemble de personnes interconnectées qui interagissent les unes avec les autres afin de s'aider et s'appuyer, il est donc évident qu'ils favorisent le partage des connaissances, la communication entre les personnes et le développement d'une culture axée sur l'innovation et le changement. Or, cela n'est faisable qu'entre semblables, unis par la parenté, l'affinité, l'alliance, la culture, les origines, la profession ou la foi. Ce n'est qu'à ce prix que la connexion au réseau social peut apporter protection, emploi et logement pour les déplacés et services pour les résidents, même si cela n'est pas une condition suffisante. Notre recherche a trouvé qu'à ce niveau aussi, il y a des défis d'acceptation, de sentiment d'être dominé, de complexe d'infériorité des déplacés. Un déplacé a dit lors du barza : « *Même quand nous les considérons comme nos frères, cela ne les empêche pas de nous traiter comme des sous-hommes. Ils nous exploitent, ils nous payent en monnaie de singe. Ainsi, quand nous en avons l'occasion, nous*

⁷³Pew Research Center est un centre de recherche américain qui fournit des statistiques et informations sociales sous forme de démographie, sondage d'opinions et analyse de contenu. Son siège se trouve à Washington DC et ses activités sont financées par Pew Charitable Trusts. Le Pew Research est connu pour ses statistiques démographiques religieuses mondiales.

ne rendons pas service comme il le faut ». C'est là aussi le revers de la médaille ou mieux les limites de la solidarité africaine (Vidal C., 1994).

L'histoire récente des débuts des guerres à l'Est a été plusieurs fois évoquée lors des entretiens. Aux débuts des hostilités, ce sont les résidents urbains qui avaient fui vers les milieux ruraux et y ont été bien traités et cela est resté dans la mémoire populaire. Un résident urbain a dit lors d'une discussion de groupe : *« Mokili tour à tour = Au monde, c'est du tour à tour. Qui, dans cette salle, peut prédire la fin des conflits armés ici à l'Est de la RDC ? Qui peut affirmer sans crainte que nous ne fuiront plus vers les milieux ruraux ? Moi, je ne peux pas oublier comment je suis parti poches vides avec mon épouse et mes 5 enfants et comment pendant un mois, j'avais été pris en charge par des gens qui n'avaient aucune relation avec moi. Ces gens que nous qualifions de « Honoka⁷⁴ » peuvent encore et encore nous accueillir chez eux »*.

Dans une région en proie à l'insécurité, une PDI d'aujourd'hui peut devenir un résident demain. En 1996, les villes se sont vidées de leurs habitants riches ou pauvres, tout le monde a fui la guerre jusque dans les villages les plus reculés de la Province, voire en dehors de celle-ci. L'histoire se répète, dit-on.

Cette vie en dents de scie des PDI et résidents aurait influencé le point de vue du résident modéré, participant au groupe de discussion, qui a parlé du positif et du négatif des PDI :

Du positif : les PDI nous rappellent le renforcement de la solidarité africaine (mutuelle de ressortissants de Kalehe, Kaziba, Mwenga, etc.) ; la valorisation de la langue locale (Mashi, Kilega, Kibembe, etc.) ; le goût du business (Kiosque, boutique, rodage ou vente à la sauvette, Kadhafi = vendeur d'essence et mazout dans des petits bidons, vente de cartes téléphones, etc.) ; la connexion à l'emploi et au logement (ceux qui sont arrivés avant sont devenus des points focaux pour les nouveaux en matière de logement, d'achats de maison ou parcelle, voire dans le petit commerce et autres jobs) ; la discrétion (même quand ces "Honoka" ont des millions, on ne peut pas le savoir d'emblée, ils ont toujours l'air pauvre). Et donc, l'intégration des déplacés n'est pas facile, surtout quand on arrive dans un état de vulnérabilité aigüe.

Du négatif : Les PDI sont à la base de la montée des prix des loyers, parcelles et maisons ; des constructions anarchiques et sur des sites impropres ; des morcellement des parcelles ; de la sorcellerie en milieu urbain ; de l'empoisonnement en milieu urbain ; de l'insécurité (ils

⁷⁴ Honoka est un péjoratif qui signifie dans la langue locale Shi qui signifie « venir ou descendre des montagnes ». Ici, allusion est faite aux villages surplombant la ville de Bukavu en particulier et à toutes les zones rurales en général.

veulent forcer la vie, ils sont devenus escrocs, voleurs, etc.), de l'abandon des familles pour une très longue durée (ils s'effacent dans les sites miniers et certains résidents ont copié ce mauvais exemple), de mariage précoce (ceci commence à avoir de l'impact sur les adolescentes en milieu urbain), de déficit de communication avec les cadres de base et la promiscuité (entassement), du phénomène "Kabanga" (allusion est faite au pouvoir magique d'une corde qui a servi à l'étranglement ou à la pendaison d'une personne), ainsi que de la prépondérance exacerbée du rôle du mari dans le ménage.

L'autre résultat est que l'intégration est progressive et de fois automatique. Elle est progressive quand elle est issue, par exemple, de la familiarisation avec certains clients aux marchés. Ntama a dit que c'est l'une de ses clientes d'huile de palme au marché de Kadutu qui l'a connecté au réseau de lavage des habits à l'ISDR-Bukavu. Elle est automatique dans le cas de bonne foi des résidents. Si on rencontre une personne de bon cœur, on peut croire que c'est facile de s'installer à Bukavu et pourtant, il y a des familles qui ont passé un mois dans une école ou une église, sans aucune assistance. Certes, les églises offrent le logement, la nourriture et la prière, mais c'est à la limite de leurs moyens.

A part le facteur économique et religieux, l'intégration dépend aussi du comportement déviant ou non de la personne ou de la famille et ceci peut conduire à une intégration sociale impossible. L'intégration sociale devient impossible quand l'une des parties prenantes adopte un comportement contraire à l'ordre établi dans la famille d'accueil ou dans la communauté en général. Les enfants turbulents, l'épouse querelleuse, l'homme souldard ne s'intégreront pas aussi facilement que quelqu'un qui participe aux travaux communautaires, qui salue les gens sur son passage, qui aborde les résidents et qui leur parle avec courtoisie. C'est aussi facile pour quelqu'un qui détient une certaine technicité (menuiserie, maçonnerie, électricité) et qui donne un coup de main au quartier ou à l'église. Quelqu'un qui balaye le sentier là où il habite, qui dit bonjour/ bonsoir aux voisins de gauche et de droite se verra vite aimé et intégré par rapport à quelqu'un qui s'enferme chez lui ou qui développe un complexe d'infériorité.

Enfin, les zones minières à haut risque de conditions de travail dans la région ont procuré une ascension sociale indéniable aux PDI qui savent prendre des risques par rapport aux résidents urbains qui ont peur pour leur vie. Les PDI estiment qu'elles n'ont rien à perdre et vont dans les mines artisanales à leurs risques et périls. Celles qui s'en sortent, reviennent pour acheter des maisons au grand étonnement des résidents. D'autres sont rentrés plus vulnérables

qu'avant. Ainsi, les PDI qui ont connu une mobilité sociale ascendante ou descendante n'ont pas manqué de changer le regard des résidents vis-à-vis d'elles, soit positivement, soit négativement.

L'autre facteur évoqué est l'âge et le sexe. Il a été plus facile aux jeunes qu'aux personnes âgées de s'intégrer. Les jeunes parlent plus aisément de leurs problèmes (capitalisation de leur vulnérabilité) que les personnes âgées. A des rencontres occasionnelles, les jeunes et les femmes ont expliqué leurs situations (insécurité, massacres, viols, sorcellerie) et parfois ces rencontres occasionnelles ont abouti à des relations sociales solides et durables, entraînant des visites à domicile, de l'assistance matérielle et financière, de la connexion à l'emploi, etc. La compassion, les conseils, la prière ont aussi une place de choix parmi les formes d'assistance déclarées par les déplacés.

En matière d'intégration, il est de fois que les résidents font le 1^{er} pas aussi. Cela arrive quand les résidents partagent la même foi ou mieux la même église avec les déplacés. Cela se manifeste souvent quand les résidents ont besoin de main d'œuvre.

Analysant en second lieu, les points de vue des résidents par rapport aux personnes déplacées et les motivations qui poussent les résidents à apporter assistance aux personnes déplacées ; les résultats de cette étude montrent que les résidents développent des idées préconçues qui assignent arbitrairement aux PDI des rôles déterminés et bornés par le fait qu'elles viennent des milieux ruraux. Ces stigmatisations, rejets de l'autre font d'une part que les rapports sociaux entre PDI et résidents soient brouillés (accusations d'être à la base de l'insécurité, de l'insalubrité, des conflits parcellaires, etc.).

En effet, l'intégration sociale prévaut dans un groupe si des liens d'attraction unissent ses membres (Peter M. Blau, 1960), ce qui n'exclut pas le fait que ces liens peuvent se maintenir (même église, même travail, voisinage) ou se rompre (déménagement, changement d'activité, mobilité sociale). Dans ce sens, cette recherche a permis de ressortir une typologie d'intégration sociale. Elle est soit impossible (épouse querelleuse, mari escroc, conflits parcellaires), soit spontanée ou directe (une famille de pasteur accueillie par sa communauté ou membres de son église) ; soit lente ou progressive (la familiarisation avec les clients aux marchés et avec d'autres vendeurs), soit permanente ou durable (cas de ceux qui ont trouvé l'emploi et le logement), ou encore de courte durée selon le cas (certains déplacés ont déclaré qu'ils préfèrent rentrer et

mourir de violences dans leurs milieux d'origines que de voir leur enfants mourir de faim en ville).

Lors d'une discussion de groupe homogène des PDI, il est ressorti : « *il nous est rare, voire impossible de faire 30 jours à Bukavu, quel que soit le rang social ou le degré de vulnérabilité sans trouver des gens qui s'intéressent à nous. Les chrétiens, les manœuvres lourds, les vendeurs, les délinquants, etc. finissent toujours par retrouver leurs semblables parmi les déplacés venus avant ou parmi les résidents de longue durée* ». C'est à chacun le choix de se confirmer et de s'intégrer ou de se désolidariser des autres ou de s'isoler.

Il est ressorti de cette étude comme dans celle de Peter M. Blau (1960) que les personnes intéressées à devenir membres intégrés d'un groupe sont sous pression pour impressionner les autres membres qu'elles deviendraient des associés attrayants, mais la concurrence pour la popularité qui en résulte donne lieu à des tactiques défensives qui bloquent l'intégration sociale. Dans le groupe de discussion homogène des résidents, il a été dit : « *Quand les déplacés nous arrivent, ils cherchent à s'auto-intégrer ne sachant pas que la vie urbaine a ses exigences. Ceux qui ont eu la bénédiction de puiser quelques grammes d'or ou quelques kilogrammes de Coltan ou Cassitérite dans les puits des mines artisanales cherchent à nous faire voir qu'ils sont plus citadins que nous et ça nous ne tolérons pas* ». Une étude similaire menée au Nord-Kivu par Mbusa Kizito & Mambo Masinda (2002) révèle le fait que les personnes interrogées ont indiqué que la présence prolongée des PDI dans les communautés d'accueil est source de conflits à la suite des pressions que leur présence provoquait sur les prix des produits de première nécessité. Ce premier cas illustre une intégration impossible.

Cependant, un membre qui fournit des services de valeur aux autres les oblige à renoncer à leurs tendances défensives et à manifester leur attirance pour lui. Dans le groupe de discussion des résidents, à Kadutu, il a été dit : « *Les vrais déplacés, ce sont des familles qui viennent en masse ou en famille autonome. Ce sont des gens qui sont contraints au déplacement par les catastrophes, les attaques des groupes armés, les viols et violences perpétrés par des inciviques. Les déplacés sont courtois, intègrent les communautés ecclésiastiques vivantes (CEV), se font identifier auprès des cadres de base, des Pasteurs et des responsables des Shirika. Par compassion, les églises et cadres de base nous sensibilisent et nous les assistons en vêtements, argent, logement, et nous les introduisons au marché d'emploi. Généralement, ils sont prêts à faire n'importe quoi pourvu qu'ils aient de quoi nourrir leurs familles. Ils constituent une main d'œuvre bon marché* ». Mais alors, le processus dans lequel ces services sont échangés contre

leur respect et leur déférence donne lieu à une différenciation sociale (Peter M. Blau, 1960). C'est le cas de cette main d'œuvre bon marché qui soulève la question de dominé-dominant. Ce second cas est une illustration d'une intégration directe ou spontanée.

L'emploi à temps plein est quasi inexistant au sein des ménages des personnes déplacées et quand il existe, c'est juste un job pour manœuvre lourd non qualifié. Revendeurs ambulants, casseurs de pierres, employés dans les maisons-nganda-restaurants, aide-maçons, porte-faix, vendeurs sur étalage dans la rue et dans les marchés pirates. Un déplacé déclare : « *A Ninja, j'étais enseignant. Ici, je ne sais rien faire. Je cherche même un job d'aide-maçon. Je circule de chantier en chantier, mais la chance ne m'a pas encore souri* ». Ceci est un cas d'intégration progressive ou lente.

Abordant enfin, la gestion des alliances nouvellement tissées pour en tirer profit, cette étude a identifié 4 modes de gestion pour maintenir ou élargir des réseaux existants. Il s'agit de la/du :

- Participation physique, morale et matérielle aux événements (naissance, mariage, deuil) ;
- Conseil en cas de problème en famille ou de conflits de justice ;
- Maintien de contacts pour de nouvelles opportunités et élargissement du réseau (petit commerce, mutuelle de solidarité et likelemba, travail domestique) ;
- Visites à domicile (courtoisie, maladie).

Le facteur commun de maintien, d'éjection dans un réseau social ou le glissement vers un réseau fort/faible dépend de la vulnérabilité en général, mais la conduite morale et la mobilité sociale que peut connaître une PDI a une influence significative selon qu'elle détient des moyens financiers ou qu'il a eu une connexion à un bon réseau social. C'est le cas des PDI qui laissent leurs familles à Bukavu et vont dans les sites miniers artisanaux. Certains reviennent plus stables financièrement et achètent des maisons.

Les trois récits sélectionnés parmi tant d'autres, montrent plus ou moins les ressemblances et les dissemblances entre les déplacés et les parcours de leurs déplacements. Ils résument en quelque sorte la vie des PDI, les défis qui les entourent et les stratégies de survie qu'elles développent pour tenir en ville contre vents et marées et avoir un pied dans leurs milieux de provenance car ne sachant pas ce que sera leur lendemain.

Récit 1 :

Je suis Bamu, né à Kalonge- Kalehe, en 1983. Je suis vendeur de cartes de crédit/ Unités de téléphone. Je suis marié et père de 2 enfants. Je suis issu d'une famille polygame de 3 épouses

desquelles ma mère est la 2^{ème}. Ma mère a eu 9 naissances, mais 6 sont en vie. Il s'agit d'une seule fille et 5 garçons. Papa nous avait d'ailleurs abandonnés pour s'attacher à sa 3^{ème} femme. Cet état de choses a eu un impact négatif et significatif sur mon enfance mais ça m'a permis aussi de développer des stratégies de survie dès mon jeune âge.

J'ai étudié jusqu'en 5^{ème} primaire seulement parce qu'en 1996, les guerres ont commencé et conséquemment, les déplacements et les cachettes dans les forêts. En 1998, j'ai été enrôlé de force dans les groupes armés Maï-Maï. Ceux-ci allaient de villages en villages pour enrôler de force les jeunes et les adultes qui paraissaient forts physiquement pour les entraîner au Mouvement. C'est alors que mon père organisera mon évasion vers Bukavu.

A Bukavu, j'ai été accueilli par la famille de mon grand frère (fils de ma marâtre), chez qui j'ai vécu pendant un an. Je suis rentré à Kalonge mais cela n'a pas fait long feu parce que la situation s'était encore détériorée. Donc, entre 1999 et 2004, je suis rentré vivre à Bukavu chez mon grand frère. Pendant que l'accalmie revenait à Kalonge, en 2004, un autre grand frère a connu un accident. Il a été admis aux soins à l'Hôpital Provincial Général de Référence de Bukavu. La famille avait décidé que je fasse le garde-malade. Pendant les premiers mois d'hospitalisation, on pouvait recevoir de la visite et de l'assistance, mais au fur et en mesure que les jours passaient, le nombre de visites se réduisait et l'assistance s'effritait. Il nous arrivait de faire deux semaines sans recevoir de visites des membres de famille puis des mois. On a survécu grâce à l'apostolat de l'Eglise catholique. Certaines ordonnances médicales et la nourriture étaient prises en charge par l'équipe d'apostolat.

Entre 1999 et 2001, je n'avais aucune activité quelconque. C'est à partir de 2002 que j'ai commencé à accompagner un de mes grands frères à Ninja pour faire le commerce de la braise et des planches entre Ninja et Bukavu.

En 2005, on m'a joint l'épouse de mon grand frère accidenté pour qu'elle vienne m'appuyer aussi comme garde malade. J'ai demandé de rentrer à Kalonge mais ce grand frère malade a refusé, argumentant que ma belle-sœur n'allait pas avoir la même capacité d'intégration que moi car beaucoup de membres du staff médical m'utilisaient déjà pour leurs petites courses et nous assistaient de temps en temps. Même ces gens de l'apostolat catholique étaient déjà habitués à moi. Je suis resté donc avec la femme de mon grand frère mais en réalité j'en avais marre.

La même année (2005), la guerre de Mutebutsi est tombée sur la ville de Bukavu, ce qui a interrompu même l'assistance de l'apostolat de l'Eglise catholique. Nous avons connu un problème sérieux de nourriture.

Au bout du compte, j'ai appris en vadrouillant dans la ville qu'il y avait un groupe de jeunes gens désœuvrés dans le quartier Nkafu, à Bugabo qui ramassaient des moellons drainés par les éboulements de terre en période pluvieuse. Un jour, j'ai pris le courage de rencontrer ce groupe et immédiatement ils m'ont coopté me disant qu'il n'y a pas de formalités à remplir mais que chacun utilisait ses biceps pour stocker ses moellons et que des camions pouvaient passer pour acheter. C'était un travail difficile et mon premier lot et l'unique a été vendu à 10\$. C'était un travail de six jours. J'ai acheté une tondeuse d'occasion avec les 10\$ et je suis devenu coiffeur à l'Hôpital Provincial Général de Référence. Je pouvais coiffer les cheveux des malades, des garde-malades, et de certains membres du staff médical. Avec ce travail de coiffeur, on pouvait manger, avoir quelques médicaments et j'ai pu quand même faire quelques petites économies.

Un jour, j'ai demandé au médecin chef du service de chirurgie (salle 6) si je pouvais vendre du sucré à l'entrée du pavillon. Cela m'a été accordé mais comme je n'avais pas assez de moyens, j'ai commencé par une demi-caisse de sucré (12 bouteilles). Les gens n'ont pas traîné à s'habituer à moi et la clientèle s'est accrue. Quelques temps après, je pouvais vendre jusqu'à 3 caisses de sucrés et 50 sandwiches par jour. L'affaire a tellement bien marché que je suis arrivé, sans difficulté, à donner une partie du capital à ma belle-sœur, soit l'équivalent de deux caisses de sucrés pour qu'elle commence aussi à vendre de la farine de manioc au sein de l'hôpital. Ce médecin a marqué ma vie. Sans lui demander, je me suis informé autrement pour savoir dans quelle église il priait pour que j'y aille aussi. Aujourd'hui, nous prions dans la même église.

A la fin de l'année 2007, soit trois ans et sept mois de maladie après, le grand frère est décédé. On a quitté l'hôpital mais je ne pouvais plus étudier parce que j'avais déjà dépassé l'âge scolaire. Je suis reparti voir le médecin chef de service du pavillon 6 (chirurgie) pour lui demander si je pouvais continuer avec mon petit commerce à l'HPGRB. Cette fois-ci il m'a demandé d'aller voir l'administrateur de l'hôpital. Celui-ci n'a pas fait d'objection et m'a accordé un espace. Cet administrateur m'a conseillé d'ajouter à mon business la vente des unités et m'a rassuré de la clientèle à condition que j'aie des factures en bonnes et dues formes. Ainsi je pouvais donner des unités à crédits et déposer la facture à l'administration de l'hôpital à la fin du mois. Pendant cette période j'ai acheté et construit une parcelle vers la Brasserie et c'est là que je vis jusqu'aujourd'hui. C'est pendant la même période que je me suis marié.

Mon épouse est originaire du Territoire de Walungu mais moi, je suis de Kalonge en Territoire de Kalehe. J'avais eu le courage de l'aborder sur la route un jour. Elle revenait de la faculté. Malgré mon faible niveau d'études, elle a accepté de m'épouser. Je l'avais rencontré en ville par hasard et je me suis intéressé à elle. On a eu un premier bref entretien de quelques 5 minutes et la fille a curieusement donné son numéro de téléphone, mais avec dédain. Les contacts ont continué jusqu'à aboutir au mariage.

En 2017, on a changé de médecin directeur et c'est le nouveau qui m'a fait déguerpir. J'ai usé de toutes mes relations au sein de l'hôpital, mais cela a été vain parce que l'instruction émanait de la haute hiérarchie de l'Eglise catholique. Il fallait que cet espace soit confié à la communauté des laïques engagées catholiques pour la même activité en vue de leur autofinancement. Maintenant je vends les unités à l'entrée de l'HPGRB mais en dehors de la concession. Les choses ne sont plus faciles comme avant mais je ne sais plus rentrer à Kalonge. Hormis la prise en charge partielle des soins médicaux de mon grand frère, le petit capital que j'avais donné à son épouse, la parcelle que j'ai acquise et la maison que j'ai construite, le mariage et toutes les dépenses y afférentes que j'ai pris en charge, ce business m'a permis de faire étudier mon jeune frère dans l'une des universités les plus chères de Bukavu, à savoir l'Université Catholique de Bukavu.

Concernant l'acquisition de ma parcelle, le facilitateur était un originaire de Kalonge comme moi (on s'est familiarisé au sein de la mutualité des Barongeronge= originaires de Kalonge) mais qui vivait à Bukavu plusieurs années avant moi. Il m'avait recommandé d'acquérir tous les documents nécessaires et j'ai tout fait pour les avoir).

Récit 2 :

Je suis John, né à Mbobero, en 1987. Kasigwa signifie abandonné/orphelin dès la naissance. Je suis orphelin de père et de mère dès le bas âge. De 3 enfants de ma mère, je suis le seul survivant, rescapé de la mort infantile dans ma famille, les 2 autres étant décédés à bas âge (mon grand frère et ma demi-petite sœur). Mon grand frère, Sadi est mort à 3 ans de naissance et ma demi-sœur à 4 mois.

Mon père est décédé quand ma mère était enceinte de moi. Il était de nationalité burundaise, réfugié en RDC et de religion musulmane. Il s'appelait J. Quant à ma mère, elle était congolaise de religion catholique. Elle est décédée à l'accouchement de ma petite sœur qu'elle venait d'avoir avec un autre homme, cette fois-ci congolais. Elle vivait de l'agriculture. J'ai passé mon enfance chez ma tante maternelle, grande-sœur à ma mère, jusqu'à 6 ans. A 7 ans,

mon oncle maternel m'a ramené chez mon grand-père maternel pour y vivre. De la 1^{ère} année primaire à la 5^e année, ma scolarisation était prise en charge par un prêtre barnabite. A cette époque, les réfugiés rwandais venaient d'entrer en masse en RDC et les orphelins rwandais ont commencé à recevoir de l'assistance humanitaire. Ce prêtre m'a joint à cette catégorie de personnes sur demande d'un autre membre de famille de ma mère qui travaillait à la Paroisse de Mbobero où ce prêtre était Curé. Non seulement je pouvais recevoir les frais scolaires, mais aussi, de l'assistance en vivres de la part de la CARITAS (poissons, haricots, huile végétale, farine de maïs, etc.). Grâce à ces avantages, ma tante maternelle me gardait très bien. A la rupture de l'assistance de CARITAS aux orphelins et à la mutation du curé barnabite dans un autre pays, mes conditions de vie ont chuté.

J'ai commencé à vendre de la canne à sucre sur la route et dans les carrières de pierres à Mbobero. Un jour, on m'a volé tout mon argent issu de la vente de la canne à sucre au marché Beach Muhanzi. Je me suis exercé à casser les pierres dans la carrière Hongo I à Mbobero. J'avais 100 FC (+/- 0.2USD) de rémunération par bidon de 20 litres rempli de graviers (+/- 25 Kgs). Au début, je ne pouvais pas aller au-delà d'un bidon et ma rémunération ne pouvait acheter qu'un morceau de 60 à 65 cm de canne à sucre.

Je me suis rappelé de ce que mon enseignant de 2^{ème} primaire me disait « quand on est orphelin, il faut travailler 3 fois plus que les autres pour les égaler car eux ont leur père, leur mère et eux-mêmes ». Avec ça, j'ai appris à travailler comme un robot. Je suis allé jusqu'à 1 ½ bidon par jour, puis 3 bidons, puis 1 fut. Avec ça, je pouvais avoir 1000FC/jour, soit 2USD. Il fallait voir mes mains à cette époque-là pour se rendre compte de mon degré de souffrance. Je n'avais pas d'autre choix, mais à 15 ans, je devais répondre déjà à certains de mes besoins.

Une autre pensée de mon grand-père maternel m'est aussi revenue en tête. Il me disait souvent : « mon enfant, les études, c'est la vie, même si je suis incapable de te faire étudier ». Une fois, je fus le premier à arriver dans la carrière et un chauffeur de camion benne qui venait chercher du gravier était aussi surpris de constater que c'est un tout jeune garçon qui arrive le premier. Il était vraiment émerveillé. En répondant à ses multiples questions de curiosité sur ma personne, je lui avais relaté toute ma vie. Cet homme m'a remis 500FC (équivalent de 1 USD) et m'a demandé d'aller acheter du savon. Il m'a recommandé d'être toujours propre et il m'a donné un job. Mon job était de l'attendre chaque jour sur la route pour le guider dans le choix de la bonne qualité de graviers. Pour cela, il me payait 1\$/course. Il lui arrivait de faire 3 à 4 courses quelques fois, mais souvent c'était 2 courses. Pendant, le temps libre, je n'hésitais pas de casser les pierres et de me dépoussiérer à son approche. Ce chauffeur m'a fait connaître auprès de ses collègues et il y en a qui me donnait jusqu'à 2 ou 3\$ par course.

Je suis devenu un vrai commissionnaire. J'ai commencé à faire le likelemba (un crédit rotatif sous forme d'AVEC = Association Villageoise d'Épargne et de Crédit). Je suis arrivé au niveau d'avoir un capital d'une benne de graviers (+/-5m³), puis 2 et 3. La benne s'achetait entre 80 et 100\$ selon la qualité. J'ai arrêté d'être casseur de pierres. Je me suis limité au travail de vendeur et commissionnaire. J'avais déjà mon capital.

J'ai épousé ma femme et actuellement je suis père de 7 enfants. Là, il n'était plus question de rester dans la maison de mon oncle à Mbobero. Il fallait que j'aie mon habitation.

Avec mes maigres moyens, je me suis remis au travail dans les carrières de Hongo à Mbobero et avec le « likelemba », j'ai pu acheter une parcelle et y construire une maison. Ça faisait 3 ans, avant que l'ex-président de la RDC, Joseph Kabila ne vienne spolier cette acquisition.

Ma femme a été une grâce pour moi. C'est grâce à elle que j'ai connu Jésus-Christ. C'est elle qui m'a amené à la conversion. La prière m'a beaucoup aidé dans la vie. Je suis chrétien converti et je sers le Seigneur dans l'Eglise 34^{ème} CADAF (Communauté des Assemblées de Dieu en Afrique), Bagira, sous-paroisse/ extension de Mbobero.

Pour bien évoluer dans ma vie, j'ai un secret. C'est celui de me mettre toujours à l'épreuve, d'affronter les circonstances difficiles. Ma première fille Sophie est née quand je vivais encore chez mes grands-parents, dans la maison de mon oncle. Sans moyen, j'avais décidé de quitter la maison de mon oncle à Mbobero pour prendre en location une maison à Bagira, à 3\$/mois. C'est là que sont nés mon 2^{ème} et 3^{ème} enfant. A la 4^{ème} naissance, je suis allé doter ma femme et à la 5^{ème}, j'ai célébré mon mariage à l'état civil. A la 3^{ème} naissance, quelqu'un m'a demandé de quitter là où j'étais locataire pour lui garder son chantier dans lequel il venait d'ériger une petite maison. C'était un boss qui venait acheter du gravier dans la carrière de Mbobero. La 4^{ème} et la 5^{ème} naissance ont eu lieu quand j'ai quitté la maison de chantier pour rentrer à Mbobero, dans ma concession. Je venais d'avoir un domicile fixe. Cette construction avait ému mon oncle. Il est infirmier et c'est lui qui m'avait laissé sa maison à Mbobero. Pour exprimer sa joie, il m'a remis 200\$. Je ne me suis pas amusé avec cette somme d'argent. J'ai plutôt ajouté quelque chose pour acheter une parcelle à Brasserie (chez un originaire de Mbobero, vendeur de moellons et de graviers). A ce jour, ce terrain est nu mais je suis certain que Dieu pourvoira en me donnant les moyens nécessaires pour le construire.

C'est à la 6^{ème} naissance, pendant que mon fils Z naissait que l'ex-président de la République, Joseph Kabila démolissait ma maison et spoliait ma parcelle comme celles des autres paisibles citoyens. Je me rappelle avoir passé cette nuit chez un ami (Serviteur dans la même église que moi), ma femme à la maternité de Mbobero et mes enfants, chez leur tante maternelle.

Actuellement je suis locataire, mais ça va finir un jour. J'ai la foi. Je paye 13\$/mois. Je continue avec ma vie de commissionnaire et de vendeur de moellons et graviers, en dehors de la concession spoliée par Kabila. J'ai appris à m'adapter à toutes les circonstances. Moi, comme tous les habitants de Mbobero attendons qu'un jour la justice soit rendue, même après l'actuel régime.

Récit 3 :

Je suis Ntama, déplacée venue de la chefferie de Ninja, territoire de Kabare depuis 2003. Mon mari était polygame. Il est décédé en 2005. J'étais sa seconde épouse. Nous avons quitté Ninja à cause des guerres à répétition et à cause de la présence des groupes armés. Nous sommes arrivés difficilement parce qu'il nous a fallu passer des nuits dans la forêt de Ninja vers CNKi (Comité National du Kivu), puis vers Mushwere et Cindubi avant de rejoindre le centre du Groupement de Kaniola en Territoire de Walungu. C'est seulement à partir de Walungu-Centre que nous pouvions avoir un véhicule de transport en commun pour nous diriger vers Bukavu.

A Cindubi, nous avons été accueillis par une connaissance, Mr X. A Walungu, nous nous sommes dirigés directement vers le parking de véhicules vers Bukavu.

Comme provisions, nous avions de la farine de manioc et quelques kilos de haricots pour chaque ménage parce que le déplacement massif a eu lieu en période de récolte. Les familles allaient en groupes (plus ou moins 20 ménages, hommes, femmes, enfants, jeunes et vieux). En ce qui me concerne, nous étions répartis en deux groupes pour ne pas peser sur les familles d'accueil à Cindubi (dans le Groupement de Kaniola) et Bukavu. Pendant le voyage, il suffisait de dire qu'on a une connaissance dans tel ou tel Village/Groupement pour que 4 à 5 autres ménages se greffent sur vous.

Toutes ces 20 familles reparties en 2 groupes de déplacés se sont entassées sur Avenue Camp TV, chez mon grand frère Y pendant tout 1 mois.

Pour avoir cette maison comme propriétaire, mon mari avait vendu sa ferme de BITALE, dans le Territoire de Kalehe. Nous avons eu l'information qu'il y avait cette maison à vendre par le truchement d'un voisin au Camp TV. C'était un homme de bon cœur qui s'intéressait à notre vie de déplacés.

J'ai encore des champs à NINJA. A un certain moment, j'ai eu l'idée de les vendre mais une voisine ici à Bukavu m'a conseillé de les céder en gardiennage à une Eglise locale (CEBCA= Communauté des Eglises Baptistes au Centre de l'Afrique). C'est depuis 12 ans que l'église

exploite ce champ. Il n'y a vraiment pas de convention formelle, mais l'église l'exploitera jusque quand elle voudra. Ainsi, l'Eglise a une grande partie qu'elle exploite et en guise de paiement, les membres de cette Eglise cultivent pour moi l'autre partie. J'envoie seulement des semences.

Comme activité principale, je passe porte à porte au Campus de l'ISDR-Bukavu et alentours (homes des étudiants de l'UCB) pour offrir le service de lavage des habits, puisage de l'eau et autres courses de shopping au marché. Ici, on travaillait à trois, mais une a abandonné. Elle a été prise comme employée-maison chez une ancienne étudiante de l'ISDR-Bukavu. Nous organisons notre « likelemba= ristourne » de 500 FC=0.25\$ par jour, car nous ne réalisons qu'un revenu journalier de plus ou moins 3000 FC=1.5\$ par jour.

A mon arrivée à Karhale en 2003, j'avais rencontré des femmes originaires de Bunyakiri (des déplacées aussi mais qui sont venues avant moi). Je me suis approchée d'elles et elles m'ont initié au petit commerce de l'huile de palme au marché Beach Muhanzi. Ce contact a été facilité par un monsieur de la mutuelle des Balinjalinja = ressortissants de Ninja.

Pendant que je vendais de l'huile de palme au marché Beach Muhanzi, certaines femmes de Bukavu sont devenues mes clientes et revenaient régulièrement s'approvisionner chez moi. Une d'entre elles a entendu comment je me plaignais des difficultés que j'avais à vendre l'huile de palme qui ne me rapportait presque rien. Celle-ci m'informera qu'il existe quelque part à Bugabo une association qui s'occupait des femmes déplacées. Elle m'a orientée chez la responsable et j'ai été accueillie et formée en coupe et couture, en teinture de pagnes (Bihousa) mais cela aussi n'a pas fait long feu parce que la coordinatrice de l'organisation était décédée. C'est alors qu'encore parmi les clientes de cette association, j'ai rencontré une étudiante qui m'a parlé de ce service de lessive des habits au Campus de l'ISDR Bukavu. Auparavant, ce travail était intéressant parce qu'en dehors du paiement en argent, des étudiants et des étudiantes nous donnaient aussi des vivres et des habits usagers. Actuellement ce n'est plus le cas, on dirait que les étudiants aussi sont devenus pauvres. J'offre ce service de lessive depuis 2005, à la mort de mon mari. Un soutien moral et spirituel me vient de l'église. Je suis chrétienne protestante de la 40^e CECA (Communauté des Eglises Chrétiennes en Afrique).

Si l'on convient de retenir avec Mungala A.S. (2012) que l'intégration sociale et l'élargissement d'un réseau passe par une participation marquée et remarquable aux activités et à la vie de la communauté, il devient clair que cela demande un effort. Rencontrer les gens, aller vers eux ou vers leurs intérêts, s'introduire et engager une conversation avec eux, se rendre utile à la communauté d'accueil ou à un résident, intégrer une église ou un groupe social, s'inscrire dans une mutualité ou une association d'épargne et de crédit, participer aux travaux

communautaires, identifier un réseau professionnel. Bref, développer des stratégies à mettre en exergue pour se faire accepter demande du tact et un pré-requis de vie en communauté. Attirer l'attention des gens en parlant de sa vulnérabilité, à cœur ouvert, est une arme puissante pour s'intégrer à Bukavu, et les PDI ont capitalisé cet état de choses que nous appelons la « capitalisation de la vulnérabilité ».

Cette étude a, ensuite, montré que les premiers canaux par lesquels les personnes déplacées arrivent à élargir ou à se connecter aux réseaux tant formels qu'informels sont essentiellement la famille au sens nucléaire et au sens large, le voisinage, les mutualités, les églises, l'alliance, le réseau professionnel et la bonne foi des résidents. Les chefs d'avenues et chefs de quartiers sont pour la plupart des cas contactés pendant le processus d'acquisition de parcelles ou de maisons. En cas de conflit, ceux qui ont acquis des parcelles, des maisons ou ceux qui ont signé des contrats de bail par l'entremise des chefs locaux ou cadres de base sont plus en sécurité foncière contrairement à ceux qui l'ont fait à l'insu de ces derniers, quoique cela implique souvent des frais illégaux.

S'agissant de l'orientation que l'on prend quand on arrive dans un milieu d'accueil, le choix du village ou quartier d'accueil, selon le cas, est majoritairement guidé par la proximité avec le village d'origine ou la présence d'autres membres de la famille (UNOCHA, 2010) et des ménages de la même zone géographique de provenance. Dans cette logique, on trouve une forte concentration des déplacés en provenance de Ninja, Kalonge, Bunyakiri, Hombo dans la commune de Bagira, tandis que ceux qui proviennent de Shabunda, de la Plaine de la Ruzizi à Panzi. Le cas de la présence d'autres membres de famille est illustré par Ntama qui est allée chez son frère avec une vingtaine d'autres ménages.

Analyse et Conclusion

Vingt-cinq ans après le Sommet Mondial de Copenhague sur le développement social, les trois piliers que sont l'intégration sociale, l'élimination de la pauvreté et le plein emploi constituent toujours des défis majeurs à relever. Cela est d'autant plus valable pour les pays en développement regorgeant le plus grand nombre de déplacés que les personnes déplacées eux-mêmes. De ce fait, l'intégration sociale s'avère essentielle pour garantir une société stable, harmonieuse et pacifique. Il ne s'agit pas d'une tentative d'uniformité mais bien de « créer une société pour tous » (Adhi Sankar, 2010). Les mécanismes d'intégration locale des déplacés

internes dans les communautés d'accueil restent largement méconnus malgré le potentiel qu'ils présentent pour améliorer la résilience des déplacés et des communautés d'accueil.

Cette étude a montré que dans le contexte congolais de relâchement de l'Etat et d'inattention des humanitaires, les personnes déplacées se construisent eux-mêmes des réseaux sociaux, sans accompagnement. Or, logiquement ces nouveaux réseaux (organiques et institutionnels) devraient être capitalisés pour qu'effectivement ils puissent jouer un rôle essentiel en matière d'intégration sociale et économique. Cet article a fait valoir que pour une intégration réussie, ce n'est pas seulement la force ou qualité du réseau social existant qui compte, mais aussi la quantité ou les possibilités qu'ont les personnes déplacées d'étendre leurs réseaux.

Et donc, le processus d'intégration locale devrait bénéficier d'un soutien adéquat de la part des acteurs nationaux et internationaux surtout quand c'est cela l'option choisie par les personnes déplacées (Oxfam International 2017).

Les dispositions de la Convention de Kampala traitent en premier lieu de la question de la protection contre le déplacement, ensuite de la protection et l'assistance au cours du déplacement et finalement sur la recherche des solutions durables pour les PDI. La Convention fait mention des Principes directeurs relatifs au déplacement interne dans son préambule, et les reproduit en partant du principe que c'est l'État qui a la responsabilité première d'apporter protection ou assistance aux personnes déplacées se trouvant sur son territoire ou sous sa juridiction (Arenas-Peralta, Laura, 2017).

C'est dans cette logique qu'au mois de mai 2020, le Vatican a présenté des orientations pastorales pour les déplacés internes. Le Pape François a parlé des « contraintes à fuir comme Jésus-Christ ». Il a souligné le « drame souvent invisible » et a donné des orientations visant à ce que les personnes déplacées soient reconnues et soutenues, promues et, éventuellement, réintégrées, afin de jouer un rôle actif et constructif dans leur pays même si de puissantes causes les ont forcées à fuir leur domicile et à trouver refuge autre part.

Dans les lignes qui précèdent, nous avons décrit la manière dont les personnes déplacées gèrent des nouvelles alliances tissées pour en tirer bénéfice en termes de protection, emploi et logement. Ces possibilités sont déterminées non seulement par l'attitude des personnes déplacées, mais aussi par l'ouverture des membres de la communauté d'accueil à accepter et à soutenir les nouveaux venus. Dans le contexte de cette étude, cela se fait par le biais des liens forts ou faibles du réseau de quelqu'un. Les PDI le font soit en s'appuyant sur des liens déjà

existants (par l'intermédiaire de parents qui ont fui quelques années auparavant et qui ont obtenu une certaine stabilité), soit en établissant elles-mêmes de tels liens.

Et donc, en attendant la stratégie nationale toujours en chantier, pour des solutions durables, les recommandations formulées par cette recherche devraient être prises en compte afin d'améliorer maintenant et à long terme les conditions de vie des PDI en renforçant les mécanismes d'intégration locale.

De ce fait, il faudrait élaborer un plan national et des stratégies de développement qui tiennent compte des besoins réelles des PDI en termes de répercussions sociales des crises politiques, économiques et environnementales. Il faudra prendre conscience que le développement social, sous ses aspects divers, nécessite un engagement véritable et une approche systémique visant à mettre un terme aux écarts ville-campagne, centré sur un développement équilibré des zones urbaines et rurales. Cette politique national devrait accorder une importance aux effets néfastes de la présence des personnes déplacées internes (délabrement des infrastructures, l'instabilité socio-économique, l'augmentation du taux de criminalité dans les communautés) et répondre aux besoins de soutien et d'assistance des communautés d'accueil plutôt qu'à ceux des seules personnes déplacées.

Le Gouvernement et les organisations non gouvernementales devraient s'atteler à relever les défis immédiats des personnes déplacées et des communautés d'accueil (Badeson, A. et al., 2020) ; améliorer la gouvernance des mesures d'intégration sociale tant au niveau local et national qu'international ; appuyer l'intégration socio-économique des personnes déplacées ou en déplacement par des interventions étatiques et humanitaires ; recenser les enfants en âge scolaire des familles déplacées et les rescolariser dans le milieu d'accueil. En impulsant l'éducation, le pouvoir public crée des capacités humaines, capable d'élargir l'infrastructure, d'accroître l'économie, de bâtir des institutions, de décentraliser le processus de prise de décisions et de valoriser les communautés de base.

L'autre stratégie serait d'associer la coordination de la société civile en période d'alerte sur le déplacement des populations et de prendre en compte les qualifications et expériences professionnelles des personnes déplacées en vue de capitaliser et de canaliser ces savoirs et aptitudes.

Enfin, le pouvoir public et la société civile (essentiellement les églises) devraient permettre aux primo-arrivants d'apprendre la langue et d'acquérir des connaissances élémentaires sur le

fonctionnement de la société urbaine afin qu'ils puissent mener leur vie de façon autonome et qu'ils puissent pleinement participer à la vie économique, sociale et culturelle du pays ; et comme le suggère Luiza Veronis & Suzanne Huot (2017), mettre en place une approche communautaire cohérente pour encourager l'intégration sociale et culturelle des personnes déplacées puisque ces communautés vivent une transformation sociale et démographique majeure qui n'est pas encore bien comprise et dont les conséquences potentielles sont encore incertaines.

Certes, les rouages et parcours individuels et collectifs d'intégration ont été abordés dans cette analyse. Les contraintes socioculturelles, linguistiques et professionnelles l'ont été également. Deux thèmes restent exploitables. Il s'agit, d'une part, de la manière dont le déplacement, souvent prolongé, affecte psychologiquement les individus et les groupes ; et l'établissement, d'autre part, des indicateurs objectifs de l'intégration sociale ou non des PDI en ville, ce qui donnerait du contenu à l'intégration sociale.

Bibliographie

1. ADHI SANKAR 2010. 5 octobre 2010. L'intégration sociale, l'élimination de la pauvreté et le plein emploi sont toujours des défis majeurs 15 ans après Copenhague, 3^{ème} Commission.
2. ALASTAIR AGER & ALISON STRAND (2008). Understanding Integration: A Conceptual Framework. *Journal of Refugee Studies* Vol. 21, No. 2. Oxford University Press. Doi:10.1093/jrs/fen016.
3. ALICE CORBET 2017. Droit des conflits armés. Réfugiés et personnes déplacées Dictionnaire. Document en ligne téléchargé le 21-août-2020 à 19 :01 : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02284792/document>.
4. ARENAS-PERALTA, LAURA (2017). La protection internationale des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. *International Law: Revista Colombiana de Derecho Internacional*, (31) ,9-57. ISSN: 1692-8156. Disponible en: <https://www.redalyc.org/articulo.oa?id=824/82453486001>.
5. BADESON, ASONDOLO NICKSON AND CHATHARAL, ZAPHANIA, The Impact of Internally Displaced Persons (IDP) on Host Communities of Adamawa State, Nigeria (March 5, 2020). Available at SSRN: <https://ssrn.com/abstract=3549360>.

6. BLAU M. PETER. A Theory of Social Integration. *American Journal of Sociology*. Vol. 65, No. 6 (May, 1960), pp. 545- 556. The University of Chicago Press.
7. BRISSETTE, I., COHEN, S., & SEEMAN, T. E. (2000). Measuring social integration and social networks. In S. Cohen, L. G. Underwood, & B. H. Gottlieb (Eds.), *Social support measurement and intervention: A guide for health and social scientists* (p. 53–85). Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/med:psych/9780195126709.003.0003>.
8. CAROLIEN JACOBS & ANTEA PAVIOTTI 2017. Note d'orientation N°4. L'intégration sociale des personnes déplacées dans les zones urbaines. Van Vollenhoven Institute for Law, Governance and Society (VVI) et Groupe Jérémie.
9. CAROLIEN JACOBS, MILABYO KYAMUSUGULWA, MURHEGA MASHANDA, JOACHIM RUHAMYA, INNOCENT ASSUMANI & STANISLAS LUBALA (2017). Quête de justice pour les déplacés internes à Bukavu, in *Cahiers du CERPRU*, Numéro spécial, 25^{ème} Année, N° 24, Avril 2017.
10. DANIELLE DUFOUR-COPPOLANI 2007. Les réseaux formels (et informels) d'une organisation, l'ADBS, perspective et enjeux de la communication. Mémoire. Institut de la Communication et des Nouvelles Technologies. Université de Poitiers : Québec.
11. EMMANUEL DIALMA LE SEUIL | « Le Genre humain » 2002/2 N° 38-39 | pages 131 à 144 ISSN 0293-0277 ISBN 9782020558068 Article disponible en ligne à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-le-genre-humain-2002-2-page-131.htm>.
12. FRANÇOIS DUBET & DANILO MARTUCCELLI. Théories de la socialisation et définitions sociologiques de l'école. Sciences Po University Press on behalf of the Association *Revue Française de Sociologie*, Oct. - Déc. 1996, Vol. 37, No. 4, pp. 511-535.
13. INTERNATIONAL ALERT, CLIMATE INTERACTIVE, NORWEGIAN REFUGEE COUNCIL, INTERNAL DISPLACEMENT MONITORING CENTER. 2015. Des familles déchirées. Les effets des déplacements répétés sur la dynamique familiale dans l'Est de la RDC. Série de dossiers thématique sur la RDC. Genève. Novembre 2015.
14. LUISA VERONIS & SUZANNE HUOT 2017. Les espaces de rencontres : Expériences d'intégration sociale et culturelle des nouveaux arrivants francophones dans les communautés. Policy Research Division, University of Ottawa.
15. MBUSA KIZITO & MAMBO MASINDA (2005). Les déplacés internes et la consolidation de la paix : le cas de la République Démocratique du Congo. University of British Columbia, Liu Institute for Global Issues.

16. MUNGALA A. S. L'éducation traditionnelle en Afrique et ses valeurs fondamentales. Ethiopiennes N°29. Revue socialiste de culture négro-africaine. Février 1982.
17. MUZIGWA KASHEMA JUSTIN GRATIEN 2014. Bruits des bottes fréquents à l'Est de la RDC. Conflits en Afrique Centrale. Ed. CEBADAC : Bruxelles.
18. MYRIAM HOUSSAY-HOLZSCHUCH, « Sociabilité, solidarité : culture, identité et vie urbaine dans les quartiers noirs du Cap (Afrique du Sud) », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Dossiers, document 95, mis en ligne le 05 mai 1999, consulté le 28 juillet 2020. URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/4894> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cybergeo.4894>.
19. NDONGO DIME, M. Remise en cause, reconfiguration ou recomposition ? Des solidarités familiales à l'épreuve de la précarité à Dakar. *Sociologie et sociétés*, 39 (2), 2007, 151–171. <https://doi.org/10.7202/019088ar>.
20. OXFAM INTERNATIONAL 2017. « NOUS SOMMES ICI POUR UNE PÉRIODE INDÉTERMINÉE » : Perspectives d'intégration locale pour les déplacés internes du Nord-Kivu, en RDC. Document d'information d'OXFAM. Publié par Oxfam GB pour Oxfam International en mars 2017. ISBN 978-0-85598-961-3 Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, UK.
21. RICHARD E. ADAMS, RICHARD T. SERPE (2000). Social Integration, Fear of Crime, and Life Satisfaction. <https://doi.org/10.2307/1389550>.
22. THOMAS G. WEISS & David A. KORN 2006. Internal Displacement: Conceptualization and its consequences. The Global Institutions Series. Routledge. 1st ed. ISBN-13 : 978-0415770804.
23. UNOCHA 2010. Profilage des personnes déplacées internes vivant dans les familles d'accueil dans le Territoire de Lubero. Rapport final.
24. VIDAL C., La "solidarité africaine" : un mythe à revisiter, *Cahiers d'Études Africaines*, EHESS, 34(136), 1994, 687-691.
25. WELCH, M.R., TITTLE, C.R., YONKOSKI, J. et al. Social Integration, Self-control, and Conformity. *J Quant Criminol* 24, 73–92 (2008). <https://doi.org/10.1007/s10940-007-9039-x>.

Saisir les opportunités : contribution des déplacés à l'économie locale

Stanislas LUBALA et Rachel SIFA KATEMBERA

Résumé : Les déplacés se lancent dans le processus de saisir les opportunités pour faire face aux aléas de la survie et de l'existence, en toute circonstance et dans n'importe quel environnement géophysique. Ils mettent en action leurs connaissances, les informations à leur disposition aussi le capital humain en termes de collaboration avec les personnes rencontrées dans les milieux d'accueil et celles laissées dans leurs milieux d'origine. Cette retrouvaille des personnes autour de leurs activités commerciales fait que les déplacés s'engagent consciemment ou inconsciemment dans la dynamique de choix du produit à exploiter, la place d'exposition, les astuces et les principes de fixation de prix. Cette étude vise à démontrer la contribution des personnes déplacées à l'économie locale dans la ville de Bukavu. Pour y arriver, l'étude a analysé les différents flux économiques générés dans la ville par la présence des déplacés : les services créés, les ressources mobilisées dans leurs milieux d'origine, les petits métiers, etc. Ces activités économiques jouent le rôle de connecteurs et de rapprochement. Pour collecter les données, nous sommes passés de la phase qualitative à l'enquête quantitative sur un échantillon de 100 personnes sélectionnées aléatoirement constituées des déplacés, des chefs locaux, des résidents réunis aux rencontres diverses (Barza et focus group). L'ensemble des activités des déplacés et tous les circuits économiques créés facilitent la mise en évidence de leur contribution à l'économie locale et réduit leur dépendance économique sur les ressources des résidents.

Mots clés : intégration économique, contribution à l'économie locale, (in)dépendance économique, déplacement prolongé, flux économique

1. Introduction

La vie des personnes déplacées est souvent au centre des rencontres et débats entre les organisations humanitaires et les autorités locales à différents échelons, dans lesquels les questions des statistiques, des raisons de déplacement, des préoccupations logistiques pour leur installation sont traitées en vue de proposer des réponses adéquates et convenables. La vie socio-économique et le mode de vie des personnes déplacées dans leur milieu d'accueil n'ont pas encore été au centre des préoccupations des acteurs humanitaires et politiques. Encore

moins les innovations créées par la présence des déplacés dans la ville de Bukavu en termes des flux économiques, pour la survie en tant que contribution à l'économie locale.

1.1. Contexte et localisation de l'étude

Cette étude se réalise dans un contexte particulier de la période post-conflit ou de conflit dans certaines zones. En effet, il s'agit de la période de deux décennies, au cours desquelles, Bukavu, Chef-lieu de la Province du Sud-Kivu, en particulier et de l'Est de la RDC en général, l'une des Provinces les plus affectées par des guerres à répétition que le pays a connues depuis 1996. Avec la guerre de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL). Au cours de cette guerre, les populations de la ville de Bukavu s'étaient repliées dans les Territoires, qui du moins étaient accessibles, à ce moment-là. Curieusement, depuis 1998 l'équation se renversa avec l'avènement du Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) qui se présentait comme correction de la vision et des actions de l'AFDL. Les affres des guerres à répétition, des rébellions de tout bord avec des acteurs diversifiés (*Interahamwe*, Mai-Mai, Yakutumba, Rahiya Mutomboki, etc.) ont engendré des conséquences multiformes subies par presque toutes les catégories sociales.

La détérioration des structures de base et la réduction et/ou le manque des moyens de subsistance et l'accès à l'éducation ou aux soins de santé dans leurs localités d'origine sont également parmi les supports de ces déplacements. Et pour un petit groupe des déplacés, les raisons de changement des milieux de vie et d'apprentissage du nouveau mode de vie économique constituent un leitmotiv puissant pour leur déplacement.

Cette étude s'est focalisée sur les personnes déplacées habitant les avenues et quartiers péri-urbains et urbains de la Commune de Bagira à Bukavu. Il s'agit des dix quartiers dont Lumumba, Nyakavogo, Mulambula, Cikonyi, Cikera, Kanoshe, Ciriri, Mulwa, Buholo-Kasha et Chahi. L'arrivée de ces déplacés à Bukavu, pour la première fois, pose toujours des questions de leur installation, de leur survie, de communication avec son nouvel entourage. Les considérations de diverses origines avec des implications socio-économiques sur la vie des uns et des autres expliquent l'importance de la connectivité et de la mobilité des déplacés en vue d'améliorer leur protection et d'assurer leurs moyens de subsistance.

Cet article, de l'introduction au développement avant de tirer la conclusion générale, a le premier chapitre qui fait la revue littéraire suivie de la présentation des résultats illustrés par

les éléments du récit d'un déplacé partant de trois sous-points ;i)comment les déplacés profitent-ils des services disponibles dans la ville, ii)l'analyse du marché pour mobiliser les ressources dans les milieux d'origine, iii) les bénéfices réalisés par les PDI dans leurs activités commerciales contribuent au développement de l'économie locale (investissement à Bukavu que dans leur milieu d'origine)

1.2. Question de recherche et hypothèses de l'étude

Ainsi, nous nous sommes posé des questions suivantes : quel est l'impact de la présence des déplacés ? Quelle est leur contribution à l'économie locale de Bukavu ? Y-a-t-il une différence entre déplacés et autochtones en termes de richesse ? Quelles sont les innovations qu'ils apportent dans leurs milieux d'accueil ? Quels sont les éléments qui les aident à intégrer le circuit économique? Les nouvelles opportunités de marché ou niches de travail sont-elles créées ? Quels sont les facteurs favorables qui aident les personnes déplacées à créer leurs propres opportunités ? Quels sont les facteurs qui les empêchent de créer des nouvelles opportunités ? Les personnes déplacées sont-elles impliquées dans les activités économiques (par exemple échanges commerciaux, entreprises alimentaires, produits industriels) qui fournissent des services supplémentaires et apportent des avantages aux communautés d'accueil ? Mobilisent-elles des ressources dans leurs milieux d'origine ? Existe-t-il un potentiel pour améliorer ces activités économiques ? La ville de Bukavu bénéficie-t-elle de leur investissement ? Quels sont les impacts économiques à long-terme ? Comment les politiques peuvent-elles contribuer à maximiser ces effets sur le développement ?

De ces questionnements découlent des hypothèses qui sont plausibles avec la combinaison des efforts diversifiés, le poids et la quantité des relations laissées dans le milieu d'origine et celles créées dans le milieu d'accueil, la valorisation des opportunités rencontrées sur place et comporte des défis mais les PDI s'emploient pour les surmonter.

Autrement dit, les hypothèses soutenues pendant notre étude se focalisent sur deux aspects : (i) certaines personnes déplacées transforment les configurations sociales de la ville, en créant de nouvelles relations de travail et des nouvelles opportunités ; qui ne dépendent pas nécessairement d'acteurs plus puissants dans leur configurations pour pouvoir gagner leur vie. (ii) Les personnes déplacées contribuent et ajoutent aussi des nouvelles options de survie et créent leurs propres opportunités d'emplois dans la dynamique de la lutte pour la vie et investissent les revenus réalisés et cumulés dans les milieux d'accueil.

1.3. L'objectif de l'étude

Cet article a pour objectif de contribuer au corps des connaissances sur les personnes déplacées vivant dans la ville de Bukavu en examinant d'une part l'impact de leur présence dans le secteur de l'économie locale et d'autre part les politiques qui peuvent contribuer à maximiser les effets induits pour le développement.

Les questionnements ci-haut énumérés visent à regrouper, après analyse, tous les domaines d'intervention économique des déplacés dans lesquels ils réussissent à mobiliser les ressources dans leurs milieux d'origines et toutes les transactions y afférentes. Aussi, identifier les stratégies et astuces économiques mises en place par les déplacés pour réussir le positionnement économique de leurs activités et produits. Tout en retenant que les déplacés dans la ville de Bukavu ne reçoivent pas d'assistance ni pour leur survie, encore moins pour l'accompagnement ou le soutien à leurs initiatives économiques, de la part des dirigeants politiques.

Ainsi, cette étude a pour mission de renforcer la connaissance sur les avantages économiques de la présence des déplacés dans la ville et surtout démontrer l'utilisation des revenus réalisés quant à leur investissement dans la ville de Bukavu. Somme toute, cette recherche explore des pistes de solutions à mettre à la portée de tous les acteurs intéressés à la question du déplacement des personnes et leurs conditions de vie, dans les milieux d'accueil.

1.4. La méthodologie

Nous avons collecté, à travers la méthode qualitative grâce aux récits semi-structurés et biographiques, les données de cette étude. Pour une période de 20 jours de février en mars 2020, nous avons obtenu les données basées sur la méthode quantitative, notamment, une enquête a été exécutée avec un échantillon de 100 personnes réparties dans les dix quartiers (Lumumba, Nyakavogo, Mulambula, Cikonyi, Cikera, Kanoshe, Ciriri, Mulwa, Buholo-Kasha et Chahi) de la commune de Bagira dans la province du Sud-Kivu en RDC. L'étude a appliqué des interviews semi-structurées, des entretiens avec des groupes des personnes préalablement identifiées parmi les personnes déplacées venues des différents Territoires de la Province du Sud-Kivu pour s'installer dans les quartiers périurbains de la commune de Bagira et dont les cas sont très éloquentes, et des résidents qui ont une expérience d'une vie passée ensemble avec

un ou des personnes déplacées. Successivement, nous avons eu des entretiens avec un groupe homogène des personnes déplacées internes (PDI), un autre constitué uniquement des résidents, et un troisième groupe qui était mixte, composé à la fois par des déplacées et des résidents. Nous avons sélectionné des hommes et des femmes, à proportion relativement égale, dont l'âge varie entre 18 et 70 ans, qui ont toutes les facultés mentales et le sens de responsabilité, capables d'expliquer le parcours de leur déplacement et du processus décisionnel qui s'en est suivi. Mais aussi tous sont aptes à l'exercice d'une activité économique.

Ces récits avaient été suivis par des focus-group entre déplacées d'une part, les résidents et les Chefs locaux de l'autre part ; une séance de barza avec toutes les parties prenantes impliquées dans les phases précédentes de l'étude. L'échantillon de l'enquête avait été tiré de manière aléatoire sur orientation des leaders locaux et les consignes données par les premières personnes déplacées interviewées. Sur terrain, les données ont été collectées par une équipe de deux personnes dont un chercheur et son assistant, grâce à guide d'entretien (pour la 1^{ère} phase de recherche qui a été qualitative). Ensuite avec le logiciel Kobo-collect (En la deuxième phase de recherche qu'est quantitative) pour traiter les données.

2. Aspects théoriques

La perception populaire à Bukavu, et ailleurs en RDC est que les personnes déplacées en milieu urbain ne les sont pas comme telles, mais sont venues en ville principalement pour des raisons économiques et exercent une pression supplémentaire inutile sur des ressources, des espaces et des services rares. Ce discours est également souvent entendu parmi les responsables gouvernementaux et les acteurs humanitaires sur le terrain. Ils justifient leur politique de ne pas fournir d'aide humanitaire aux personnes déplacées en ville, car cela ne fera que déclencher un nouvel exode rural (Jacobs et Milabyo 2018). Au contraire, le ministre provincial du genre, de la santé et des affaires humanitaires du Sud-Kivu vise à inverser l'exode rural en améliorant les conditions de vie dans les zones rurales en vue de promouvoir un exode urbain qui peut réduire la pression sur la ville, comme il nous l'a expliqué lors d'une interview.⁷⁵

Il faut cependant noter que les personnes déplacées ne sont pas des victimes passives qui n'attendent que l'aide. Cela est également reconnu par la littérature plus récente qui se penche

⁷⁵Entretien avec le Ministre Provincial du Sud-Kivu en charge de la Santé Genre Famille et Enfant, 03 septembre 2019, Bukavu.

sur l'autonomie des réfugiés et des PDI. (Voir ainsi les différentes contributions dans le numéro spécial du *Journal of Refugee Studies* publié récemment. Le thème de ce numéro est "Repenser l'autonomie des réfugiés"). Le volume édité "Displacement economies in Africa : Paradoxes of crisis and creativity" montre également l'agence des personnes déplacées pour construire leurs moyens de subsistance dans le déplacement (Hammer, 2014). Les études montrent la contribution des personnes déplacées (principalement des réfugiés) aux économies locales, sans toutefois faire nécessairement référence au concept d'autosuffisance.

Dans cet article, nous adoptons une approche dans laquelle nous considérons les personnes déplacées comme des agents actifs qui prennent les choses en mains pour améliorer leurs conditions de vie et être autonomes. Si une aide humanitaire est disponible, elle peut faire partie de ces stratégies, mais en l'absence d'aide, elles se débrouilleront seules ou feront appel à leurs réseaux sociaux pour obtenir un soutien. Conformément aux contributions du livre édité par Hammar, nous prêtons attention à la créativité des personnes déplacées pour trouver leur propre niche sur le marché du travail urbain. Ces niches les aident non seulement à gagner leur vie, mais contribuent également à leur intégration dans la ville. Comme le soulignent Ager et Strang (2008), l'emploi est un facteur important qui contribue à l'intégration locale des personnes déplacées et influence la perception de la personne elle-même et celle de son entourage.

A la lumière du rapport de 2017 du Ministère de Plan, du Budget et Suivi de la mise en œuvre de la Révolution de la modernité et chargé des relations avec la société civile en partenariat avec le PNUD, il ressort que l'économie de la province du Sud Kivu est essentiellement tournée vers l'agriculture, l'élevage, le commerce et les services tenus par les paysans. L'élevage (des gros et petit bétails et volailles) et la pêche, bien que pratiqués de façon traditionnelle, sont très prospères dans la province. En ce qui concerne les mines: l'étain, le wolframite, la monazite, le diamant, l'or, le colombo tantalite (coltan), le calcaire, le gaz méthane, les eaux thermales et la cassitérite sont exploités actuellement surtout de façon artisanale mais aussi par quelques entreprises modernes (BANRO, TWANGIZA MINING). Ce secteur connaît une fraude massive de la part d'exploitants artisanaux d'origines diverses dont la plupart, sont des déplacés ayant décidé de vivre dans la ville de Bukavu et y investissent en termes d'immeubles et autres. L'industrie locale est très peu développée et bon nombre d'entreprises qui jadis faisaient la fierté de la province ont fermé. Il s'agit notamment de la cimenterie de Katana, de la sucrerie de Kiliba, d'une huilerie de Kiringye et des savonneries, des industries de transformation de

café, de production du thé, du quinquina (la Société Pharmakina), du tabac et des boissons gazeuses ⁷⁶(PNUD, 2017).

International Peace Information Service (IPIS) révèle, dans l'ouvrage publié en mai 2017 sous le titre : « Tout ce qui bouge sera taxé », l'économie politique des barrières routières au Nord et Sud Kivu⁷⁷ dans laquelle les PDI développent les stratégies de mobilisation des ressources. Les auteurs Peer Schouten, Janvier Murairi et Saidi Kubaya Batundi, Valentin Sendedeya, Guillaume Aininyu et Mike Mirindi Mudukwe, Victor Batundi, Jacques Bauma ont montré la mobilisation des ressources naturelles (planches, huile de palme, braises, etc.) déployée par les originaires de Kalehe à Bunyakiri vers la ville de Bukavu, activité contribuant plus à l'économie de la ville.

Bulambika est le centre commercial qui regorge le « marché central » de Bunyakiri. Datant de l'époque coloniale, ce marché a été détruit dans les années 1990 par les groupes armés et réhabilité sous l'impulsion d'une actrice politique à l'époque de la rébellion du RCD.⁷⁸ Il est opérationnel chaque jour mais le jour officiel de marché est le vendredi. Son importance régionale est énorme. On y vend des produits agricoles de première nécessité, notamment du manioc, de l'huile de palme, des bananes, de l'huile palmiste, des arachides, des planches, des sticks de bois, d'autres articles produits localement, ainsi que des biens de plusieurs marchés régionaux, en provenance de Bukavu. Selon le représentant du comité de vendeurs de Bunyakiri, plus de 50 camions chargés de personnes et de leurs biens, par jour de marché hebdomadaire, viennent de Bukavu sans compter le nombre des motos, pour vendre les biens manufacturés et qui repartent avec la production agricole locale vers la capitale provinciale.⁷⁹

Comme il en est dans les pratiques locales, et les témoignages reçus des différents exploitants des produits agricoles, la taxation du marché est une prérogative du pouvoir coutumier. Le

⁷⁶RDCongo et PNUD, Ministère du Plan, localisation des objectifs de développement durable dans la Sud-Kivu, Rapport Provincial, Août 2017, p.15

⁷⁷ Peer Schouten et J.Murairi, S.Kubaya, V.Senededeya, G.Aininyu, M.Mirindi Mudukwe, V.Batundi, 'tout ce qui bouge sera taxé', l'économie politique des barrières routières au Nord-Kivu et Sud-Kivu, IPIS, Anvers/Copenhague Mai 2017, pp

⁷⁸ Newbury, M. Catharine. « Ebutumwa Bw'Emiogo: The Tyranny of Cassava A Women's Tax Revolt in Eastern Zaïre », Revue Canadienne des Études Africaines, 18: 35-54, 1990, p. 40, cité par Peer Schouten, Janvier Murairi et Saidi Kubaya Batundi, Valentin Sendedeya, Guillaume Aininyu et Mike Mirindi Mudukwe, Victor Batundi, Jacques Bauma, in Tout ce qui bouge sera taxé », l'économie politique des barrières routières au Nord et Sud Kivu, IPIS, Anvers/Copenhague, Novembre 2017 P.49

⁷⁹Op cit Une structure dénommée CDPMBU (comité directeur des commerçants des produits manufacturés de Bunyakiri). Entretien, avril 2017

Mwami du Buhavu taxe l'accès des vendeurs et vendeuses au marché, et leur livre un jeton comme preuve de paiement de taxe. Comme le marché est à la limite entre les Chefferies de Buloho et Buhavu, les deux entités perçoivent des taxes sur le marché : les femmes qui viennent par exemple de Maibano dans le Buloho sont taxées en nature par la Chefferie, juste avant de traverser la limite entre les deux Chefferies.⁸⁰ Ce système date depuis longtemps, autour des années 1980, selon les anciens expérimentés du secteur. Curieusement ce système fonctionne jusqu'à ces jours et tous les pouvoirs qui se succèdent se nourrissent de cette pratique.

Cependant, Bulambika demeure un grand marché de cette région qui attire les produits agricoles (tels que l'huile de palme de qualité très appréciée et le manioc) de diverses origines et de plusieurs petits marchés des groupements voisins comme (Hombo, Kambali, Bitale) où les producteurs agricoles et les commerçants viennent écouler leurs marchandises et autres. Dans un autre contexte, tout un réseau de petites barrières de tracasseries sont érigées par les services de sécurité, FARDC, PNC (et parfois l'ANR) et pullulent les sentiers et les routes de desserte agricole dans la zone avant d'atteindre le marché de Bulambika et les prélèvements imposés s'en suivent sur les produits ou alors on paie de l'argent. Pour l'huile de palme, on prélève 250FC (soit 0.166 \$US) l'équivalent de deux mesurètes d'huile de palme, tandis que pour le manioc, c'est trois cossettes, tubercules sèches ou fraîches. Certaines de ces barrières sont érigées seulement les jours de marché, quand les vendeurs et acheteurs se déplacent vers le marché ; les tracasseries se multiplient. Tout cela créé un mouvement des tracasseries permanentes et rentables pour les uns et une charge à supporter par les victimes, qui assurément, s'adaptent à la circulation et à ce phénomène puisque les dénonciations sont quasi-inexistantes.

Les plus grands commerçants qui détiennent un dépôt commercial d'entreposage d'huile de palme, près du marché ou dans le marché, payent annuellement 15 dollars à chacun de services suivants : la DGRAD, la DGI, le Service de l'Environnement, et à la Chefferie. De plus, aux utilisateurs de balances, ces services exigent le paiement d'une taxe appelée « poids et mesures » qui s'élève à 33.000 FC soit environ 25 dollars par an.⁸¹ Selon les commerçants, l'estimation du nombre des dépôts pourrait atteindre une centaine dans le centre de Bulambika,

⁸⁰ Newbury, M. Catharin, Op cit. P.50

⁸¹ Source : entretiens avec commerçants, avril 2017. Pour un aperçu du système des taxes de marché à l'est du Congo, voir Verweijen op cit p. 142 cité par Newbury, M. Catharine, Op cit P.51

et à Bukavu les détenteurs des huiles de palme paient aussi presque les mêmes montants (selon l'interview avec Monsieur MAZURI).

L'huile de palme est la principale source de matière grasse de la population du Sud-Kivu. Elle fournit l'essentiel des lipides dans l'alimentation et pour l'art culinaire. Les plantations industrielles furent développées au Sud-Kivu dans les années 1930. Cet effort s'est d'ailleurs poursuivi jusqu'à l'année funeste de la « zaïrianisation » en 1973 nous renseigne le Père Didier de Failly (2000). Il ajoute qu'avec la « zaïrianisation ⁸²», la filière caféicole a été modifiée, elle s'est morcelée en une longue chaîne.⁸³ Quant à l'huile de palme, l'intervention de plusieurs intermédiaires dans la chaîne de production (de la récolte du régime à la vente de l'huile de palme en détail) a fait que les planteurs industriels ne pouvaient plus fournir en gros les marchés des villes à partir de leurs usines d'extraction d'huile.

Normalement, la production devrait augmenter avec le Programme Kivu (Zaïre-CEE), lancé au début de l'année 1990, qui était financé par l'Union Européenne et le Gouvernement de la RDC, ex-Zaire. Ce programme avait comme objectif de renforcer la filière huile de palme en introduisant des palmiers sélectionnés à haut potentiel de rendement. Selon Didier de Failly (2000), le programme Kivu (Zaïre-CEE) avait permis à environ 5.000 paysans de couvrir environ 1500 hectares de nouvelles palmeraies, dans le but d'améliorer la production de l'huile de palme en province et parvenir à combler les demandes internes et externes. Ce programme n'a pas eu le temps d'améliorer les procédés artisanaux d'extraction de l'huile de palme car il fut arrêté brusquement avec les perturbations politiques de la transition démocratique ratée des années 1990.

Le mauvais état des infrastructures routières d'évacuation de la production, l'utilisation des méthodes encore artisanales par les ménages cultivateurs et le vieillissement des plantations, constituent encore des contraintes à cette filière.

3. Les résultats

⁸² La « zaïrianisation » réalisée en 1973, traduisait la volonté du régime Mobutu de recouvrer son indépendance sur le plan économique. Les entreprises qui jusque-là étaient aux mains des expatriés devraient passer aux mains des nationaux particulièrement des dignitaires du régime

⁸³ DE FAILLY, D. (2000). L'économie du Sud-Kivu 1990-2000 : mutations profondes cachées par une panne. In : Marysse, S. & Reyntjens, F. (éds.). L'Afrique des grands lacs : annuaire 1999-2000. Paris : L'Harmattan, P.163 cité par Stany VWIMA NGEZIRABONA. (2014). Le rôle du commerce frontalier des produits alimentaires avec le Rwanda dans l'approvisionnement des ménages de la ville de Bukavu (Province du Sud-Kivu) (Thèse de doctorat). Université de Liège/Gembloux Agro-Bio Tech, Belgique P.47

Dans le cadre des projets TRAFIG menés en RDC travaillant sur les questions de déplacement à Bukavu depuis 2014, l'un portant sur l'enquête qualitative de septembre 2019 et l'autre quantitative de février à mai 2020, notre article présente les résultats issus des enquêtes spécifiquement dans les dix quartiers de la Commune de Bagira sur la manière dont les personnes déplacées saisissent les opportunités de travail et comment elles contribuent à l'économie locale.

3.1. Les déplacés profitent des services disponibles dans la ville, migrants économiques d'après les autochtones

Les résultats de notre étude démontrent à suffisance, en fait, que les personnes déplacées contribuent et ajoutent des nouvelles options dans les circuits socio-économiques et créent leurs propres opportunités spécifiques de survie et trouvent des aléas aux exigences de la configuration socio-économique de la ville.

Le rapport du Focus group tenu en Commune de Bagira selon le thème "saisir l'opportunité" illustre ce cas :

Les victimes des démolitions des maisons avaient fui et s'installèrent dans cette entité de la Commune du service de Cadastre vendue aux particuliers. Pour raison de sécurisation de la parcelle par crainte d'être spoliée ; les familles y sont logées gratuitement après que le propriétaire ait construit une maisonnette en tôles. Il ne peut donc avoir résistance reconnaissant notre statut des occupants. Avec le niveau de vie très bas, il est impossible d'acheter. Quand les propriétaires construisent leurs maisons nous sommes obligés de quitter et libérer la parcelle ; en esprit de solidarité, celui qui, libère l'espace est accueilli dans une autre maisonnette en chantier chez son voisin.

Arrivé dans le milieu en 2017 et jusqu'à ce jour, les déplacés se sont créés d'emplois pour leur survie, ainsi les travaux exécutés dans ce milieu comme source fréquente de revenu : Terrasser les parcelles dans l'avenue, Transporter les matériaux de construction : 2\$ par jour, Cultiver dans des champs des autochtones moyennant le paiement de 1.5\$ par jour, Scierie, Maçonneries et aides- maçons, Ouvrier, Tous travaux de main d'œuvre local et accessible dans le chantier.

Voire des cotisations qui se font mensuellement ; la caisse commune gérée par le chef en vue de subvenir aux cas sociaux des habitants (décès, hospitalisation, naissance, etc.)

A la recherche des réponses aux contraintes existentielles, les déplacés créent des initiatives de production économique, comme sources de revenus que certains résidents de longue date pensent être en concurrence avec les leurs. Et pourtant, en réalité, elles sont complémentaires à celles des membres des communautés d'accueil. Il s'avère qu'à l'arrivée des déplacés, ils bénéficient des ressources et autres services offerts par la communauté d'accueil.

Ce témoignage de Monsieur MAGLOIRE, âgé de plus de 60 ans, résident au quartier Buholo-Kasha dans la Commune de Bagira, nous a plus édifié:

J'avais quitté Burhale en 2016 avec ma femme et m'installer dans ce quartier où je suis locataire. Je faisais les activités de construction des maisons des prêtres à Walungu. À une certaine période il n'y avait plus de travail, le tout doublé de l'insécurité permanente des bandits à mains armées. Et c'est ainsi que je suis venu pour me trouver du travail en ville. J'effectue les travaux comme celui de maçonnerie, de jardinage dans un grand hôtel de la ville et la propreté des servitudes dans des avenues en ville.

L'idée maîtresse est que les familles d'accueil ont eu à partager leurs ressources avec les personnes déplacées à leur arrivée, et durant toute la période pendant laquelle elles se recherchent, en termes d'opportunités de survie. De ce fait, les ressources des familles d'accueil étant déjà limitées, se retrouvent réduites pour faire face aux exigences et aux nouveaux gaps, d'une nouvelle catégorie de personnes.

Pendant l'enquête, Madame MAKALA, veuve, âgée de 35 ans, originaire de Bitale/Kalehe nous a donné son témoignage. Elle réside au quartier Mulambula dans la Commune de Bagira.

Je suis venue à Bukavu avec tous mes enfants en 2015 en fuyant les atrocités des rebelles Rahiya Mutomboki. Nous étions accueillis chez ma grande sœur. Après 6 mois, je devrais libérer la maison de ma grande sœur et me débrouiller pour la survie de mes enfants. J'ai entamé le petit commerce des légumes avec le système de rodage, porte à porte en ville dans des ménages.

Eu égard à ce qui précède, les personnes déplacées ont contribué à la transformation des modes de vie social dans la ville de Bukavu par la création des nouvelles relations de travail mais également des nouvelles opportunités d'emplois informels ne dépendant pas nécessairement

d'acteurs puissants, très populaires mais plutôt des personnes ordinaires dans leurs configurations pour espérer gagner leur vie et un lendemain meilleur.

Témoignage de Madame LINJANJA résidente sur l'avenue du marché Kunda au quartier Nyakavogo dans la Commune de Bagira.

Mon mari est domestique en ville il y a 6 ans depuis que nous avons quitté notre village de Cijo à Kabare en 2014. Son travail nous a aidé à avoir la maison en pleine construction dans ce quartier et me permet d'avancer avec le petit commerce des produits vivriers dans une petite boutique chez moi, devant ma parcelle.

Face au coût de vie devenu très difficile, les déplacés, et maintes fois, en partenariat avec les autochtones se rallient ou s'engagent dans la recherche des services disponibles tels que décrits dans la liste des métiers ici-bas, pour tous les quartiers de la Commune de Bagira, en particulier, et la ville de Bukavu en général :

Enseignant, aides-maçons, charpentiers, travailleurs domestiques dans des ménages, transporteurs dans les carrières et marchés urbains, vendeurs des braises-légumes, boucher, vendeur des planches et braises, sentinelle, huissier, fossoyeur des fosses septiques, cultivateurs, chauffeur-mécanicien, couturier, barman, praticien de la médecine traditionnelle, assistant chauffeur, rodage des habits de seconde main, boutiquier, pâtissier, monopole de la vente de l'huile de palme, coiffeur dans les salons de coiffure et tressage des cheveux des dames, servantes dans des restaurants, exécutants de tous travaux des manœuvres lourds dans des chantiers, sentinelles, coffrage, ferrage, vendeuses des fretins frais, vannerie, menuiserie, petit commerce des fruit.

Toutes les personnes enquêtées, quels que soient leurs milieux d'origines et les quartiers où elles vivent, exécutent des activités informelles pour la survie de leurs ménages et fournissent des services essentiels. Cependant, le conjoint, à moins qu'il soit malade, fournit d'efforts d'aller en ville y créer une petite activité génératrice de revenu et des petits emplois de rémunération directe par absence d'un contrat (régulier, court terme ou travail journalier sans contrat). La sommation des recettes du couple contribue énormément à l'économie locale et à l'émergence des nouveaux secteurs et/ou domaines de travail.

Le récit de vie de MAZURI ci-dessus explique quant à ce :

Mon métier de motard avait prospéré et je me sentais très à l'aise et commençais à transporter des habitants dans des villages éloignés du centre commercial comme à Karasi, Maibano, Kambegeti, ... Mais malheureusement quand on retournait, on tombait beaucoup de fois dans des pièges tendus par les Raiya Mutomboki qui nous ravissaient les recettes. Ce phénomène m'avait démotivé à rester à Bunyakiri et même mon épouse perdait la joie de rester à Bunyakiri avec ces incidents. Aussi de son côté, elle connaissait des bavures avec tantôt les motos ou les véhicules des militaires qui prenaient le carburant à crédit sans paiement et pour recouvrer ces dettes, la tâche devenait difficile comme ils payaient à compte-goutte jusqu'à déstabiliser le capital initial.

Et c'est ainsi que j'avais pris une résolution avec ma femme de quitter Bunyakiri et aller essayer la vie ailleurs, notamment à Bukavu. Sur influence de l'oncle à Madame et comme on s'était confié à lui sur les ressources financières qu'on avait avec nous, l'idée d'aller à Mulambula va nous habiter, à la recherche d'une maison en location étant donné qu'on voudrait bien rester en connexion avec les gens de chez nous et exercer un petit commerce pour la survie.

En arrivant dans la ville, la nécessité de trouver de quoi vivre dans la nouvelle configuration socio-économique et géophysique en vue de la protection de l'existence est forte. Ce sentiment de sauvegarde de la vie a poussé MAZURI à trouver un logement auprès de quelqu'un de son village d'origine et d'autres services connexes (l'eau, l'électricité, les soins de santé, sécurité individuelle). Pour la continuité des services rencontrés, MAZURI se décida de valoriser l'huile de palme produite dans sa Chefferie natale. La connectivité avec les membres de sa famille du milieu d'accueil, lui a permis d'accéder à une maison en location à un coût passable en fonction de son statut de déplacé. Par ailleurs, sera-t-il touché par le coût des services de base et d'alimentation élémentaire (légumes et tubercule). Il constate que rien n'est gratuit, contrairement à sa vie du village. Pour faire face à ces contraintes socio-économiques, Monsieur MAZURI mobilisa ses épargnes de son métier de motard et celles de la vente du carburant de son épouse en vue d'implanter son propre emploi qui l'aidera à répondre à toute la typologie des besoins existentiels.

3.2. L'analyse du marché et mobilisation des ressources dans le milieu d'origine

La mobilisation des produits agricoles, forestiers et non ligneux par des personnes déplacées ne se réalise pas sans intervention de certains facteurs favorables qui motivent et aident les personnes déplacées à créer leurs propres opportunités de survie qui peuvent être internes aux milieux d'accueil, tout comme externes vis-à-vis de leurs milieux d'origines. Parmi ces facteurs, il y a la valorisation des produits des milieux d'origines des personnes déplacées, la pertinence et la forte demande des produits des territoires de suite de leur rareté dans la ville, le monopole des produits selon leurs origines, la facilité d'être servi par les anciennes connaissances et/ou membres des familles restées dans les milieux d'origines, pour des raisons diverses.

Témoignage de VANY, originaire du village de Kabulwa/Bunyakiri vivant sur l'avenue Kalengera au Quartier Mulambula, Commune de Bagira.

Je suis polygame depuis mon village d'origine, arrivé à Bukavu avec mes deux femmes ; j'étais obligé de prendre la maison à Karhale au quartier Nkafu dans la Commune de Kadutu pour la première femme qui n'a pas d'enfant et une autre à Kalengera au quartier Mulambula dans la Commune de Bagira pour la seconde femme ayant 7 enfants. Pour la survie de mes deux familles je fais le commerce des planches au grand marché de l'Essence dans la commune d'Ibanda, la première femme reste au marché et moi je fais les activités d'approvisionnement à Bunyakiri mensuellement. Ce commerce me permet de faire étudier mes enfants et construire mes deux maisons dans ces deux quartiers dans 5 ans.

Cependant, certaines personnes déplacées ne parviennent pas à mieux saisir et exploiter les facteurs d'opportunités se présentant dans leurs nouveaux environnements géophysique et socio-économique, leur empêchent de créer ou d'initier leurs propres opportunités en vue de faire face aux aléas de la nouvelle dynamique sociale dans laquelle elles sont impliquées et intégrées. Les hésitations à lancer des initiatives par crainte des exigences fiscales, manque et/ou faibles connexions sociales avec les premiers venus dans la ville ou avec les membres de la communauté d'accueil, soit des faibles capacités d'intégration dans les réseaux sociaux existants qui sont autant des facteurs explicatifs.

Témoignage de MOTOLO, âgé de 38 ans, originaire de Burhinyi, arrivé à Bukavu en 2013 et résident au quartier Chahi en Commune de Bagira.

Je suis chauffeur-mécanicien sur le tronçon Bukavu-Walungu, il y a 7 ans ; je suis venu résider à Bukavu, notamment à Chahi avec ma famille suite à l'insécurité causée par mon métier de trafiquant d'or. Pour émerger, il a fallu mélanger cette activité avec celle de transport afin d'échapper aux tracasseries des services de l'Etat et gagner mon argent calmement sans qu'il y ait tapage. Je m'approvisionne en or, à Mushinga/Walungu dans le site de Nyamurale auprès des creuseurs artisanaux, que je revends à Bukavu auprès de mes clients habituels ayant déjà fait la commande.

Les opportunités locales rencontrées par les PDI font émerger des interactions économiques importantes par l'analyse contextuelle de marché et la mobilisation localement des intrants et services en termes de petits métiers se retrouvant dans différents secteurs.

La création des petits marchés spontanés de vente des produits agricoles et divers pour la facilitation de la proximité et l'accès aux produits de première nécessité dans presque chaque avenue de la ville de Bukavu est bien visible.

Témoignage de MASIRIKA originaire de Birava/Ishungu, âgé de 27 ans, résidant au quartier Cikera/Commune de Bagira.

J'ai quitté mon village il y a 3 ans pour faire le petit commerce de fretins en ville, mon mari est pêcheur et mobilise les fretins du lac Kivu en provenance d'Idjwi, de Birava et Mushweshwe. Après embarcation à Kalengera à Bukavu, je l'aide à écouler une partie des produits et le reste je l'amène au petit marché du quartier de Cikera où les détaillants s'approvisionnent afin de continuer avec la chaîne d'écoulement.

La prolifération des petits métiers par les PDI qui sont nombreux, jadis inexistantes ou négligés par les autochtones, est un fait. Il s'agit notamment du transport des matériaux de construction, de la lessive des habits dans les ménages par les femmes, du lavage des véhicules sur les chaussées des routes principales, de l'émergence des kiosques de vente des articles divers, des kiosques de vente des cartes téléphoniques, de la production des boissons fortement alcoolisées, du transfert de la monnaie virtuelle, des vendeurs dans des débits de boissons (ou barmen) etc. Certains services sont rendus en ville par les déplacés avec le système de « Food

for Work » (aliment contre service) dans les cas des échange des vivres ou des vieux habits par exemple contre le ramassage des ordures ménagères, du jardinage.

Tout le long des journées, jeunes et adultes déplacés sont devenus des marchands ambulants d'articles divers, des légumes, des fruits avec une approche de vente porte à porte avec tout le stock sur la tête ou au dos. Ils sont également nombreux comme acteurs dans le petit commerce transfrontalier avec les pays voisins et sont intégrés dans des associations dont les membres sont dans les échanges commerciaux et exploitent différents produits vivriers et divers entre la RD Congo et les pays voisins.

Les produits agricoles et forestiers des milieux d'origines des déplacés sont vendus dans la ville. Il s'agit des fruits, des légumes, des gibiers, des plantes médicinales, du miel, des combustibles (braises, bois de chauffe), des planches et bois pour la construction et de la production des œuvres d'art, etc.

Concernant la médecine traditionnelle, certains déplacés font le transfert de leurs connaissances et pratiques pour les soins et traitements à base des plantes, de certaines maladies dites incurables dans la ville dont les angines des nourrissons, l'épilepsie, les maladies de la peau avec des dénominations locales, se présentant comme des inflammations corporelles, « PESE, MULONGE... », les produits de la phytothérapie (communément appelés « UBANI en langue locale », graisse de boa aussi appelée « MAFUTA YA SATU en langue locale », etc.

Les activités agricoles en milieu périurbain sont tenues par les personnes déplacées dont les produits constituent des compléments pour l'alimentation de leurs ménages et de fois pour la vente. Les activités de savonnerie artisanale dans la ville de Bukavu avaient été améliorées par la production des huiles à base des noix palmistes, de la pâtisserie à base des techniques locales en mélangeant la farine de froment avec d'autres céréales comme la farine de maïs pour la production des beignets écoulés au cours de la journée dans les chantiers de construction ; de la vannerie pour la fabrication des paniers et autres œuvres d'arts à base des ficelles en plastiques importées et d'autres matériaux trouvés localement comme les feuilles des bananiers, le sisal.

Alors que dans le secteur de transport en commun exploité par des privés, les jeunes déplacés sont des agents convoyeurs ou receveurs sur différents axes des Communes de la ville et d'autres ont monté des ateliers de réparation des pneus des véhicules et motos et tant d'autres pannes, au bord des routes sur le trottoir.

L'approvisionnement en produits halieutiques connaît un nouveau système de vente des fretins frais dans les quartiers à base des lances voix annonçant le prix et la quantité d'un kilogramme ou la moitié, d'après la situation du marché, selon que les baies de pêche sont fermées ou en activités, pour la reproduction des poissons et fretins.

Dans le secteur de restaurants, ils sont travailleurs assurant la cuisine et le service aux clients la journée et le soir, ils y passent la nuit pour la garde des matériels et d'autres objets logistiques.

Dans le petit commerce, le système ambulatoire est leur génie comme ils n'ont pas accès aux marchés publics suite à l'incapacité de paiement des taxes exigées mais aussi à cause de l'exiguïté et aux encombrements dans les marchés publics rendant l'accès impossible aux nouveaux venus qui n'ont pas trop de relations clientelistes avec les responsables. Par exemple, les saucissons sont vendus au gré des journées en piégeant l'accessibilité par la fixation du prix et de la quantité selon la force financière de chaque demandeur ou acheteur.

Dans les institutions de micro-finance telles que les MUSO (Mutuelle de Solidarité), les AVEC (Association Villageoise d'Epargne et de Crédit), les déplacés hommes et femmes, sont très actifs pour se soutenir mutuellement. La plupart d'entre eux réalisent des fonds de démarrage et des capitaux pour asseoir leur petit commerce grâce aux avantages des rotations tirées de ces activités.

Force est de constater que les AVEC et les MUSO avaient été introduites au Sud-Kivu par des ONG locales et internationales, principalement dans les zones rurales, autour des années 2000-2005. Ces initiatives ont ensuite trouvé leur chemin vers la ville par l'intermédiaire de migrants ruraux-urbains et les déplacés. Et à présent, c'est à tort que l'on parle des AVEC en pleine ville ! Des grands regroupements des « AVEC » opérationnels dans les Communes de la ville de Bukavu sont constitués, en majorité, des déplacés ayant la même origine territoriale ou hétérogène dans d'autres cas. A ces jours, c'est devenu une activité regroupant les déplacés et les résidents ensemble en tenant compte de leurs milieux de localisation pour la proximité et le bon monitoring des activités du groupe.

Pour ce qui est des femmes transporteuses des matériaux de construction et autres, elles se positionnent dans des coins des avenues, dans des ronds-points constituant des points de négoce et de sollicitation attendant les potentiels demandeurs des services. Ces endroits sont connus

par tous les habitants où ils passent à la recherche d'un service de transport, de lessive des habits et autres. Curieusement, ces endroits sont abondés majoritairement par les femmes et les jeunes filles.

Bon nombre de jeunes garçons déplacés se fait enrôler dans les services et sociétés agréés de gardiennage et de sécurité privée alors que les jeunes filles apprennent le métier de tressage des cheveux. Elles ouvrent des officines de fortune des coiffures féminines où elles reçoivent des clientes à côté des salons de coiffure masculine. La plupart des garçons, qui était dans les groupes armés, a suivi des formations professionnelles en différents métiers pendant les opérations de désarmement et réintégration communautaire. Ces garçons réussissent à répondre aux besoins de survie de leurs ménages.

La présence des déplacés dans la ville n'est pas toujours permanente du fait de la mobilité, car un bon nombre de ces derniers maintient des liens avec leurs milieux d'origines pour lesquels, ils mobilisent des ressources pour leur survie et celle de la population autochtone.

Le récit de MAZURI, originaire de Bunyakiri à Kalehe, vend l'huile de palme en s'approvisionnant à Bulambika/Bunyakiri

Pour le moment, je fais le commerce de l'huile de palme au marché central de Bukavu. Par moment, les personnes que je conduisais à moto à Bunyakiri me fournissent et vont également s'approvisionner aux endroits de raffinerie dans les villages que nous connaissons bien. Mais je fais des navettes fréquentes d'approvisionnement à Kambale et Bulambika

Le marché de l'huile de palme dans la ville de Bukavu est devenu saturé par des fournisseurs des huiles de palme en provenance des autres Territoires contrairement à ce qu'on me disait lorsque j'étais à Bunyakiri. Par ailleurs, nous vendeurs d'huile de palme au marché de Kadutu n'avons pas une place appropriée pour nos activités, l'endroit précis actuel c'est sur la route principale du marché de Kadutu où nous déchargeons et écoulons nos marchandises et pourtant nous payons régulièrement des taxes. La qualité en provenance de Bunyakiri a du monopole comme on me le disait. Il y a aussi des huiles de palme en provenance de Mwenga et de Shabunda qui abondent aussi le marché et de fois en provenance de Walikale à partir de la ville de Goma. Les recettes sont assez bonnes lorsque des clients revendeurs en provenance de trois Communes de la ville de Bukavu, pour la survie quotidienne de leurs familles, viennent s'approvisionner pour leurs petits commerces. Les gains réalisés m'aident

à payer le loyer et le transport urbain, cela pèse trop sur nos épargnes et projet investissements.

MAZURI dans la création des nouvelles opportunités a jugé mieux de valoriser l'huile de palme produite dans son milieu d'origine comme le font d'autres membres de sa communauté d'origine. Avec son récit, il est prouvé qu'une grande partie de ce produit consommé dans la ville de Bukavu est importée du Territoire de Kalehe en Chefferie de Buloho, à Bunyakiri; et alimente aisément l'économie locale de Bukavu dans le secteur de l'huile de palme et des produits connexes. Après l'analyse du marché, MAZURI constate que la ville de Bukavu est approvisionnée en produits agricoles, en bois, produits forestiers, qui sont apportés par les PDI de sa Chefferie d'origine. Ces services maintiennent un style de vie mobile des PDI entre la ville de Bukavu et leurs villages de provenance.

Avant de prendre la décision d'entamer son activité, MAZURI avait cherché des informations essentielles sur les charges, les exigences et les tracasseries d'approvisionnement ; mais aussi les éléments du contexte pour réaliser des bénéfices. Les renseignements sur les modalités pratiques du lancement du commerce de l'huile de palme, il les a eus auprès de l'association des vendeurs et acheteurs de l'huile de palme au Sud-Kivu (AVAHP asbl), axe Kadutu, avec la facilitation d'un membre du comité urbain originaire de son village. Cette association comprend plusieurs axes d'approvisionnement dans les trois Communes de la ville de Bukavu notamment au marché central de Kadutu/Nyamugo, Essence/major Vangu, Beach Muhanzi, Pharmakina au quartier Mulambula, Bagira au quartier Lumumba et Panzi.

Les informations ci-après lui avaient été fournies par une connaissance. À Hombo, 20 litres d'huile de palme coûtent entre 12.000 FC-15.000 FC (soit près de 8US-10US) auprès de l'usine artisanale de transformation. Le transport sur la moto de Hombo à Bulambika par bidon de 20 litres, y compris.

A Bukavu, les PDI ont déclaré que pour commencer l'écoulement, dans chaque dépôt de stockage, les coûts suivants sont exigés : déchargement de 300 FC, tonnage de 1500 FC par vendeur, la patente, la division des petites et moyennes entreprises 18.000 FC par dépôt par an, DGI 135.000 FC par dépôt par an, DPMER 50\$ par dépôt par an et la DGRAD 45.000 FC par dépôt par an. A leur tour, les fournisseurs vendent par bidon de 20 litres aux grossistes et détaillants à 32.000 FC par bidon de 20 litres.

Eu égard à ce qui précède, les fournisseurs de l'huile de palme choisissent de travailler en corporation et/ou association. Ils sont regroupés dans un dépôt de stockage faisant lieu du point de vente en vue de constituer un front commun contre les exigences fiscales annuelles bien que chacun prenne en charge certains paiements individuels.

Les circuits économiques créés par le commerce de l'huile de palme depuis la transformation jusqu'à l'utilisation finale font que ce produit se retrouve dans toutes les opportunités du marché qu'offre la ville. Et de ce fait, des nombreuses familles fondent leur épanouissement sur le petit commerce de l'huile de palme.

Après analyse, des éléments récoltés par MAZURI auprès des personnes expérimentées du secteur, il lança son activité génératrice de revenu et devint fournisseur de l'huile de palme jusqu'à ce jour. La mise en œuvre et la réussite de l'activité de toute la chaîne de commercialisation de l'huile de palme et tous les flux économiques créés constituent un gage de la contribution sur l'économie locale. L'expérience de MAZURI démontre à suffisance l'expérience vécue par d'autres personnes déplacées qui mobilisent les ressources dans leurs milieux d'origines et contribuent aussi à l'économie locale. Et ce, en faisant l'analyse des origines des produits agricoles, forestiers, non ligneux présents ou utilisés et/ou consommés dans la ville mais rendus disponibles grâce aux services offerts par les personnes déplacées en provenance de tous les Territoires de la province du Sud Kivu.

Le tableau ci-dessous présente les Territoires, les produits mobilisés par les PDI dans les Territoires et la fréquence de cet approvisionnement qui se fait par véhicule, par motos, à pieds, pirogue motorisé et par bateau.

Tableau 1 : *fréquence des produits par territoire*

N°	TERRITOIRE	PRODUITS	FREQUENCE
1.	Mwenga	Braises, planches, minerais, bois de construction,	Toute la semaine
2.	Shabunda	Minerais, banane, manioc,	2 fois par mois
3.	Kabare	Légumes, bois de chauffe, volaille, briques, fretins	Toute la semaine

4.	Kalehe	Planches, braises, bois de chauffe, bananes, miel, minerais, bois de construction, volaille, poissons	Toute la semaine
5.	Idjwi	Maniocs, bananes, ananas, volaille, sable pour la construction, fretins,	Deux fois par semaine
6.	Walungu	Légumes, mains d'œuvre dans les ménages, briques, bois de chauffe	Toute la semaine
7.	Uvira	Fruits, légumes, fretins, poissons, volaille,	Toute la semaine
8.	Fizi	Fruits, légumes, poissons, fretins	Deux fois par semaine

3.3. Les bénéfices réalisés par les PDI dans leurs activités commerciales et contribution au développement de la ville

Les déplacés vivant dans la ville de Bukavu, une fois installés dans le milieu d'accueil, réussissent à positionner une activité économique plus ou moins stable ou fréquente, ils renoncent automatiquement à l'initiative de retourner dans leur milieu d'origine. Ils préfèrent désormais s'établir dans la ville ayant goûté au mode de vie y afférent. Cependant, pour la plupart d'entre-eux, retourner dans les milieux d'origines devient une source d'approvisionnement pour leurs activités économiques.

L'engouement à investir les revenus à Bukavu, plutôt que dans son milieu d'origine, est soutenu par l'insécurité grandissante suite à la prolifération des groupes armés. Aussi le déséquilibre par rapport à la loi de l'offre et de la demande, et les effets multiplicateurs vis-à-vis de la stabilité économique de ceux qui avaient précédé à Bukavu.

Témoignage de Madame MWAMVUA, originaire de Bunyakiri, âgé de 26 ans, venue à Bukavu en 2012 avec sa famille pour le travail de son mari, trafiquant des minerais de Kalehe à Bukavu.

En 2012, nous avons pris une maison en location à Muhungu dans la commune d'Ibanda. Après 4 ans, avec le travail de mon mari dans un comptoir des minerais en ville, nous avons pu acheter cette maison en matériaux durable à un colonel de FARDC à 18.000\$ dans ce quartier de Cikonyi près de l'usine de la Pharmakina. Il a un dépôt au marché de Kadutu que

je supervise et où il vend des vivres. Suite à l'insécurité persistante à Bunyakiri, il préfère investir à Bukavu ; une fois à Bunyakiri avec son travail, les rebelles peuvent le tuer.

Ces revenus contribuent à son installation effective et définitive dans la ville de Bukavu tout en gardant le cordon ombilical avec son milieu d'origine.

Dans le domaine de l'habitat, l'innovation s'observe dans la construction des maisons en étages en planches en vue de maximiser les espaces trouvés avec un changement de la qualité et surtout pour accéder à plus d'espace de logement de tous les membres des familles restreintes. Mais aussi en prévision des éventuelles visites des membres des familles restées dans les milieux d'origines.

Témoignage de Monsieur MABE, âgé de 40 ans, originaire de Bunyakiri/Kalehe, infirmier formé à l'ISTM et vivant dans le quartier Mulambula en Commune de Bagira, qui a investi à Bukavu.

Je suis venu à Bukavu en 2015, après 3 mois j'avais jugé bon d'implanter un centre de santé au quartier Mulambula, avenue Kalengera. Ce centre de santé était installé dans mon village d'origine à Bunyakiri ; mais suite à l'insécurité, avec ma femme nous avons décidé d'entreprendre à Bukavu. Tous les malades originaires de Bunyakiri se font soigner dans ce centre. Après 7 mois d'installation de ce centre et comme dans le quartier il y avait carence des centres de santé ; ainsi les autochtones venaient aussi nombreux se faire soigner. Cela s'explique par notre expertise. Grâce à cette activité j'ai pu acheter deux maisons en étage en bois dans ce quartier dont une est prise en location par un autochtone.

Certaines terres jadis non habitées sont devenues aujourd'hui des nouvelles avenues suite à leur occupation par les personnes déplacées ; et tout d'un coup deviennent des cités ou quartiers de la ville alors qu'elles étaient considérées comme des entités périurbaines, difficiles d'y habiter. Pour le moment, on y constate l'installation des structures médicales (dispensaires et postes de santé), création des écoles privées agréées, des églises locales, des restaurants, des bars et même des dancings clubs.

Récit de CHEKO, muet, évangéliste pentecôtiste de son état, prie pour beaucoup des autochtones ayant confiance en son ministère témoignent des effets attendus. Les croyants

paient la maison en location et à manger pour lui. A produit un ouvrage sur sa vie pastorale et son ministère, Il est actif aux travaux communautaires du quartier malgré son infirmité.

Des lieux d'écoulement des petites marchandises et produits agricoles subissent une taxation multiple. Ce qui est à la base du phénomène appelé « marché pirate » car non établi et non reconnu par les autorités compétente. Et des fois certains services étatiques ne manquent pas à percevoir les taxes journalières auprès des concernés.

Les creuseurs artisanaux des minerais dans les Territoires de Shabunda, de Mwenga, de Walikale sont pour la plupart des déplacés qui après avoir gagné un peu d'argent ne manquent pas d'améliorer leur habitat, le niveau de vie en achetant des parcelles, des maisons ou tout simplement en construisant leurs propres maisons en ville et des fois, présentables et confortables que celles des autochtones rencontrées sur place.

Le témoignage des femmes des creuseurs artisanaux des minerais à Shabunda vivant au quartier de Buholo-Kasha où leurs maris ont acheté des maisons que dans leurs milieux d'origine à Ngweshe.

Dans ce quartier, les hommes en provenance majoritairement du Territoire de Walungu sont venus s'installer à Bukavu avec leurs familles. Ils avaient des maisons en location. Ils étaient partis à Shabunda et Mwenga dans des carrières minières pour creuser les minerais. Après environ 4 ans tous ont acheté des maisons dans ce quartier, ils ont créé leur propre avenue. Ils retournent une fois l'an à Bukavu pour visiter leurs familles.

Récit de MAZURI

Si tout va bien, je projette de chercher une parcelle à Kalengera et y ériger une maison pour ma famille.

De ce fait, Je me suis déjà fait quelques amis au quartier, je compte leur proposer de créer une mutuelle de solidarité du quartier où l'on cotiserait 1000 FC par semaine. J'espère qu'avec cela, je pourrais revivre l'expérience avec l'association des motards de Bunyakiri qui m'avait aidé à avoir des moyens financiers pour m'installer à Bukavu.

MAZURI dans sa trajectoire de vie dans la ville de Bukavu, avait collecté toutes ses épargnes issues de son travail de motard et celles de la vente de carburant de son épouse pour gérer sa vie et celle de son foyer. Les transactions commerciales pour son petit commerce de l'huile de palme de Hombo-Bulambika, à Bukavu ont fait de lui un fournisseur important de l'huile de palme dans les différents marchés de Bukavu à partir de son dépôt d'écoulement. La prospérité de son commerce, lui a valu des bénéfices qui lui ont permis d'acheter une parcelle au quartier Mulambula dans la Commune de Bagira dans laquelle il compte ériger une maison en planches ; aussi il planifie d'acheter une moto qu'il va confier à un motard pour le transport urbain dont les recettes journalières permettent d'avoir l'argent au quotidien.

Le parcours de vie de MAZURI et tous les aléas se retrouvent tant bien que mal chez d'autres personnes déplacées. De manière exceptionnelle, un grand nombre des PDI choisissent de ne pas trop s'éloigner de leurs milieux d'origines même lorsqu'ils s'installent dans la ville, comme le constate le rapport de Human Right Watch, « les PDI ont tenté de rester aussi près que possible de leurs maisons et de leurs fermes pour pouvoir continuer à travailler la terre, récolter de la nourriture, et réaffirmer la propriété de leurs biens, si la situation s'améliore... »⁸⁴.

En dépit de tout cela, les mouvements de va-et-vient des déplacés dans la zone de leur épanouissement ne se passe pas sans contraintes ; des pesanteurs pèsent assez bien visiblement comme l'indique le résultats de l'enquête de HRW dans ces propos ; « le retour dangereux que font de grands nombres de PDI à la recherche de nourriture ou pour cultiver leurs champs, et les obstacles qui entravent leur retour définitif, notamment la saisie ou la destruction de leurs terres par des groupes armés ou par la population locale... »⁸⁵

Force est de constater que des écrits lus révèlent des efforts des différents acteurs tendant à analyser les rapports des mesures officielles qui ont été prises pour protéger les PDI dans l'Est de la RDC. Ce qui est plus important, est l'initiative se basant sur la combinaison des approches des programmes d'encadrement des déplacés et leur retour, avec une nouvelle stratégie d'intervention qui met en exergue les besoins socio-économiques des plus vulnérables, à différentes étapes.

⁸⁴Rapport Human Right Watch, Une fuite permanente: Le cercle vicieux des déplacements dans l'Est de la RDCongo entre 2008-2010 P.5

⁸⁵ Rapport Human Right Watch, *Op cit* P.6

3. Analyse des données et conclusion

L'article s'articule sur la manière dont les personnes déplacées contribuent à l'économie locale de la ville après leur intégration effective en s'impliquant dans des activités économiques ayant un impact significatif sur le développement. Ainsi leur présence dans la ville a une ampleur considérable sur l'économie étant donné que ces personnes se retrouvent sur le marché de travail bien qu'il soit informel incitant les autochtones à emboîter leurs voies afin de se faire du lucre et un autre statut à long terme dans la communauté.

Il est évident qu'un certain nombre de personnes déplacées lutte pour gagner leur vie dans la ville et dépend de la bienveillance des hôtes pour leur survie. Il est aussi vrai que les personnes déplacées ne constituent pas seulement un fardeau pour les résidents à long terme de Bukavu. Dans notre recherche, nous avons rencontré des personnes déplacées comme Mazuri qui font preuve d'un esprit d'entreprise et qui parviennent à créer leur propre activité économique dans la ville. Grâce à leurs liens avec leur communauté d'origine, ils ont accès à des ressources qui, autrement, ne sont pas largement disponibles dans la ville. En mettant ces ressources à disposition sur le marché urbain, ils contribuent à l'économie locale et diversifient le marché. Ce faisant, ils enrichissent le marché urbain au lieu de l'épuiser. Cet impact devient encore plus positif si les personnes déplacées rendent les bénéfices qu'elles réalisent en les utilisant pour acheter des produits sur le marché urbain et pour améliorer les maisons urbaines qu'elles louent ou possèdent. En effet, de nombreuses personnes déplacées dépensent plus d'argent en ville que dans leur communauté d'origine, d'autant plus qu'elles décident de rester en ville.

En utilisant des ressources qui ne sont pas à la disposition des résidents de Bukavu, les PDI ne sont pas nécessairement en concurrence avec les résidents à long terme, car les PDI créent en fait de nouveaux marchés. Cela les aide à la fois à gagner leur vie, mais aussi à mieux s'intégrer dans la ville, puisqu'elles acquièrent une réputation dans leur profession : Mazuri est devenu un grand fournisseur d'huile de palme en gros, d'autres sont respectés en raison de la bonne qualité du miel qu'ils fournissent, ou pour leurs compétences dans la construction de maisons en bois.

Dans bon nombre d'activités économiques il s'agit, de nos données de terrain, que les femmes sont plus nombreuses que les hommes mais les tâches sont réparties de différentes manières selon les produits. Les hommes fournissent aux femmes des produits en demandant leur avis car ils effectuent des transactions plus risquées, à la limite même de leurs vies. Les

femmes déplacées nous ont déclaré que l'occupation de la vente des produits agricoles a diminué leur chômage et a eu une influence positive sur les familles. Le nombre de divorces et les abandons familiaux ont diminué depuis que les femmes sont actives dans le petit commerce de vente des produits agricoles et offrent d'autres services urbains. Les femmes n'ont plus le temps de se chamailler avec leurs maris et leurs voisins. Quant aux hommes, ils gardent leurs épouses car elles contribuent aux dépenses de la famille. Il va sans dire qu'en fonction de leurs revenus, les femmes déplacées contribuent de façon différente à l'entretien de leurs familles. Les plus fortunées vont jusqu'à payer à leurs enfants les études au niveau supérieur, avec ce petit commerce des produits alimentaires. Si la femme possède de l'argent, elle contribue aux dépenses du ménage. Le mari ne lui demande pas d'où vient cet argent. Il a confiance en elle et sait qu'elle ne va pas chercher l'argent dans un mauvais lieu. Le commerce des produits agricoles et autres services que je rends à travers la ville est important pour moi car il me permet de sortir (j'ai besoin de ne pas rester à la maison), de garder les contacts avec les gens, de me tenir informée tout en m'aidant à combler les besoins de ma famille et des miens. Faire le petit commerce me donne confiance en moi-même : je paie les études pour mes enfants, et je me sens utile. Je fais la joie de ma famille, je rencontre des personnes diversifiées. J'ai une bonne place dans cette nouvelle société et m'aide à me faire accepter par les résidents, confie Madame OKI, femme déplacée

Dans la foulée, un jeune garçon, enfant d'une famille de déplacés rencontré à Bagira nous confie « Le secteur informel est bien plus fort que l'Etat. Je n'ai pas eu de bourse ni d'assistance. C'est ma mère qui a payé mes études grâce aux revenus de son petit commerce des produits agricoles en provenance de notre Territoire d'origine. J'ai fait des études secondaires en sciences sociales à l'école officielle de Bagira et suis très fier de ma mère ». Bref, le petit commerce représente pour les femmes une source de valorisation sociale ; elles se sentent utiles et appréciées par leurs familles, et la société en général.

Un grand nombre d'avantages est lié au petit commerce selon l'avis des femmes déplacées. C'est la seule possibilité d'emploi pour les analphabètes sans distinction de sexe car ne demandant pas trop d'exigences. Pour ZUKI, c'est une source de revenu qui assure l'autonomie financière relative des femmes, retrouvée dans un nouveau contexte géophysique, et leur permet de contribuer à l'entretien de la famille et aux dépenses de la solidarité familiale (deuil, mariage, naissances,...). "C'est une nécessité, c'est la seule façon que j'ai pour mon utilité. Le

petit commerce des produits agricoles fonctionne avec un petit capital,...je ne peux pas le laisser" ajoutait ZUKI.

Le petit commerce des produits agricoles et autres activités économiques des femmes, en raison des horaires flexibles, leur permet d'avoir une activité économique tout en continuant de s'occuper de l'éducation des enfants et de la gestion de la maison.

Les PDI jouent un rôle important sur les opérations de production des biens et des services qui consistent à créer des biens et services qui contribuent à satisfaire des besoins de la population de la ville de Bukavu. L'économie locale comprise dans la manière dont les personnes déplacées de la ville de Bukavu vivant dans des milieux périurbains et environs effectuent la production des biens et services, et ces biens sont matériels ainsi que les activités connexes à ces biens notamment l'échange et la consommation.

L'ensemble de produits que les PDI mobilisent dans la ville de Bukavu vient de différents Territoires. Ces biens sont compris sous deux aspects, premièrement « *les biens* » qui sont définis comme les « moyens », les « ressources » ou toute chose apte à satisfaire un besoin de la population. Le besoin sous-entend les « *aspirations qu'une personne éprouve et qui demandent d'être satisfaits* » ou toute chose ayant une utilité reconnue. Il constitue le bien matériel tel que les planches, l'huile de palme, les légumes, les braises etc. Deuxièmement, « *les services* » constituent les produits immatériels, services marchands ou non marchands qui ne sont pas vendus sur le marché mais financés par des prélèvements obligatoires ou par des contributions telles le travail occasionnel, sans contrat, avec contrat, etc. (J.Segers)

Ainsi il s'observe que les PDI contribuent au même titre que les autochtones au développement de la ville par leur *investissement* compris sous le sens des activités économiques effectuées par eux dans la ville de Bukavu sont bénéfiques, ainsi que le revenu qui n'est pas dépensé en bien de consommation appelé « *épargne* » est augmenté à la formation du capital « *patrimoine susceptible de produire un revenu* » et à l'acquisition des biens durables comme moyens de production. Cet investissement se fait remarquer dans la ville de Bukavu ainsi que dans leurs milieux d'origines pour plusieurs raisons malgré l'insécurité persistante dans les Territoires, les conflits familiaux, la sorcellerie, les barrières érigées par différents acteurs pour empêcher d'accéder à la ville et aux Territoires, etc. Ils construisent des maisons en étage, créent des nouvelles avenues ayant de renommées sur le plan de développement communautaire, initient des mutuelles de solidarité financières auxquelles les autochtones adhèrent sans discrimination,

participent aux travaux communautaires et exécuter tous travaux sans complexe et encouragé par les autorités locales.

La masse de littérature trouvée, parle plus de la situation humanitaire des déplacés et de leur accès aux services de base et de leur mode de vie, de la typologie d'assistance reçue ou à donner. Mais n'analyse pas leurs activités économiques dans les milieux d'accueil des déplacés. Il n'y a rien des interactions économiques entre les déplacés et les résidents en termes de leur contribution locale aux circuits économiques dans leurs nouvelles configurations sociales.

Ce qui n'est pas réuni dans cet article, c'est la collecte des avis et considérations des autochtones, des résidents sur leurs connaissances des effets de contribution des déplacés à l'économie locale alors que certains les considèrent comme des profiteurs et/ou dépendants des services et biens disponibles dans la ville.

Cette étude met en exergue une typologie non exhaustive de la diversité des activités socio-économiques des déplacés inscrites dans l'univers microéconomique comme contribution aux efforts de développement de la ville de Bukavu. Nous avons l'espoir que d'autres recherches pourront approfondir ces efforts que nous avons entamés et peuvent en faire un point d'inspiration par rapport aux dimensions que nous n'avons pas exploitées.

Enfin, les pouvoirs publics devront mettre en place des mécanismes d'allégement et de facilitation de la mobilisation et d'accès aisés aux ressources et aux autres biens en provenance des Territoires, plus particulièrement par les PDI.

Bibliographie

1. _____. Lexique de l'Economie. 13^eEd. Dalloz, Paris, 2014, P.333
2. AGER A. and STRANG A. (2008) 'Understanding integration: A conceptual framework', *Journal of Refugee Studies*, 21(2), pp. 166–191. doi: 10.1093/jrs/fen016.
3. BUISSON C. Les quatre piliers de succès d'un produit, Inédit, Université de Sorbone, 2010, P.432.
4. DE FAILLY D. L'économie du Sud-Kivu : mutations profondes cachées par une panne. In : Marysse, S. & Reyntjens, F. (éds.). *L'Afrique des grands lacs : annuaire*. Paris : L'Harmattan, 1999-2000, P.163.

5. HAMMAR A. (2014) *Displacement Economies in Africa: Paradoxes of crisis and creativity*. Edited by A. Hammar. London and New York: Zed Books
6. <http://rdc.humanitarianreponse.info>, www.unocha.org/drc
7. JACOBS C. and KYAMUSUGULWA, PM. (2018) ‘Everyday Justice for the Internally Displaced in a Context of Fragility : The Case of the Democratic Republic of Congo (DRC)’, *Journal of Refugee Studies*, 31(2), pp. 179–196. doi: 10.1093/jrs/fex025
8. NEWBURY, CATHARINE M. « *Ebutumwa Bw’Emiogo: The Tyranny of Cassava A Women’s Tax Revolt in Eastern Zaïre* », *Revue Canadienne des Études Africaines*, 18: 35-54, 1990, p. 40.
9. PEERR SCHOUTEN et MURAIRI J, KUBAYA S, SENDEDEYA V, AININYU G, MIRINDI M, BATUNDI V. ‘ ‘ tout ce qui bouge sera taxé’’, l’économie politique des barrières routières au Nord-Kivu et Sud-Kivu, Rapport d’Etudes, IPIS, Anvers/Copenhague, novembre 2017, pp.66.
10. RAPPORT HUMAN RIGHT WATCH. Une fuite permanente : Le cercle vicieux des déplacements dans l’Est de la RD Congo entre 2008-2010 P.5-6 2009
11. RD CONGO et PNUD, MINISTERE DU PLAN. Localisation des objectifs de développement durable dans la Sud-Kivu, Rapport Provincial, Août 2017, p.15
12. SERGERS J. Le circuit économique, Ed. Loyola, Kinshasa, 1993
13. UNOCHA_DRC, Aperçu des besoins humanitaires en RD Congo, Décembre 2019. Consulté le 06.07.2020, at available :
14. VWIMA NS. (2014). Le rôle du commerce frontalier des produits alimentaires avec le Rwanda dans l’approvisionnement des ménages de la ville de Bukavu (Province du Sud-Kivu), Thèse de doctorat. Université de Liège/Gembloux Agro-Bio Tech, Belgique, 2014, P.48.

Mouvements des paysans et leur impact sur la bidonvilisation de la ville de Bukavu

Par Lucien WAND'ARHASIMA M.⁸⁶ et Valéry MUHAYA N.⁸⁷

Résumé : Pendant que l'exode rural vide les milieux ruraux suite aux conflits armés récurrents, les villes gagnent en ampleur, en densité démographique et en étalement urbain. Non planifiée, ni contrôlée, l'expansion urbaine génère plusieurs fléaux : prolifération des taudis, chômage, irrégularité dans la fourniture des services de base (eau potable et électricité, système éducationnel, sanitaire, d'assainissement et de gestion des déchets), pollutions diverses (de l'eau/air/sol et sonore), dégradation ou absence des équipements et infrastructures de communication. L'histoire renseigne que la ville de Bukavu a été conçue pour un nombre d'habitants limité. Les Communes urbaines et de la Mairie (2020) rapportent un taux annuel d'accroissement exponentiel de 10,5. L'exode des paysans (politico-sécuritaire avant d'être socio-économique) vers la ville de Bukavu est l'une des principales causes de sa bidonvilisation (en pleine centre-ville et non à la périphérie). Sans encadrement, ni moyens conséquents, les habitants y sont groupés, par dépendance professionnelle ou d'origine, conciliant ainsi la liberté individuelle et les contraintes sociales.

Voulant comprendre les facteurs sous-tendant cette bidonvilisation et partant de l'analyse documentaire, l'enquête ménage avec une grille d'entretien sur ses causes et conséquences et les perspectives de solution durable, cette étude fait observer une urbanisation anarchique de Bukavu, gardant ses habitants, en entités-pièges, victimes de leur propre turpitudes (Nasse damonienne). Elle propose l'expérimentation, l'entraînement, l'inventivité des logements sociaux pour avoir des entités-pilotes, épanouissant durablement ses habitants (Sas damonien) ; dans le respect des contraintes soit spatiales/physiques des bidonvilles, soit sociales de ces habitants, soit les deux à la fois.

Mots clés : Bidonville, Entité-Piège, Entité-Pilote, Nasse, Sas, Ville, Planification urbaine, exode rural sécuritaire,

Introduction

Au cours de dernières décennies, les stratégies d'occupation des terres par des conflits armés ont accéléré les mouvements des populations en RDC à un rythme et dans des conditions effroyables. La partie Est du pays avait fait l'objet de champ des batailles dues à des guerres à répétition dans les Kivu. Craignant pour leur vie, les populations rurales, pauvres, sont venues

⁸⁶ Chef de travaux et Master en Politiques et Socio-économie de l'Environnement, Enseignant et Chercheur à l'Institut Supérieur de Développement Rural/ ISDR-Bukavu, Doctorant à l'Université de Yaoundé-1/Cameroun.

⁸⁷ Chercheur ASR2 à l'Institut Géographique du Congo et Candidat Master en Gestion Durable des Sols (Environnement) à l'Université Evangélique en Afrique (UEA)/Bukavu.

trouver refuge dans des centres urbains déjà surchargés, sans emploi ni infrastructures suffisantes pour les accueillir (UN-Habitat, 2008). La ville de Bukavu (RDC) est particulièrement concernée ainsi par une urbanisation sur des pentes instables (Balegamire *et al.*, 2017). Les déplacés, planifiant un non-retour vers leurs milieux d'origine et sur-peuplant les milieux urbains, Bukavu-la-verte, ainsi baptisée par les colonisateurs belges, ne recouvre plus cet environnement qui pourrait faire d'elle une ville touristique. L'inexistence d'un plan d'aménagement urbain, l'exode rural et des pratiques corollaires notamment les constructions anarchiques, ont conduit au déboisement et à déverdir la ville.

La notion de ville fait l'objet d'une polysémie selon les domaines et se comprend sur les plans social, culturel, politique et économique. Chaque discipline scientifique (sociologie, histoire, économie, philosophie, ...), produit une définition du concept de ville à sa guise. Par-delà cette polysémie et du nombre d'habitants qui dépend de chaque pays, nous retenons la définition présentant la ville comme une agglomération où la décence caractérise les infrastructures et équipements sociaux et dont, outre les services administratifs, les principales activités économiques sont : l'industrie, l'artisanat, le commerce, les professions libérales, bref, un cadre vital basé sur les activités du tertiaire et du quaternaire. Aujourd'hui on ajoute la notion de ville durable (Cassaigne, 2009), économiquement viable, socialement vivable et respectueuse de l'environnement, incluant la participation citoyenne, sans exporter ses coûts sur d'autres temps ou d'autres territoires (Tommasi et Boyer, 2018).

Ainsi la charte d'Athènes préconise qu'une ville doit remplir quatre fonctions essentielles, propres à l'urbanisme et répondant de la nature humaine ; nous avons : - le logement décent, spacieux et suffisamment aéré à l'intérieur comme à l'extérieur, - le travail sécurisé par un marché d'emploi toujours croissant, - le loisir pour assainir le corps et l'esprit, et la circulation dotée des infrastructures adéquates et suffisantes (Le Corbusier, 1943).

Tout compte fait, la ville de Bukavu, laisse à désirer quant aux quatre fonctions qu'elle devrait renfermer et par conséquent elle assemble une suite de bidonvilles. Ce terme « Bidonville » remonte des années 1930 dans la Revue « *L'Explorateur français* » et le Journal « *La Voix du Tunisien* » (J-Marc, 1930) et a été emprunté par Yves Lacoste en 1950 qualifiant un quartier de Casablanca (Maroc) dont les maisons étaient construites avec des gros bidons découpés (Lakehal M., 2000).

Les « bidonvilles » se retrouvent partout dans le monde et portent différentes dénominations : *kachiabadi* au Pakistan, *slum* en Angleterre, *muddukuau* Sri Lanka, *bairro de lataau* Portugal,

lušnynaien Lituanie ou encore *kartonskonaselje* en Serbie, *garbage City* et *ashwaiiyat* en Egypte, *imijondolo/township*, *khayelitsha*, *shantytown* et *mamelodi* en Afrique du sud, *favela* au Brésil, *karyane* et *brarek* ou *dwar* au Maroc, *achwayates* en Algérie, *slum*, *kijiji* ou *korogocho* au Kenya, *ciudadesperdidas* ou *colonias* (mais ce terme peut aussi s'appliquer à des quartiers chics) au Mexique et dans le sud du Texas, *barrio* en République dominicaine, *ranchos* au Venezuela, *asentamientos* au Guatemala, *cantegriles* en Uruguay, *invasiones* en Équateur et Colombie, *poblacionescallampas*, *poblas* ou *campamentos* au Chili, *chacarita* au Paraguay, *chabolases* en Espagne, *pueblos jóvenes* ou *barriadas* au Pérou, *precario/tugurio* au Costa Rica, *musseques* en Angola, *mapane* ou *matiti* au Gabon, *katutura* en Namibie, *dharavi* et *bustees* en Inde, *geçekondus* en Turquie, *villasmiseria* en Argentine, etc. (Atlas sociologique, 2020); partout caractérisés par une communauté informelle, des activités non structurées charriant une stigmatisation de criminalité (Carroll, 1969).

Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (PNUEH), appelé *ONU-Habitat*, intègre dans la description des bidonvilles les seules dimensions physiques et légales, excluant les dimensions sociales difficiles à quantifier. Ainsi, selon les Nations Unies, un « bidonville » se caractérise par l'accès inapproprié à l'eau potable (et à l'électricité), aux services d'assainissement (d'évacuation des déchets) et/ou aux autres infrastructures, le logement indécent et surpeuplé (selon une surface minimale de 5 m² par personne) et l'insécurité foncière (UN-Habitat, 2003).

Le dictionnaire Larousse (2011) parle d'une agglomération d'abris de fortune en matériaux de récupération, dont les habitants vivent dans des conditions précaires (misérables et dans la promiscuité). D'autres études renchérissent que cette précarité donne forme à un habitat dépourvu d'équipements élémentaires de base dont pour l'éducation et la santé, dans les quartiers urbains et périurbains.

Le bidonville est un passage nécessaire dans un pays sous-développé, pour assimiler la culture urbaine. Cependant, cette notion reste critiquable à plusieurs égards (Lehzam, 1982 ; Belaadi, 2001 ; 2010). Renchérissant, l'encyclopédie trouve en des bidonvilles une étape d'urbanisation particulière aux sociétés en développement : Cas du bidonville d'*Orangi Town* de la ville de Karachi (Pakistan) où ses habitants se sont organisés afin d'autofinancer et de construire son propre système d'égouts via *The Orangi Pilot Project* en 1980. En Egypte, *Ezb et-El-Haggana* est l'une des plus grandes *ashwaiiyat* ou « communautés informelles », situées au nord-est du

Caire dont l'habitat spontané s'est vu urbanisé par les résidents, se rapprochant un peu plus des habitations standards de la région.

Des bidonvilles viabilisent aussi la ville en lui offrant les services de base : les habitants d'*Orangi Town* se sont spécialisés dans la fabrication de tapis et d'articles en cuir, un apport économique non négligeable pour l'agglomération de Karachi et ses environs. Cependant, les conditions de vie restent difficiles, contribuant à la propagation des maladies, notamment le paludisme et la typhoïde. En Egypte, le bidonville de *Manshiyat Naser* au sud-est du Caire, surnommé *Garbage City* ou « ville Lapoubelle », réunit le plus grand nombre des ramasseurs d'ordures (les *zabbaleen*) de la capitale égyptienne, collectant et recyclant des déchets pour l'alimentation des porcs dont ils gagnent de l'argent en en vendant la viande.

Au Nigeria, nombreux bidonvilles de Lagos survivent et parviennent à contribuer de manière significative à l'économie locale (T. McDonnell, 2017), cas d'Ajgunle (surnommé *AJ City*), d'Agege et de Makoko surnommé la « Venise flottante ». Makoko (Fig.1) est un petit quartier-carrefour dont les femmes en pirogue vendent toutes sortes de produits champêtres (légumes, pommes, citrons verts, mangues), tandis que les hommes s'activent à la pêche, fournissant à la ville de Lagos les produits de mer et exportant du poisson dans d'autres pays de la région, dont le Ghana. Une activité économique qui ne masque cependant pas l'insalubrité de la lagune : toutes sortes de déchets (bouteilles en plastique, emballages) s'entassent à la surface de l'eau aux lieux d'embarcations. Depuis le début des années 2010, ce bidonville est menacé d'expulsion par les autorités locales, afin de le transformer en « Dubaï d'Afrique » y projetant des constructions des tours vertigineuses, des magasins et des quartiers d'affaires (car devenu un pôle d'attraction et une niche économique).

En Inde, le Dharavi de Mumbai (ex-Bombay Fig.2), est l'une des zones les plus densément peuplées du monde, un quartier multi-religieux et multi-ethnique (Atlas sociologique, Op.cit). Ce bidonville fait preuve d'une impressionnante vitalité économique, chaque maison disposant d'un atelier pour la fabrication d'articles en cuir, des vêtements, de la poterie, etc. Une industrie traditionnelle qui, bien qu'informelle, s'est imposée par sa compétitivité.



Fig.1 Le Bidonville de Makoko



Fig.2 Le Bidonville de Dharavi (Mumbai, Inde)

Désormais, les artisans du bidonville travaillent sous contrat pour de grandes entreprises du secteur formel, fournissant aux boutiques de luxe, voire exportant à l'international. Si l'image des bidonvilles est associée dans l'imaginaire collectif à l'indigence et au crime, les habitants des taudis font preuve de solidarité et de résilience en participant activement à la richesse des villes. Ce qui pousse les institutions internationales et autres experts à plaider pour l'intégration, les raccordant aux services publics de base plutôt que de les raser et/ou les isoler.

Sommes toutes, les principales causes expliquant la croissance des bidonvilles partent de l'exode rural lié aux crises économiques, à la pauvreté, à l'économie informelle, au chômage élevé, à la ségrégation sociale/raciale voulue ou non, à la mauvaise planification de la politique urbaine, un nombre insuffisant de logements sociaux, les catastrophes naturelles et les conflits armés (Atlas sociologique Op.cit.).

Il ressort de ce qui précède qu'un bidonville est un quartier caractérisé par un développement physique spontané, non contrôlé par les institutions publiques, dont les conditions d'hygiène et sécuritaires sont précaires et privé d'infrastructures et de services sociaux de base, du travail mieux rémunérateur, considérés d'ailleurs par les paysans comme symboles de la vie urbaine, indisponibles dans les milieux ruraux et qui font migrer ces derniers vers les villes.

Notre approche théorique part de l'interrogation de Damon (2017) sur la fonction urbaine des bidonvilles, qui, en sociologue optimiste, plutôt que de n'y voir que des NASSES ou « pièges

à pauvreté », « des îlots de misère et d'insalubrité » et des « agglomérats de pollution, d'insécurité et d'infamie », il y voit des SAS ou des espaces d'innovation culturelle, d'« imagination sociale » et d'« inventivité économique et urbanistique » ; des lieux où l'économie circulaire prend tout son sens (des opportunités offertes aux entreprises pour le marché/solution de logements (Eloy, 2018), pour l'emploi/mains d'œuvre bon-marché et pour la consommation), où la débrouille sociale s'élargit et où la créativité artistique se manifeste. Sont-ce, dira-t-il « des laboratoires de la ville durable ». Damon fait remarquer que « quand les habitants sont obligés de se débrouiller avec peu de moyens, ils ont un savoir-faire de bricoleurs touche-à-tout, inventant par nécessité afin de pallier le manque de ressources et d'infrastructures. Il s'agit de faire plus avec moins, voire avec presque rien ».

Quant à l'emplacement des gens, la théorie de Hoover (1937) stipule que le développement spatial dispose que ceux à haut revenu occupent les zones où le transport en commun est pratiquement inexistant et qu'aux nœuds de circulation auprès des zones industrielles et commerciales s'accrochent la plupart des gens à faible revenu y érigeant des bidonvilles. L'une des principales causes d'expansion des bidonvilles vient du lien de l'exode rural au chômage urbain selon le modèle de Harris et Todaro (1970).

Pour comprendre la dynamique interne des bidonvilles, nous ajoutons aux précédentes approches celle de la mobilité spatiale et urbaine (Dupont et Guilmoto, 1993), qui fustige le recours à une seule échelle d'analyse et la référence à un paradigme unique, au caractère réducteur et ne permettant pas d'expliquer la complexité des phénomènes observés. Cette approche insiste sur la théorie de la dépendance (Carlos, 1977) qui présente les avantages d'une perspective globale permettant d'introduire diverses questions fondamentales comme l'allocation des ressources, la distribution internationale (et nationale) du pouvoir, les politiques gouvernementales et, plus généralement, les questions de développement (Skeldon, 1990). La dynamique des villes moyennes dont les fonctions urbaines sont souvent spécifiques, est liée soit aux marchés agricoles, soit aux activités commerciales, soit aux centres industriels, soit aux représentations et valeurs culturelles, etc. Le défi que pose la recherche des causes de la mobilité spatiale, c'est, pour reprendre les termes de Skeldon, l'éternel problème de relier l'individu à la société, de concilier la liberté individuelle et les contraintes sociales.

Les bidonvilles qui se sont formés dans la ville de Bukavu peuvent être le résultat de l'insécurité dans les villages d'origine, du phénomène de l'exode rural et du faible niveau de revenu des ménages (Thill, 2019). Sans prétendre répondre à toutes les questions qui peuvent tourner

autour du thème sous étude, nous entendons d'une manière générale arriver à : Attirer l'attention des différents acteurs socio-économiques sur les véritables causes et conséquences de l'émergence et expansion des bidonvilles dans la ville de Bukavu.

Ainsi, de manière plus spécifique nous voulons arriver à :

- Dégager des éléments pouvant expliquer la prolifération des bidonvilles dans la ville de Bukavu ;
- Esquisser les conséquences et le mode de fonctionnement des bidonvilles observables dans la ville de Bukavu ;
- Dégager les pistes de solution durable pour gérer cette bidonvilisation de la ville de Bukavu (voir si elle s'inscrit dans la logique d'un Sas ou d'une Nasse et les possibilités du processus de retour et de réinstallation et/ou d'intégration locale).

Méthodologie

- Pour réaliser cette étude, nous avons mené une enquête aléatoire auprès de ménages. Faute des statistiques démographiques de nos sites/bidonvilles choisis avec une grille d'entretien débattant des origines des enquêtés, du pourquoi du choix de leur milieu de vie, des documents cadastraux/fonciers qui les y sécurise, des risques qu'ils encourent sur ce site, de leurs activités professionnelles ou de survie, des principaux acteurs dans l'assainissement de leur milieu et d'autres services de base. Le saut de sondage était de 5 ménages au 4 coins cardinaux. Les bidonvilles retenus sont : Cercle hippique et Muhungu/Mukukwe au quartier Nyalukemba dans la Commune d'Ibanda ; Kabwa/Kasire et Nyarwizimya respectivement aux quartiers Nyakaliba et Nkafu dans la Commune de Kadutu et les quartiers Mulambula et Cikonyi/Buriba dans la Commune de Bagira ; les trois Communes urbaines de Bukavu. Un échantillon aléatoire de 90 ménages a fait l'objet de l'étude dont 30 par commune. Ce procédé aléatoire consistait au saut de 5 ménages sur les rues, en commençant par le premier ménage où on rencontre un enquêté/responsable de ménage. Et si le ménage de l'échantillon est inaccessible on prenait le tout proche suivant favorable, ainsi de suite.
- On s'est servi du recueil de l'évolution démographique de la ville de Bukavu et autres données estimées fiables obtenues aux bureaux de l'état civil des trois communes urbaines

du Sud-Kivu. À ce niveau, des graphiques ont été construites sur cette base de la croissance de la ville à différentes périodes.

- La démarche a retenu la recherche documentaire, descriptive et analytique, qui nous a servi d'appui dans la reconstitution de l'histoire de la ville de Bukavu de 1900 à 2019, avec un accent particulier sur l'évolution démographique en lien avec l'expansion de la ville à partir des données historiques recueillies dans différents ouvrages traitant de l'urbanisation, de l'habitat.
- Etant du milieu, l'observation participante a permis de vivre l'état des sites qu'on a pu photographier. Les 6 enquêteurs se sont basés sur les données disponibles pour faire le choix des sites parmi l'ensemble et retenir les quartiers/bidonvilles ayant :
Un nombre plus élevé des habitations précaires (baraques, taudis) en planchettes, en terre battue ou en bâches dont la toiture est en véritables matériaux de récupération,
Un taux élevé d'insalubrité et de promiscuité.

Cette étude essaie de mettre spécifiquement en exergue certaines causes et conséquences socio-économiques de l'émergence des bidonvilles dans la ville de Bukavu et présente sous la base des données empiriques et de documentation, une analyse des problèmes qui méritent une attention soutenue de la part des acteurs politiques et socio-économiques dans l'espace urbain de Bukavu.

Après avoir collecté les données sur le terrain, nous avons fait recours au logiciel EXCEL dans le but de faire des représentations graphiques et d'autres calculs à des fins utiles, tableaux de synthèse et de contingence indispensables à l'analyse des données.

Eléments explicatifs de l'émergence des bidonvilles dans la ville de Bukavu

Ce point vise à faire ressortir les causes de la concentration démographique de l'espace urbain de la ville de Bukavu qui s'explique par le phénomène de l'exode rural et de la concentration de presque toutes les activités génératrices de revenu, de biens et de services nécessaires à l'existence humaine.

Données démographiques : problématique de l'offre et de la demande foncières

L'évolution annuelle de la population urbaine de Bukavu, qui ne couvre que 60 km² (inclus la superficie occupée par les eaux), est estimée à 916048 habitants en 2014 (Rapports respectifs

des Communes) et avec un accroissement de 3,1 % (Muhaya *et al.*, 2018), son estimation remonte à 1067116 habitants en 2019 (Confer Tableau-1 sur l'évolution de la population de Bukavu par Commune de 2006 à 2019), soit une densité d'environ 17958 habitants au km².

Ces données de la population de la Ville de Bukavu sont présentées dans le Tableau-1 dont le graphique ci-dessous, suivant ses trois Communes urbaines, à savoir ; la Commune de BAGIRA avec une superficie de 3760m², de KADUTU avec 1010m² et la Commune administrative d'IBANDA dont la superficie est de 1236m².

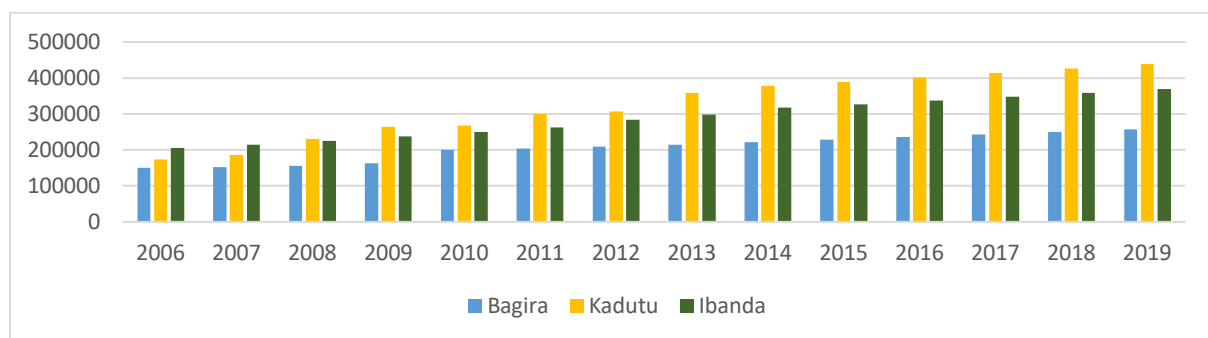


Fig.3 Graphique sur l'évolution de la population dans la ville de Bukavu.

A la lumière du graphique ci-dessus, nous pouvons lire une croissance démographique permanente dans la Ville de Bukavu depuis l'avènement de Joseph Kabila, toutes les Communes confondues. La Commune de Kadutu vient en première place, suivie d'Ibanda et celle de Bagira en dernier. L'accroissement démographique à Kadutu et Ibanda est dû respectivement à l'exode rural et aux déplacements internes vers le centre-ville des habitants à la recherche de satisfaction des services sociaux de base : eau, électricité, éducation, soins de santé, facilité de transport, sécurité face aux vols et cambriolages à mains armées...

La Commune de Bagira, un peu éloignée du Centre-ville à quelques 7 Kilomètres, n'est pas attirante parce qu'elle compte moins d'activités économiques. Au contraire, celles de Kadutu et d'Ibanda renferment les plus grandes affaires de la ville : les grands (super)marchés, magasins, dépôts (alimentaires, pharmaceutiques et divers, ...), et toutes les structures administratives de la Ville à Ibanda.

Initialement conçue et aménagée pour un nombre d'habitants réduit, la ville de Bukavu comptait 53833 au dernier recensement de l'administration coloniale en 1958 et 137885 au plus sérieux recensement retenu après l'indépendance en 1970 (Chamaa et Ndagiriyehe 1981). En 2020, on est près de 1067116 avec une densité de 17785 hab./km² (la Mairie de Bukavu va jusqu'au-delà de 2000000 d'habitants avec une densité de 33333 hab./km²). Le taux

d'accroissement est de 10.5 %. On en est aujourd'hui autour 20 fois le chiffre de 1958 et près de 10000 fois la population initiale et 114 en 1909 (Lina, 2016), à la création de la ville de Bukavu. Cet exode des populations vers la ville est politico-sécuritaire (les migrants craignant pour leur vie) avant d'être socio-économique (de la recherche du bien-être). Analysant cette croissance démographique de Bukavu on remarque que sur une période de 100 ans (1909-2009), les effectifs de la population urbaine de Bukavu sont passés de 114 à 664434 habitants, soit près de 6000 fois la population initiale. Il se révèle un rythme exponentiel incommensurable : il a fallu 50 ans (1958) pour passer de la centaine à plus de 50 dizaines de milliers, 12 ans (1970) pour passer de 50 dizaines à plus d'une centaine de milliers, 50 ans (2009) pour passer de 50 dizaines de milliers à 6 centaines de milliers, franchissant ainsi la barre du demi-million d'âmes et 10 ans seulement (2019) pour dépasser le million.

Localisation et origine des populations des quartiers-bidonvilles choisis

Les généralités sur les quartiers-bidonvilles choisis sont entre autres quartiers populaires récents dans ces Communes urbaines (Bagira, Ibanda et Kadutu), chacun se situant dans les rayons de 0 à 4 Km des centres d'affaires et de négoce de la Ville de Bukavu.

Comme on peut le voir sur le tableau-2, la plupart des habitants du bidonville de Muhungu/Mukukwe et Cercle-hippique sont des déplacés internes du centre-ville depuis la rébellion du Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD), lié ainsi à l'isolement du pouvoir central et au mouvement d'insécurité (Nyenyezi et Ansoms, 2014).

Ceux de Mulambula viennent de l'île d'Idjwi. Ceux de Nyarwizimya et Cikonyi/Burhiba proviennent de Bunyakiri et Kalonge fuyant l'insécurité causée par des groupes armés Mai-Mai. Ceux de Kabwa-Kasire viennent de Kaniola, Walungu mais aussi de quartiers périphériques de la ville (Ciriri, ...). D'où partout le terme « Shuka na Mugezi - Descendu par ruissellements » et donc, de manière progressive, suite à l'insécurité permanente dans leur milieu d'origine.

Contrairement à la littérature qui considère que les bidonvilles se développent à la périphérie des villes, ceux de Bukavu en étude sont situés au Centre-ville : Nyarwizimya est situé entre les routes nationales RN2 (menant à Walungu) et RN5 (menant vers l'aéroport de Kavumu). Cikonyi/Burhiba longe la RN-5. Les deux sont à proximité des industries brassicole-Bralima et pharmaceutique-Pharmakina, riverains du lac Kivu et partant, des ports et marchés de négoce longeant ledit lac. Kabwa-Kasire est sur une pente raide à proximité du grand marché de Kadutu. Cercle-hippique et Muhungu/Mukukwe sont des bidonvilles qui se sont développés

par des déplacés internes du centre-ville dans et autour des marais même si par après ils y ont été rejoints par des migrants de l'exode rural.

Raisons du choix de sites d'habitation par les habitants des bidonvilles

Le tableau-3 montre que les habitants des bidonvilles de Bukavu sont regroupés selon qu'ils proviennent de même village (16 % des enquêtés) ou qu'ils exercent les mêmes activités de source de revenus (16 % des enquêtés), ou selon les deux raisons mises ensemble (32% des enquêtés), faisant au total 64 % pour ces deux raisons. Ils se regroupent aussi selon qu'ils veulent s'approcher de la ville et donc du lieu de travail (25 % des enquêtés et en y adjoignant les 16 % exerçant les même activités de source de revenus, on a 41 %). Ceux qui n'ont pas de choix sont les premiers et anciens habitants de ces quartiers urbains devenus des bidonvilles. Démunis, ils ne savent pas résister à l'afflux des demandes des migrants et à l'affaiblissement de certains agents de services fonciers et de l'ordre. Ce qui explique qu'il est très difficile de protéger les propriétaires légitimes, les terrains publics et de faire respecter l'ordre dans ce domaine. La plupart des habitants de Muhungu/Mukukwe, Cercle-hippique et Kabwa-Kasire sont constitués des déplacés internes du centre-ville qui ont voulu s'approcher de leur lieu de travail et des marchés (Nyawera, Kadutu, ...).

Tableau-1. Evolution de la population de la Ville de Bukavu par Communes, de 2006 à 2019

Années / Communes	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Bagira	150659	152385	155405	163018	199366	203615	208474	215088	221307	228167	235241	242533	250052	257803
Kadutu	173482	185913	231260	263475	268724	300349	307111	357764	377322	389019	401079	413512	426331	439547
Ibanda	204831	215220	225789	237941	249793	262030	283807	297560	317419	327259	337404	347864	358647	369766
Total	528972	553518	612454	664434	717883	765994	799392	870412	916048	944445	973724	1003909	1035030	1067116

Source : Rapports de trois Communes urbaines de Bukavu/Bagira-Kadutu-Ibanda. Le taux d'accroissement utilisé dans la projection est de 3,1 % à partir de 2015

Tableau-2 : Origine et localisation de la population des bidonvilles dans la ville de Bukavu

Réponses obtenues	Effectif													Total	Pourcentage
	Bagira				Ibanda				Kadutu						
	Cikonyi / Burhiba		Mulambula		Muhungu / Mukukwe		Cercle-hippique		Nyarwizimya		Kabwa-Kasire				
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F			
De Kaniola	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1	3	3	09	10	
De l'Idjwi et de Birava	1	0	5	4	2	1	1	1	0	0	1	0	16	18	
De Walungu	0	1	0	1	1	1	1	1	1	1	2	2	12	14	
De Bunyakiri	3	3	1	0	0	0	1	1	3	2	0	0	14	15	
De Kalonge	2	1	1	0	0	0	1	0	2	2	0	0	09	10	
Dépl. Interne au centre-ville	2	1	1	2	5	4	4	4	2	1	2	2	30	33	
Total	8	7	8	7	8	7	8	7	8	7	8	7	90	100	

Tableau-3. Raisons primordiales du choix du site par les habitants

Réponses obtenues	Effectif						Total	Pourcentage
	Bagira		Ibanda		Kadutu			
	Cikonyi / Burhiba	Mulambula	Muhungu / Mukukwe	Cercle- hippique	Nyarhwizimya	Kabwa- Kasire		
Mêmes villages de provenance	2	3	2	2	3	2	14	16
Mêmes activités de source de revenus	2	3	2	2	3	2	14	16
Les deux à la fois	7	6	3	3	5	5	29	32
Proximité de la ville/du lieu de travail	3	2	6	5	3	4	23	25
Pas de choix	1	1	2	3	1	2	10	11
Total	15	15	15	15	15	15	90	100

Les quartiers nantis sont envahis par des bidonvilles qui leur servent des débouchés pour les travaux ménagers et de gardiennat, embrassant ainsi le modèle de Harris et Todaro sur le développement économique qui lie l'exode rural au chômage urbain. En général, pour Mulambula, on est dans la théorie de la dépendance sous-tendant l'approche de la mobilité spatiale et urbaine de Dupont et Guilmoto et qui concilie la liberté individuelle et les contraintes sociales. Les habitants sont dépendants des activités de leurs villages d'origines comme les migrants venant de l'Ile d'Idjwi et de Birava veulent rester riverains du lac Kivu, y créant un marché aux produits de pêche mais aussi des produits agricoles pour leurs milieux d'origines. Ceux de Nyarwizimya et Cikonyi/Burhiba, ayant fui l'insécurité, se regroupent selon leur origine et créent un marché agricole et des produits forestiers en provenance de Bunyakiri et Kalonge. Ceux qui viennent des villages producteurs des vivres longent la route pour des marchés agricoles, aux nœuds de circulation selon Hoover. Encore que pour Mulambula, Cikonyi/Burhiba et Nyarwizimya, la proximité des industries brassicole, pharmaceutique et des marchés, leur servent aussi de débouché pour des travaux temporaires et le commerce.

Principaux acteurs et fonctionnement du service d'assainissement

Maigres et dubitatifs, les travaux d'assainissement ne sont pas accomplis dans les bidonvilles bukaviens. A Bukavu les structures publiques et privées qui s'en occupent sont : La Mairie de Bukavu et l'Office des voiries et drainage (OVD), les deux sont dotés plus ou moins des moyens matériels, à la différence d'autres services publics dont l'Inspection Provinciale de la santé (IPS/Bukavu), la coordination provinciale de l'environnement et le comité provincial de l'eau et assainissement. Le secteur privé est représenté par des organisations non gouvernementales locales qui s'efforcent de faire quelque chose dans ce vaste domaine d'assainissement. Toutes ces structures, publiques ou privées, collaborent généralement avec les structures internationales (OMS, PNUD, OCHA, Unicef, etc.) se rassemblant en *cluster wash* et qui leur pourvoient des moyens financiers de manière irrégulière pendant qu'aucun subside ne vient de l'Etat. Ce qui baisse les taux du service d'égout, de collecte et, sans système de traitement d'effluents, favorise divers risques sanitaires dont l'endémicité et épidémicité des maladies des mains sales, mortalité et morbidité élevées, etc. reconnais Lina (Op.cit.). Les quelques travaux d'assainissement réalisés, consistent à déboucher et à réparer irrégulièrement les caniveaux existants. Globalement, il s'agit des interventions de plaisance (couverture des fonds pour les grandes ONG) et/ou de campagne des autorités politico-administratives et politiques, donnant

des réponses conjoncturelles, de façade, sans que cela soit inscrit dans un schéma ou un plan d'assainissement clair, permanent et cohérent.

Conséquences et mode de fonctionnement des bidonvilles dans la ville de Bukavu

Occupation parcellaire anarchique due la croissance démographique

L'accroissement disproportionné de la population (Tableau-1) par rapport au taux de croissance de l'économie, à la fourniture des services sociaux de base et aux infrastructures conduit à la création et à l'expansion des bidonvilles à Bukavu dans un rythme progressif.

Le Projet Intégrateur Prioritaire (PIP, 2009) a documenté à Kinshasa les tailles parcellaires par ménage de chaque classe sociale et leurs surfaces ménagères nécessaires.

Tab.-4. Détermination des surfaces utiles pour ménages, normes du projet PIP

Classes sociales	Taille parcellaire par ménage, (S)	Surface utile pour ménages, (S*P/M)
Très économique	150 m ²	13333200 m ²
Economique	200 m ²	8533400 m ²
Moyen standing	240 m ² - 300 m ² , soit 270 m ²	12927330 m ²
Haut standing	400 m ² – 600 m ² , soit 500 m ²	5252500 m ²
Total		40046430 m²

L'espace requis pour la Ville de Bukavu d'ici 2050 doit être considérablement augmenté (Muhaya *et al.*, Op.cit). Initialement conçue pour occuper un espace de 60 km², elle nécessitera à peu près le double (soit 100,17 km²) selon les normes du projet PIP voire six fois plus que son espace de départ (soit 347,84 km²) selon les normes proposées par Magigi et Majani (2005). De quoi penser à l'expansion verticale comme dans les pays développés. Dans tous les cas, il reste regrettable que cette augmentation de l'espace se fasse de manière anarchique, conclut l'équipe de Muhaya (2018).

Cette croissance démographique réduit l'offre par rapport à la demande parcellaire sur le marché foncier. L'offre y devenant très limitée, il en résulte un dérèglement d'occupation du sol (Fig.6). Les dimensions accessibles pour les personnes au faible revenu sont de l'ordre de

25 à 60 m² avec un marchandage de prix des procédures légales d'accès aux terrains qui pour beaucoup les laisse sans titre foncier. Pour le cas de 90 ménages des bidonvilles enquêtés soit à peu près 7 %, 6 seulement en avait (1 à Cikonyi/Burhiba et à Nyarwizimya, 2 à Cercle-hippique et à Muhungu/Mukukwe) ; ce qui les plonge dans l'insécurité foncière.

Problèmes liés au degré de la pente, à la précarité des maisons et à l'habitat

La pression anthropique, physique et structurale s'accroissant sur les terrains, même sur des fortes pentes, précarise l'habitat de la ville de Bukavu. Ainsi, assiste-t-on aux catastrophes : incendies des maisons, érosions, inondations, éboulements/glissements, affaissement ; tributaires du mauvais aménagement et de l'anarchie dans les services fonciers.

Tab.-5. Evolution des surfaces bâties selon l'inclinaison des pentes entre 1954 et 2001

Inclinaison (degré)	Situation 1954		Situation 2001		Croissance	
	(en ha)	(en %)	(en ha)	(en %)	(en ha)	(en %)
0 - 2	62	17	114	13	51	10
3 - 5	75	20	130	15	54	11
6 - 8	94	25	166	19	73	14
9 - 10	48	13	105	12	58	11
11 - 15	71	19	205	23	134	26
16 - 20	18	5	109	12	91	18
> 20	8	2	59	7	51	10

Source : Laboratoire SURFACES de l'Université de Liège (Trefois et al. 2007 ; Moeyersons et al. 2004).

L'autre revers de cette expansion anarchique de la ville est cette invasion des terrains impropres aux constructions sans trop de moyens pour faire face aux pentes raides. La pollution et l'envasement des zones critiques et de frayères du lac Kivu et rivières, dégradant et perturbant l'écosystème sont observés chaque année.

Tab.-6. Taille de maisons et/ou des parcelles dans les bidonvilles bukaviens

Réponses obtenues	Effectif						Total	Pourcentage
	Bagira		Ibanda		Kadutu			
	Cikon yi-Bu	Mulam bula	Muhungu-M	Cercle-Hi	Nyar hwizimya	Kabwa-Ka		
-50 à 99 m ²	11	9	9	11	12	9	61	67
100 à 150 m ²	2	2	3	2	1	3	13	14
151 à 200 m ²	1	0	3	1	1	2	08	09
201 à 250 m ²	1	2	1	0	1	1	06	06
250 à 300 m ²	0	1	0	1	0	0	02	02
301 m ² et plus	0	1	0	0	0	1	02	02
Total	15	15	15	15	15	15	90	100

L'observation des bidonvilles de Bukavu, suivant l'occupation parcellaire actuelle (2020), décrit des morcellements de taille beaucoup plus réduite (67 %), le bâti érigé, pour la plupart de ménages, sur toute la parcelle, des maisons collées les unes contre les autres, manquant parfois où mettre la latrine ; ce qui crée des conflits parcellaires et propage les incendies.

Ce lotissement anarchique est établi et encouragé par des Commissionnaires fonciers et géomètres délinquants, agents étatiques non payés et fictifs qui tolèrent les maisons sur des sites impropres à la construction (en violation de l'Art.181 de la loi foncière), en matériaux de récupération dont les murs sont en planches, en tôles, en bâches ou en terres battues (Fig.7 à 11). Ces maisons ont des toitures en tôles de récupération ou en bâches, les latrines et salles de bain en bâches ou sacs de raphia (Fig.9), le plus souvent sans toitures ou soutenues par des pierres ou des sticks d'arbres au lieu des clous, des écoulements à ciel ouvert des eaux usées, pluviales et des latrines (Fig.9), à défaut du système d'égouts. Bref, les habitants vivent dans des espaces infra-urbains et dans des conditions infrahumaines.

Ces bidonvilles sont cependant des plus grands quartiers infects. Aucune artère routière ne saurait être aménagée sur une colline en pente raide. Pendant que les prédateurs accroissent leurs gains faciles sur ces lotissements/morcellements anarchiques, on assiste à un habitat précaire sans infrastructures de circulation (sinon trop étroites), d'assainissement et d'égouts, de ruissellement et gestion de déchets. Bien que connectés sur les services de distribution d'eau et électricité, ils n'en bénéficient que rarement ou insuffisamment, avec des ruptures intempestives (communément appelées délestages à l'instar du courant électrique), les habitants se servant des puits mal entretenus (communément appelées BIZOLA).

Types des maisons, de l'habitat des bidonvilles à Bukavu et état des services sociaux de base

Dans les bidonvilles bukaviens, à chaque saison pluvieuse, on enregistre des éboulements et inondations causant des pertes des biens et immeubles et parfois des vies humaines (Fig.14). La promiscuité y empêche le ramassage d'ordures et immondices et y explique l'insalubrité voire l'étalement des incendies (Fig.15) : seulement pour l'année 2019 on a enregistré 20 cas d'incendies au Paysage dans le quartier Nyalukemba, à Camp-Zaire au quartier Kasali et à Mahenge au quartier Nyamugo, pour ne citer que ceux-là. Autour de 900 maisons sont parties en fumées et donc 900 ménages, soit, avec la moyenne de 8 par ménage, 7200 personnes retrouvées sans abris, à la merci des intempéries dans les bidonvilles de Bukavu avec les mêmes conséquences que pour les éboulements.

Il s'en suit une insupportable pression sur les infrastructures sociales de la ville : des problèmes de transport et des marchés pirates difficiles à gérer, abandons et/ou pléthores dans les structures éducatives qui biaise l'encadrement, (moyenne de 85 élèves par classe dans la plupart d'écoles primaires) et formations sanitaires avec l'automédication, la privatisation de bornes fontaines pour l'eau potable servie par la société étatique-REGIDESO et des connexions clandestines à l'électricité (communément appelées DAHULAGE, Muhinduka, 2010) servie par la société étatique-SNEL.

Fig. 6 Cikonyi/Burhiba au-dessus du Cimetière Km-4 vers le camps des travailleurs de la Bralima

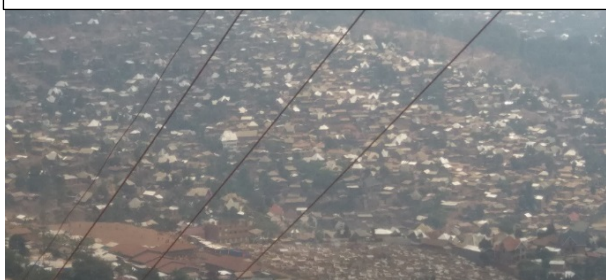


Fig. 7 Prolongement de Kabwa/ Kasire au-dessus de la source KADURU





Fig. 8 Prol/Kabwa-Kasire au-dessus/Lycée WIMA



Fig.9 Latrine et douche en bâches et écoulement à ciel ouvert des eaux usées

Fig. 10 et 11 Nyarwizimya derrière la Bralima en face de Cikonyi/Burhiba



Les autorités urbaines ne s'en tenant pas au respect de ses plans directeur et cadastral, la ville a pris l'allure des ghettos de maisons en dur mais bâties aussi anarchiquement, parsemés d'une intrusion de bidonvilles, comme on peut le voir aux alentours des terrains du Cercle-hippique et de Mukukwe (Fig.12 et 13), perdant la beauté d'antan de la ville verte, suisse de la région et devenue alors ville poubelle : Ville « BUCHAFU » au lieu de Bukavu propre, reconnaît une certaine opinion.

Ces phénomènes perpètrent le stress hydrique, les incendies, l'insécurité et les pollutions : des cours d'eau (rivières et lac Kivu), de l'air (autour des industries), sonore (tapages des églises et d'engins de transport) et du sol, dont on approfondira la compréhension par des études ultérieures. Les services de sports et loisirs y sont en délabrement très avancé ou quasi disparus cas du terrain de Mukukwe et de Cercle-hippique envahis anarchiquement et devenus des décharges pirates des habitations environnantes (Fig.12 et 13).



Fig. 12 et 13 : Les terrains de foot de Muhungu/Mukukwe et Cercle-hippique envahis par les décharges sauvages érigées dans l'anarchie par la population environnante



Fig.14 Eboulement : cause de mort de 4 membres d'une même famille et des dégâts matériels



Fig.15 Incendie qui a fait disparaître tout un quartier de plus de 400 maisons parties en fumées (Ngaboyeka, 2019)

S'étant déjà adaptés à la vie urbaine, rares sont les habitants qui veulent encore rentrer au village d'origine : aucun de ces 90 ménages enquêtés n'a accepté l'idée du retour. Rejoignant LEHZAM et BELAADI, les bidonvilles bukaviens, font assimiler la culture urbaine et sont des passages transitoires nécessaires entre la campagne et la ville, cependant, il reste indiqué que les gens doivent y être éduqués pour lutter contre l'insalubrité, soigner leurs Entités-pièges (nasse damonienne) qui laissent ses habitants victimes de leur propre turpitudes. Le niveau du chômage fait renaître l'insécurité, le banditisme, la prostitution et la propagation des infections sexuellement transmissibles.

Comme pour le Dharavi de Mumbai (Inde), les bidonvilles bukaviens sont multi-religieux et multi-ethniques et font preuve d'une impressionnante vitalité économique : même si insécurisés foncièrement, ils s'y démènent dans des activités économiques informelles entre autres, l'agriculture urbaine et périurbaine (Wand'arhasima, 2013a). Ils vivent du petit commerce de détails des biens et vivres de toutes sortes, fournissant divers services : tradi-praticiens, des réparateurs électroniques, mécaniciens, plombiers, soudeurs, ...

Conséquences liées à l'exposition à la pollution industrielle

Sans zone tampon ni dispositif de protection de la population, les bidonvilles Mulambula, Cikonyi/Burhiba et Nyarwizimya, situés autour de la Bralima et de la Pharmakina sont exposés à la pollution de ses industries : même si leurs charges polluantes ont été calculées par Lina (Op.cit.), le cas de l'industrie phyto-chimique-Pharmakina attire l'attention car elle rejette ses effluents bruts dans le lac ; ce qui présente des risques importants pour les populations et les ressources halieutiques du lac. Encore que la pollution anthropique et écologique de l'air de cette industrie phyto-chimique ainsi que leurs conséquences n'ont jamais été évaluées depuis son existence.

Somme toute, on est face à des Entités-Pièges, les habitants s'y retrouvant de gré ou de force, le sachant ou pas, dans le formel/légal ou l'informel/illégal. Le tout est béni par la mauvaise planification de la politique urbaine ne respectant ni ne relisant pas le plan cadastral, l'absence des logements sociaux, les catastrophes naturelles et les conflits armés récurrents en milieux ruraux, rejoignant la compréhension de l'Atlas sociologique (Op.cit.).

Conclusion et perspectives de solution

L'approche descriptive et analytique qui a été utilisée nous permet de conclure que la prolifération des bidonvilles à Bukavu est due à l'exode rural sécuritaire à la recherche du mieux-être économique dont les conséquences sont le chômage et le bas revenu des ménages, tant les chances espérées de trouver un emploi en milieu urbain sont déçues par l'afflux démographique.

Cette situation a développé un nouveau mode d'occupation foncière débouchant sur un morcellement effréné du sol urbain et sur la prolifération des quartiers insalubres, des nasses ou entités-pièges qui sont les bidonvilles en pleine ville et non en périphérie comme d'habitude, d'où le terme Bidonvilisation de la ville de Bukavu.

Ces bidonvilles naissant spontanément, le problème de logement n'y est plus une simple crise, c'est l'une des conséquences de la malversation économique et de la mauvaise distribution des richesses : chacun voulant se retrouver par un système de « commissionnaires » fonciers ou autres, une forme de chômage déguisé qui sévit dans presque tous les services étatiques RD Congolais qu'il faudra interdire afin de réduire l'expansion des bidonvilles. Le chômage élevé

accroît l'insécurité qu'on a fui au village, la prostitution, la propagation des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) et le banditisme.

On a au final des centres villes insalubres composés d'un enchevêtrement de quartiers infects dont il faut se passer des solutions ponctuelles qui ne peuvent pas résoudre véritablement le fond du problème. Dans la vision d'érection des SAS damonien, il est temps qu'on opte pour une approche proactive sinon itérative dans la gouvernance des entités urbaines à Bukavu, au Sud Kivu en particulier et en RD Congo en général.

Comme le retour et la réinstallation sont de moins en moins envisageables, le travail titanesque en amont sera de trouver des mécanismes de maintien des populations vivant encore au village et en aval ceux d'intégration locale de celles qui se sont déjà adaptées à la vie urbaine. Sur ce, des mesures suivantes sont envisageables :

En amont : Dissuader l'exode rural et encourager l'éventuel processus de retour et de réinstallation des migrants dans leurs respectifs milieux rendent impérieux la réussite de la politique de décentralisation et des services de la police prônés par la constitution (Art. 3, 123, 220) et la loi sur la décentralisation (Art. 85-92ss). Envisager une police de gardiennat de proximité au modèle de « *local defence* », pour veiller à la sécurité rassurante dans les milieux ruraux ;

Poser des actions visant à résoudre les problèmes économiques explicatifs de migration vers la ville ; investir davantage dans les cités urbanisées rurales (Communes rurales créées mais non encore effectives), élaborer des politiques incitatives de micro-crédit en faveur des paysans, ce qui permettra l'amélioration de leur situation économique, valorisant le travail agricole, promouvant la décentralisation des services publics de base dans ces communes rurales ;

En aval : A l'instar d'*Orangi Town* de Karachi (Pakistan) où ses habitants se sont organisés pour l'auto-prise en charge des systèmes d'égouts via *The Orangi Pilot Project* en 1980, faire adopter ce modèle aux habitants des bidonvilles bukaviens afin qu'ils fassent, par eux-mêmes et prioritairement, des travaux d'assainissement de leur milieu. Un système où, partant des Commons (Ostrom, 2010), la salubrité revient une responsabilité de la population locale, garant de l'ordre et de la sécurité foncière, dans une sorte de pacte social contractuel (Hobbes, 2000 ; Bourdieu, 2012). Un tel usage de de sécurisation foncière renvoie à une construction théorique qui combine les approches néo-institutionnelles et socio-institutionnelles, en redéfinissant le rôle que doit désormais jouer l'État (Nyenyenzi et Ansoms, Op.cit.) ;

La relecture et l'application du plan cadastral peut orienter sur la construction des nombreuses unités de logements sociaux sur les terrains appartenant à l'Etat avec des crédits immobiliers :

Office national de logement-ONL, Fonds d'avance, crédits fonciers, en élaborant des politiques étatiques et/ou privés de promotion immobilière (entrepreneurs immobiliers), incitatifs et accessibles aux petites bourses. Cartographier la manière dont les espaces requis pour l'extension (horizontale et verticale) pourraient être affectés à un horizon donné (d'ici 2050 par exemple selon Muhaya *et al.*, Op.cit.) et dans l'avenir. Ces espaces et terrains ainsi occupés peuvent avoir ou lancer un effet d'expérimentation, d'entraînement, d'inventivité pour tous voire d'intégration sociale des migrants qui ne veulent plus entendre parler du retour au bercaïl ; en ayant la vision des SAS damonien en perspective.

Afin de cadrer le propos, Eloy (Op.cit.) pose plusieurs questions dont celle liée à l'avenir de « nos bidonvilles » ? Et qu'en faire ? Questions qui peuvent attirer l'attention des gouvernants de Bukavu en particulier et de la RD Congo en général face à ce phénomène. La finalité sera de trouver des politiques publiques et possibilités de redonner aux bidonvilles bukaviens qui le peuvent encore, leurs formes urbaines à partir d'indicateurs de dispersion (d'occupation et d'emprise du sol) afin de les contrôler ou non par les autorités publiques. A quel prix ? A quelles conditions ? Associant ou excluant la participation des habitants victimes conscients ou non de la situation macabre d'instabilité des parcelles (éboulement, glissement de terre, érosion, ruissellement, flash) qui les attendait (Wand'arhasima, 2013b) ? D'où un dernier questionnement d'études ultérieures : comment choisir la meilleure intervention entre celle qui prend en compte les contraintes spatiales ou physiques du bidonville et celle qui considère le social de ses habitants (en sachant que chaque groupe aura ses propres motivations de choix de son site d'habitation) ? Ou si ces deux choix sont conciliables.

Bibliographie

1. ATLAS SOCIOLOGIQUE, Les plus grands bidonvilles du monde, entre solidarités collectives et répressions étatiques, 2020. © ATLASOCIO.COM
2. BALEGAMIRE C., MICHELLIER C., MUHIGWA J. B., DELVAUX D., IMANI G. ET DEWITTE O., Vulnérabilité du bâti face aux glissements de terrain: analyse spatio-temporelle à Bukavu (RD Congo). *Geo-Eco-Trop.* 41 (2), 2017, 263-78.
3. BELAADI BRAHIM, Analyse critique de quelques approches des bidonvilles, Département de Sociologie, Université de Guelma, El-Tawassol n°26, 2010.

4. BELAADI BRAHIM, « Le Bidonville : Histoire d'un concept », in *Revue des sciences humaines*, Université Mohamed Khider Biskra, 2001/11, n°01, 207-13.
5. BELAADI BRAHIM, *Bidonvilles et intégration sociale : Le cas d'Annaba*, Thèse de 3^{ème} cycle de sociologie, U.E.R des sciences sociales et psychologiques, Université de Bordeaux2, 1985.
6. BERTRAND CASSAIGNE, « La ville durable », in *C.E.R.A.S / Revue Projet*, 2009/6 n° 313, 78-83. <https://www.cairn.info/revue-projet-2009-6-page-78.htm>
7. BOURDIEU P., *Sur l'État. Cours au Collège de France (1989-1992)*. Paris, Seuil, 2012.
8. CARLOS PEIXOTO ANTONIO, *La théorie de la dépendance : bilan critique*. In: *Revue française de science politique*, 27^e année, n°4-5, 1977, 601-29. [doi:https://doi.org/10.3406/rfsp.1977.393739](https://doi.org/10.3406/rfsp.1977.393739)
9. CARROLL D. WRIGHT, *The slums of Baltimore, Chicago, New York, and Philadelphia*, Special report of the Commissioner of Labor, Negro Universities Press, 1969.
10. CLEAVER F., *Development Through Bricolage. Rethinking Institutions for Natural Resources Management*. Londres-New York : Routledge, 2012.
11. DAMON JULIEN, *Un monde de bidonvilles, Migrations et urbanisme informel*. Collection La République des Idées, Seuil, Paris, 2017.
12. DUPONT VERONIQUE, CHRISTOPHE Z. GUILMOTO, *Mobilités spatiales et urbanisation : Théories, pratiques et représentations*, *Cah. Sci. Hum.* 29 (2-3), 1993, 279-94.
13. ELOY PIERRE, « JULIEN DAMON, (2017), *Un monde de bidonvilles. Migrations et urbanisme informel*, Seuil, La République des idées, 128 p ». [Population 2018/2 \(Vol.73\)](https://doi.org/10.3917/popu.1802.0411), 2018, 411-13, doi.org/10.3917/popu.1802.0411
14. ESCALLIER ROBERT, *Le fait socio-spatial dans les villes du Tiers Monde Afrique occidentale et Méditerranée* Eléments de réflexion Cahiers de la Méditerranée C.M.M.C. 23, 1981, 129-60.
15. HARRIS J. R. ET TODARO M. P., *Migration unemployment and development: a two-sector analysis*, *The American Economic Review*, 60 (1), 1970, 116-42.
16. HOBBS TH., *Léviathan*, traduction Gérard Mairet, 6^e édition. Paris : Gallimard (collection « Folio »), 2000.
17. HOOVER EDGAR M., *La localisation des activités économiques*. Editions ouvrières, *Population*, 10^e année, n°4, Persée, paris, 1955.

18. KABILA J., Constitution de la République Démocratique du Congo (2006) modifiée par la Loi n°11/002 du 20 Janvier 2011 portant révision de certains articles de ladite constitution, Kinshasa.
19. LAKEHAL MOKHTAR, Dictionnaire d'économie contemporaine et des principaux faits politiques et sociaux, Paris, Vuilbert, 2000, 735 p.
20. LEHZAM ABDELLAH, Structuration et dynamique de l'espace urbain au Maroc, Thèse de 3ème cycle en Sciences Economiques, St Etienne, 1982, 350 p.
21. LINA ALEKE A., Evaluation des charges polluantes (domestiques et industrielles) arrivant au lac Kivu dans la ville de Bukavu, RD. Congo. Thèse PhD, Université de Liège, Bruxelles, 2016.
22. LOI ORGANIQUE n°08/016 du 07 octobre 2008, portant composition, organisation et fonctionnement des entités Territoriales Décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les provinces.
23. MARC J., « L'œuvre française au Maroc : Casablanca la nouvelle », *L'Exportateur français*, le 9 octobre 1930.
24. MAROY R., « Aidez l'Afrique à combattre les causes des migrations », Comece/la DC, La Croix, Bruxelles, Belgique, 2017.
25. McDONNELL T., "Slum Dwellers In Africa's Biggest Megacity Are Now Living In Canoes", npr.org, 15 May 2017.
26. MIKE DAVIS, « *Le pire des mondes possibles, de l'explosion urbaine au bidonville global* », in La découverte, Paris, 2006.
27. MIOSECC JEAN-MARIE, Urbanisation des campagnes et ruralisation des villes en Tunisie. In: Annales de Géographie, t. 94, n°521, 1985, 38-62 ; [doi :https://doi.org/10.3406/geo.1985.20300](https://doi.org/10.3406/geo.1985.20300)
28. MOEYERSONS J., TREFOIS PH., LAVREAU J., ALIMASI D., BADRIYO D., MITIMA B., MUNDALA M., MUNGANGA D.O. & NAHIMANA L., A geomorphological assessment of landslide origin at Bukavu, Democratic Republic of Congo. *Engineering Geology*, 72/1, 2004, 73-87.
29. MUHAYA NTAMUSIMWA VALÉRY, JOACHIM RUHAMYA MUGENZI, FLORIBERT MWEZE BISHENJWA, FLORIBERT MULONDA MUKANDILWA, « *Projection de l'extension de la ville de Bukavu et détermination des surfaces utiles aux horizons 2050* », in Cahiers du CERPRU Num. spécial, 26^{ème} année, N° 25, ISDR-Bukavu, 2018, 199-211.

30. MUHINDUKA K D., Gestion additive, biens publics et fourniture de l'électricité dans la région de Bukavu, RD Congo, Thèse PhD, UCL, 2010.
31. NGABOYEKA PASCAL D. Bukavu : L'exode rural et la mauvaise urbanisation parmi les causes des incendies. Organisation Congo Witness, 2019.
32. NYENYEZI AYMAR BISOKA ET AN ANSOMS, « *Accaparement des terres dans la ville de Bukavu (RDC) : déconstruire le dogme de la sécurisation foncière par l'enregistrement* », in *Conjonctures congolaises*, 2014, 217-38.
33. OSTROM E., *Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*. Louvain-la-Neuve/Paris : De Boeck (coll. « Planète en jeu »), 2010.
34. PROJET INTEGRATEUR PRIORITAIRE (PIP), Kinshasa : Construction de 3000 logements sociaux, 2009.
35. SAMIR CHAMAA ET AHOBANGEZE NDAGIRIYEHE, « *Evolution et structure de la population de Bukavu* », in *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 1981, 43-56.
36. SKELDON R., (1990). *Population Mobility in Developing Countries: a Reinterpretation*, London and New York. Belhaven Press.
37. STEBE JEAN-MARC ET DOMINIQUE BILLIER, « Recensions des ouvrages de Julien Damon « *Un monde de bidonvilles. Migrations et urbanisme informel* » Seuil, Paris, 2017. Consulté le 21 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/eps/8804>
38. THILL MICHEL, *Un système d'insécurité Comprendre la violence et la criminalité urbaines à Bukavu*. Rift Valley Institute, Projet USALAMA : Insécurité en ville, Londres, Royaume-Uni, 2019.
39. TOMMASI CHLOE ET BOYER ANNE-LISE, « La ville durable », *Géoconfluences*, novembre 2018. URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/ville-durable>.
40. TREFOIS PH., MOEYERSONS J., LAVREAU J., ALIMASI D., BADRIYO I., MITIMA B., MUNDALA M., MUGANDA D.O. ET NAHIMANA L., *Geomorphology and urban geology of Bukavu (R.D. Congo): interaction between slope instability and human settlement*, in TEEUW, R.M. (Ed.) *Mapping hazardous terrain using remote sensing*. Geological Society, London, 283, 2007, 65-75.
41. UN-HABITAT, *Urban Planning for City Leaders*, Nairobi, Kenya, United Nations Human Settlements Program (UN-Habitat), 2013.
42. UN-HABITAT, *The Challenge of Slums, Global Report on Human Settlements 2003*, United Nations Human Settlements Program, Earthscan Publications, Londres, 2003, 1-16.

43. WAND'ARHASIMA M. LUCIEN, « *L'agriculture urbaine et périurbaine, un sauvetage pour les ménages à faible revenu en milieux urbains de Bukavu ?* » in Cahiers du CERPRU, n°21-A, ISDR-Bukavu, 2013a, 35-54.
44. WAND'ARHASIMA M. LUCIEN, « *Les gouttières dans la stabilité d'immeubles et l'assainissement des parcelles en ville de Bukavu* », in Cahiers du CERPRU, n°21-A, ISDR-Bukavu, 2013b, 201-15.

Accaparement et thésaurisation des terres rurales par les élites au Sud-Kivu, RDC

Isaac BUBALA WILONDJA⁸⁸

Résumé: La gestion lacunaire des terres rurales et le corporatisme agricole accentués par le cadre institutionnel dans la gestion du foncier au Sud-Kivu, provoquent des changements et recompositions sociales lourdes des conséquences. Cet article analyse l'accaparement et la thésaurisation des terres rurales par les élites au Sud-Kivu à l'Est de la RDC. Il se base sur les observations ainsi que des témoignages directs et échanges collectifs avec une vingtaine des participants des Territoires de Kabare et Walungu au Sud-Kivu. Nous analysons les modes d'accès à la terre par les élites dans les méandres de l'administration foncière au Sud-Kivu ; les modes d'accès à la terre versus niveau de productivité des ménages agricoles locaux. Nous nous penchons ensuite sur l'influence du niveau d'accès à la terre à la productivité agricole des ménages locaux, et reformulons des recommandations à prendre en compte par les pouvoirs publics dans le projet de réforme foncière en cours, en vue de décourager l'accaparement des terres et restaurer l'équité foncière.

Mots-clés : Accaparement, thésaurisation, élites, depaysanisation, paysans sans terre

Introduction

La question foncière est au centre des violences récurrentes au Sud-Kivu (J.-C. Willame, P. Mathieu, 1999). Elle a été déjà analysée à partir de certains paramètres : les ambiguïtés de la loi écrite (Mathieu, P., Tshamala Kazadi, 1990, Delville, P.,-L., Karsenty, A., 1999, Kifawabala, J.,-P., 2015) et/ou le conflit entre celle-ci et la coutume en matière d'accès à la terre (concession⁸⁹, cession⁹⁰) (Chavau, J.,-P.,1996 , Mugangu, M.,-S., 2014), la colonisation foncière et particulièrement l'expropriation (Kalambay, L.,-G., 1970) au profit des colons européens et du Parc National de Kahuzi-Biega (Busane, W., 2004), les effets du flux

⁸⁸ Je voudrais, à cette occasion, présenter toutes mes gratitude à trois éminents Professeurs dont les contributions à ma formation demeurent déterminantes. Il s'agit de Séverin MUGANGU MATABARO, Professeur ordinaire, BYOMBUKA SADIKI Onésime, professeur et Claude IGUMA WAKENGE, Professeur associé.

⁸⁹ La concession est, au terme de l'article 61 de la loi n° 73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des suretés tels que modifié et complété par la loi n° 80-008 du 18 juillet 1980, le contrat par lequel l'Etat reconnaît à une collectivité, à une personne physique ou à une personne morale de droit privé ou public, un droit de jouissance sur un fond aux conditions et modalités prévues par la présente loi et ses mesures d'exécution.

⁹⁰ L'article 213 de la loi suscitée définit la cession comme étant : l'acte par lequel l'Etat transfère son droit de propriété sur les immeubles à un tiers quel qu'il soit.

migratoire et de son corollaire, la pression démographique sur l'occupation du sol (Bucyalimwe, M.,-S, 2003). A notre connaissance, la thésaurisation des terres rurales n'a pas encore suffisamment été étudiée et prise en compte dans l'analyse du processus qui a conduit à « la redistribution des rapports politiques, économiques et fonciers » et, par conséquent, à l'occurrence et à l'aggravation des conflits dans cette partie du pays. C'est dans ce contexte que notre contribution au présent numéro spécial s'attache à examiner les forces motrices du déplacement vers la ville : l'accaparement des terres qui prive les habitants des zones rurales de leurs terres et les oblige ensuite à se déplacer vers la ville pour trouver d'autres moyens de subsistance.

Alors que les études sur l'accaparement des terres ne manquent pas, très peu d'entre elles posent la relation entre l'accaparement et la thésaurisation des terres rurales sur le devenir de l'agriculture paysanne au niveau tant national que local. Cet article s'y attache en portant son attention sur les relations entre les acquisitions foncières massives par les élites et le devenir de l'agriculture paysanne. Examiner les acquisitions foncières au niveau local est intéressant à plusieurs égards. D'abord parce que la loi congolaise reste muette sur le statut des terres locales (coutumières)⁹¹. Elle pose une situation de ' *no man's land juridique* ' (Mathieu, P., Tshamala Kazadi, 1990), plus clairement d'indétermination juridique, dans laquelle les lacunes de la loi sus indiquée ont placé les conditions de maîtrise et d'usage des terres coutumières (Utshudi O.I., 2009). Sous l'angle normatif, il s'observe une hybridation des règles, avec prédominance du droit coutumier sur le droit étatique dans la régulation des rapports fonciers (Kifwabala T., 2015). Sous l'angle institutionnel, il en résulte une pluralité d'organes ou acteurs qui interviennent dans l'attribution du sol (Delville P.,-L., 1998). Dans ce contexte, les acteurs ruraux développent des stratégies en fonction de leurs intérêts et ajustent, de manière opportuniste, leurs comportements entre les répertoires juridiques en situation transitionnelle. Précisons cependant que ces dispositifs sont dans un rapport dialectique tel que les rapports fonciers contemporains ne sont plus la réplique des rapports traditionnels, sans non plus être conformes à la loi. Ils sont dans une situation d'entre-deux. Ils répondent à des logiques normatives plus instrumentalisées et sont aussi diversifiés pour les besoins de la cause. Cette situation est à la base de pratiques foncières des spoliations et d'expropriation telles que les

⁹¹ L'article 389 de la loi n° 73-021 du 20 juillet 1963 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des suretés telle que modifiée et complétée par la loi n° 80-008 du 18 juillet 1980, in Les codes Larcier, Droit civil et judiciaire, tome I, Bruxelles. De Boeck & Larcier. 2003, pp. 95-125, "les droits de jouissance régulièrement acquis sur ces terres seront réglés par une ordonnance du président de la République

paysans, pour la plupart dotés de faibles capacités de négociation (Bertille M., 2011) et de mobilisation des réseaux, se trouvent sans terre et pour la plupart dans une situation d'insécurité foncière (Utshudi O.I., 2008 et Mugangu M., 2019).

A partir d'une approche empirique et par le bas, cette étude a privilégié une méthodologie qualitative. Il s'agit d'une étude de cas menée en mars 2019, et qui repose sur les informations issues de 12 entretiens individuels, 6 discussions en groupe et l'observation directe réalisée dans 6 villages des Territoires de Walungu et Kabare dans la Province du Sud-Kivu, à l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC). Deux raisons majeures ont motivé le choix de la Province du Sud-Kivu : d'une part, le taux en croissance d'importation alimentaire et, d'autre part, les potentialités agricoles susceptibles d'éveiller un attrait particulier pour l'agriculture. La sélection des participants a été facilitée par les associations et coopératives agricoles. En effet, nous avons dans un premier temps, identifié ces associations et coopératives agricoles disponibles dans les deux Territoires suscités et avons pris contact avec leurs responsables, lesquels ont sélectionné entre 4 à 10 agriculteurs par groupe de discussion. Dans le cadre des entretiens individuels, nous avons recueilli les témoignages de personnes clés telles que les autorités locales (chef de village, chef de groupement, chef de poste...), les responsables des associations et coopératives agricoles, les vendeurs et vendeuses qui font la spéculation des denrées alimentaires dans différents marchés et les grands propriétaires fonciers selon leurs disponibilités.

Comprendre l'accès à la terre par les élites dans les méandres de l'administration foncière du Sud-Kivu

La terre fait partie des ressources naturelles dont la convoitise s'accroît davantage aujourd'hui. Le besoin d'accès à celle-ci est pourtant inscrit dans la longue histoire de l'humanité. La terre, en tant que ressource, met aux prises deux principaux acteurs : ceux qui veulent y accéder et ceux qui en contrôlent l'accès. Cette dynamique (accès et contrôle) n'est pourtant pas aussi simple qu'elle puisse paraître. Cependant, accéder à la ressource foncière au Sud-Kivu, pose alors la question des rapports de pouvoir ainsi que des rapports sociaux (Jean Bruys, 2001) et la manière dont ceux-ci s'intègrent dans un contexte sociopolitique et économique plus large. De ce fait, l'analyse de l'accès s'avère un processus d'identification et de cartographie des mécanismes par lesquels l'accès à la ressource est obtenu, maintenu et contrôlé.

En fait, l'article 53 de la loi n° 73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier RDC stipule que « le sol est la propriété exclusive, inaliénable et imprescriptible de l'Etat ». Celui-ci est le seul à pouvoir accorder, sous forme de concession, les droits de jouissance à des particuliers, qu'ils soient des personnes physiques ou morales (Utshudi, 2008). Cependant, il en résulte, une sorte de méconnaissance implicite des prétentions de droits détenus sur base du registre coutumier. Ce genre de situation est continuellement exploité par les élites pour s'accaparer des terres dans les milieux ruraux, très souvent avec la complicité de services techniques ayant dans leurs attributions l'administration foncière (Mugangu, M.,-S., 1997).

En outre, les élites utilisent de manière ordinaire des canaux non contrôlés par les autorités traditionnelles. Les médiateurs jouent ici, faute d'un système officiel d'information foncière (SIF), un rôle de tout premier plan. Ce sont, en effet, soit les agents de l'administration foncière, soit des personnes qu'ils "commissionnent", les "suiveurs", qui livrent des informations sur la situation des concessions (Mugangu, M.,-S, et al, 2017). Ces informations ne sont accessibles que si l'on "appartient" au "réseau social" de l'agent public qui en dispose ou de son commissionnaire. Lorsque la décision d'attribution relève de l'agent dont on tient l'information, son commissaire "facilite" la transaction. Lorsque, par contre, elle ne relève pas de lui, celui-ci facilite la pénétration du dossier dans les rouages de l'administration foncière. L'issue de la procédure dépend des solidarités ou des complicités dont l'agent public ou le demandeur lui-même pourraient bénéficier dans la sphère de décision ; elle dépend en d'autres mots de la "capacité d'influence" de l'agent intéressé ou du demandeur-lui-même sur l'autorité de décision. En plus, dans la plupart des cas-mis à part les attributions faites dans le cadre de "la zaïrianisation"- les gros concessionnaires du Sud-Kivu ont racheté leurs concessions à des colons. Certaines transactions ont été faites localement et dans les délais impartis par la législation pour régulariser les concessions faites par la colonie. Par contre, d'autres ont été faites ultérieurement. A partir du moment où on avait l'information que telle plantation n'avait pas été "régularisée"- et devait en conséquence faire retour à l'Etat- on s'appliquait à retrouver son ancien propriétaire, au lieu de demander directement à l'Administration, au risque de réveiller d'autres convoitises. Une vente antidatée conclue que l'acheteur joignait alors à sa demande d'enregistrement, qu'il obtenait à la faveur des solidarités dont il bénéficiait dans l'administration.

Bien plus, plus est grande la compétition pour l'acquisition d'une concession (Claessens, K., et al, 2014.), Plus importants et subtils sont le rôle des médiateurs et le jeu des influences.

Ainsi, pour les terres rachetées aux notables coutumiers, les médiateurs ont un rôle moins important, relativement à l'enregistrement. Au demeurant, plus est grande la proximité sociale entre demandeur et le notable coutumier, moins le demandeur aura recours aux médiateurs coutumiers. Les agents de l'administration foncière interviennent ici uniquement pour le mesurage et le bornage, et pour diligenter la procédure d'enregistrement qui en principe –à moins que ne s'élève une contestation de la part d'un tiers- s'obtient sans difficultés majeurs (Mugangu, M.,-S., op cit).

En outre, pour étendre leurs concessions, les gros propriétaires rachètent au fur et à mesure les petites ‘propriétés’ paysannes contiguës à celles-ci. Dès lors qu'ils y ont planté des arbres (quinquina, café, thé,...), ils en obtiennent l'enregistrement sans devoir passer par les procédures préalables instaurées par les autorités coutumières (idem, 2014). Les propriétaires qui arrondissent leurs domaines trouvent facilement des salariés parmi les paysans sans terre (Mendras, H., 1967).

En plus d'un contexte socio-économique structurellement désastreux, le Sud-Kivu a été, en général, le théâtre de plusieurs guerres depuis l'accession du pays à sa souveraineté nationale et internationale. On évoquera à cet égard la guerre de la rébellion Muleliste en 1964, la guerre de Schrame en 1967, la guerre dite de la libération l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération (AFDL) en 1996, la guerre de Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) en 1998. Bien sûr sans oublier toutes les situations d'insécurité causées par les bandes armées [FDRL, *Interahamwe*, Rasta, Mai-Mai,...]. (PNUD/UNOPS, 2005). Ces situations des guerres ont déstabilisé les paysanneries, et ont favorisé les prédateurs étrangers et nationaux à mettre mains basses sur les richesses du sol et du sous-sol congolais au détriment des populations pauvres et insécurisées (Lubala, M.,-E., 2000, S., Marysse, P., J.,-Laurent, 1999). En effet, avant de montrer l'ampleur de ces guerres sur le plan économique, il nous paraît très intéressant de brosser d'abord, sur le plan politico-administratif, un tableau qui explique les rôles qu'ont joué ces guerres dans la maîtrise institutionnelle au Sud-Kivu. Cependant, dans son étude sur l'Administration AFDL/RDC au Kivu (novembre 1996-Mars 2003), Bucyalimwe Mararo Stanislas examine tour à tour les modifications introduites par ces guerres dans l'architecture politico-administrative, l'exercice du pouvoir coutumier, et la stabilisation économique du Kivu au profit de Kampala et de Kigali. Dans le domaine politico-administratif, explique l'auteur, que l'objectif poursuivi par toutes ces guerres était de s'assurer une soumission totale des populations locales par l'intermédiaire des autorités imposées et la

manipulation des clivages préexistants (politiques, ethniques, religieux et régionaux) ou l'application du principe habituel de diviser pour bien régner (Bucyalimwe M.,-S., 2003). Par contre, sur le plan économique, les objectifs étaient différents. Primordialement, et comme précise le même auteur, la préoccupation des nouveaux maîtres du Kivu était d'assurer ce que les marxistes appellent la monopolisation de la base matérielle de production (moyen de production) et, en conséquence, l'exclusion des autres (groupes soumis) du processus de production. Dès le départ, poursuit-il, toutes les activités économiques furent orientées officiellement vers l'effort de guerre (assurer son autofinancement) et, en pareil cas, le dirigisme fut stricte rigueur (idem). Didier de Failly explique pendant ce moment que, la majeure partie du gros et du petit bétail a disparu du paysage Kivutien, et l'économie du Sud-Kivu connu une mutation profonde (Didier de Failly, 2000).

Sur le plan foncier, Nyenyezi souligne qu'au court de cette période, les spoliations des terres sous forme d'accaparement se sont inscrites dans des vagues d'acquisition foncières (Nyenyezi, A.,-B., 2015). Ces pratiques d'accaparement des terres furent encouragées, sinon initiées, par le gouvernement nommé par le RCD⁹². Celui-ci fut la seule autorité à établir des actes de désaffectations des maisons ou des terres de l'Etat pour les céder à des tiers (Nyenyezi, A.,-B., 2014). *« Toute la commune d'Ibanda fut alors touchée par ces lotissements et morcellements. Des morcellements furent faits jusqu'au sein du stade de football de Mukukwe. La plupart des domaines et espaces publics furent alors cédés, ainsi que les dix mètres de rive des parcelles situées au bord du lac et sur lesquels il était auparavant interdit de construire et d'habiter. Ce furent des hommes d'affaires et des politiciens, capables de payer des terres en ces périodes de crise, qui achetèrent ces parcelles »* (Nyenyezi, A.,-B., 2015). En milieu rural par contre, l'insécurité qui y a régné, a poussé la population à se déplacer vers les zones un peu calme. Pendant ce temps, les autorités coutumières et administratives se sont arrangées avec les élites locales pour spolier les paysans. Cependant, les périodes de relative accalmie ont alors

⁹² L'avènement du Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) a été déterminant dans la création d'une administration parallèle au Sud-Kivu (Augustin MWILO-MWIHI WATUTA, les guerres et le rééquilibrage des forces politiques au Sud-Kivu in Alphonse MAINDO M.N. (coord.) Des conflits locaux à la guerre régionale en Afrique Centrale. Le Congo Kinshasa oriental, 1996-2007, L'Harmattan, 5-7 rue de l'Ecole-Polytechnique, 2008, F-75005-Paris. Cet événement est consécutif aux différentes guerres et militarisation des groupes armés dans les dynamiques foncières au Sud-Kivu. Au courant de cette période, les élites ont réussi à instrumentaliser les forces et groupes armés pour accaparer les terres des paysans (Mudinga, M., E., et An Ansoms, autorité publique et implication des groupes armés dans les dynamiques foncières au Sud-Kivu, à l'Est de la RDC, in S. Marysse et J.O. Tshonda, conjoncture congolaise 2014 : politiques, territoire et ressources naturelles : changements et continuités, n°86, 2015, 197-216).

donné lieu, devant les cours et tribunaux, à l'explosion des revendications portant sur les propriétés spoliées (Nyenyenzi, A.,-B., 2015).

Modes d'accès à la terre versus niveau de productivité de ménages agricoles locaux

Le sort des petits producteurs reste compromis, à l'heure où s'exercent des nouvelles pressions sur les terres. Promue par les institutions internationales, la « cohabitation harmonieuse » entre agrobusiness et agricultures paysannes ne change pas la donne. Le fameux scénario « gagnant-gagnant » de la Banque Mondiale est illusoire. Plus que jamais une réforme en profondeur du système agricole et alimentaire international axée en priorité sur le renforcement des agricultures paysannes et la reconnaissance du rôle central joué par les paysans dans la lutte contre la faim mérite de s'imposer. Elle ne pourra que s'appuyer sur une approche fondée sur le droit et des politiques adaptées aux contextes locaux, garantissant l'accès à la terre et assurant la protection des paysans face aux marchés internationaux (Laurent Delcourt, 2010).

Cependant, au Sud-Kivu, les inégalités dans la répartition deviennent de plus en plus récurrentes. L'accès à la terre est devenu très limité et de plus en plus négocié aux agriculteurs locaux. Des surfaces à cultiver deviennent extensives et astreint les paysans à une nouvelle forme d'accès à la terre.

Dans ce contexte, les agriculteurs ne possédant pas leurs propres terres, que l'on peut appeler « les paysans sans terres » où ayant hérité⁹³ d'une portion insuffisante pour subvenir aux besoins familiaux, la majorité d'entre eux qui font l'agriculture de subsistance augmentent leur capacité de production en louant la terre auprès de grands concessionnaires fonciers. Ainsi donc, ils sont contraints à la négociation de la terre auprès des grands concessionnaires fonciers. Dans ce contexte de négociation, trois formes de régimes sont couramment appliquées. (i) la location, (ii) le métayage et (iii) le troc. Relativement au premier, en fonction de la superficie du champ et de sa fertilité ; les deux parties contractantes (propriétaires et agriculteurs) doivent se convenir sur un prix fixé par le propriétaire variant souvent entre 20 et 100 dollars américains par saison culturale. Cette somme doit être payée par l'agriculteur soit en début d'activité, soit

⁹³ Dans les coutumes du Sud-Kivu, l'héritage de la terre est prohibitif aux femmes. Ces dernières, au regard de la coutume, ne se retrouvent pas sur la lignée des héritiers, VUMILIYA N., de l'accès à la propriété foncière par les femmes au regard du droit congolais, KAS African Law Study Library-Librairie Africaine d'Etudes Juridique 1 (2014), https://doi.org/10.5771/2363-6262_2014_3_513.am 26.09.2018.01 :31 :55, open access-<https://www.nomos-elibrary.de/agb>.

à la fin au moment de la récolte, selon les conventions. Pour le deuxième régime, si l'agriculteur n'a pas de moyens financiers, il peut se voir accordé l'autorisation de cultiver le champ et la récolte sera partagée lors de la moisson entre les deux parties contractantes à la moitié de tout accroissement ; et enfin, pour le troisième régime, à défaut de payer en espèces ou de partager la récolte, l'agriculteur conclue le contrat que nous qualifions de « troc » avec le concessionnaire qui va mettre à sa disposition une portion de terre, souvent moins de 1 hectare ou plus, en échange avec la prestation du travail dans la concession de ce dernier. L'agriculteur exploitera dans ce sens alors deux terres différentes. Une lui appartenant, [c'est-à-dire celle qu'il a reçu pour exploitation durant la saison culturale convenu et,] l'autre (celui de son bailleur) pour laquelle, il assure entretien, dès le semis jusqu'à la récolte.

À ce niveau, les agriculteurs rencontrent des difficultés souvent liées à la nature du contrat. Bien que la location soit la forme la plus appréciée, ceux-ci trouvent les prix exorbitants alors qu'ils ont une faible capacité financière⁹⁴. Dans le régime du métayage, une augmentation de production peut amener le propriétaire à menacer son locataire d'expulsion, afin de pouvoir accaparer la totalité ou la majeure partie de l'augmentation de production par une hausse de loyer (Dwight H., Perkins, Steven R., et David L.,-L., 2014). Le contrat métayage est cependant déprécié pour deux raisons apparentes : premièrement, les agriculteurs pensent qu'ils sont surexploités. S'ils supportent seuls toutes les dépenses encourues dans le processus de production, ils doivent toutefois partager la moitié de la récolte avec le propriétaire du champ. Ce dernier, qui n'a pas pris en charge les coûts de production, vend la récolte à un prix faible par rapport au prix du marché. Les métayers se voient dès lors contraints de faire de même, enregistrant ainsi une perte. Deuxièmement, l'on réalise de plus en plus que ce genre des régimes rend les agriculteurs dépendant des propriétaires fonciers de manière que, quelle que soit l'urgence dans laquelle ils se trouvent, ils ne peuvent rien tirer du champ sans l'accord du propriétaire. Un agriculteur s'est confié à Francine en ce sens :

« Si vous avez convenu avec le propriétaire du champ que vous allez partager moitié-moitié [...] même si votre enfant tombe malade et vous savez que les cultures ont déjà atteint leur maturité, vous ne pouvez rien récolter... Vous ne procéderez à la récolte que quand le

⁹⁴ Lire ANSOMS AN, et MARIVOET WIM, 2010, « *Profil socio-économique du Sud-Kivu et futures pistes de recherche* ». In MARYSSE S., et alii, *L'Afrique des Grands Lacs: Annuaire 2009-2010*, L'Harmattan : Paris, p. 259-272 <http://hdl.handle.net/2078/117981> et DIDIER DE FAILLY. 2001 « L'économie du Sud-Kivu 1999-2000 : mutations profondes cachées par une panne ». In REYNTJENS F., et alii (dir.), *L'Afrique des grands lacs. Annales 1999-2000*. Paris, L'Harmattan, pp.167-188.

propriétaire le voudra... Ils [les propriétaires] ne sont pas comme nous... Ils vivent dans l'abondance et n'ont pas des besoins pressants... nous en souffrons » (Mukotanyi F.I., 2017).

En dépit des contraintes soulevées par certains, d'autres agriculteurs estiment que le contrat de location reste un avantage, car ils ne disposent pas suffisamment de moyens financiers pour prendre un champ en location. Ainsi, bien qu'ils fournissent plus de travail que les propriétaires, ces agriculteurs demeurent reconnaissants envers ceux-ci, car ils ne pourraient rien produire s'ils n'avaient pas la possibilité d'exploiter un champ sous ce contrat (idem).

Pour ce qui est de l'échange du champ à exploiter contre la prestation en travail dans le champ ou dans la concession du bailleur, l'agriculteur se voit surexploiter par le travail qu'il doit rendre au bailleur. L'un d'eux s'exprime de la sorte :

« ... certains bailleurs [les religieux] n'ont pas besoin de ce que nous pouvons leur apporter comme gage. Ils [bailleurs] nous obligent de travailler seulement dans leurs champs chaque jour, jusqu'à ce qu'ils constateront que les cultures sont en phase de moisson pour nous obliger encore de moissonner pour eux... vraiment cela nous fatigue». L'autre renchérit dans ce sens : « ... nous n'avons pas des terres. Nous n'avons l'obligation que d'accepter. Si nous ne voulons pas travailler la partie que l'on nous donne, quel que soit sa dimension, nous n'aurons rien...dans ce sens, c'est toute votre famille qui sera en souffrance... ». Le locataire doit travailler dans la concession de son bailleur, parfois dès le semis jusqu'à la récolte, s'il s'agit des cultures non pérennes, c'est-à-dire maraichères. Dans le cadre des cultures pérennes (comme : le thé, le quinquina et le café), ces derniers [les agriculteurs locataires], doivent offrir une prestation correspondante à la saison des cultures qu'ils vont planter dans les lopins qui leur ont été attribués. Cependant, comme le contrat ne dépasse pas une saison culturale, la prestation en service dans le champ (plantation) du bailleur (concessionnaire) s'étendra aussi sur une saison. En effet, dans une semaine ou deux, le locataire a l'obligation d'offrir une prestation d'une journée consacrée à l'entretien des cultures (sarclage, binage, irrigation etc...). Ce travail doit se faire quotidiennement et dans la régularité à défaut de se voir arracher la partie mise en sa disposition. Etant donné que les paysans ont l'habitude de cultiver leurs champs chaque jour, *pour reprendre l'expression de Mugangu que le paysannat c'est tout un mode de vie*, ils font de l'agriculture une activité quotidienne. Cependant, d'aucuns d'entre eux se retrouvent très fatigués et inefficaces le lendemain dans leurs champs après avoir fait une ou deux journée (s) de prestation ferme dans une concession, du matin au soir.

Influence du niveau d'accès à la terre sur la productivité agricole des ménages locaux

Bien qu'il soit à l'origine des conflits locaux, l'accaparement des terres s'accompagne d'un discours de productivité, de croissance et de lutte contre la pauvreté, dans une logique de concentration foncière par des capitaux privés (Nyenyezi, A., B., 2016, Bashizi, A., et al., 2018). Dans ce sens, il fait observer des faits « anti-rurales » [sous forme de « dépayssanisation »] en accentuant la pression sur et marginaliser la petite paysannerie (Delcoult L., Op Cit.). Nyenyezi explique dans ce sens que l'agriculture paysanne, face à cette nouvelle ruée sur la terre qu'elle subit, se retrouve alors en passe du démentiement. Cependant, les avatars qui en découlent modifient considérablement la géographie de la population. En effet, dans la plupart des territoires, la baisse de l'emploi dans l'agriculture n'est pas compensée par d'autres créations dans le secteur industriel, et encore moins dans le secteur tertiaire, marchand ou non-marchand, qui privilégie les villes pour la localisation de ses sièges sociaux et établissements (Ngalamulume T., G., 2017). Par conséquent, l'émigration rurale vers les villes ainsi que la paupérisation de la population s'amplifient (Vlassenroot, K., et al., 2004). En plus, actuellement, presque tous les Territoires du Sud-Kivu sont concernés par les dynamiques conflictuelles qui tournent autour de la définition des droits d'accès à la terre (Nyenyezi, B., A., et al, 2013). On observe dans ces dits Territoires, une sorte de populisme sanglant, mobilisée par les forces sociales « élites », qui, étant parvenu à instrumentaliser l'appareil de l'Etat, en ont fait l'instrument d'enrichissement d'une classe, ou simplement une ressource privée, ou bien encore une source d'accaparement (Mbembe, A., 2013) des terres.

C'est pourquoi, accaparer la terre est devenu un jeu crucial pour les élites qui veulent consolider leur position selon une logique d'accumulation⁹⁵. A l'inverse, garder l'accès à la terre reste une question vitale pour les populations paysannes qui cherchent à assurer la sécurité de leurs conditions d'existence. Dans ce contexte, A. Mafikiri montre que les acteurs dominant des processus d'appropriation de la terre ont avant tout des stratégies qui visent à confronter leur pouvoir sur les ressources et sur les populations. A travers la possession de grandes superficies de terres, certaines élites trouvent une certaine identité sociale régionale et un prestige social auprès des populations rurales (Mafikiri T.-A., 1994). Dans cette optique, Peemans explique pour sa part que constituer des réserves de terres est aussi important que de faire produire la

⁹⁵ Voir aussi FERNAD BEZY, PEEMANS J.P., JEAN-MARIE WAUTELET, 198, « Accumulation et sous-développement au Zaïre 1960-1980, Presses Universitaires de Louvain (UCL), Louvain-la-Neuve. Et NZISABIRA J., Accumulation du peuplement rural, cahier du CIDEP.

terre. Il s'agit de constituer un stock de terres plus que de mettre en œuvre un flux économique à partir de la terre (Peemans, J.-P, 1997).

Au demeurant, l'appropriation de la terre n'a pas d'abord un objectif économique mais, pour les élites (hommes politiques, militaires, fonctionnaires, commerçants), il s'agit essentiellement de prendre le contrôle d'un bien qui assure à la fois pouvoir, statut, prestige et permet de se positionner dans les relations de pouvoir en manifestant son identité régionale (Peemans, J.-P., op cit.). Dans ce contexte, la concurrence foncière devient récurrente et ne se fonde pas sur des critères économiques, comme la production agricole, la possibilité de commercialiser de façon profitable les produits agricoles et d'intégrer de façon croissante la production agricole locale dans les circuits d'échanges marchands. Ceci nous avait fait remarquer que, du point de vue économique, une forte tendance à la thésaurisation de la terre, parallèlement au progrès de l'appropriation privée de la terre. L'un de nos interlocuteurs sur le terrain, à la question de savoir [qu'est-ce qui peut expliquer l'obstination des concessionnaires à conserver leurs fonds et l'engouement des nouveaux demandeurs ?] répond en se référant à une fable de Jean de la fontaine, *'le laboureur et ses enfants'*. Le souci de constituer un héritage pour ses enfants pourrait certes constituer un mobile d'accumulation foncière pour les planteurs privés. Il ressort toutefois des faits constatés ci-dessus que la terre n'est pas un investissement rentable, raison pour laquelle les concessionnaires ne se préoccupent pas de la mise en valeur intégrale de leurs fonds.

S'il est vrai qu'elle n'est pas très rentable, la terre constitue néanmoins un moyen efficace de *'placer'* son argent, dans le contexte congolais caractérisé par une dépréciation continue de la valeur de la monnaie et l'insécurité des affaires. Elle pourrait également servir de base pour l'accès au crédit, au cas où le fonctionnement des institutions viendrait à s'améliorer⁹⁶. En outre, sa valeur pourrait augmenter rapidement, en cas de création d'infrastructures rurales (routes de dessertes agricoles, électrification rurale,...) ou d'extension de la ville de Bukavu aujourd'hui saturée.

⁹⁶ Pourtant de plus d'un demi-siècle c'est dans l'agriculture que la coopération a connu des plus beaux succès. Coopératives d'achats et de vente, assurance mutuelles, crédit agricole, centre d'études techniques : aucun autre secteur de production ne peut se présenter une telle richesse d'organisations coopératives. Aujourd'hui quelques agriculteurs tentent le dernier pas en mettant leurs terres en commun et en les refondant en unités plus grandes ou chaque production se constitue en atelier sans la responsabilité de l'un des coopérateurs. Ces expériences *'d'agriculture de groupe'* ne vont pas sans difficultés en l'absence de législation et de coutumes établis, car ces pionniers doivent tout inventer en attendant qu'économistes, législateurs et pouvoir publics codifient leurs expériences. MENDRAS H., 1967, *la fin des paysans, futuribles*, S.E.D.E.I.S., boulevard Saint-Germain, paris, p24.

Un autre mobile agit simultanément avec celui-ci : c'est celui d'assurer la continuité d'une présence dans le terroir. En effet, la terre et le bétail constituent à ce jour encore des éléments de prestige social en milieu rural (Bucyalimwe, M.,-S., 2001). En raison de la rareté des terres, les concessionnaires ayant leur principal établissement hors du milieu rural, peuvent entretenir avec les paysans des rapports quotidiens et effectifs⁹⁷. Plus important en nombre sont les paysans qui dépendent au plan foncier d'un concessionnaire, plus grand sera son prestige dans le milieu. Ce prestige peut aller jusqu'à plonger dans l'ombre le notable traditionnel du lieu. Ainsi, un concessionnaire peut, à la faveur de ses acquisitions foncières, conquérir une "dignité politique" dans son terroir. C'est probablement ce mobile qui a déterminé la préférence des politiciens du Bushi pour les plantations à l'époque de la "zairianisation". Ce même mobile expliquerait l'engouement de nouveaux demandeurs qui concoctent des projets électoraux (Mugangu M.,- S., 1997).

En outre, les avatars qui se sont suivis dans les modes de production agricole semblent justifier actuellement la déstructuration paysanne⁹⁸, sa paupérisation, ainsi que la crise alimentaire à laquelle le Sud-Kivu est contraint actuellement. Le rapport annuel du département de l'agriculture du Territoire de Walungu souligne dans ce sens que le nombre des planteurs, emblavures⁹⁹ et production ne fait que régresser. Pourtant, la région se caractérise par une haute

⁹⁷ Le propriétaire qui arrondit son domaine trouve facilement des salariés parmi les paysans sans terre.

⁹⁸ Les milieux paysans du Sud-Kivu ont une tradition d'actions collectives, individuelles et réciproques, soutenu par le pouvoir coutumier pour se protéger contre toute forme de famine et d'extrême pauvreté. Les communautés ne les faisaient pas tout simplement pour des raisons de bienveillance envers le prochain. C'est sur ces bases qu'elles testaient leur capacité à améliorer la sécurité alimentaire des familles. On signale d'ailleurs que, il y a plusieurs années, les populations avaient entrepris un mode de solidarité basé sur la création des greniers (nguli) et d'aides réciproques de telle sorte que les nourritures soient disponibles à la fois aussi bien pendant les périodes des bonnes que des mauvaises récoltes. Par exemple, le lait était distribué aux familles qui n'avaient pas des vaches et/ou dont les vaches étaient en gestation. Le système de distribution de lait était un mécanisme intermédiaire qui débouchait sur un crédit de vache appelé "le bugabe". Alors que la distribution du lait d'urgence des organismes humanitaires pour lutter immédiatement contre l'insécurité alimentaire, le "Bugabe" renvoi lui à un mécanisme de développement permettant de soutenir la sécurité alimentaire sur le long terme. De même, un mécanisme de solidarité existait entre les familles qui se faisaient des aides et des dons en nourritures pendant les périodes de rareté créent par des guerres ou des calamités naturelles. Grâce à ces systèmes de solidarité, qui tendent à s'embler à cause du développement de l'accumulation foncière, les milieux ruraux étaient prospères et entretenaient leur sol grâce au fumier de leurs bêtes. BUCEKUDERHWA C., et MAPATANO S., 2013, "comprendre la dynamique de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire au Sud-Kivu, VestigO- la revue électronique en science de l'environnement (en ligne), Hors-série 17/ septembre 2013, mise en ligne le 12 septembre 2013, consulté le 30 mars 2020. URL : <http://journal.opendition.org/vertigo/13819> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.13819>.

⁹⁹ Il se fait remarquer que les superficies plantées par les sociétés et les grands planteurs montre des décalages importants entre les superficies à elles concédées et celles mise en valeur. Le domaine concédé est largement sous employé puisque 36% n'est pas planté. Certaines sociétés agissent donc comme des sociétés immobilières. C'est le cas en particulier de Pharmakina (environ 38% de la superficie non mise en valeur), d'Irabata (43%), de Van de walle (52%), et des sociétés de Kabare (43%). Une partie de ces terres non mise en valeur est cédée aux familles sous le régime de location, et souvent, moyennant des corvées (Dupriez H., 1987 (dir.)).

densité de la population rurale, par un taux de croissance naturelle élevé (supérieur à 3%) et par un taux de naissance croissant reflété par la proportion grandissante d'enfants dans la population. Près de 900.000 habitants occupent 3.000 km², soit une densité supérieure à 300 habitants au km².

Selon une enquête du Ministère de l'agriculture, les superficies consacrées à la production vivrière seraient en moyenne de l'ordre de 36,1 ares par exploitation. Si nous admettons avec les rédacteurs de ce rapport qu'il y a en moyenne 6,9 personnes sur chaque unité de production, chaque membre du ménage disposerait donc de 6,2 ares pour assurer sa subsistance. Or, on estime généralement à 40 ares l'espace agricole minimal pour assurer la subsistance d'un individu pendant une année (J. Blanc, 1957).

Il a été par ailleurs calculé pour la région du *Bushi* qu'en raison des nécessités énergétiques annuelles de la famille et des calories qu'apportent les cultures vivrières coutumières, la superficie nécessaire à chaque famille, compte tenu des jachères et des bananeraies devrait être de l'ordre de 1,20 ha (Hecq et Lefebvre,). C'est pour cette raison qu'il convient de mentionner, sur le plan agronomique, les modifications intervenues dans le type d'assolement. Car, celui-ci explique également les contre-performances agricoles constatées dans la région depuis quelques décennies.

L'assolement était autrefois de type biennal avec interaction d'une jachère de 6 mois à un an. Il pouvait présenter diverses combinaisons. Après plusieurs répétitions de ce cycle biennal, la parcelle passait en jachère longue utilisée comme pâturage temporaire et durant laquelle se reconstituaient la structure et la fertilité du sol. Grâce au caractère très conservatoire de cet assolement traditionnel et grâce à la grande fertilité originelle (des argiles de basalte), la productivité des terres se maintenait.

Il n'en a plus été de même lorsque l'accaparement suivi de la thésaurisation des terres par les élites ont entraîné le raccourcissement ou la suppression des jachères et du pâturage temporaire. Les rendements ont toutefois été faibles (Mugangu M.-S., Op cit,) et le recours aux importations alimentaires se sont accentuées (Lebailly P., 2010).

Conclusion et recommandations

Le 08 novembre 2018, à Bukavu dans la province du Sud-Kivu, s'est tenu le forum interprovincial pour la production du draft de la politique foncière nationale de la République Démocratique du Congo. Ce forum concocte le projet de réforme foncière déjà amorcé depuis 2012. L'un des objectifs, et peut être l'unique de ce forum était de proposer les options fondamentales à inclure dans le document de politique foncière. Cependant, les participants ont été unanimement convaincus que, ça vaut la peine de revoir la loi foncière de 1973. Pour ce faire, Ils ont assis un certain nombre des propositions, parmi lesquelles, la restauration de l'équité dans l'appropriation des terres en RDC. Cette option était motivée par le souci de résorber les lacunes qui affectent le cadre juridique de la gestion foncière. Etant donné qu'il s'est avéré que la loi foncière occulte des nombreuses pratiques de spoliation et d'accaparement des terres rurales, du reste en marge de la loi foncière et de la coutume en matière foncière, et qui affectent actuellement la survie de la population rurale au Sud-Kivu ; ces pratiques d'accaparement des terres de la population rurale se passent dans les méandres de l'administration foncière, ou avec la complicité des autorités foncières nationales ainsi que locales, qui les favorisent et les exacerbent. *In fine*, ils poussent les paysans dans une situation de dépendance foncière et la plupart des paysannats sans terre.

Centré sur le Sud-Kivu rural, l'article expose la problématique foncière en RDC, et explique la manière dont les élites locales (politiciens, économiques, militaires, administratives, etc...) accaparent et thésaurisent les terres en milieu rural. Bien qu'il y ait beaucoup d'écrits actuellement sur l'accaparement des terres, peu d'entre eux expliquent la manière dont les élites reçoivent, contrôlent, et utilisent leurs terres pour d'autre fin auxquelles ils les ont obtenues. La thésaurisation de la terre, comme nous l'avons expliquée dans les sections précédentes s'en suit et occulte non seulement, pour reprendre l'expression d'Henri Mendras, la fin de la paysannerie, mais pose, cependant aussi une nouvelle manière d'accès à la terre par le paysan dont les terres ne suffisent plus pour y tirer le maximum de ses revenus. Cette nouvelle forme d'accès à la terre, présentée à la section troisième, auxquelles les paysans sont astreints pose ainsi des faits anti-ruraux et accentue l'exode agricole dans les milieux paysans. Autant que les conflits fonciers qui en découlent deviennent récurrents, la faible production agricole qui s'ensuit pose un déséquilibre entre la demande agricole intérieure et les besoins alimentaires de la population locale. Ce déséquilibre, reste alors complété par les importations alimentaires étrangères et la région devient de plus en plus alors en dépendance alimentaire.

En effet, en analysant le déséquilibre entre les besoins fonciers de la population locale et la disponibilité foncière de celle-ci, ce constat justifie, de *jure* ou de *facto*, les besoins de cette population à voir le régime de terre s'ajuster. C'est pour cette évidence que cette étude voulait faire quelques recommandations afin de décourager l'accaparement des terres et qui contribueraient, tant soit peu, au processus de réforme foncière déjà amorcé par le pouvoir public, à améliorer le sort des exploitants (paysans) agricoles locaux *in fine*.

Nous proposons ainsi la réforme de l'administration foncière qui permettrait d'une part à :

Réglementer les rapports entre les petits producteurs et les grands concessionnaires, pour les besoins d'une agriculture durable. Dès lors, les droits d'accès et de jouissance des exploitants agricoles locaux et familiaux à la terre et ressources naturelles seront garantis. Dans ce même contexte, la loi devrait prévoir des sanctions dissuasives pour le détournement de la destination (usage) des concessions à des tiers par l'Etat et pour la pratique par les concessionnaires du métayage ou autres types de cession des terres déshumanisants.

D'autre part :

La mobilisation du foncier pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté sera suivie d'une garantie d'accès à la terre conforme à l'intérêt de la majorité de la population. Ainsi, les superficies foncières seront limitées en instaurant le paiement progressif des taxes et impôts selon la superficie occupée en milieu rural ; la possibilité de mettre en place un programme agricole transformateur qui intègre les emplois dans la concession et les revenus qui s'en suivent. Ce programme devra inclure les mécanismes de transformations des conflits dans les concessions. Il mettra en place, aussi, un système de crédits aux paysans pour faciliter la production agricole et l'augmentation du revenu paysan.

Bibliographie

1. ANSOMS An, et MARIVOET Wim, 2010, « Profil socio-économique du Sud-Kivu et futures pistes de recherche ». In MARYSSE S., et alii, L'Afrique des Grands Lacs: Annuaire 2009-2010, L'Harmattan : Paris.
2. AUGUSTIN M.,-W., Les guerres et le rééquilibrage des forces politiques au Sud-Kivu in Alphonse MAINDO M.N. (coord.) Des conflits locaux à la guerre régionale en Afrique Centrale. Le Congo Kinshasa oriental, 1996-2007, L'Harmattan, 5-7 rue de l'Ecole-Polytechnique, 2008, F-75005-Paris.
3. BASHIZI A., KADETWA K.,-E., An ANSOMS, 2018, Des effets sociologiques de l'accaparement de l'eau à la détérioration : le cas de Luhwinja, in An ANSOMS et al.,

- (dir.), conjoncture de l'Afrique centrale, Paris/Tervuren : L'Harmattan/MRAC (Coll. « Cahiers africains, n°92,), pp 153-171.
4. BEMBE, A., 2013, sortir de la grande nuit : essai sur l'Afrique décolonisée, la découverte/poche, p. 21
 5. BERTILLE M., 2011, 'Réguler l'accès à la terre, la réinvention locale du corporatisme agricole' Thèse de doctorat, université paris ouest nanterre la défense école doctorale : économie organisations sociétés.
 6. BLANC, J., Malnutrition et sous-développement, Grenoble, P.U.G., 1975, p. 378.
 7. BUCEKUDERHWA C., et MAPATANO S., 2013, 'comprendre la dynamique de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire au Sud-Kivu, VestigO- la revue électronique en science de l'environnement (en ligne), Hors-série 17/ septembre 2013, mise en ligne le 12 septembre 2013, consulté le 30 mars 2020. URL : <http://journal.opendition.org/vertigo/13819> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.13819>.
 8. BUCYALIMWE M.,-S, 2001, Pouvoir, Elevage Bovin et la question foncière, in F. Reyntenjens et S. Marysse, L'Afrique des grands lacs : annuaire 2000-2001, pp.219-251.
 9. BUCYALIMWE M.,-S, L'administration AFDL/RCD au Kivu (novembre 1996-mars 2003). Stratégie et bilan, in F. Reyntenjens et S. Marysse, l'Afrique des grands lacs : annuaire 2002-2003, pp.171-207.
 10. BUSANE, W., 2004, La gestion des aires protégées au Sud-Kivu : Pratiques et conflictualité. Recherche sur l'impact de la domanialité publique sur les activités socio-économiques des terroirs villageois au Sud-Kivu, UCB/LEAD, RDC, 28p.
 11. CHAUVEAU, J.,P., La logique des systèmes coutumiers, pp66, in Phillipe L.,-D., (éd.), Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? : Réconcilier pratiques, légitimité et l'égalité, Karthala-coopération Française, 22-24, boulevard Arago, 75013 Paris, 1998.
 12. CLAESSENS, K., LWABOSHI. R. 2014. « Un banditisme positif ». L'autorité publique dans l'agglomération de Mukwidja, Sud-Kivu, l'Afrique des Grands Lacs: Annuaire 2013-2014, paris, L'Harmattan, 2014.
 13. DELVILLE P.,-L., (dir), 1998, Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité, Paris, Karthala.
 14. DIDIER DE FAILLY. 2001 « L'économie du Sud-Kivu 1999-2000 : mutations profondes cachées par une panne ». In Reyntejens F., et alii (dir.), l'Afrique des grands lacs. Annales 1999-2000. Paris, L'Harmattan, pp.167-188.
 15. DUPRIEZ H., 1980, Paysans d'Afrique noire. Qui nourrit l'Afrique noire : les technocrates, les affairistes, le producteur étranger ou...les paysans ? Nivelles, Terre et vie.

16. DWIGHT H., PERKINS, STEVEN R., et DAVID L.,-L., 2014, « Economie du développement », nouveaux horizons de boock, 3^e édition, Paris, P710.
17. FERNAD BEZY, PEEMANS J.P., JEAN-MARIE WAUTELET, 198, ‘‘ Accumulation et sous-développement au zaïre 1960-1980, Presses Universitaires de Louvain (UCL), Louvain-la-Neuve.
18. HECQ J., LEFEBRE A., éléments de la production agricole au Bushi (kivu, territoire de kabare), BACB, 50 (2), pp. 285-294.
19. JEAN BRUYS, 2001, *les sociétés traditionnelles de l’Afrique noire*, l’Harmattan, paris (France), p. 76.
20. KALAMBAY L.,-G., L’expropriation pour cause d’utilité publique en République Démocratique du Congo, in revue juridique et politique. Indépendance et coopération, 1970, tome 24, n°4, pp. 1017-1040.
21. KIFWABALA T., 2015 « Le droit civil des biens Tome 1 Les droits réels Fonciers », deuxième édition, Medias Paul-Kinshasa, Mars.
22. LAURENT DELCOURT. L’avenir des agricultures paysannes face aux nouvelles pressions sur la terre. De la terre aux aliments, des valeurs aux règles, Juin 2010, Nantes, France. ffhal-00616984ff.
23. LAURENT, P.,-J., Déstabilisation des paysanneries du Nord-Kivu : migration, démocratisation et tenures, p.63 in J.,C.,-WILLAME, P., MATHIEU, (éd.), conflits et guerres au Kivu et dans la région des grands lacs : entre tensions locales et escalades régionales, cahier Africain-Afrika Studies (anciens cahier du CEDAF) n°39-40, 1999, Institut Africain-CEDAF (Afrika Institut-ASDOC), Tervuren, l’Harmattant, Paris.
24. LEBAILLY P., « *Cinquante années de dépendance alimentaire en RDC : situation et perspectives* », *Contributions de la formation et de la recherche agronomiques au développement durable du Congo Gembloux*, Unité d’économie et développement rural GxABT-Ulg le 19 octobre 2010.
25. LUBALA E., L’émergence d’un phénomène résistant au Sud-Kivu (1996-2000), pp189-225, in F. Reyntenjs et S. Marysse (éd.), l’Afrique des grands Lacs : annuaire 1999-2000, Paris, l’Harmattant, 2000.
26. MAFIKIRI T.-A., 1994, La problématique foncière au Kivu montagneux (zaïre) cahiers du CIDEP, 21.
27. MARYSSE S., ANDRE C., 2001. «Guerre et pillage en République démocratique du Congo » in S. Marysse et alii., (dir.), l’Afrique des grands lacs : Annuaire 2000-2001, Paris 5-7 rue de l’école-polytechnique, l’Harmattant, pp. 307-332.

28. MATHIEU, P., TSHAMALA KAZADI, “Quelques aspects des législations et pratiques foncières actuelles au Zaïre Ambiguïtés et enjeux pour les politiques agricoles”, *Monde en développement*, 69, Tome 18, 1990, p. 56.
29. MATHIEU, P., TSHAMALA KAZADI, 1990, “Quelques aspects des législations et pratiques foncières actuelles au Zaïre Ambiguïté et enjeux pour les politiques agricole”, in *Monde en développement*, 69, Tome 18, p.56.
30. MENDRAS, H., 1967, ‘La fin des paysans’, futiribles, S.E.D.E.I.S., Paris, PP 358.
31. MUDINGA M.,-E., ANSOMS A., 2015. « Autorité publique et implication des groupes armés dans les dynamiques foncière au Sud-Kivu à l’Est de la RDC ». in S. Marysse et alii, (dir.), *Conjoncture congolaise 2014. Politique, territoire et ressources naturelles : changements et continuités*. Paris/Tervuren : L’Harmattant/ MRAC (coll. « Cahiers africains », n°86), pp. 196-216, 2015.
32. MUGANGU, M.,-S, La tenure foncière coutumière en République Démocratique du Congo : Etat des lieux et perspectives pour la réforme de la législation, Etudes de références sur la tenure en République Démocratique du Congo, RRI, Bukavu, Septembre, 2014, pp. 108.
33. MUGANGU, M.,-S., Amélioration de la gouvernance foncière en République Démocratique du Congo et sécurisation des droits fonciers locaux pour protéger le climat, 2019.
34. MUGANGU, M.,-S., BUHENDWa. W.-V., Etude diagnostic de l’administration foncière dans la province du Sud-Kivu, RD Congo, commanditée par le bureau de la coopération suisse en RD Congo, Bukavu, décembre 2017, P 60-61.
35. MUGANGU, M.,-S., Gestion foncière au Zaïre. Réformes juridiques et pratiques foncières locales. Cas du Bushi, Louvain-la-Neuve, Bruylant-Académia, 1997, p. 47.
36. MUKOTANYI, F.I., 2017, « L’agriculture comme «alternative» de la mine artisanale : contraintes au développement de l’agriculture dans le territoire de Kalehe » in ». In Ansoms, A., Nyenyezi, B.A., & Stef, V. *Conjonctures de l’Afrique centrale 2018*. Paris/Tervuren : L’Harmattan/MRAC & CRE-AC (coll. « Cahiers africains », n° 92). pp. 193-212.
37. NGALAMULUME, T. G., 2017, « Le développement rural : réalités, enjeux et pistes d’action ». In NYENYEZI, A.B., et alii (dir.), *conjoncture congolaise 2016 : glissement politique, recul économique*, Paris/Tervuren : L’Harmattan/MRAC (coll. « Cahiers africains, n° 91,), pp. 239-268.

38. NYENYEZI, B. A., et ANSOMS, A. 2014. « Accaparement des terres dans la villes de Bukavu (RDC) : Déconstruire le dogme de la sécurisation foncière par l'enregistrement ». In Marysse, et alii (dir.), *Conjonctures congolaises 2014. Politique, territoire et ressources naturelles : changement et continuité*. Tervuren-Paris : MRAC-L'Harmattan (coll. « Cahiers africains », no 86), pp. 217-239.
39. NYENYEZI, B., 2014, " Vers un démantèlement de l'agriculture paysanne en Afrique des Grand Lacs", in FRANÇOIS H., *et alii Alternatives Sud Agro écologie : enjeux et perspectives*, Centre Tricontinental-Cetri Avenue Sainte Gertrude, 5 B-1348 Louvain-la-Neuve, Belgique, Volume 21-2014 / 3.
40. NYENYEZI, B., AN ANSOMS., 2015, " Droit et conflits fonciers à Bukavu : vers une anthropologie de mécanisme juridictionnels de résolution des conflits In Marysse, et alii (dir.), *Conjonctures congolaises 2015. Politique, territoire et ressources naturelles : changement et continuité*. Tervuren-Paris : MRAC-L'Harmattan (coll. « Cahiers africains », no 87), pp. 255-275.
41. NYENYEZI, B.,A. 2016, "Invention de la terre et production des anormaux dans le dispositif foncier en Afrique. Pouvoir et résistance à l'accaparement des terres en Afrique des grands lacs". Thèse de doctorat, université catholique de Louvain.
42. NYENYEZI, B.,A., DAVID K., An Ansoms, 2013, *Dynamique de conflits fonciers et processus de réforme foncière en RDC : repenser l' « insécurité foncière » à partir de l'approche de la « polical ecology »*, in S., Marysse et J., O.,-TSHONDA (dir.), *conjoncture congolaise 2013 : percée sécuritaire, flottements politiques et essor économique*, Paris/Tervuren : L'Harmattant/MRAC (Coll. « Cahiers africains, n°84.),pp 237-258.
43. PEEMANS J.P., 2015, «La question de la place du monde paysan dans le développement rural en RDC: une perspective historique de longue période», in MARYSSES. et OMASOMBO T. *Conjonctures congolaises 2015 : entre incertitudes politiques et transformation économique*, Cahiers Africains, n°87, Paris, L'Harmattan.
44. PEEMANS, J.-P, 1997, *Crise de la modernisation et pratiques populaires au zaïre et en Afrique*, zaïre-histoire et société, l'Harmattan, 5-7, rue de l'Ecole polytechnique 75005 paris (France),. 140-141.
45. PHILIPPE, L.,-D., et A., Karsenty, *Des Dynamiques plurielles*, in Phillippe L.,-D., (éd.), *quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? : Réconcilier pratiques, légitimité et l'égalité*, Karthala-coopération Française, 22-24, boulevard Arago, 75013 Paris, 1998.

46. PNDU/UNOPS, Projet intégré de développement communautaire-code 00031499, Analyse des conséquences socio-économiques de la guerre du 26 mai au 9 juin 2004 sur la population de Bukavu, Bukavu, septembre, 2004-juin 2005, p1.
47. UTSHUDI O.I., 2008, ‘‘La gestion domaniale des terres rurales et des aires protégées au Sud-Kivu : aspects juridiques et pratiques d’acteurs’’, in *l’Afrique des Grands Lacs. Annales 2007-2008*, Paris, L’Harmattan, pp. 415-442.
48. UTSHUDI O.I., 2009, ‘‘ La décentralisation en RDC : opportunité pour une gestion foncière décentraliser ?’’ In F. Reyntejens et alii (dir.), *L’Afrique des Grands Lacs : Annuaire 2008-2009*. Anvers : University Press Antwerp, pp. 289-321. Et DIRK-JAN KOCH, 2016, ‘‘ Codes congolais : un récit personnel des heurs et malheurs de la coopération au développement’’ traduit du néerlandais, L’Harmattan.
49. VAN HOOFF, F. 2011. *Changer l’agriculture congolaise en faveur des familles paysannes. Des dynamiques paysannes dans les différentes provinces de la RDC*. Alliance Agricongo.
50. VLASSENROOT, K., et RAEYKMARES, T., 2004. « « Diviser en deux » : or et identité sociale à Kamituga (Sud-Kivu) », In. *L’Afrique Des Grands Lacs. Annuaire 2003-2004*.
51. VUMILIYA N.,-N., De l’accès à la propriété foncière par les femmes au regard du droit congolais, KAS African Law Study Library-Librairie Africaine d’Etudes Juridique 1 (2014), https://doi.org/10.5771/2363-6262_2014_3_513.am 26.09.2018.01 :31 :55, open access-<https://www/nomos-elibrary.de/agb>.
52. WILLAME, J.,C., MATHIEU, P., (éd.), *Conflits et guerres au Kivu et dans la région des grands lacs : entre tensions locales et escalades régionales*, cahier Africains-Afrika Studies (anciens cahier du CEDAF) n°39-40, 1999, Institut Africain-CEDAF (Afrika Institut-ASDOC), Tervuren, l’Harmattant, 5-7, rue de l’Ecole-polytechnique 75005 Paris.

Conclusion : Est-il possible d'échapper de son sort de déplacement prolongé ?¹⁰⁰

Carolien JACOBS

Les articles présentés dans ce numéro spécial apportent tous un éclairage sur le déplacement, notamment sur la situation des PDI (personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays), mais aussi sur celle des autres migrants. Dans le monde des décideurs politiques et des praticiens, trois solutions sont possibles pour surmonter une situation de déplacement prolongé : le retour, la réinstallation ou l'intégration locale. Tant que le conflit et l'insécurité persistent dans les régions d'origines, le retour n'est pas une option attrayante pour la plupart des personnes déplacées. La réinstallation n'est guère pertinente non plus, sauf pour certaines personnes qui peuvent rejoindre des familiers à l'étranger qui ont obtenu le statut de demandeur d'asile avec la possibilité de regroupement familial. Pour la plupart des personnes déplacées, dans le contexte de la RDC, l'intégration locale est l'option la plus réaliste, ce qui ressort des articles présentés dans ce volume.

Il est clair que l'intégration dans un nouvel environnement n'est pas facile pour la plupart des personnes déplacées, notamment parce qu'elles doivent en grande partie se débrouiller seules avec un soutien formel limité ou inexistant de la part du gouvernement ou des humanitaires. Les personnes déplacées en milieu urbain de la RDC ne sont guère sur le radar des politiques et des programmes dans le domaine de l'aide humanitaire, du développement et de la protection : il n'y a pas d'enregistrement systématique et formel, et des nombreuses personnes déplacées sont même réticentes à s'identifier auprès des autorités locales car elles craignent le paiement (in)formel y associé de manière générale. S'ils s'enregistrent, c'est à la demande de leurs hôtes, alors que dans une certaine mesure, il n'est pas surprenant que les PDI restent sous ce radar. Justement parce que la législation et la politique en matière de PDI sont beaucoup moins avancées que les cadres de protection des réfugiés. Notons que la législation congolaise sur les PDI était déjà en suspens depuis 2014 ; ce numéro spécial est un effort pour rendre ce contexte plus visible.

¹⁰⁰ Cette conclusion fait également partie du 'Working Paper' qui résultera du projet TRAFIG (Jacobs et al. 2020, 'Figurations of Displacement in and beyond the Democratic Republic of the Congo', TRAFIG Working paper nr 4, Bonn : BICC). Le 'Working Paper' est à son tour basé sur les articles qui ont été écrits pour ce numéro spécial du Cahier du CERPRU.

Que signifie vivre dans un déplacement prolongé ? On pourrait être enclin à penser avant tout aux réfugiés qui résident pendant de longues périodes dans des camps de réfugiés, survivant grâce aux rations alimentaires fournies par les acteurs humanitaires. Ce ne sont pas les déplacés internes urbains dont témoignent les articles de ces cahiers. Certes, l'Est de la RDC est la cible des nombreuses interventions d'aide humanitaire depuis des décennies déjà, en particulier dans les zones rurales. Les résultats des études faites dans ce domaine montrent que des nombreuses personnes déplacées ont bénéficié d'une aide humanitaire ou d'une aide au développement alors qu'elles vivaient encore dans leurs communautés d'origines. Ayant eu des expériences positives avec des associations de prêts et d'épargne dans les zones rurales, de nombreuses personnes déplacées sont désireuses d'adhérer à des telles associations ou même de les créer dans la ville de refuge. De cette façon, les PDI contribuent à la cohérence sociale dans la ville.

En général, les articles présentés dans ce volume ne montrent pas des vies faciles ; ils montrent comment les personnes nouvellement arrivées luttent pour trouver le logement, l'emploi, l'accès aux services de base et pour se construire un nouveau réseau social. Ceux qui arrivent dans la ville sans moyens financiers adéquats ou sans un réseau social solide vivent dans l'incertitude pendant les premiers mois et parfois même les premières années après leur arrivée. Cette incertitude peut être liée à des facteurs spatiaux, socio-économiques et relationnels : les gens passent d'une situation de logement temporaire à l'autre ; ils parviennent à joindre les deux bouts du mois, principalement grâce à un travail de jour incertain, et se sentent incapables de mener une vie familiale stable. Les articles montrent qu'il est important de comprendre les interconnexions entre les différents membres, car il y a une influence mutuelle. Pour surmonter un déplacement prolongé, les personnes déplacées doivent surmonter toutes ces incertitudes et des configurations sociales plus stables. Malheureusement, il n'existe pas de plan directeur à proposer aux décideurs politiques sur la meilleure façon d'y parvenir. Le revers positif de ces incertitudes est que l'instabilité peut ouvrir des opportunités pour sortir des modèles, des normes et des attentes sociales existantes et conduire à des changements dans les vies et les moyens de subsistance que les gens n'auraient pas envisagés autrement. Cela peut parfois permettre d'échapper à la dépendance et d'améliorer la situation des gens. Le fait d'échapper à la dépendance permet aux personnes déplacées de contribuer de manière positive à leur communauté d'accueil. Cela peut se faire sur le plan économique, mais aussi en jouant un rôle actif dans la vie sociale du quartier.

Comment les personnes déplacées peuvent-elles échapper à la dépendance ? Les personnes qui parviennent à échapper à un déplacement prolongé et à s'intégrer dans la ville sont souvent celles qui font preuve d'un esprit plus entrepreneurial et qui sont capables de se débrouiller seules. Mais ici aussi, les articles montrent que la malchance peut facilement remettre les gens dans une position de survie à nu : ce qui semble être une vie relativement stable un jour peut se transformer en précarité le lendemain lorsqu'un bailleur décide d'exproprier une famille, lorsqu'une source de revenus disparaît ou lorsque le soutien de famille cesse subitement. En l'absence de soutien formel, les personnes déplacées cherchent à obtenir de l'aide auprès des membres de leur famille bienveillants et plus aisés, d'amis, des contacts professionnels, voire des bienfaiteurs rencontrés par hasard sur leur chemin. Pour de nombreuses personnes déplacées, ces contacts sont les points d'entrée indispensables à une vie plus facile, à l'accès au marché du logement, à l'accès au marché du travail et à l'accès à la ville elle-même. Les articles de ce numéro spécial donnent la preuve de l'hypothèse centrale du projet de recherche selon laquelle les connexions sont importantes, mais la puissance de ces celles-ci ne doit pas être surestimée. Les contacts existants à Bukavu sont certainement les moteurs de la décision des gens de s'installer dans la ville, mais pour la plupart, ces contacts sont eux-mêmes limités dans ce qu'ils peuvent offrir. Ce n'est pas seulement le nombre de contacts qui compte, mais aussi la qualité de ces contacts. Cela concerne à la fois la force du lien entre une personne déplacée et le contact du réseau, ainsi que la position de ce contact. La plupart des personnes déplacées que nous rencontrons dépendent des contacts avec des membres des familles qui ont fui quelque temps avant eux, mais qui n'ont souvent pas eux-mêmes une vie stable. Ces contacts peuvent revêtir la forme horizontale ou verticale. Les contacts horizontaux se forment avec des personnes qui se trouvent souvent elles-mêmes dans une situation vulnérable. Les contacts verticaux, quant à eux, se forment avec des personnes puissantes ou socio-économiquement plus stables ; ils sont plus utiles, mais plus rares. Les résidents de longue date de Bukavu font preuve d'une certaine solidarité avec les personnes déplacées, mais les préjugés, l'exploitation et les malentendus existent également. Ils peuvent empêcher le développement de relations fructueuses et réduire les possibilités de mise en réseau.

Les articles de ces cahiers montrent que les personnes déplacées en RDC maintiennent un haut niveau de mobilité pendant leur déplacement. Cette mobilité prend la forme translocale plutôt que transnationale. La mobilité des PDI est principalement orientée vers les communautés d'origine, mais pas tellement vers l'avenir. C'est dans leur communauté d'origine que des nombreux PDI mobilisent des ressources qui contribuent à leur survie en ville, dans la mesure

où les conditions routières permettent une telle mobilisation. Pour celles qui ont l'intention de rentrer, le maintien des liens avec la communauté d'origine est nécessaire pour un retour en douceur. Les rapatriés ne sont pas toujours bien accueillis par ceux qui sont restés sur place, qui ont dû supporter davantage de difficultés et qui estiment donc avoir acquis le droit de réclamer des ressources qui appartenaient autrefois aux personnes déplacées. Pour ceux qui ont l'intention de chercher à s'intégrer à Bukavu, il est nécessaire de survivre tant qu'ils n'ont pas encore réussi à créer des moyens de subsistance stables dans la ville. Pour certains cependant, la mobilité - et surtout la mobilisation des ressources dans les zones rurales - devient une stratégie de subsistance durable, et même translocale, qui les aide à sortir de la dépendance. Pourtant, dans la plupart des cas, la mobilité est une solution temporaire plutôt que permanente pour sortir d'un déplacement prolongé.

Quelle est la pertinence de cette approche pour les décideurs politiques et les praticiens ? Tout d'abord, nous avons constaté que les connexions comptent effectivement, mais que ce qui compte le plus, c'est la qualité de ces connexions. Nos conclusions montrent qu'il est possible d'améliorer les relations entre les personnes déplacées et leurs hôtes. Cela nécessite un dialogue constructif et une meilleure connaissance et compréhension de l'autre. Deuxièmement, nous constatons que de nombreuses personnes déplacées dépendent de certains niveaux de mobilité pour gagner leur vie en ville. Pour mobiliser les ressources dans leur communauté d'origine, des visites régulières de retour sont souvent nécessaires. Le succès de cette stratégie dépend de deux facteurs principaux. Tout d'abord, les personnes qui restent sur place doivent accepter la fuite des ressources qui se produit de cette manière. Il n'est pas évident que l'accès aux ressources soit toujours assuré en cas d'absence prolongée. Les personnes déplacées ont besoin des gardes et des gardiens de confiance qui sont prêts à partager les bénéfices. Troisièmement, pour pouvoir capitaliser les ressources, il est généralement nécessaire de les transporter vers le marché (urbain). Cela nécessite des routes sûres et accessibles qui ne sont pas parsemées de barrages routiers où les gens doivent payer des frais (informels) qui rendent leur entreprise beaucoup moins viable. Quatrièmement, nous constatons que les personnes déplacées apportent avec elles un certain capital translocal dans la ville grâce à leur expérience avec les associations de développement, les groupes d'épargne, etc. Le renforcement de ces initiatives peut contribuer à une plus grande autonomie économique, mais aussi à de meilleures relations entre les groupes et au sein de ceux-ci. Enfin, l'accaparement des terres qui a lieu dans les zones rurales des Kivus par les élites locales rend la survie quotidienne plus difficile pour les personnes qui sont privées de leurs terres et qui ne sont pas correctement indemnisées pour la

perte de leurs terres. Sans cette compensation, ils risquent de ne pas avoir d'autre choix que de s'installer en ville, ce qui aggrave l'urbanisation et les dépendances des personnes de leur réseau.

En définitive, l'amélioration de la qualité des connexions des personnes et des possibilités de maintenir des stratégies de subsistance mobiles contribuerait à renforcer la configuration translocale du déplacement et pourrait permettre aux personnes déplacées de fuir plus facilement leur situation de déplacement prolongé.